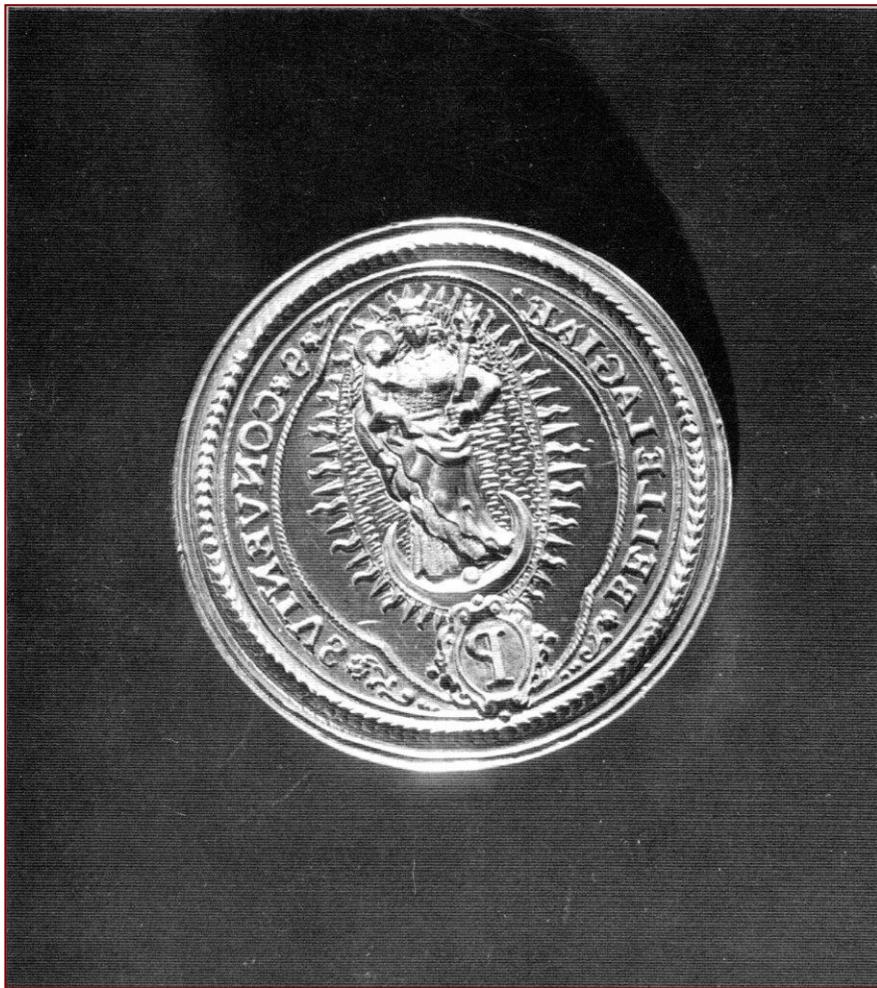


Bellelay:  
histoire d'une ancienne abbaye jurassienne  
de Prémontré

Cyrille Gigandet

**Bellelay:**  
**histoire d'une ancienne abbaye**  
**jurassienne de Prémontre**

© 2021 CHRONORAMA ÉDITIONS



[Sceau de l'abbaye de Bellelay](#). XVIII<sup>e</sup> siècle. *Conventus Bellelagiae*.

Le *P* abrège Prémontré. Ancienne collection de l'abbé † André Chèvre.

**CYRILLE GIGANDET**

**Bellelay:**

**histoire d'une ancienne abbaye  
jurassienne de Prémontré**

**© 2021 CHRONORAMA ÉDITIONS**



Cyrille Gigandet

## **Bellelay:**

# histoire d'une ancienne abbaye jurassienne de Prémontré

Édition revue, corrigée et augmentée en 2021 de celle publiée par l'auteur en 1986 dans le N° 15 de la revue *Intervalles* et reprise partiellement en 2002 dans le volume IV/3 d'*Helvetia Sacra* consacré aux établissements de l'ordre de Prémontré en Suisse

© 2021 ChronoRama Éditions

# Bellelay: histoire d'une ancienne abbaye jurassienne de Prémontré

**Titre de l'édition originale:** *Bellelay, histoire d'une ancienne abbaye de Prémontré* © Cyrille Gigandet 1986

**Titre de l'édition partielle de 2002:** *Bellelay. Histoire II : de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime* © Cyrille Gigandet et Schwabe & Co. SA Bâle 2002

© 2021 Éditions ChronoRama et Cyrille Gigandet

chez l'auteur

rue des Mornets 6

CH-2520 La Neuveville

Courriel: Clioramax@gmail.com

ISBN:

**Tous droits réservés:** toute reproduction, même partielle, du contenu par quelque procédé que ce soit (électronique, photocopie, bande magnétique ou autre) est interdite sans autorisation écrite de l'auteur

# **Bellelay: histoire d'une ancienne abbaye jurassienne de Prémontré**

## SOMMAIRE GENERAL

- [Préface \(de 1986\)](#)
- [Introduction: Prémontré](#)
- [La fondation de Bellelay](#)
- [Bellelay médiévale](#)
- [La propriété foncière de Bellelay au moyen âge](#)
- [Le "seigneur-abbé"](#)
- [Au temps de l'église gothique](#)
- [Les abbés-bâisseurs](#)
- [La lutte de Bellelay contre la Révolution](#)
- [Conclusion: reliques](#)
- [Bibliographie](#)
- [Liste et notices des abbés de Bellelay](#)
- [Table des illustrations](#)

**▲*Préface (de 1986)*▲**

## Préface (de 1986)

*Ingenio et Labori*

(maxime du collège de Bellelay)

L'étude que j'ai le plaisir de soumettre au lecteur doit beaucoup à ceux qui ont pris l'initiative de mettre sur pied une exposition consacrée à l'histoire de Bellelay. Je tiens en particulier à remercier le Dr Jean-Jacques Fehr et la Fondation Bellelay, M. Walter Wenger et le Service des affaires culturelles du canton de Berne, M. de Capitani et les employés permanents ou occasionnels du Musée historique de Berne. Leur confiance, leur soutien moral et financier m'ont seuls permis de mener à bien mes travaux. Ma reconnaissance va également à ceux qui, de près ou de loin, m'ont aidé dans l'accomplissement de cette tâche. Je pense en particulier aux employés des Archives de l'Ancien Évêché de Bâle, de l'Office du patrimoine historique, des Musées d'histoire de Porrentruy et de Delémont. Les regards critiques et néanmoins amicaux de MM. André Bandelier, André Chèvre, Jean-Philippe Gobat et Pierre Yves Moeschler, qui ont accepté de lire mon manuscrit, ont permis d'en extraire bien des erreurs. C'est le cas également de M. Jacques Dumont qui a eu le mérite d'en corriger les versions successives et qui, de concert avec l'équipe bénévole d'Intervalles, a permis sa publication. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Eric Sandmeier, auteur de la plupart des photographies.

Enfin, mes pensées vont à ceux qui par leur tendresse, leur sourire, même leur déprime et leur angoisse, leur simple présence ou leur souvenir m'ont soutenu tout au long de ces mois de travail. Parents, amis de Bienne, de Neuchâtel et d'ailleurs, pensionnaires de Bellelay, cette étude est aussi un peu la vôtre. Je la dédie à tous, quoique en particulier à la mémoire de Martin Rousseau, de Marcelle et Marcel Béguelin-Gogniat et de Marie-Rose et Edmond Gigandet-Humair.

# ▲ INTRODUCTION: PRÉMONTRÉ ▲

Sommaire:

- [Vie de saint Norbert](#)
- [L'ordre de Prémontré](#)
- [La règle de saint Augustin](#)

# INTRODUCTION

L'histoire de Bellelay, comme celles de saint Norbert et de Prémontré, s'inscrit dans le «vaste mouvement de réveil religieux»<sup>1</sup> qu'on a appelé Réforme grégorienne<sup>2</sup>. On désigne par ce terme le phénomène de renouveau spirituel qui se dessine en Occident à la fin du X<sup>e</sup> siècle, qui couvre le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> et qui aboutit, au XIII<sup>e</sup>, à la fondation des ordres mendiants.

La construction des églises romanes puis des cathédrales gothiques, les Croisades, les grands pèlerinages participent et témoignent de l'extraordinaire élan mystique qui transporte alors la Chrétienté. Cependant, l'Église est en pleine crise, en pleine mutation. Le besoin de revivifier son idéal de foi et de liberté se fait grandement sentir. Il s'agit non seulement de lutter contre la simonie (le trafic des charges ecclésiastiques) et le nicolaïsme (le mariage ou le concubinage des prêtres), mais aussi de soustraire les biens et les droits d'église à l'emprise des seigneurs laïques qui les tiennent en sujétion. Il s'agit surtout de régénérer l'Église de l'intérieur, à commencer par son clergé. C'est le temps de la Querelle des Investitures, mais aussi d'un développement sans précédent d'ordres monastiques nouveaux. Au-delà de l'action ponctuelle des papes et de certains évêques sur les institutions, la réforme grégorienne se manifeste avant tout par une aspiration toujours plus grande et de plus en plus répandue à la vie contemplative, au monachisme. Elle apparaît également dans le renouvellement des thèmes de dévotion, centrés dorénavant autour de la Vierge Marie et de l'humanité de Jésus, que les institutions nouvelles contribuent à populariser.

Au tournant du premier millénaire, Cluny a grandement contribué au démarrage du mouvement. Les abbayes de l'ordre couvriront rapidement toute l'Europe et y exerceront une action profonde. Mais, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, la règle bénédictine tempérée que pratique Cluny ne correspond déjà plus aux aspirations du moment: austérité, pauvreté, solitude.

Entre la vie solitaire (érémitisme) et la vie en groupe sous la conduite d'un chef spirituel (cénobitisme), de nombreux essais de vie religieuse sont tentés. De nouvelles congrégations voient le jour: les Camaldules en 982, les moines de Vallombreuse en 1022, les Chartreux en 1084, dont les principes de vie religieuse s'inspirent beaucoup de l'érémitisme. En 1098, saint Robert de Molesme fonde

---

<sup>1</sup> Régine Pernoud, préface à l'ouvrage de François Petit, *Norbert et l'origine des Prémontrés*, Paris, Cerf, 1981, page 7.

<sup>2</sup> Le terme doit son succès à l'ouvrage de Fliche, *La Réforme grégorienne*, Louvain-Paris, 1924-1927.

l'ordre de Cîteaux. Il adopte la règle de saint Benoît, mais l'applique dans toute sa rigueur originelle. Après des débuts laborieux, l'institution cistercienne connaîtra un grand succès et une large expansion. Elle le doit en particulier à saint Bernard, premier abbé de Clairvaux et contemporain de saint Norbert. Ce dernier est, lui, une figure marquante du mouvement canonial, qui, à l'origine du moins, ne vise pas tant à créer un ordre qu'à régulariser les chapitres de chanoines séculiers. Comme dans certaines vieilles abbayes bénédictines et même clunisiennes, les abus des clercs vivant dans le siècle sont courants, simonie et nicolaïsme très répandus. Pour y remédier, les évêques font en sorte de leur faire adopter des principes de vie plus stricts, en général inspirés de la règle de saint Augustin. La chose n'a pas été forcément aisée; Prémontré, Bellelay sont peut-être nées de cette difficulté<sup>3</sup>.

### ↑*Vie de saint Norbert*↑

Norbert est né vers 1080, très certainement dans la ville de Xanten, duché de Clèves. A l'âge de huit ou neuf ans, il entre comme oblat (offert) au chapitre de la collégiale Saint-Victor de son lieu natal. Il y apprend à lire, à écrire et il participe à la liturgie. Ensuite, il voyage entre les grandes écoles canoniales de l'époque, où il parfait son instruction.

De retour à Xanten, il est reçu sous-diacre de son chapitre, ce qui lui permet de prendre part aux délibérations sans présenter d'engagement définitif au sein de l'Église. En 1108, Norbert est détaché de Saint-Victor, et on le retrouve chapelain de l'archevêque de Cologne. Deux ans plus tard, il sert à la chapelle impériale d'Henri V. C'est à ce titre qu'il prend part à l'expédition romaine de 1100, qui se termine par l'arrestation du pape, que l'empereur oblige à lui reconnaître le droit d'investiture des évêques. Bouleversé par la félonie d'Henri, Norbert quitte la cour impériale, son luxe et ses plaisirs. Il revient dans sa ville natale.

D'après ses biographes, la conversion de Norbert se situe à ce moment-là. Un jour qu'il échappe de peu à la foudre, il décide de «passer d'une Église déformée et séculière à une Église rénovée selon la conception du Christ et des apôtres»<sup>4</sup>. Il abandonne alors sa charge de chapelain de l'empereur et s'engage dans une sorte de noviciat: il aspire en même temps à la vie religieuse et au sacerdoce. Fait révélateur, mais peu courant pour l'époque, Norbert demande à être ordonné diacre et prêtre à la

---

<sup>3</sup> On remarque en effet que, dans le sud de l'Europe, de nombreux chapitres devinrent réguliers. Par contre, «dans le Nord, les chanoines des anciennes églises demeurèrent séculiers, mais souvent avec leur aide des églises nouvelles furent fondées pour être desservies par un clergé de chanoines réguliers...». Petit, *op. cit.*, page 108; voir aussi André Chèvre, Lucelle, *histoire d'une ancienne abbaye cistercienne*, Bibliothèque jurassienne, Delémont, 1973, pages 5-21.

<sup>4</sup> Petit, *op. cit.*, page 9.

même messe<sup>5</sup>. Il retourne ensuite à Xanten, où il tente sans succès de réformer le chapitre Saint-Victor. Commence alors pour lui une vie de prédicateur itinérant qui l'amène à fréquenter des ermites, des reclus, des chanoines réguliers. Il partage quelque temps leurs modes de vie avant de reprendre la route.

Convoqué au Concile de Fritzlar (1118) pour justifier sa conduite, Norbert s'y voit reprocher ses prédications, sa manière de vivre et le port des habits de la pauvreté alors qu'il conserve tous ses biens. Il s'en dessaisit aussitôt en faveur du monastère de Fürstenberg et des pauvres, ne conservant qu'un autel portatif, une mule et un peu d'argent. Après quoi, il s'engage avec les pèlerins sur les chemins de Compostelle.

A l'étape de Saint-Gilles, Norbert rencontre le pape Gélase II qui le charge d'une mission officielle de prédication itinérante. En 1119, il se voit dans l'obligation de faire confirmer par le nouveau pape son privilège de prêcher partout. Pour cette raison, il se rend à Reims, où Calixte II a convoqué un concile. Norbert y rencontre l'évêque de Laon, Barthélémy de Joux, qui l'introduit auprès du pape. Celui-ci, afin de régler le statut canonique de Norbert, le place sous l'autorité de l'évêque de Laon. Quelque mois plus tard, il le nomme prévôt du collège Saint-Martin de cette ville, dont les chanoines sont réformés mais vivent sans règles fixes. Là encore, Norbert se heurte à une forte résistance et ne peut faire admettre son idéal de foi. A la suite de ce nouvel échec, Barthélémy lui propose de choisir, dans son diocèse, un endroit où fonder sa propre congrégation religieuse. Le lieu de Prémontré sera finalement retenu.

---

<sup>5</sup> Pour les réformateurs, l'union de ces deux notions et de ces sacrements est «le principe de la fondation des chanoines réguliers». La vie religieuse et le diaconat sont «de l'ordre de la grâce» et visent «la sainteté personnelle». Par contre, la prêtrise et le sacerdoce sont «d'ordre hiérarchique» et visent «la formation de l'Église». Petit, *op. cit.*, pages 38-39.



[Saint Norbert](#). Bois polychrome provenant de Bellelay.  
XVIII<sup>e</sup> siècle, 0.80 m. Église de Lajoux.

Après la fondation et l'organisation des premières maisons de l'ordre, Norbert est élu évêque de Magdebourg en 1125. Durant son épiscopat, il fera preuve d'un zèle particulier dans la réforme du clergé placé sous son autorité. Il combat avec fermeté et constance les abus, entreprend de séculariser les chapitres de chanoines et sera l'un des artisans de l'évangélisation des peuples de Poméranie. Dans toutes ces activités, Norbert rencontre de multiples oppositions et difficultés. Pour en venir à bout, il a le plus souvent fait appel aux religieux de Prémontré. Les abbayes de cette institution se multiplieront ainsi en Rhénanie et à l'est de l'Elbe.

Comme évêque d'un diocèse germanique, Norbert sera inévitablement mêlé à la Querelle des Investitures. Partisan de la paix et du dialogue, il jouera un rôle diplomatique et pacificateur entre le pape et l'empereur. Il est mort le 6 juin 1134. Sa dépouille reposera dans l'église prémontrée Notre-Dame de Magdebourg jusqu'en 1635. Elle sera alors transportée à Prague, dans l'église abbatiale de Strahov. Norbert a été canonisé en 1582, par une bulle du pape Grégoire XII<sup>6</sup>.

### ↑L'ordre de Prémontré↑

Fondée en 1120, l'institution de Prémontré tire son nom de la première abbaye organisée par Norbert de Xanten avec l'aide de Barthélémy de Joux. Ils choisissent finalement pour cela une petite vallée retirée, sauvage et marécageuse. Elle est traversée par trois ruisseaux qui lui donne une forme de croix. Dans cette *vallem crucifixa* se trouve déjà une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Norbert et ses premiers compagnons, recrutés lors d'une courte campagne de prédication, entreprennent de défricher et de cultiver pour se nourrir. Ils construisent également des cabanes de bois et de chaume autour de la chapelle, dont ils assurent dorénavant les offices de jour et de nuit selon le rite canonial.

De son côté, l'évêque de Laon se préoccupe de l'avenir de la communauté. Par un

---

<sup>6</sup> La vie de saint Norbert nous est bien connue grâce aux témoignages nombreux laissés par ses contemporains. *Le livre des miracles de Laon*, rédigé par le moine Hermann de Tournai avant 1151, est une source particulièrement précieuse pour tout ce qui touche à la fondation de Prémontré et de ses premières filiales. On conserve en outre deux biographies de Norbert, écrites peu après sa mort et sur la base de notes rassemblées à Prémontré. Il s'agit de la *Vita B*, élaborée avant 1164 sous l'impulsion d'Hugues de Fosse. Quant à la *Vita A*, elle a été rédigée à Magdebourg, dans un style très soigné. Enfin, les notes envoyées de Cappenberg représentent une source hagiographique importante, mais sujette à caution. Petit, *op. cit.*, pages 13-15.

acte daté de 1121, il lui donne la vallée de Prémontré et les vallées adjacentes, en les exemptant de toute dîme et de tout droit paroissial. De plus, on établit un péage au bénéfice de la congrégation sur l'antique voie romaine toute proche. Norbert, quant à lui, est souvent absent, ce qui n'est pas sans conséquences. Ses biographes laissent supposer des défections parmi les premières recrues. Ses prédications itinérantes lui valent cependant de très nombreuses adhésions.

Quelques années après sa fondation. Prémontré compte près de mille cinq cents religieux et religieuses. Parmi eux, les clercs et les gens d'église sont loin d'être les plus nombreux; on estime leur nombre à quatre-vingts environ. Ils forment néanmoins le noyau apostolique, le cœur de la communauté. Leur rythme de vie dicte celui de tous les autres membres: ils assurent le service divin et la desserte des paroisses avoisinantes; ils occupent aussi les charges de supérieurs. Les religieuses et religieux d'origine laïque sont en majorité. On y trouve des gens de condition noble, mais la plupart sont des artisans (pelletiers, cordonniers, tailleurs, tanneurs, etc.) et des paysans. Ce sont les frères lais ou convers, à qui on a concédé de faire vœu de religion<sup>7</sup>. Leur travail assurera aux maisons de l'ordre une grande prospérité matérielle.

Le rôle des femmes n'est pas moins important. Jusqu'en 1137, date où le chapitre général prémontré décide de séparer les sexes, les abbayes seront mixtes. Les religieuses y vivent dans la clôture et le silence. Elles travaillent à l'hôpital, dans les ateliers ou les fermes voisines. Après 1137, elles deviendront *sorores cantantes* dans les maisons qui leur seront réservées.

La croissance rapide de la communauté nécessite de prendre, en 1121, une série de décisions qui vont déterminer l'avenir de l'ordre. Il faut d'abord se prononcer sur la règle à adopter et sur la profession de foi qu'on exigera des religieux. Après de longs débats, on opte pour la forme sévère de la règle de saint Augustin. Ensuite, on demande aux chanoines de signer un acte de foi par lequel ils s'engagent dans une Église nouvelle, placée sous la protection de la Vierge (toutes les églises de l'ordre seront consacrées à Marie). Leur idéal premier sera l'imitation de la vie du Christ, qu'on leur demande de concrétiser dans leur engagement apostolique et dans le respect de la règle augustinienne. L'obéissance à l'abbé, élu par le chapitre des chanoines, et aux supérieurs désignés par ce chef, est également exigée.

A la même époque, on décide de construire une église suffisamment grande pour accueillir tous les religieux. Cet édifice est élevé en neuf mois par des maçons du pays et de Cologne. Consacrée à Notre Dame et à saint Jean-Baptiste, cette première église sera remplacée neuf ans plus tard. C'est Hugues de Fosse, le successeur de

---

<sup>7</sup> Jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, le nombre des frères convers sera toujours élevé dans les abbayes prémontrées. Par la suite, les communautés vont pratiquement se restreindre au chœur des chanoines.

Norbert à la tête de l'ordre, qui entreprend la construction du nouveau sanctuaire et du couvent.

Du vivant de Norbert et pendant l'abbatiate d'Hugues, l'institution de Prémontré connaît une expansion remarquable. Floreffe, près de Namur, est inaugurée en 1122, de même que Cappenberg et Cuissy. En 1124, on fait appel aux Prémontrés pour régulariser le chapitre Saint-Michel d'Anvers et le collège Saint-Martin de Laon. D'autres filiales suivent dans le Saint-Empire (Windberg, Ursperg, Wilten, Roth, Zell) et ailleurs (Pont-à-Mousson, Vivières, Clairfontaine). Enfin, lorsque Norbert sera évêque de Magdebourg, les fondations se multiplieront dans son diocèse et à l'est de l'Elbe<sup>8</sup>.

Pendant les dernières années que Norbert passe à Prémontré, il se soucie également de faire approuver l'ordre par le pape. Une première bulle d'approbation est accordée en 1124 par les légats de Calixte II. Mais, une année plus tard, Norbert doit entreprendre spécialement le voyage de Rome afin de la faire confirmer par le nouvel élu, Honorius II. La deuxième de ces bulles énumère les églises filiales de Prémontré. Rien n'est dit cependant sur le caractère propre de l'institution, si ce n'est qu'elle constitue un ordre de chanoines réguliers, suivant la règle de saint Augustin. L'organisation de Prémontré sera réalisée plus tard, par Hugues de Fosse et sous son abbatial. Dans cette tâche, ce dernier s'inspirera des statuts de Cîteaux, rédigés vers 1115 par Etienne Harding. Ce document, intitulé *Carta Caritatis* (Charte de Charité), a pour but l'unité de l'ordre. Il établit un lien de filiation entre toutes les maisons: chaque abbaye accepte la surveillance de son abbaye-mère, exercée à l'occasion d'une visite annuelle. Néanmoins, chaque établissement bénéficie des mêmes droits et d'une large autonomie sous la responsabilité de son abbé. Les statuts prévoient aussi la réunion régulière d'un chapitre général, sorte de tribunal et d'assemblée législative de l'ordre.

### ↑[La règle de saint Augustin](#)↑

Au moment où Norbert et ses compagnons doivent décider de l'adoption d'une règle de vie, le choix est possible entre celle de saint Benoît et celle de saint Augustin. La première, considérée comme plus sévère que la seconde, a déjà été

---

<sup>8</sup> A la fin du moyen âge, l'ordre de Prémontré compte près de 650 abbayes réparties sur l'ensemble du monde chrétien. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la Réformation entraîne la suppression des maisons d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande et des pays Scandinaves, ainsi qu'une grande partie de celles des Pays-Bas, d'Allemagne et de Suisse. En 1572, il ne reste plus que 197 abbayes, dont 99 en France. La Révolution française en supprime encore un très grand nombre. En 1830, on ne compte plus que les 30 abbayes d'Espagne et quelques-unes en Autriche. A cette date, l'indépendance de la Belgique permet de reconstituer celles du Brabant. La diffusion de l'ordre reprit à la fin du siècle passé en France, en Angleterre, en Irlande, au Canada, aux États-Unis. Aujourd'hui, l'ordre de Prémontré compte 26 monastères d'hommes et 8 de femmes. Petit, *op. cit.*, pages 109-110; voir aussi Norbert Backmund, *Monasticon Praemonstratense*, 3 volumes. Straubing, 1951-1952.

adoptée par les ordres monastiques et en particulier par Cîteaux. Elle ne convient pas cependant à Prémontré qui, en raison de la formation de Norbert et de ses premiers disciples, a opté pour une communauté de chanoines réguliers, de préférence à la vie cloîtrée des moines. De plus, la règle bénédictine ne permet pas l'apostolat et la prédication itinérante, ce à quoi Norbert a beaucoup tenu et qui restera une caractéristique de l'ordre. Néanmoins, il faut une règle suffisamment stricte pour éviter les tentations et les abus. Celle de saint Augustin présente toutes les garanties à cet égard.

L'évêque d'Hippone a mené une vie communautaire avec ses fidèles. En référence avec l'Église primitive de Jérusalem, il a fixé un certain nombre de principes à respecter. Le texte de la règle augustinienne est parvenu jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle sous une forme «au féminin» (dans une lettre adressée aux moniales d'Hippone) et sous une forme «au masculin». Pour ce qui est de cette dernière, on distingue encore entre deux versions sensiblement égales quant à la doctrine, mais dont l'une est précédée d'une sorte de résumé. Ce condensé renferme la substance de la règle et en exige une observance plus sévère. Il porte le nom *d'Ordo Monasterii*<sup>9</sup>. C'est cette dernière version que Norbert choisit.

Avec Prémontré, la règle de saint Augustin se répandra très vite en Occident, à tel point qu'Innocent II l'impose à tous les chanoines réguliers en 1139. Pourtant, on est loin d'être d'accord sur son interprétation. Le premier point en litige est l'habit. La plupart des chanoines réguliers ayant adopté la règle augustinienne ont conservé le surplis de lin et la chape noirs traditionnels. Norbert y préfère un habit plus pauvre: la tunique et la chape de laine écrue des Chartreux et des Cisterciens. Il y ajoute un caleçon de lin, pour des raisons de pudeur et de chasteté. Mais, lorsqu'on célèbre la messe, on reprend les habits de lin, par souci d'hygiène et de propreté à l'autel.

Pour le reste, la vie des chanoines prémontrés est déterminée par les principes de vie fixés par l'*Ordo Monasterii*. Outre les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, il prévoit également le silence et le jeûne. Suivant la règle, le premier aurait dû être total et le second permanent, soit un seul repas sans viande par jour et durant toute l'année. Dans la pratique, ces prescriptions sont quelque peu adoucies et adaptées au climat du nord. Ainsi, les statuts autorisent les entretiens, mais dans un parloir réservé à cet effet. Quant au jeûne, il n'est maintenu que pendant le temps du grand carême, du 14 septembre jusqu'à Pâques. De plus, on admet, en cas de défaillance, qu'un religieux puisse demander à un frère l'autorisation d'aller manger au réfectoire. Hors du carême, les conventuels ont droit à deux autres collations, le matin et le soir.

---

<sup>9</sup> L'*Ordo Monasterii* ne doit pas, semble-t-il, être attribué à saint Augustin, mais à son disciple Alysius. On s'en doutait déjà au XII<sup>e</sup> siècle et, pour cette raison, un certain nombre de chapitres de chanoines réguliers, du sud de la France en particulier, refusèrent de l'adopter. Voir le texte de l'*Ordo Monasterii* in Petit, *op. cit.*, pages 112-113.

En ce qui concerne les contacts avec l'extérieur, Norbert insiste sur l'urbanité, la délicatesse et la maîtrise de soi dont les religieux doivent faire preuve en toute occasion. Les sorties sont permises pour la desserte des paroisses, la gestion du temporel du couvent et les affaires d'Église. On exige seulement que l'absent revienne au plus tôt et qu'il ne voyage pas inutilement.

Pour ce qui est de l'ordinaire, l'horaire de la communauté est déterminé par le service des offices de jour et de nuit. On se lève à minuit pour les matines et les laudes, suivies du petit office à la sainte Vierge auquel tout le monde assiste. On se recouche ensuite jusqu'à l'aube, revenant alors à l'église pour prime et le chant de la messe matinale. Le chapitre se réunit peu après, puis on déjeune et enfin chacun vaque à ses occupations. Les chanoines se retrouvent au milieu de la matinée, méditent à la lecture de la Bible et des Pères de l'Église, chantent la grand-messe et sexte. Après le repas principal de midi, qui réunit tous les religieux occupés aux environs du monastère, une sieste est autorisée. Le travail reprend dans l'après-midi pour tout le monde et jusqu'à vêpres pour les clercs. Ceux-ci se retrouvent ensuite une nouvelle fois en chapitre pour une lecture spirituelle. A la fin du repas du soir et avant le coucher, toute la communauté assiste encore aux complies. Le dimanche et les jours de fête, tous les intervalles des offices sont employés par les chanoines à la lecture sainte. Quant aux frères convers, ils assistent aussi à la grand-messe et aux vêpres<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Petit, *op. cit.*, pages 112-113, 120-128, 136-137.



[Saint Augustin](#). Bois polychrome provenant de Bellelay. XVIII<sup>e</sup> siècle, 0,80 m. Église de Lajoux

# ▲ La fondation de Bellelay ▲

Sommaire:

➤ [Contexte historique](#)

## La fondation de Bellelay

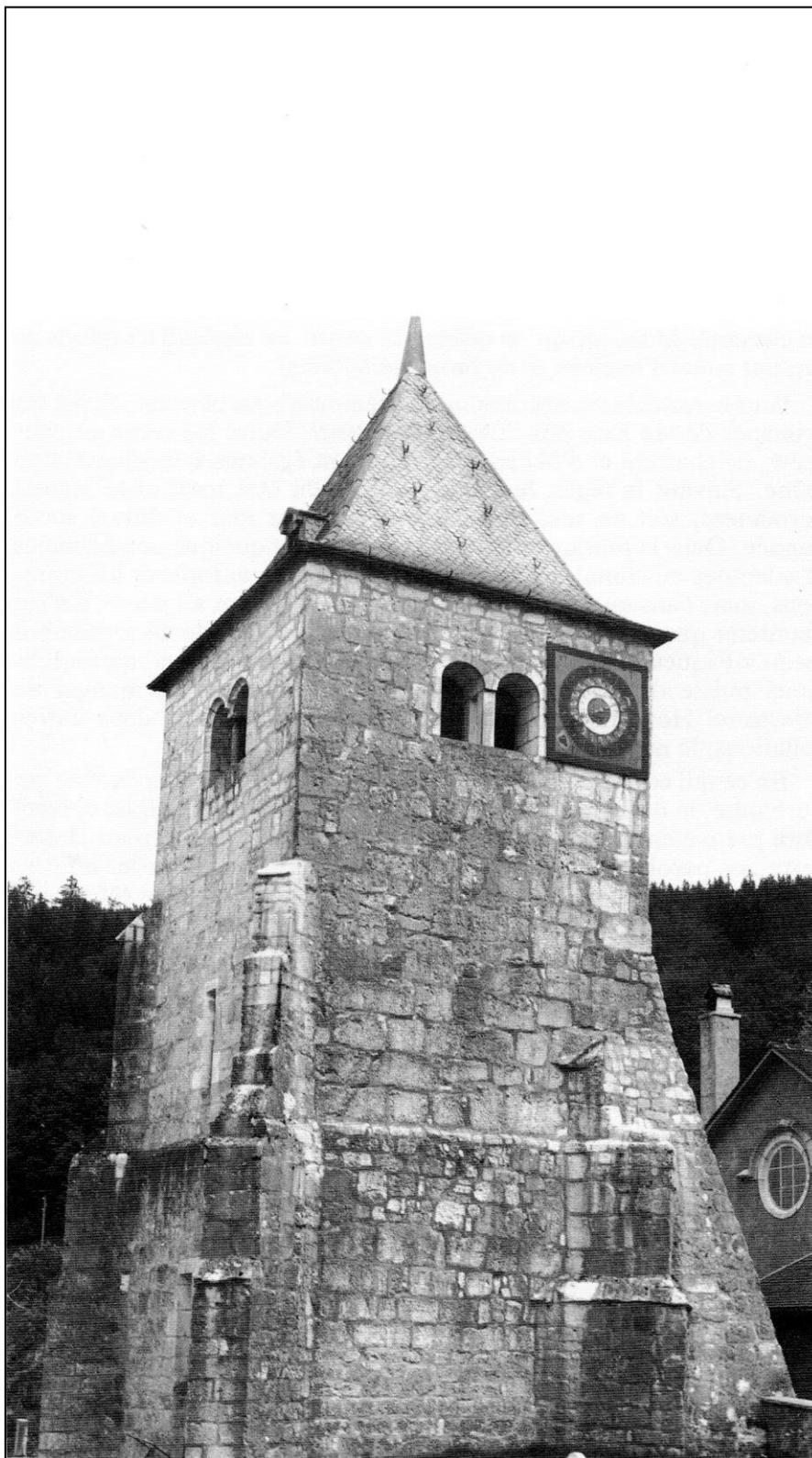
Parmi les premières filiales de Prémontré, celle de Saint-Martin de Laon occupe une place particulière. Après l'échec de Norbert en 1118 et à la suite de la fondation de Prémontré, l'évêque Barthélémy fait à nouveau appel à lui afin de régulariser ce chapitre. Dans ce but, on y envoie Gauthier et quelques compagnons. Sous cette direction, Saint-Martin de Laon retrouvera une grande prospérité. Selon le vœu de Norbert, cette abbaye occupera la deuxième place dans la hiérarchie de l'ordre; elle en sera aussi l'une des plus riches en biens et en hommes. Douze ans après sa fondation, elle compte près de cinq cents religieux et religieuses, ainsi que de très nombreuses filiales. Parmi elles, Corneux, fondée en 1136 dans la vallée de la Saône, et le Lac de Joux. Cette dernière abbaye doit son existence à un frère de l'évêque Barthélémy, à savoir Ebald, sire de la Sarraz, fils de Falcon de Grandson. Sa fondation est ratifiée en 1127 par l'évêque de Lausanne, Girard de Faucigny, qui la place sous l'autorité de Gauthier, abbé de Saint-Martin de Laon<sup>[1]</sup>.

C'est par l'intermédiaire du Lac de Joux que l'ordre de Prémontré va s'implanter dans la partie occidentale du territoire suisse actuel. Elle contribuera de près ou de loin à la naissance de trois maisons: Humilimont (Fribourg) vers 1136-1141, Fontaine-André (Neuchâtel) en 1143 et, entre les deux, Bellelay. De plus, le Lac de Joux tient sous sa dépendance directe les deux prieurés de Ruyières du Lac de Bret et de Ruyières de Saint-Saphorin. Ce dernier, fondé entre 1137 et 1141, est tenu par des religieuses<sup>[2]</sup>.

---

<sup>[1]</sup> Il n'est guère possible, comme le prétend Gingins de la Sarraz, que ce soit Norbert lui-même qui, lors de son voyage à Rome en 1126, ait été le bénéficiaire de la donation et le fondateur de l'abbaye du Lac de Joux. D'après ses biographes, Norbert a remonté la vallée du Rhin et passé le Brenner. Frédéric Gingins de la Sarraz, *Annales de l'abbaye du Lac-de-Joux*, Lausanne, 1842, *Mémoires et documents de la société d'histoire de la Suisse romande*, Tome I, N° 5, page 6; Petit, *op. cit.*, pages 181-182.

<sup>[2]</sup> Gingins de la Sarraz, *op. cit.*, pages 11-13; M. Egger, *L'abbaye de Fontaine-André, étude et localisation des revenus*. Mémoire de licence. Université de Neuchâtel, 1981, pages 5-8.



[La tour Aymon](#), bâtie en 1331, seul vestige de l'abbaye du Lac de Joux, abbaye-mère de Bellelay sécularisée à la Réforme (1536), aujourd'hui commune de L'Abbaye (VD).

En ce qui concerne Bellelay, ni les circonstances ni la date exacte de sa fondation ne nous sont connues. Le premier document qui nous révèle son existence est une bulle du pape Innocent II, qui confirme les possessions de l'abbaye en 1141<sup>13</sup>. A cette exception près, les actes de fondation ont disparu, comme une partie des archives du couvent<sup>14</sup>. Pour cette raison, les renseignements fournis par quelques rares sources, en général postérieures de plusieurs siècles à la fondation, sont sujets à caution.

La tradition attribuée à Siginand, prévôt du chapitre de Moutier-Grandval, le rôle de fondateur du couvent de Bellelay. Quant à la légende, elle ne fait que proposer une interprétation - erronée - de l'origine du nom «Bellelay», en mentionnant la construction d'une chapelle en ce lieu par Siginand<sup>15</sup>. A l'analyse des sources, on serait plutôt tenté de donner raison à la seconde qu'à la première.

On constate dans les documents que Bellelay est fondée sur des terres, ou à la limite des terres appartenant à Moutier-Grandval. Une bulle du pape Alexandre III de 1179 stipule que l'église de Bellelay est «*sitam in Grandivallensis ecclesie territorio*»<sup>16</sup>. On remarque également que, à l'origine du moins, l'abbé bénéficie d'une prébende du chapitre prévôtois et qu'il a le droit d'officier à la collégiale. D'autre part, le nécrologe de Bellelay considère Siginand comme celui «*qui huic monasterio initium dédit*»<sup>17</sup>. Que faut-il exactement entendre par ces termes? Un document de 1753, qui cite une source de 1563, précise que Siginand entreprend en

---

<sup>13</sup> Joseph Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'Ancien Evêché de Bâle*, Porrentruy, V. Michel, 5 volumes, 1852-1867; vol. I, N° 185.

<sup>14</sup> En 1792, au moment de l'arrivée des troupes françaises à Bellelay, les archives du couvent furent transportées à Bienne, puis à Soleure et enfin en Allemagne. Elles ne sont revenues à Delémont qu'en 1807, mais en partie seulement. Aujourd'hui, elles sont déposées aux archives de l'Ancien Evêché de Bâle (AAEB) à Porrentruy, mais des documents de l'abbaye se trouvent également aux archives de l'Etat de Berne et de la ville de Bienne. En ce qui concerne les actes de fondation de Bellelay, leur disparition remonte bien avant la Révolution française, car ils ne figurent pas dans le cartulaire rédigé en 1413-1414. Aurait-on négligé de les copier à cette occasion? Ce serait étonnant! Il faut donc admettre qu'ils avaient déjà disparu alors, pour autant qu'ils aient jamais existé. A propos des archives de Bellelay, voir AAEB, A 16 et B 133; André Chèvre, "Bellelay; le problème de son trésor et de ses archives", in *Actes de la Société jurassienne d'émulation* (ASJE), 1957, pages 65-77; Paul Bloesch, "Ein Teil des Klosterarchives Bellelay liegt in Biel", in *Neues Bieler Jahrbuch* (NBJ), 1979, pages 5-7.

<sup>15</sup> La légende de la fondation de Bellelay apparaît pour la première fois dans la *Baszler Chronik* de Christian Wurstisen, éditée à Bâle en 1580 chez Sébastian Henricpetri. Elle est reprise ensuite par l'abbé Sudan, dont la *Basilea Sacra* est éditée en 1658 à Porrentruy chez Jean-Henri Straubharr. Voir le texte de cette légende in *E Cinere Phoenix*, page 17.

<sup>16</sup> Trouillat I, N° 243.

<sup>17</sup> *Nécrologium Bellelagicense*, édité par Célestin Nicolet in ASJE 1852, pages 78-96.

1136 «d'édifier et de construire un oratoire ou sanctuaire dans ce lieu où se voit déjà un autel [consacré] à saint Augustin.»<sup>18</sup>.

Ces quelques renseignements permettent de corroborer la tradition quant au rôle d'«initiateur» joué par Siginand. Cependant, les mêmes sources réservent le titre *fundator*, de même que ceux de *protector* et de *dotator* au prince-évêque de Bâle, Ortlieb. Il est certain que ce dernier a également occupé une place très importante dans la fondation. Considérant les nombreuses donations faites par l'évêque à Bellelay, on serait même tenté de dire que l'implantation de Prémontré s'est faite si ce n'est contre le vœu du prévôt, du moins aux dépens du chapitre de Moutier-Grandval<sup>19</sup>.

Quoi qu'il en soit, les circonstances de la fondation de Bellelay, à l'exemple de nombreuses autres abbayes prémontrées ou cisterciennes, peuvent se résumer ainsi. Un seigneur laïque ou ecclésiastique décide de réserver une partie de son domaine, partion sur laquelle il abandonne tous ses droits, à une fondation religieuse. Les lieux choisis pour cela sont, selon les exigences du moment, le plus souvent retirés, parfois désertiques, mais presque toujours situés à proximité d'une chapelle ou d'un ermitage. Le donateur fait ensuite appel à une communauté déjà existante, à laquelle il propose d'installer une filiale de son ordre à cet endroit. Pour faciliter cette implantation (et le cas n'est pas rare à l'époque), il arrive que le seigneur en question construise à ses frais et avant même l'arrivée des religieux les premiers bâtiments conventuels. Parfois, il ne s'agit en fait que d'organiser une congrégation déjà constituée, mais vivant sans règle ni statuts définis. Après quoi, un acte de fondation est rédigé. On y stipule les motivations du donateur, les biens et les droits compris dans la fondation ainsi que l'ordre des moines bénéficiaires. Cette donation est en principe faite avec l'accord du suzerain et de l'évêque du pays, qui la ratifient, l'augmentent parfois, voire la prennent sous leur protection spéciale. Finalement, une bulle papale permet d'assurer les possessions, les privilèges et les droits accordés à la jeune abbaye.

Dans le cas de Bellelay, nous l'avons vu, seul le dernier de ces actes existe. Ce n'est peut-être pas un hasard, car, au temps de la fondation de cette abbaye, la situation des seigneurs exerçant la puissance temporelle dans ces territoires est loin d'être claire.

<sup>18</sup> Il s'agit d'un rapport de 1763 qui cite «... ein Tafel, welche im Kloster aufbewahrt werde und 1563 datiert sei...» et qui dit que «...quoddam oratorium seu sacellum in eo loco quo jam altare S. Augustini cernitur, construere ac aedificare sub annum MCXXXVI.»; cité par Alfred Wyss, *Die Ehemalige Prämonstratenabtei Bellelay...*, Berne, 1960, page 18.

<sup>19</sup> Il est révélateur de constater qu'une grande partie des droits et des biens cédés à Bellelay du vivant de Siginand sera contestée après sa mort par le Chapitre de Moutier-Grandval. Voir en particulier Trouillat I, N° 222.

## ↑Contexte historique↑

A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, au moment le plus chaud de la Querelle des Investitures, le prince-évêque Bourkhart (1072-1107), avec l'aide d'autres seigneurs partisans de l'empereur, expulse les moines et s'empare des biens de Moutier-Grandval, abbaye restée fidèle au pape. A la fin de sa vie, l'évêque tentera cependant de réparer ses fautes: il favorise l'implantation de nouvelles congrégations religieuses dans son diocèse. En 1083, il fonde la maison clunisienne de Saint-Alban, près de Bâle, où semble-t-il une partie des Bénédictins de Moutier-Grandval trouvent refuge. Il est difficile de dire jusqu'à quelle date le monastère de Moutier reste inoccupé. Mais, en 1120, il apparaît que l'ancienne abbaye bénédictine a été transformée en un chapitre de chanoines, dont le premier prévôt est Siginand. C'est très vraisemblablement à la même époque que les anciennes *cella* de Saint-Ursanne et de Saint-Imier, autrefois dépendantes de Moutier-Grandval, sont érigées en collèges autonomes. De plus, comme cela est confirmé dans un acte de 1160 de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, l'évêque de Bâle obtient alors le droit de disposer des prébendes du chapitre. En ce qui concerne la dignité de prévôt, elle est conférée alternativement par le chapitre et le Saint-Siège.

Incontestablement, le prince-évêque de Bâle a réussi alors à accroître son autorité sur les chanoines de Moutier-Grandval. Il est loin cependant de disposer des droits nécessaires à la constitution d'un véritable pouvoir sur les biens et les hommes relevant de cette collégiale. Le prévôt et le chapitre eux-mêmes détiennent la plupart des droits de seigneurie, de basse justice, d'église, voire certaines régales. D'autre part, les droits comtaux et d'avouerie échappent également à l'évêque. Ceux-ci ont été exercés depuis l'an mille environ par les comtes d'Egisheim. En 1139, le dernier descendant mâle de cette famille s'éteint sans héritier. Sa soeur Stéphanie hérite de ces droits et les transmet aux Ferrette. L'époux de cette dernière, le comte Frédéric I<sup>er</sup>, devient l'avoué et le protecteur de Moutier-Grandval vers 1146. A ce titre, il se montre généreux envers le chapitre. Par un acte daté de 1160, il lui donne, entre autres, le moulin de Bassecourt ainsi qu'une terre à Courfaivre. Il est spécifié dans le document que les revenus de ces biens seront spécialement affectés à un repas pris en commun une fois l'an.

Le fait est intéressant à relever, car il confirme qu'à cette date déjà Moutier-Grandval est un chapitre séculier, où la vie communautaire est restreinte. Chaque membre dispose des revenus d'une prébende, constituée sur les biens du chapitre, ce qui, pour les réformateurs du temps, représente une source d'abus et ne favorise ni l'élévation spirituelle, ni le sacerdoce. Tout en formant un collège, les chanoines ne vivent pas vraiment en communauté à l'exemple de la primitive Église. Le prévôt Siginand, peut-être gagné aux idées de la réforme grégorienne, a-t-il tenté de régulariser le chapitre de Moutier-Grandval? Comme Norbert, a-t-il échoué dans cette tâche et décidé d'organiser une communauté de chanoines réguliers sur les

terres parmi les plus délaissées de la Prévôté? L'explication est plausible. Siginand n'a-t-il pas tenu à être enterré à Bellelay?

En ce qui concerne le prince-évêque de Bâle, on peut se demander s'il n'a pas profité de l'absence d'avoué sur la Prévôté pour placer Bellelay sous sa protection et pour assurer cette fondation par une bulle papale. Il est en effet spécifié dans le document de 1141 que «*prohibemus ut nullus praeter Basiliensern episcopum ipsius loci advocatiam occupare praesumat*», alors que les droits d'avouerie sur Moutier-Grandval ne seront rachetés par le prince aux comtes de Ferrette qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>.

Une dernière interrogation subsiste: à quelle année faut-il faire remonter la fondation de Bellelay? Certainement pas à la date traditionnelle de 1136. Celle-ci pourrait être, à la rigueur, l'année de construction d'un «sanctuaire» (*sacellum*) par Siginand. C'est la date de l'arrivée des Prémontrés, de l'organisation d'une communauté selon la règle de saint Augustin qui doit être retenue.

La tradition veut que Gérold et ses compagnons soient venus du Lac de Joux, considérée comme l'abbaye-mère de Bellelay. Pourtant, il est dit dans le nécrologe d'Humilimont qu'on célèbre dans cette maison l'anniversaire de Gérold «premier abbé de Bellelay»<sup>21</sup>. Celui-ci aurait-il participé à la fondation d'Humilimont, dans les années 1136-1137, avant d'être envoyé à Bellelay pour prendre la tête et organiser la jeune communauté? C'est probable, mais cela ne s'est certainement pas produit avant 1137, au plus tôt. En effet, les maisons prémontrées fondées avant cette date ont la particularité d'avoir été mixtes. Ainsi en est-il du Lac de Joux et d'Humilimont, qui, suite à la décision de l'ordre de séparer religieux et religieuses, réserveront leurs prieurés de Ruyières et de Posat à leurs *sorores cantantes*. En revanche, les abbayes organisées par Prémontré après 1137 sont dès le départ composées uniquement d'hommes. C'est le cas de Fontaine-André et de Bellelay<sup>22</sup>. Il est vrai que l'on peut donner une autre explication à l'absence d'élément féminin dans la communauté originelle de Bellelay: elle aurait pu être fondée antérieurement à l'arrivée de Gérold et sur une base exclusivement masculine. Mais, dans ce cas, cette congrégation (fondée par Siginand?) serait tombée sous le coup de la bulle papale de 1139, qui oblige les chanoines réguliers à adopter et à suivre la règle de saint Augustin. L'évêque de Bâle a-t-il alors fait appel à l'abbé du Lac de Joux ou

<sup>20</sup> Sur Moutier-Grandval et les droits d'avouerie sur la Prévôté, voir Joseph Jecker, *Notice historique sur Moutier*, ouvrage inédit dont le manuscrit se trouve aux archives communales de Delémont, pages 15-21 et A. Chèvre, in *Nouvelle Histoire du Jura*, pages 66-70.

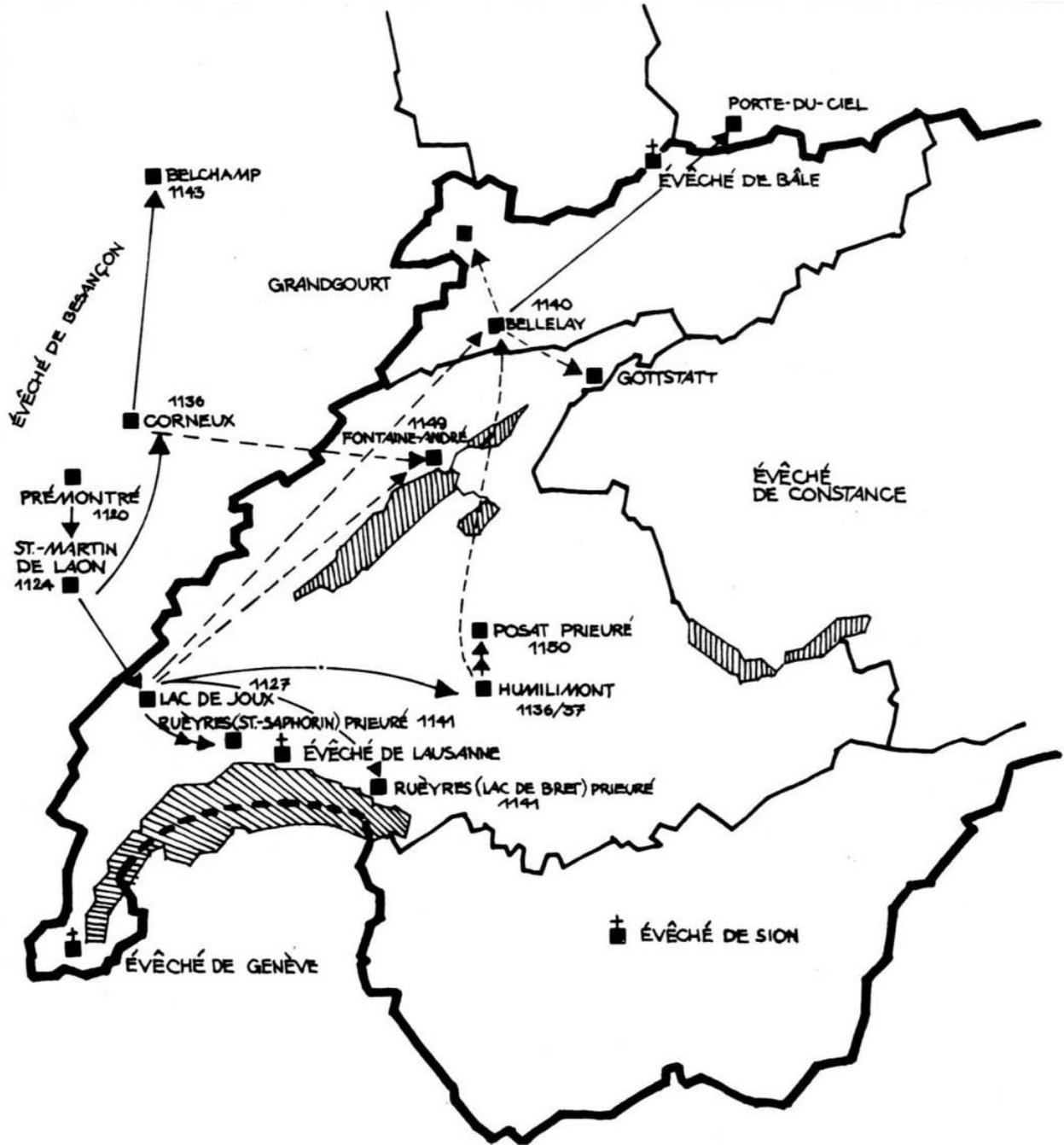
<sup>21</sup> Archives cantonales de Fribourg, Grosse d'Humilimont, N° 64, page 20, martyrologe et nécrologe de 1538: (27 avril) «...*comdm Giroldi primi abbatis Bellelagiae qui fuit assumptus de ista eccca...*». Cité par Wyss, *op. cit.*, note 36, page 171.

<sup>22</sup> On ne trouve en tout cas aucune indication sur la fondation d'une maison réservée aux femmes par Bellelay. Il serait étonnant qu'un tel fait n'ait laissé aucune trace dans les documents.

d'Humilimont pour la faire appliquer à Bellelay? Nous l'avons vu, ce n'est pas impossible.

Ainsi, il est raisonnable de penser que la fondation **prémontrée** de Bellelay se situe, comme l'a proposé A. Wyss, «vers 1140» et qu'elle doit son origine à l'initiative ou à l'intervention du prince-évêque de Bâle, Ortlieb. Ceci ne préjuge en rien du fait qu'il a pu exister avant cette date un noyau communautaire organisé en chapitre régulier par Siginand, prévôt de Moutier-Grandval.

Filiation de Prémontré dans la Suisse (romande) actuelle



# ▲ Bellelay médiévale ▲

## Sommaire:

- [La communauté originelle](#)
- [Constructions romanes et essaimage](#)
- [Biens d'église et droits de patronage](#)
- [Les revenus d'église](#)
- [La desserte des paroisses](#)

## Bellelay médiévale

Les premiers siècles de l'histoire de Bellelay nous sont mal connus. Les rares études traitant du sujet datent du siècle passé et n'ont pas été renouvelées. Elles se réduisent en général à établir une chronologie en fonction des abbés qui se sont succédé à la tête du couvent. Traditionnellement, l'histoire médiévale de Bellelay se limite à une succession de biographies, le plus souvent fort brèves, qui ne s'étoffent en chroniques du couvent que pour les derniers abbés.

Jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les sources dont nous disposons sont en effet réduites. Parmi elles, le nécrologe de Bellelay occupe une place importante. Édité pour la première fois en 1852<sup>[23]</sup>, il a servi de base aux premières études historiques rédigées par Mandelert et Quiquerez en 1857 et par Saucy en 1869<sup>[24]</sup>. Les documents que ces auteurs ont utilisés datent pour la plupart du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>[25]</sup>. Une découverte récente a permis de compléter utilement cette base documentaire. Le manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle que le père Norbert Backmund a retrouvé en 1949 à Munich contient entre autres un nécrologe renfermant des indications précieuses sur les trente-deux premiers abbés<sup>[26]</sup>. L'ensemble des sources de ce premier type nous a servi à établir les notices biographiques et, dans la mesure du possible, à rédiger la chronique du couvent pendant leurs abbatiats.

Si les biographies des prélats et la chronique événementielle occupent une place prépondérante dans la littérature consacrée à Bellelay, elles ne reflètent pas cependant ce qui constitue la majorité des sources disponibles. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la plus grande partie des documents est composée des actes de confirmation,

---

<sup>[23]</sup> *Necrologium Bellelagiense*, édité par Nicolet in ASJE 1852, pages 78-96. Ce nécrologe, ou obituaire, de Bellelay a été commencé sous l'abbé Joliat et le père Hom en a été le premier calligraphe. Complété ensuite par différentes mains, il renferme la liste des 42 abbés et de tous les conventuels depuis 1587.

<sup>[24]</sup> Paul Mandelert, "Bellelay; traditions, monuments, histoire", in ASJE 1857, pages 159-165. Auguste Quiquerez, "Notice historique sur l'abbaye de Bellelay", in ASJE 1857, pages 84-111. P.-S. Saucy, *Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay*, Porrentruy, J. Gurtier, 1869. Réimprimée en 1958 par la Bibliothèque jurassienne à Delémont avec une préface de l'abbé André Chèvre.

<sup>[25]</sup> Ces pièces font partie des collections Amweg et Trouillat conservées à la bibliothèque du Lycée cantonal à Porrentruy. Parmi elles se trouve notamment un *Catalogus Novus* de 1720, catalogue des abbés, prieurs etc. de Bellelay, Grandgourt et de la Porte-du-Ciel.

<sup>[26]</sup> Ce manuscrit est aujourd'hui la propriété de l'abbaye prémontrée de Daylesford aux États-Unis d'Amérique. Norbert Backmund en a publié le nécrologe en 1950 ("Ein Neuenendecktes Nekrologium von Bellelay", in *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte*, 44, 1950) et Louis Delavelle en a donné une version française en 1982 (L. Delavelle, *Bellelay et son pensionnat*, Delémont, 1982, pages 119-134).

de donation, d'échange et d'achat des droits ou des biens du couvent. Les textes qui révèlent la vie et l'organisation spirituelles de l'abbaye sont de toute manière très rares et, avant la Réformation, presque inexistant<sup>27</sup>. On peut l'imaginer plus que la connaître. Nous avons néanmoins tenté de l'évoquer en mettant l'accent sur la construction de l'église romane de Bellelay, la fondation de ses filiales et la desserte des paroisses dépendantes du couvent.

Mais la nature de la majorité des sources à disposition incite à mettre en valeur un autre aspect de l'histoire de cette maison religieuse. Sur la base des actes en rapport avec la constitution et la gestion des biens de l'abbaye, il est possible d'étudier l'extension progressive du temporel de Bellelay. Ces documents livrent également des informations intéressantes sur l'éventail des droits ecclésiastiques ou seigneuriaux du chapitre, sur ses propriétés foncières, leur exploitation et leurs revenus. Cette étude a été entreprise à partir des actes publiés par Trouillat essentiellement<sup>28</sup>.

### ↑*La communauté originelle*↑

Au moment où Gérold arrive à Bellelay commence véritablement l'histoire de cette abbaye prémontrée. Une communauté de religieux, dont les premiers membres ont peut-être été recrutés par Siginand, s'organise suivant la règle de saint Augustin et les statuts de l'ordre. Les chanoines réguliers qui la composent en forment le cœur. Ils constituent le chapitre, qui représente la structure fondamentale en matière spirituelle et temporelle de la maison. C'est lui qui assure le service divin à l'église, suivant le rite canonial et en fonction de l'horaire des offices déterminé par la règle. L'élection de l'abbé relève également de sa seule compétence: les chanoines choisissent leur chef eux-mêmes, soit par voie de scrutin, soit par voie de compromis. Dans le premier cas, chacun fait part de son vœu à bulletin secret; dans le deuxième, le chapitre délègue son pouvoir à un ou deux de ses membres pour désigner l'abbé<sup>29</sup>. En cas de difficultés ou de troubles dans le couvent, les autorités

<sup>27</sup> A propos des archives de Bellelay, voir A. Chèvre, "Bellelay; le problème de son trésor et de ses archives", in ASJE 1957, pages 65-77.

<sup>28</sup> Trouillat, *op. cit.* Une grande partie des documents concernant Bellelay et publiés par Trouillat ne sont cités qu'en regeste. Nous avons pu les compléter grâce à l'amabilité des archivistes des AAEB à Porrentruy, qui ont mis à notre disposition une copie du *Cartulaire de Bellelay*. D'autre part, nous avons eu accès aux transcriptions et à l'index des *Documents linguistiques de la Suisse romande*, dont le premier volume à paraître sera consacré à l'Ancien Evêché de Bâle. Nous remercions les auteurs neuchâtelois de cet ouvrage, placé sous la direction scientifique des professeurs Scheurer et Schüle, et en particulier Mme Bernadette Gavillet.

<sup>29</sup> Rien n'est dit, dans les bulles de confirmation de 1141 et 1148, sur le mode d'élection de l'abbé. Par contre, celle de 1181 précise à ce propos que -.«...*Obeunte vero te nunc eiusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi quolibet subreptionis astucia, seu violentia proponatur, nisi*

provinciales ou générales de l'ordre peuvent intervenir et imposer un candidat<sup>30</sup>. Mais, de manière générale, elles se contentent de ratifier le choix du chapitre, également soumis à l'approbation de l'abbé du Lac de Joux. Au départ, le prince-évêque de Bâle n'a aucun droit sur cette élection, pas même celui de ratification<sup>31</sup>. Il ne peut qu'accorder sa bénédiction à l'élu. Cependant, la consécration des églises et des autels de Bellelay, ainsi que l'ordination des chanoines admis à la prêtrise restent du ressort de l'évêque diocésain<sup>32</sup>. Cela mis à part, l'abbé de Bellelay ne dépend de personne, du moins en matière ecclésiastique. C'est lui seul qui choisit, parmi les membres de son chapitre, ceux qui occuperont les charges principales du couvent: prieur, sous-prieur, chantre, cellérier, etc. Selon sa fonction et ses compétences, chacun assure ainsi la bonne marche des affaires de la communauté. Les problèmes épineux, relevant aussi bien du domaine religieux que temporel, sont soumis aux délibérations du chapitre qui se réunit en principe deux fois par jour. C'est en particulier le cas pour les questions d'argent. Un acte précise que les conventuels doivent éviter, à moins d'évidente utilité pour la maison, d'emprunter ou de faire crédit sans le consentement de l'abbé et de la majorité du chapitre<sup>33</sup>.

---

*quem fratres communi consensu vel fratrum pars sanioris secundum Dei timorem et Beati Augustini regulam providerint eligendum...», Trouillat I, N° 250.*

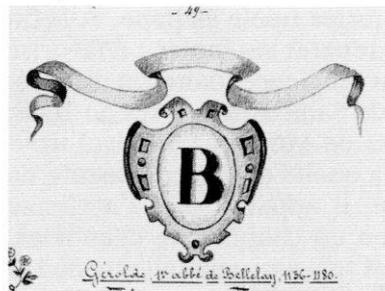
<sup>30</sup> Sur le mode d'élection de l'abbé, voir aussi Saucy, *op. cit.*, page 58, note 3. Parmi les abbés de Bellelay, et à l'exception de Gérold, désigné par l'abbé du Lac de Joux, le seul à avoir été imposé à Bellelay et qui n'est pas issu de son chapitre est Pierre IV, 21<sup>e</sup> abbé (1434-1438), dit Martini, de Sarothoine, en Artois. Voir Mandelert, *op. cit.*, in ASJE 1857, page 135; Saucy, *op. cit.*, page 69-70 et Delavelle, *op. cit.*, page 130.

<sup>31</sup> En 1276, le chapitre cathédral de Bâle rend une sentence à ce sujet. Sur la base des actes exhibés par l'abbé du Lac de Joux, il déclare que: «... vos [évêque de Bâle] in dicto electo [de l'abbé de Bellelay] nullam habeatis examinationem nec confirmationem, sed libere curam et munus benedictionis predicto electo sine aliqua difficultate debetis conferre...».

<sup>32</sup> Trouillat II, N° 216, page 275.

<sup>33</sup> Il s'agit de la bulle de confirmation des biens de l'abbaye de Grandgourt, fondée par Bellelay. Cet acte est pratiquement semblable à la bulle de confirmation des biens de Bellelay, à quelques exceptions près. Parmi elles, les recommandations faites aux moines de Grandgourt sur les questions d'argent. Trouillat II, N° 19, page 29.

[Armorial de Daucourt](#) (fantaisiste pour le Moyen-âge) et notices des abbés d'après les nécrologes de Bellelay (parfois en contradiction avec les chartes médiévales). On trouvera à la fin, en cliquant sur les liens, des informations complémentaires tirées des documents d'archives.

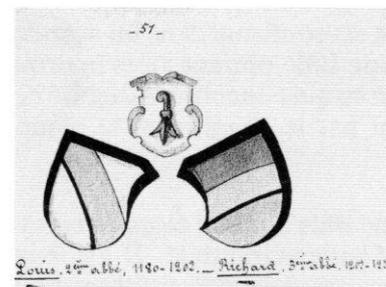


[Gérolde](#), 1<sup>er</sup> abbé de Bellelay (~1142 - ~1180). Probablement venu de l'abbaye du Lac de Joux, il est envoyé vers 1136 à Humilimont, puis à Bellelay. Il aurait commencé la construction du monastère.

[Louis](#), 2<sup>e</sup> abbé de Bellelay (~1187 - ~1202). Homme d'une grande pureté de mœurs et d'une grande piété, remarquable par ses constructions et son sens des affaires, il s'est en particulier préoccupé d'étendre l'ordre de Prémontré en Ajoie (Grandgourt).

[Adam](#) ?

[Richard](#), 3<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1202-1237). Véritable ami de l'ordre et de la religion, il achète des biens à Bure et meurt à un âge avancé.



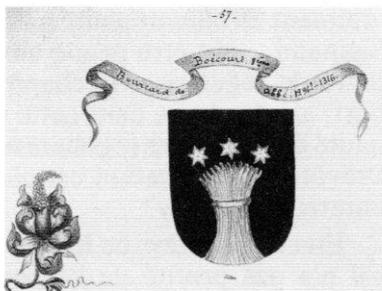
[Henri](#), 4<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1237-1256), de Soultz. Soucieux de religion, de piété et de la bonne marche des affaires, il acquiert des terres à Montignez, à Loveresse, à Bassecourt et à Develier. Il assiste en 1256 au chapitre général à Prémontré. Il meurt sur le chemin du retour, à l'abbaye Saint-Martin de Laon.

[Jacques](#), 5<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1256-1258). Homme de grande vertu et d'intégrité, il fait don au monastère de toutes ses propres acquisitions, en particulier à Damphreux.

[Conrad](#), 6<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1258-1270). Pieux, chaste et de bonne renommée, il enrichit son abbaye de terres situées à Loveresse. Le nom de Conrad est cité dans deux actes de 1235 avec la mention «Conrad de Nu[g]erole» et «sous-prieur».

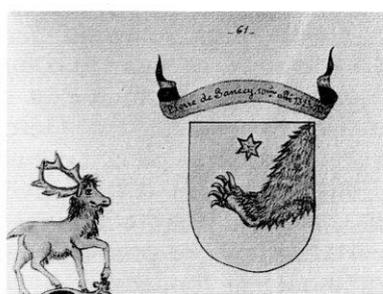
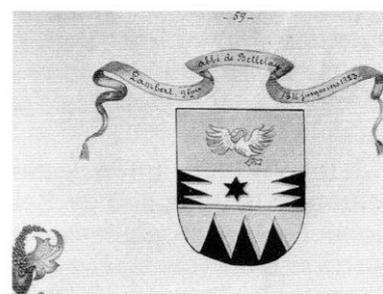
[Pierre](#), 7<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1289-1292), de Varres. Célèbre par son caractère et sa grande dignité, il achète de nombreuses vignes à La Neuveville, au lieu dit «Chanfraçon». Il affranchit de toutes servitudes les habitants vivant sur les terres de l'abbaye.





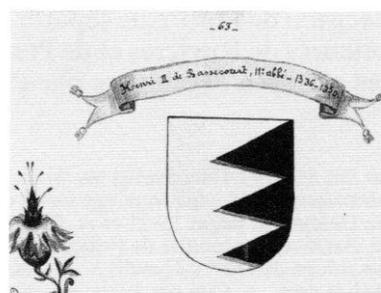
[Bourcard](#), 8<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1298-1316), de Boécourt. Probablement prieur de Grandgourt en 1278, Bourcard a été un «homme exceptionnel par l'humilité de sa vie». Il a acheté des terres situées près de Lepuix.

[Lambert](#), 9<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1316-1326), de Berlincourt. D'abord curé de Boécourt, il entre vers 1303 comme conventuel à Bellelay où il devient prieur en 1308. Homme orné de toutes les vertus, le monastère lui doit de nombreuses possessions à Tramelan.



[Pierre de Sancey](#), 10<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1326-1336), de Clerval, en Franche-Comté. «Remarquable par sa piété et la pureté de sa vie, il est digne de louanges car il sut renouveler la reconnaissance de nos terres et possessions à Porrentruy».

[Henri](#), 11<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1337-1350), de Bassecourt. «Selon le témoignage unanime, il fut orné de toutes les vertus et du souci du bien de la maison. Il édifia à Boécourt une chapelle en pierre avec ses dépendances et acheta (...) nos terres (...) de Courfayvre et de Bassecourt».



En dehors des offices, des lectures spirituelles et des réunions du chapitre, la règle de saint Augustin précise que chacun vaque à ses occupations. L'abbé et le prieur, qui fait souvent office de secrétaire, emploient ces heures de travail à liquider les affaires courantes; le chantre prépare les services religieux; le cellérier s'occupe de l'approvisionnement du couvent; le proviseur dirige la formation des novices. Mis à part ces charges internes et propres à la vie régulière, les chanoines prémontrés remplissent aussi des fonctions pastorales. Quelques-uns d'entre eux ont ainsi la charge des paroisses dépendantes de l'abbaye. Ils y assurent la célébration régulière de la messe et y délivrent les sacrements. D'autre part, ils s'efforcent de soulager les misères et de soigner les malades. Les donations faites en faveur de Bellelay, dont les actes stipulent comme raisons des bienfaits reçus au couvent, ne sont pas rares<sup>34</sup>.

Dès les premiers temps, cette abbaye a représenté un refuge, où la population du voisinage trouve, temporairement ou pour la vie, secours spirituel et soutien moral. Le cas des frères convers est à ce titre exemplaire. Ils font partie de la masse des fidèles qui, gagnés aux idées de pauvreté et d'austérité des réformateurs, abandonnent le siècle. Sans être forcément admis au rang de chanoines, ces hommes font néanmoins vœu de religion, se soumettent à la règle augustinienne et mettent leur savoir et leurs bras au service d'une communauté. Dans le cas de Bellelay, il est peu probable que cette abbaye ait connu, dans son premier siècle d'existence, un nombre de frères laïcs aussi important que Saint-Martin de Laon par exemple. Le droit d'accueillir comme convers des clercs ou des laïcs fuyant le siècle lui est en tout cas formellement reconnu en 1181<sup>35</sup>. Ceci permet à l'abbé Louis (1187-1202) de recevoir en 1192 quatre hommes de Villars-en-Vully «qui se sont faits convers sous la règle de saint Augustin en l'église [Sainte-] Marie de Bellelay»<sup>36</sup>. Plus tard, un certain nombre d'actes citent encore les noms de frères laïcs de ce monastère, mais sans qu'il soit jamais possible d'évaluer leur nombre. Quoi qu'il en soit, la construction de l'église et du couvent romans de Bellelay, la fondation de ses filiales de Grandgourt, de Gottstatt et de la Porte-du-Ciel témoignent de la vitalité et de l'expansion certaines de cette maison jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

### ↑*Constructions romanes et essaimage*↑

Pendant les premières décennies de son existence, la communauté prémontrée de Bellelay s'est organisée autour de la chapelle Saint-Augustin. On fait remonter la

<sup>34</sup> En 1302, par exemple, une sentence arbitrale précise que la donation de Guidon et de son fils, le frère Walter, convers de Bellelay, a été faite en 1294 en récompense de bienfaits reçus par eux en l'église de Bellelay. Trouillat II, N° 442 et Trouillat III, N° 18.

<sup>35</sup> «*Liceat quoque vobis clericos vel laicos e seculo fugientes liberos et absolutos ad conversionem recipere, et eos absque contradictione retinere*» Trouillat I, N°. 250, page 386.

<sup>36</sup> Trouillat II, N° 276.

construction de ce sanctuaire au prévôt de Moutier-Grandval, Siginand. D'après un certain nombre de témoignages, les restes de cet édifice se voyaient encore au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les habitants de la région venaient y prier pour la guérison de leurs peines de cœur<sup>37</sup>. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, certainement vers 1190, une véritable église est édifée<sup>38</sup>. Ce bâtiment est à nef unique, avec transept. Il se distingue par un chœur à fond plat et par deux absidioles en saillie dans les bras du transept. Ceux-ci forment deux espaces presque séparés de la nef, à laquelle ils sont néanmoins reliés par d'étroits couloirs, appelés «passages berrichons». L'ensemble du sanctuaire est couvert d'un plafond plat et surmonté d'une charpente en bois. La largeur de la nef le laisse du moins supposer. Seul le chœur, plus étroit, a pu être voûté. Au-dessus de la croisée du transept s'élève probablement une petite tourelle de bois, bien qu'on puisse aussi concevoir que les piliers ont pu supporter une tour de pierre plus imposante<sup>39</sup>.

Au moment où la communauté de Bellelay entreprend de construire son église, l'abbé Louis rachète également l'ancien prieuré bénédictin de Grandgourt, alors à l'abandon. On y construit un cloître et une chapelle. En 1188, le pape Innocent III ratifie cette fondation, dont il assure les premières possessions dans sa bulle<sup>40</sup>. Le moine Rodolphe y est envoyé. Il sera le premier et l'unique abbé de Grandgourt. A sa mort, les clunisiens de Saint-Morand d'Altkirch s'emparent de ce couvent qu'ils ne restituent qu'en 1208<sup>41</sup>. Il est alors transformé en dépendance: les prieurs qui en auront la charge seront nommés par l'abbé de Bellelay et ses biens sont incorporés à ceux de l'abbaye-mère.

---

<sup>37</sup> D'après Saucy (*op. cit.* page 8) et Mandelert (*op. cit.* page 118), cette chapelle se serait trouvée «au nord du chœur de l'église Saint-Pierre», soit sous le bâtiment de l'église actuelle, édifée en 1714. Mais un plan de 1716 montre au coin sud-ouest de l'ancien couvent une petite construction surmontée d'une croix, qui pourrait être la vieille chapelle Saint-Augustin. D'après Wyss (*op. cit.* page 72), Saucy et Mandelert auraient confondu cette dernière avec une autre chapelle Saint-Augustin, se trouvant elle à l'intérieur même de l'église de Bellelay. La question reste cependant en suspens. Voir aussi à ce propos le plan de 1716 reproduit dans Wyss, *op. cit.*, page 190, N° 4.

<sup>38</sup> La construction de l'église romane de Bellelay ne peut être datée de manière précise. Wyss la situe dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle au plus tôt et la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle au plus tard. Plus exactement, elle pourrait avoir été élevée aux environs de 1190, car on trouve dans un acte de 1192 la première mention de l'église Sainte-Marie de Bellelay. Voir Wyss, *op. cit.*, page 60.

<sup>39</sup> Wyss, *op. cit.*, pages 34-40.

<sup>40</sup> Trouillat I, note 17, page 386; Trouillat II, N° 19.

<sup>41</sup> Trouillat I, N° 292.



[Vierge à l'enfant](#). Pierre. XII<sup>e</sup> siècle, 0,95 m. Collégiale de Saint-Ursanne.

Ce premier échec relatif n'empêchera pas Bellelay de continuer à essaimer avec l'aide, il est vrai, des grandes familles seigneuriales de la région. En 1255, une donation importante du comte Rodolphe de Neuchâtel-Nidau et de sa femme Richense permet la fondation de la filiale de Gottstatt<sup>42</sup>. Situé entre le village d'Orpond et l'Aar, ce couvent a certainement été construit sur le modèle de son abbaye-mère. Il conserve aujourd'hui encore deux caractéristiques que les fouilles de Bellelay ont permis de mettre au jour. Il s'agit de la tour frontale, située près de la porte de l'église, et d'un escalier reliant le bras sud du transept à l'aile est du couvent. A Bellelay, ces deux parties de l'édifice roman sont d'une date postérieure à l'édification de l'église. Ceci laisse supposer que les bâtiments conventuels ont été bâtis dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, lors d'une seconde étape de construction<sup>43</sup>. Les restes romans de Gottstatt, en particulier la magnifique salle capitulaire, permettent ainsi de se représenter l'apparence du premier couvent de Bellelay.

Un demi-siècle plus tard, on fait appel à l'abbé Bourcard pour organiser ce qui deviendra l'abbaye de la Porte-du-Ciel. Celle-ci doit son origine à la fondation faite en 1303 par Anne de Schliengen et Berthe de Nollingen. Ces deux sœurs abandonnent tous leurs biens à Wyhlen et Nollingen afin d'y fonder un monastère. Elles en confient la direction à leur frère Jean, abbé de la maison prémontrée de Rüti. Ce dernier s'y installe avec un chanoine et un frère convers. Une petite église est construite. En 1304, Othon Münch, chevalier, de Bâle, et son épouse Berthe de Nollingen informent le général-abbé de Prémontré qu'ils ont fondé la Porte-du-Ciel. Ils en offrent l'annexion à l'ordre et prient d'en confier la direction à Bellelay. Cette curieuse démarche a en fait pour but de soustraire la nouvelle abbaye aux prétentions de l'abbé de Rüti, qui réclame une somme d'argent en reconnaissance de filiation<sup>44</sup>.

On le voit, Bellelay est loin d'avoir connu le développement et l'expansion des plus célèbres abbayes de l'ordre, ou de Lucelle par exemple<sup>45</sup>. Contrairement à cette voisine cistercienne, la maison prémontrée apparaît modeste de ce point de vue. A considérer certains documents, on serait tenté de croire qu'elle restera longtemps pauvre, du moins jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Quelques actes ne manquent pas d'ailleurs de le relever. C'est en particulier le cas des donations des évêques de Bâle,

---

<sup>42</sup> L'acte de donation du lieu de Gottstatt (Locus Dei) est fait en faveur de l'ordre prémontré. Il précise qu'une abbaye doit v être fondée sous la direction de Bellelay. Trouillat I, N° 439.

<sup>43</sup> Wyss, *op. cit.*, pages 41 et 61.

<sup>44</sup> Trouillat III, N° 34 et Hansjörg Gerspach, *Die Geschichte des Klosters Himmelspforte [Porte-du-Ciel] in Wyhlen*, in *Arbeitsgemeinschaft Markgraferland*, Schopfheim, 35, *Sonderheft*, 1973, pages 1-68.

<sup>45</sup> A propos de l'expansion de l'abbaye cistercienne de Lucelle, voir A. Chèvre, *Lucelle (...)*, *op. cit.*, pages 42-48.

qui invoquent cette raison pour soustraire la desserte et les dîmes des paroisses de Boécourt et Tavannes à Moutier-Grandval et à des seigneurs laïcs<sup>46</sup>. Ces derniers contesteront longuement à Bellelay la propriété de ces droits et revenus<sup>47</sup>. Mais, en agissant de la sorte, les évêques bâlois assurent des prêtres et une célébration régulière des offices à ces deux paroisses. Ceux de Lausanne et de Besançon feront de même pour certaines églises du pied du Jura et d'Ajoie relevant de leur diocèse.

---

<sup>46</sup> Trouillat I, N° 196 et N° 235. Ce dernier acte précise, en 1175, que l'évêque Ortlieb a donné, en 1147 environ, l'église de Boécourt à Bellelay parce que «*affectu pietatis condecens inopie Bellelagiensis ecclesie, que adhuc illis diebus paucis fulciebatur aminiculis, fratribus ibidem cum sudore et labore Deo famulantibus*».

<sup>47</sup> Trouillat I, N° 222 et N° 234.



[Gottstatt](#): l'église vue de la cour.

## ↑Biens d'église et droits de patronage↑

Parmi les premières possessions assurées au couvent de Bellelay, les biens et les droits ecclésiastiques occupent une place prépondérante. La bulle papale de 1141 reconnaît déjà à cette maison prémontrée la propriété de «*ecclesiam Sancti Ursicini de Noerol cum appendiciis*», que l'évêque Amédée de Lausanne lui a donnée une année auparavant<sup>48</sup>. A cette première église, située aux abords de la future Neuveville, s'ajoutent celles de Tavannes et de Boécourt, certainement avec les chapelles dépendantes de Chaindon et du Mont Repais. L'abbé Gérold les reçoit vers 1147 de l'évêque Ortlieb, ainsi qu'il est rappelé en 1148 dans la bulle d'Eugène III<sup>49</sup>. Malgré cette confirmation papale, la possession de ces biens lui sera longuement disputée par le chapitre de Moutier-Grandval et par les seigneurs d'Asuel. Le premier conteste d'ailleurs également à l'abbaye les dîmes de vin de l'église Saint-Ursanne de Nugerole. Un accord intervient finalement vers 1161, attribuant les églises de Tavannes et Reconvilier à Bellelay. Quant aux dîmes, Moutier-Grandval récupère celles prélevées sur ses propres vignes et sur celles de l'évêque, mais contre une redevance annuelle d'un muid de vin<sup>50</sup>. Un siècle plus tard, Bellelay recevra encore le droit de patronage sur l'église Saint-Ursanne de Nugerole, qui dès lors est désignée dans les actes par le vocable de Blanche Église<sup>51</sup>. Ce droit lui a été donné par Wecelo, comte de Heigerloch, avec le consentement de l'évêque Othon de Lausanne<sup>52</sup>.

En ce qui concerne Boécourt, les difficultés proviennent du fait que l'évêque Ortlieb a repris au comte d'Asuel les dîmes de Bonfol. Il les attribue au comte Volmar de Frobourg afin de compenser la perte subie par ce dernier de celles de Boécourt<sup>53</sup>. Burkard d'Asuel, «*in irritum*», tente alors de faire révoquer le don de l'évêque et inquiète Bellelay pendant de longues années. Ses deux fils mettent fin au conflit en 1175. Cette année-là, ils abandonnent toute prétention sur Boécourt et

<sup>48</sup> Hugo, Annales prémontrées, volume I, page 277.

<sup>49</sup> Trouillat I, N° 196 et N° 202.

<sup>50</sup> Trouillat I, N° 222.

<sup>51</sup> Les premières mentions désignent cette église sous le terme de Saint-Ursanne de Nugerole. En 1269, on trouve pour la première fois, du moins à notre connaissance, la désignation de «*parrochia albe ecclesie de Nieruj*» (voir en particulier Trouillat II, N° 146 et N° 222). Le vocable «Nuerol», «Nugerole» ou «Nieruj» disparaît alors progressivement des actes, où il est remplacé par celui de «Neuveville». Cette ville fortifiée a été construite au bord du lac en 1312 par l'évêque Pierre d'Aspelt. Mais il existait auparavant déjà un bourg situé au pied du château du Schlossberg qui domine La Neuveville.

<sup>52</sup> Quand? Acte de confirmation de ce droit à Bellelay par le pape Benoît XII en 1325. Trouillat III, N° 325.

<sup>53</sup> Trouillat I, N° 196.

l'évêque Louis confirme à l'abbaye la possession de cette église et de ses revenus, soit «*curia, dote et decimis omnibus*»<sup>54</sup>. Les bulles papales de 1181 et 1225 ne donnent aucune précision supplémentaire, si ce n'est que Bellelay possède l'église de Tavannes et la chapelle de Chaindon «*tam dote quam decimis*»<sup>55</sup>. Ces premières dîmes seront augmentées de celles que l'église de Bâle prélève à Tavannes, à Reconvilier et à Loveresse. Le quart de ce revenu, dit «dîme de Zurich», est offert à l'abbaye en 1267 par l'évêque Henri<sup>56</sup>.

A ces biens et droits ecclésiastiques s'ajoutent encore ceux appartenant à la maison de Grandgourt. Après la transformation de cette filiale en prieuré, ils reviendront également à Bellelay. L'église de Montignez et les dîmes de Gervilier en font partie. La première a été donnée à la «très pauvre maison de Grandgourt» en 1189 par l'archevêque Thierry de Besançon<sup>57</sup>. Quant à la dîme de Gervilier (localité disparue qui se trouvait dans la paroisse de Pfterthouse-le-Haut), elle est en partie offerte à Bellelay en 1296 par Thiébaud d'Asuel et en partie rachetée en 1299 à Walter de Liebstein pour cinquante livres estevenantes<sup>58</sup>.

L'abbaye de Grandgourt aurait également possédé le patronage de l'église de Pfterthouse, desservie dès 1194 par le curé de Montignez<sup>59</sup>. Mais ce n'est qu'en 1400 que ce droit est reconnu de manière expresse à Bellelay. Le même acte précise aussi que, jusqu'à cette date et depuis le moment d'acquisition des collatures de Boécourt et Pfterthouse, le quart de la dîme du village et du ban de Pfterthouse a été prélevé par le curé et les trois quarts restants par Bellelay. A Boécourt et Séprais, l'abbaye n'en touche que la moitié: un quart est attribué au curé et le reste à l'écuyer Henri Voughe. L'évêque Humbert de Neuchâtel incorpore alors à la mense abbatiale la part des dîmes affectée jusque-là aux vicaires de Boécourt et Pfterthouse<sup>60</sup>.

Les dons des églises et des droits de patronage de Montignez et Pfterthouse marquent la fin d'une première étape: jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les abbés de Bellelay n'achèteront ou n'obtiendront que peu de biens d'église. Cependant, entre 1284 et 1307, naît et s'organise la paroisse de la Marie-Madeleine, ou Haute Paroisse, regroupant les habitants et les colons installés dans les environs immédiats

<sup>54</sup> Trouillat I, N° 250 et N° 232.

<sup>55</sup> Trouillat I, N° 250 et N° 332.

<sup>56</sup> Cette donation est confirmée par l'évêque Pierre en 1286. Trouillat II, N° 133.

<sup>57</sup> Trouillat III, N° 2 et N° 3.

<sup>58</sup> Trouillat II, N° 475 et N° 518.

<sup>59</sup> Trouillat V, page 120.

<sup>60</sup> Trouillat IV, N° 325.

du couvent<sup>61</sup>. Le recteur de cette paroisse, nommé lui aussi par l'abbé, obtiendra les dîmes prélevées sur les terres nouvellement défrichées et l'abbaye exercera évidemment le droit de patronage sur cette église<sup>62</sup>.

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Bellelay obtient les dîmes et les collatures d'autres paroisses encore. C'est le cas de Longeau en 1374, où le couvent rachète pour cent livres bâloises tous les biens tenus jusque-là en fief par les frères de Bärenfels dans cette paroisse. Le comte de Thierstein, leur seigneur, approuve cette vente la même année. Parmi les biens énumérés se trouve le *jus patronatus*. Cette transaction soulève l'opposition de la famille de Champion, dont le tuteur des enfants de feu Cuentz passe un accord avec l'abbé Jean de Pontenet (1374-1398) en 1380. Enfin, en 1402, la famille de Nicolas d'Oltingen renonce également à tous ses droits sur Longeau<sup>63</sup>.

C'est très probablement à la même époque que Bellelay obtient de Jecklin d'Eptingen et de sa sœur Frevelin de Wildenstein la collature de l'église Saint-Martin de Perles. Des rentes et des dîmes prélevées dans cette paroisse sont aussi comprises dans leur donation. Ces droits seront contestés à l'abbaye par Henry et Renaud de Boncourt, qui abandonnent leurs prétentions en 1416 contre cent livres coursables à Bâle<sup>64</sup>. Grâce à un échange réalisé en 1405 avec Nicolas Ulric Truchsess, Bellelay s'assure tous les droits de dîme et de patronage que ce gentilhomme détient sur l'église et dans le village ou la paroisse de Bassecourt. Celle-ci est réunie en 1412 avec Boécourt à la demande de l'abbé Nerr et en raison du petit nombre de paroissiens<sup>65</sup>. Enfin, en 1513, l'abbé Nicolas Schnell rachète à la ville de Bienne le droit de patronage sur l'église Saint-Georges de Bévillard<sup>66</sup>.

Mis à part cette dernière paroisse et celle de Pfetterhouse, dont les patronages seront résiliés respectivement aux mains de l'évêque de Bâle en 1627 et de l'abbé de Lucelle en 1629, Bellelay conservera les droits de collature sur toutes ces églises, malgré la Réformation et jusqu'à la suppression de l'abbaye.

---

<sup>61</sup> Le *Liber Marcarum* cite cette paroisse sous le nom de Maria Magdalena; Trouillat V, page 80. Voir aussi à ce propos L. Dufour, *Recherches sur l'origine des Genevez*, in *Mémoire et Documents*, Genève, 1865, pages 85-112.

<sup>62</sup> Trouillat III, N° 61, page 116.

<sup>63</sup> Trouillat IV, N° 155, N° 156 et page 763. Trouillat V, page 763.

<sup>64</sup> Trouillat V, N° 60.

<sup>65</sup> Trouillat V, pages 717 et 736.

<sup>66</sup> Arthur Daucourt, *Dictionnaire historique des paroisses de l'Ancien Evêché de Bâle*, Delémont, 1897-1913, huit volumes, volume I, pages 55-59; Saucy, *op. cit.*, page 83 (1<sup>ère</sup> édition).

## ↑Les revenus d'église↑

Les revenus dont Bellelay dispose dans les paroisses proviennent de la dot des églises et des dîmes. La première est composée d'un certain nombre de terres, de cens ou de corvées dont les bénéfices sont attribués à l'entretien du presbytère et du curé. Quant aux dîmes, elles sont en général réparties entre plusieurs seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Mais une partie revient de toute manière à celui d'entre eux qui détient le droit de collature. C'est le cas de Bellelay pour toutes les paroisses placées sous son patronage.

Les indications que nous possédons sur ces revenus d'église sont rares au moyen âge. Ceux provenant de la dot sont en principe fixes: les paroissiens qui cultivent les terres en faisant partie versent chaque année une rente en nature ou en argent. Il peut arriver cependant qu'ils augmentent en raison de donations, faites par exemple pour la célébration de messes d'anniversaire, pour la construction d'autels ou pour la fondation de chapelles. Les donateurs assignent alors de nouveaux revenus à l'église et à son desservant afin que leur voeu puisse être réalisé. Nous connaissons deux exemples de ce type, l'un à la Blanche Église et l'autre à Tavannes.

D'après un document de 1485, il existait «depuis longtemps» une chapelle dédiée à sainte Catherine dans l'église paroissiale de La Neuveville. L'abbé de Bellelay avait le droit d'en nommer le recteur. Suivant un autre acte, cette chapelle est déjà attestée en 1325<sup>67</sup>. Les magistrats de la ville en auraient été les fondateurs et, à ce titre, l'auraient déplacée sans permission. De plus, ils revendiquent en 1485 le droit d'en nommer le desservant. Après protestation de Bellelay, l'abbé Jean Barth leur octroie finalement ce privilège contre une rente annuelle de vin<sup>68</sup>.

Pour ce qui est de Tavannes, l'église du lieu aurait été pillée et incendiée par les Bernois en 1367. Reconstituée et consacrée peu après, elle porte le patronyme de Saint-Etienne dans l'acte par lequel Isabelle de Tavannes fonde une chapelle dédiée à sainte Catherine. Elle donne au curé le pouvoir d'en choisir le chapelain et elle dote cette fondation des revenus nécessaires à son entretien<sup>69</sup>. En 1402, les bénéfices de cette chapelle sont incorporés à la mense abbatiale par l'évêque Humbert de Neuchâtel parce que «les personnes qui y servent Dieu ne peuvent être entretenues

<sup>67</sup> Trouillat 111, N° 325. Acte de confirmation du droit de patronage sur la Blanche Église accordé à Bellelay et qui précise: «cum cappella et eius appendiciis».

<sup>68</sup> Trouillat, regeste p. 879. En 1489, les revenus annuels de la Blanche Église sont estimés à 18 marcs d'argent. (Trouillat V, N° 307).

<sup>69</sup> Le détail de ces revenus se monte à «26 sols et 120 deniers» Voir à ce propos Amweg, op. cit. volume I, pp. 71-72, qui cite H. Farron, *Histoire de la paroisse de Tavannes-Chaindon*, 1922. Voir aussi Trouillat V, page 730; AAEB, B 133/ 14; Saucy, op. cit., page 47 (Première édition).

en raison de la modicité des revenus»<sup>70</sup>. Le même jour, Humbert donne encore à Bellelay, certainement pour les mêmes raisons, les revenus de l'autel Sainte-Catherine érigé en l'église de Delémont.

Il reste enfin à signaler un certain nombre de cas particuliers. Le premier concerne une chapelle qui aurait existé au-dessus de Bienne, près des vignes que Bellelay possède dès 1141 à Falbringen. En 1352, nous trouvons la mention d'un certain Jean de Sornetan, «chapelain de la chapelle de Valmeringen» dédiée à la sainte Vierge<sup>71</sup>. A Porrentruy, Bellelay aurait dû normalement construire un oratoire dans la maison que le comte de Ferrette donne à l'abbaye en 1233. C'est du moins la condition spécifiée dans l'acte par le donateur<sup>72</sup>. Comme pour celle du Mont Repais, rattachée à la paroisse de Boécourt, il est difficile de dire si les chapelles de Porrentruy et de Falbringen ont jamais été desservies par les chanoines de Bellelay. De plus, comme pour l'ensemble des églises dépendant du couvent, les indications précises pour évaluer les revenus de leurs dots font défaut.

En ce qui concerne les dîmes, le problème est encore plus complexe, car ce revenu est variable par définition. D'autre part, suivant les paroisses, l'abbaye ne prélève que le quart, la moitié, exceptionnellement la totalité de cet impôt d'église. On ne dîme pas non plus partout de la même manière: ici on réclame deux gerbes sur dix, là une sur dix ou sur douze même. Enfin, la proportion de la dîme des paroisses qui revient à l'abbé a considérablement varié au cours des siècles. On peut constater cependant que Bellelay devient progressivement, grâce à des donations ou des achats, le principal décimateur dans les paroisses de La Neuveville, de Tavannes, de Boécourt et de Montignez surtout. Des indications postérieures laissent également supposer que les dîmes ont représenté une part importante des revenus de l'abbaye. C'est en particulier le cas sur les bords du lac de Bienne, où l'abbé prélève sa part du vin à La Neuveville, à Chavannes et jusque dans la seigneurie du Landeron.

### ↑*La desserte des paroisses*↑

Les nombreux droits et revenus que Bellelay possède dans les paroisses placées sous sa direction spirituelle s'accompagnent aussi d'obligations. La première est de fournir des prêtres compétents à ces églises afin d'y assurer la régularité des offices et l'administration des sacrements. Le droit de patronage permet à l'abbé de désigner qui il veut. Il y nomme en principe des chanoines de son chapitre, pour autant que l'effectif le permette. D'autre part, la règle de saint Augustin n'autorise pas les

<sup>70</sup> Trouillat V, page 707 et Mandelert, ASJE 1857, page 133.

<sup>71</sup> Trouillat IV, page 657 et Saucy, op. cit., page 10 (1ère édition).

<sup>72</sup> Trouillat I, N° 355.

Prémontrés à résider à demeure parmi leurs paroissiens. Ils doivent s'arranger pour remplir leurs fonctions sacerdotales tout en suivant la vie régulière de leurs confrères. Cela leur est possible tant que l'église qu'ils desservent n'est pas trop éloignée du couvent ou d'un prieuré. C'est le cas des paroisses de la Madeleine, de Tavannes, de Boécourt, de Bévillard, de Montignez et de Pfetterhouse<sup>73</sup>.

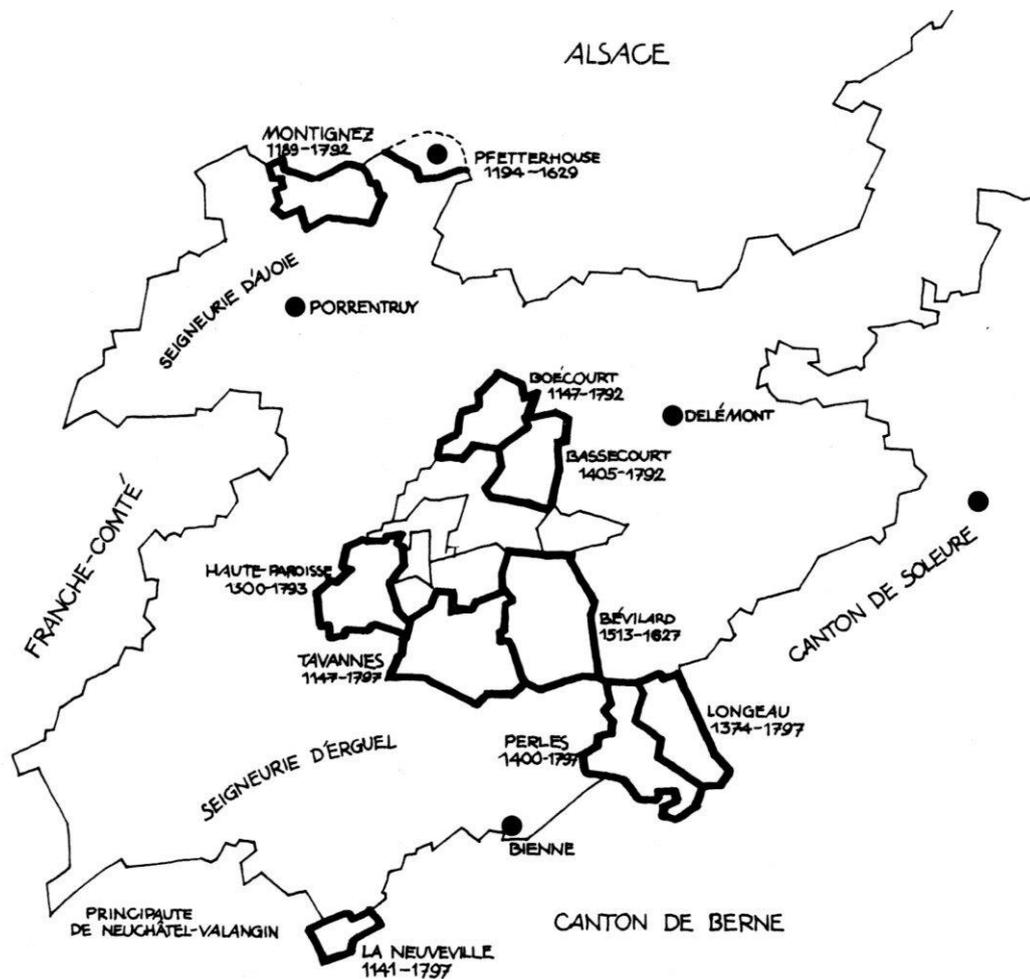
En 1410, le curé des Genevez est même autorisé à dire la messe à Bellelay en hiver parce que l'église du lieu est difficilement accessible «à cause de la solitude du lieu et de l'abondance des neiges»<sup>74</sup>. Le règlement de la paroisse de Bévillard (1526) et celui de la Madeleine (1565) stipulent que le desservant n'a l'obligation d'y dire la messe qu'une fois par semaine et aux grandes fêtes. Il ne doit être présent qu'en deux circonstances particulières: lorsqu'une femme est sur le point d'accoucher et «au temps de peste». Généralement, on exige seulement du curé qu'il fasse diligence pour venir administrer les sacrements aux mourants. Quant à l'abbé, il a le devoir de subvenir aux besoins et à l'entretien des desservants, sauf lorsqu'ils séjournent dans les paroisses. Il doit également les pourvoir des calices, des livres et des vêtements nécessaires à la célébration du culte. De plus, lorsque l'abbaye est décimatrice dans la paroisse, il lui revient la charge d'entretenir les bâtiments de cure et l'église, à proportion du pourcentage des dîmes qu'elle prélève<sup>75</sup>. Les revenus dévolus à Bellelay en raison de ses droits ecclésiastiques sont ainsi consacrés essentiellement aux paroisses et aux paroissiens dont l'abbaye a la charge. Certes, ils contribuent aussi à l'entretien des chanoines, mais ceux-ci vivent surtout des ressources de leurs propriétés foncières.

---

<sup>73</sup> Dans le cas de La Neuveville, il est difficile de dire si la Blanche Église a toujours été desservie par des chanoines de Bellelay. C'est certain depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle: les noms des curés neuvevillois sont alors toujours suivis de la mention «chanoine de Bellelay» dans les actes. Ils résident alors à demeure dans une des maisons que Bellelay possède dans cette ville. A Longeau, l'église n'a jamais été desservie par des chanoines prémontrés. Pour autant qu'on puisse en juger d'après les noms des desservants, ce doit aussi être le cas à Perles.

<sup>74</sup> Louis Vautre, *Notices historiques sur les villes et villages catholiques du Jura*, Genève, Slatkine, 1979, réimpression de l'édition de 1881, volume Franches-Montagnes, pages 151-152.

<sup>75</sup> Acte du notaire Belorsier de Saicourt: arrangement entre l'abbé de Bellelay et les paroissiens de Bévillard (1<sup>er</sup> mars 1526), copie vidimée, citée par Saucy, op. cit., page 105 (1<sup>ère</sup> édition). Rôle de la paroisse de la Madeleine (26 juillet 1565), cité par Vautre, op. cit., pages 152-153.



[Les collatures de Bellelay](#) dans la principauté épiscopale de Bâle (Montignez, Boécourt, Bassecourt, Les Genevez ou Haute paroisse, Tavannes, Bévillard, Perles et La Neuveville) et en dehors (Pfetterhouse en Alsace et Longeau dans le canton de Berne).

# ▲ La propriété foncière de Bellelay au moyen âge ▲

Sommaire:

- [Donations, achats, ventes et reconnaissances](#)
- [La «carte» des propriétés foncières](#)
- [1225 1325](#)
- [Amodiation, inféodation, colonisation et défrichement](#)
- [1325-1414](#)

## ▲ La propriété foncière de Bellelay au moyen âge ▲

Sur la base des documents publiés par Trouillat et relatifs à Bellelay, il est possible d'étudier certains aspects économiques et sociaux de l'abbaye. Parmi les trois cent quarante actes transcrits *in extenso* ou résumés par cet auteur, la plus grande partie est tirée du premier cartulaire de Bellelay. Le reste provient des liasses de *temporalia* du couvent et déposées aux archives de l'Ancien Évêché de Bâle à Porrentruy. Quelques-uns sont tirés des fonds d'archives communaux, en particulier de Bienne, Porrentruy, Delémont, La Neuveville et Saint-Ursanne. Pour cette raison, trois cent vingt de ces actes sont antérieurs à 1414, date à laquelle le notaire Nicolas Huninger a terminé son travail. A la demande de l'abbé Nerr, il a été chargé par l'officialité bâloise de copier tous les titres déposés aux archives du couvent. Ce cartulaire représente donc la somme des privilèges, droits, biens et possessions divers acquis par l'abbaye au cours de ses trois premiers siècles d'existence. La nature et la date des différents documents qui y figurent permettent ainsi de faire des constatations intéressantes sur les modes et les périodes privilégiées d'acquisition.

### ↑ *Donations, achats, ventes et reconnaissances* ↑

Bellelay a très régulièrement bénéficié de la faveur des fidèles et en particulier des évêques de Bâle. C'est à eux que l'abbaye doit une grande partie de ses droits ecclésiastiques et de ses privilèges seigneuriaux. De même, les familles de Neuchâtel-Nidau, de Ferrette et d'Asuel, notamment, se sont souvent montrées généreuses. Cependant, sur quelque septante donations, la plus grande partie provient de milieux plus modestes. On trouve parmi ces derniers donateurs des gens de petite noblesse (écuyers, chevaliers) de l'Évêché, des bourgeois des villes (Bienne, Delémont, Porrentruy, La Neuveville) et des habitants des villages environnants dont le statut social n'est pas précisé ou mal défini. Les donateurs étrangers à la principauté épiscopale sont rares.

Les motifs stipulés dans les actes de donation sont aussi intéressants à relever. Le plus souvent, le ou les donateurs précisent qu'ils agissent ainsi pour assurer le repos de leur âme ou de celles des membres de leur famille. Suivant l'importance des biens ou des revenus offerts à l'abbaye, certains posent des conditions: célébration de messes d'anniversaire, fondation d'autels ou de chapelles. Enfin, quelques-uns abandonnent tous leurs biens parce qu'ils entrent, comme chanoines ou convers, à Bellelay. Pour le reste, quelques documents invoquent des bienfaits, tant matériels que spirituels, reçus des moines, ou encore la pauvreté de leur maison. Cette dernière raison se rencontre particulièrement à deux époques précises: dans les cinquante premières années de l'abbaye et entre 1380 et 1410 environ. Le premier cas s'explique aisément. La jeune communauté manque de tout et il faut lui donner les moyens de subsister, de construire son église, son couvent et de se développer.

Jusque vers 1250, la très grande majorité des biens est acquise par des dons ou des échanges.

Dans le deuxième cas, la générosité des fidèles permet de réparer les dommages subis par l'abbaye dans ses bâtiments et ses propriétés à l'occasion des guerres entre Jean de Vienne et les Bernois (1367-1368), des démêlés de ce même prince-évêque avec les Bâlois (1374-1375) et de la chevauchée meurtrière d'Enguerrand de Coucy à travers l'Évêché (1375). Quelques années plus tard, Bellelay subit, comme le reste de la principauté, les conséquences de la guerre que se livrent Imier de Ramstein et Werner Schaller pour la succession au siège épiscopal bâlois. Enfin, il semble que l'église de Bellelay ait brûlé en 1402 et qu'elle ait été détruite une seconde fois en 1409<sup>76</sup>.

Entre ces deux périodes difficiles, Bellelay a vraisemblablement connu une phase de prospérité. Les sujets de l'Évêché continuent alors à se montrer généreux et reconnaissants envers l'abbaye. Les biens acquis par ce biais sont néanmoins infimes par rapport à ceux qui sont achetés. Sur cent actes d'achat répertoriés entre 1170 et 1416, un seul se situe avant 1254 et douze seulement après 1367. De tous les abbés de cette période faste, le plus «dépensier» fut sans aucun doute Pierre de Sancey. En dix ans (1326-1336), il consacre plus de quatre cents livres bâloises et trente-six estevénantes à des achats divers. Son successeur, Henri de Bassecourt, ne dépense, lui, qu'une centaine de livres de Bâle. Dans la deuxième moitié du siècle, Bellelay continue à faire de belles acquisitions. Les abbés n'achètent plus de petites terres éparses, mais des domaines entiers et souvent pour de grosses sommes. C'est en particulier le cas de Jacques de Bienne (1354-1358) et de Jean de Bassecourt (1358-1365)<sup>77</sup>. Mis à part deux belles acquisitions de Jean de Pontenet (1374-1398), il faut ensuite attendre l'abbatit d'Henri Nerr (1401-1418) pour retrouver de telles dépenses<sup>78</sup>. Cependant, ce dernier a visiblement de la peine à verser les fortes

<sup>76</sup> André Chèvre, in *Nouvelle histoire du Jura*, pages 80-83; Paul-Otto Bessire, *Histoire du Jura bernois*, réédition, Moutier, 1977, pages 62-67; Wyss, op. cit., pages 30-31.

<sup>77</sup> Le premier acquiert, en 1357, du chevalier Fourgues de Coeuve une maison, 6 fauchées de pré et 62% journaux de terres à Dampheux pour 300 florins de Florence (Trouillat IV, pages 668-69). Il en dépense 140 autres une année plus tard en achetant toutes les propriétés de la famille de Stein à Tramelan, soit 83% journaux de terres, 35 fauchées de pré, une maison, etc. (Trouillat IV, pages 672-673). Le second consacre 159 florins en cinq ans à l'achat d'une maison à Porrentruy, d'une cense annuelle en argent à Bassecourt et d'une cense en vin à La Neuveville (Trouillat IV, pages 686 et 694).

<sup>78</sup> En 1403, l'abbé Nerr consacre 200 francs d'or à l'achat d'un fief castral sous le Schlossberg et la part des dîmes de l'écuyer Jean Grillon à Tavannes, Saules, Saicourt. Une année plus tard, il obtient encore pour 20 florins une maison et un domaine aux Genevez (Trouillat V, pages 711 et 714). Enfin, en 1409, l'année même de la seconde destruction de l'église de Bellelay, il achète pour 40 écus d'or une part de la grande dîme de La Neuveville (Trouillat V, page 728).

sommes qu'il doit<sup>79</sup>. En 1417, il vend au chapitre de Saint-Imier une maison sous le Schlossberg pour trente-sept florins d'or du Rhin<sup>80</sup>.

Cet exemple d'une vente faite par Bellelay est exceptionnel; nous n'en connaissons qu'un seul autre<sup>81</sup>. L'absence d'actes de ce type peut s'expliquer par le fait qu'on attache moins d'importance à la conservation des titres sur les objets cédés. Mais il ne faut pas perdre de vue non plus que les statuts de l'ordre interdisent aux chanoines prémontrés d'aliéner leurs biens. Ce principe leur est du reste rappelé dans les bulles papales. Ils doivent veiller à ce que les propriétés énumérées dans ces actes soient maintenues à l'abbaye dans leur intégralité. Les échanges, extrêmement nombreux, permettent d'ailleurs de pallier cette interdiction, sans pour autant contredire la substance de la règle. De plus, à considérer les multiples sentences rendues en faveur de Bellelay, on constate que les abbés ont pris grand soin d'appliquer à la lettre les recommandations papales et les statuts de leur ordre. En cas de difficultés avec des particuliers, des communautés villageoises ou religieuses, les moines eurent à coeur de défendre les intérêts de leur maison, parfois même au péril de leur vie<sup>82</sup>. La plupart de ces différends sont réglés par voie de concordat ou d'arbitrage. Si nécessaire, on fait appel à la justice du prince.

Ce souci de sauvegarder le patrimoine de l'abbaye se manifeste également par un autre type de documents: les reconnaissances. Il s'agit d'actes établis par des notaires jurés qui dressent la liste, les délimitations et les cens des propriétés de l'abbaye. La rédaction de tels documents devient d'autant plus nécessaire que les biens de Bellelay augmentent et se dispersent géographiquement. En outre, on prend soin de les établir après les périodes de troubles, de guerres ou d'épidémies. Les gens y meurent nombreux, ceux qui cultivent les terres de l'abbaye ne versent plus les cens et les rentes et les chanoines eux-mêmes oublient ce qui leur est dû. La paix revenue, il est donc indispensable de faire reconnaître aux fermiers, fiéteurs ou locataires de Bellelay, les droits de propriété du couvent et ce qu'ils doivent lui verser chaque année.

Les premières reconnaissances de Bellelay ont été rédigées en 1398, 1402 et 1407, soit après la période des grandes épidémies et des guerres mentionnées plus

---

<sup>79</sup> En 1413, Henri Nerr est obligé de laisser à la veuve de Jean Grillon l'usufruit de tous les revenus en nature et en argent que l'abbaye prélève à Montignez pour payer sa dette. En 1416, le rachat pour 100 livres bâloises de droits sur la cure de Perles est transformé en une rente annuelle de 5 livres. AAEB, B 133/ 14; Trouillat V, N° 60.

<sup>80</sup> Trouillat V, N° 63.

<sup>81</sup> Il s'agit de la cession à l'abbaye-soeur de Fontaine-André d'un domaine à Villars-en-Vully, en 1244. Saucy, op. cit., p. 33 (1ère édition) qui cite le regeste 1169 des archives de l'Etat de Neuchâtel.

<sup>82</sup> En 1313, un moine convers de Grandgourt est envoyé pour empêcher un homme de Montignez de cultiver des terres et de couper des arbres dans les forêts du couvent. Ce dernier s'en prend au pauvre frère convers et le bat au point de le laisser pour mort. Trouillat III, N° 217.

haut<sup>83</sup>. On s'est contenté alors de spécifier les biens et revenus de l'abbaye dans la Prévôté de Moutier-Grandval, le val de Delémont et quelques localités d'Ajoie (Cornol), d'Erguel (Corgémont, Sonceboz, Tramelan), dans la Seigneurie d'Orvin et dans la paroisse de Longeau. On procédera de même, quoique de manière plus systématique encore, après la Réformation, puis très régulièrement jusqu'à la Révolution.

Les renseignements fournis par ces différents types d'actes permettent de dessiner une carte illustrant l'évolution et la répartition géographique des propriétés foncières de Bellelay. Dans ce but, nous avons fixé comme étapes d'analyse les dates de la première (1141) et de la dernière (1225) bulle papale de confirmation des possessions du couvent. Ensuite le choix s'est porté sur l'année 1325, qui marque le début de la période des grandes acquisitions de l'abbaye jusqu'à l'abbatiate d'Henri Nerr.

### ↑La «carte» des propriétés foncières↑

En 1141, le pape Innocent II confirme à l'abbé Gérold la possession de trois domaines: la «vallée rousse» avec ses dépendances, des vignes près de Bienne et une cour à Boécourt avec ses appartenances. Ce dernier bien est désigné d'abord sous le terme de *curia* puis, dès 1181, de *curtis*. A la même date, l'emplacement des vignes biennoises est précisé : «*Valmuris curtem cum vineis*». Quant au vocable *Ruscam Vallem*, il disparaît en 1148 et il est remplacé dans les deux bulles postérieures par les désignations suivantes: «*locum ipsum in quo prefata ecclesia sita est, cum pertinentis suis*» (1181) et «*locum ipsum in quo prefatum monasterium situm est, cum omnibus pertinentis suis*» (1225). Pendant très longtemps ce «lieu où est situé le monastère» restera mal délimité. Nous savons seulement que le prévôt Siginand en a fixé les limites du côté de Sornetan. Nous savons aussi qu'il s'agrandit au nord des deux Fornet (Ferneys et Fornals). Bellelay les obtient avant 1181 d'une famille de forgerons domiciliée à Undervelier et exploitant les forêts aux environs du couvent. Ce doit être aussi le cas des moines de Bellelay d'ailleurs, car ils possèdent une *fabrica* (forge). Il n'est pas étonnant dès lors que ceux-ci et ceux-là se soient disputés longuement la propriété des forêts séparant l'abbaye des alleux de Fornet, déjà défrichés, forêts qui reviendront finalement à Bellelay<sup>84</sup>.

Entre 1150 et 1181 environ, les moines prémontrés obtiennent également d'autres cours et alleux à proximité de Bienne (l'alleu de Chunegonde, près de Vigneules, et celui de Fridelnonne, près de Boujean), dans la Prévôté de Moutier-Grandval (alleu

<sup>83</sup> Le phénomène est alors général: sur le modèle des archiducs d'Autriche, les seigneurs et autres propriétaires fonciers établissent des «cadastres» de leurs terres. Dans notre région, c'est en particulier le cas des comtes de Ferrette et des abbayes.

<sup>84</sup> Trouillat II, N° 16 et N° 17.

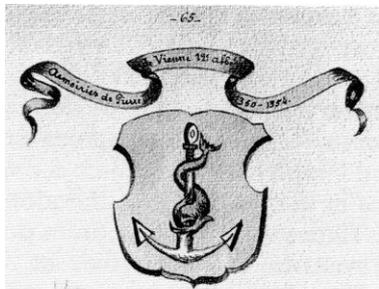
de Loveresse), dans la vallée de Delémont (alleux près de Delémont, Develier, Courfaivre et Glovelier; les deux cours de la Racine et de Courcelon) et l'alleu de Cono près de Bettlach. Mais, pendant ces trente ans, les acquisitions les plus importantes se situent en Ajoie, dans les villages environnant le monastère de Grandgourt. Il s'agit de cours à Lugnez, à Gervilier, à Montignez et d'alleux à Coeuve, à Courtemaîche, à Bure, à Villars-sur-Fontenais et à Courcelles. Ces possessions ajoulotes réapparaissent dans l'acte de confirmation des biens de Grandgourt. Elles y sont toutes désignées par le terme de *curia*. Il est également spécifié que la majorité d'entre elles ont été données à Bellelay, probablement en prévision de la fondation de sa filiale dans cette région.

Pour obtenir la carte de la propriété foncière de l'abbaye en 1225, il faut encore ajouter la *casalia*, le moulin et la vigne de «Volchun», dans la paroisse de Nugerole, biens échangés vers 1195. Un alleu près d'Altkirch, les terres d'Alle et de Villars-en-Vully et une maison à Bienne figurent en plus dans la bulle d'Honorius III. Nous ne possédons pas davantage de précisions sur ce qui compose les possessions énumérées ci-dessus. Le sens des mots *domus* (maison), *casalia* (chesal, petite maison), *molendinum* (moulin), *vinea* (vigne) est relativement clair. Ce n'est pas le cas des termes *allodium* (alleu), *curia* ou *curtis* (cour). Le premier ne désigne pas la nature d'un bien, mais son statut juridique. Il s'agit d'une possession affranchie de toute redevance seigneuriale. Il est très souvent accompagné dans les actes de ce dont il est composé: des prés, des champs, des forêts. Quant à *curia* et *curtis*, ils sont en principe substituables et à peu près synonymes de «domaine agricole». D'après le modèle d'une des plus anciennes cours de Bellelay, la Racine, ces domaines agricoles sont composés d'une ou de plusieurs maisons, de chesaux, de jardins, de terres arables, de champs, de prés, de pâturages et de forêts<sup>85</sup>.

Une dernière question se pose. Comment l'abbaye exploite-t-elle ses propriétés, souvent éloignées du monastère? Un passage de la bulle de confirmation des biens de Grandgourt permet de proposer une réponse. Le pape Clément III permet aux moines de construire des oratoires dans les granges du couvent, où ils pourront célébrer l'office divin afin d'éviter la fréquentation du siècle<sup>86</sup>. Ceci laisse supposer que ce sont des frères convers qui vivent à demeure et exploitent les cours de l'abbaye. Ce ne sera plus le cas un siècle plus tard.

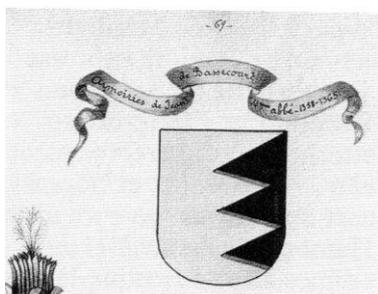
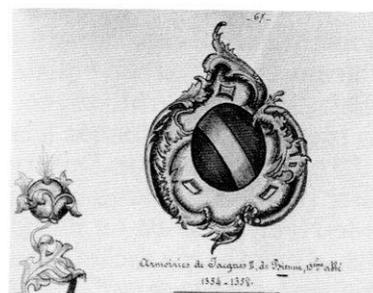
<sup>85</sup> A propos de la cour de la Racine, Voir Gilbert Lavis, *Saulcy, histoire d'une communauté rurale jurassienne*, tiré à part des ASIE 1971 et 1972, Moutier, Robert, pages 91-99, avec un plan de la Racine, établi d'après le cadastre de 1821.

<sup>86</sup> «*Ob evitandas vero secularium frequentias, liberum sit vobis, salvo jure diocesani episcopi et ecclesie parochialis, oratoria in grangiis vestris construere, et in ipsis cum necesse fuerit, vobis et familie vestre divina officia celebrare*». Trouillat II, N° 19.

Armorial de Daucourt (2)

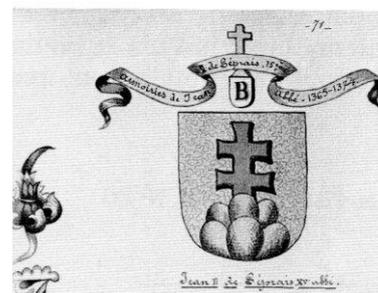
Pierre, 12<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1350-1354), de Vennes, près de Lausanne. D'abord abbé du Lac de Joux, puis de Bellelay, il aurait été condamné à résidence forcée à Grandgourt jusqu'à sa mort.

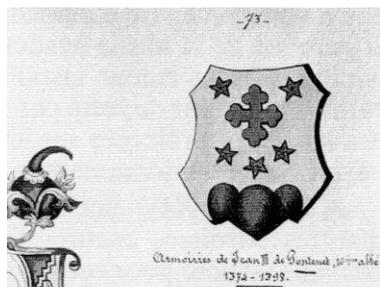
Jacques, 13<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1354-1358), de Bienne. «Riche de belles et remarquables qualités», il se signale également par ses achats de nombreuses terres à Coeuve, à Damphreux et à Tramelan.



Jean, 14<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1358-1365), de Bassecourt. On dit de lui qu'il a été «remarquable par sa probité et ses moeurs». Il a acquis de nombreux biens à Damphreux et à Lugnez. Il aurait également été maître de l'école du monastère et c'est sous son abbatiat qu'a été signée la charte de confraternité avec les maisons religieuses du Plateau suisse.

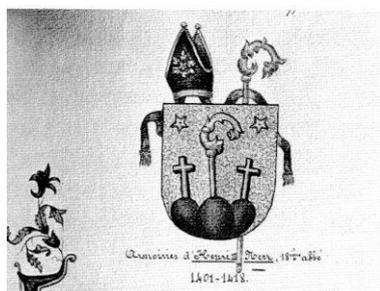
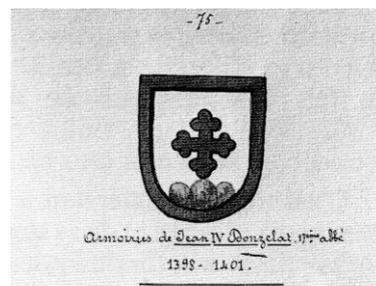
Jean, 15<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1365-1374), de Séprais. «Son gouvernement fut heureux. Entre autres services rendus, il acheta des comtes de Thierstein le droit de patronage sur l'église de Longeau, le moulin et les biens qui s'y trouvent».





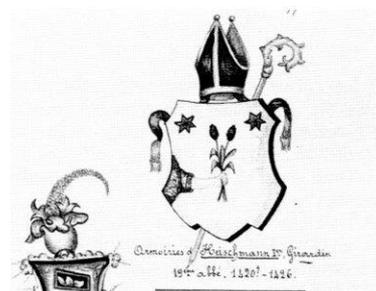
[Jean](#), 16<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1374-1398), de Pontenet. «Doué de toutes les vertus et habile administrateur, il fit rénover et préciser toutes les limites du monastère».

[Jean Donzelat](#) (Donzelletti), 17<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1398-1401), de Saint-Ursanne. D'abord prieur de Grandgourt, «l'abbatit [lui] fut confié du consentement de tous. Il vécut de façon élogieuse [sic] durant quelques années».



[Henri Nerr](#), 18<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1401-1418), de Delémont. «Homme admirable, célèbre par sa piété, sa sagesse et sa connaissance des lettres», Henri obtient du seigneur d'Eptingue de Wildenstein et de sa soeur Freveline le patronage, les dîmes et les biens de l'église de Perles (Pieterlen). Il a aussi fait préciser et renouveler les droits de l'abbaye et obtenu du pape le privilège de porter la mitre, la crosse et l'anneau. Bachelier en droit canon, il a longtemps rempli la charge de vicaire général du prince-évêque Humbert de Neuchâtel.

Heischmann Girardin, 19<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1418-1426), de Courfaivre. «Distingué par sa bonté et sa clémence, il eut soin de restaurer et de réparer l'église».



## ↑1225 1325↑

Dès 1225, il devient beaucoup plus aléatoire de suivre l'extension de la propriété foncière de Bellelay. Les donations sont nombreuses, mais très dispersées et souvent mal délimitées. Il est plus intéressant d'étudier les échanges et les premiers achats réalisés jusqu'en 1325. Ces derniers actes permettent en effet d'évaluer la «politique» du couvent en la matière. On constate ainsi que les abbés tentent de concentrer les biens de l'abbaye dans les limites des paroisses qu'ils desservent ou dans les localités voisines. Par exemple, on vend la terre de Villars-en-Vully; on échange les domaines et les alleux de Movelier (acquis en 1245), de Gervilier, de Villars-sur-Fontenais, de Delémont et d'Altkirch. En compensation, Bellelay obtient des biens importants à Boécourt, Glovelier, Develier, Séprais et Loveresse notamment. D'autre part, la grande majorité des achats est réalisée dans les paroisses de Montignez, Boécourt, Tavannes et Nugerole. Dans cette dernière, l'abbaye acquiert peu à peu les champs entourant le moulin de Volchun, des vignes au lieu dit «Dunchamp», «à Plantes», «en Vinras», «à Chanfrançon» et la vigne de «Munrichier». Elle possède également une maison sous le Schlossberg, bâtie en bois sur une cave de pierres. Au bord du lac, *prope rivum*, au lieu dit «Colonge», se trouve une autre maison et un champ appartenant à Bellelay. Les vignobles biennois s'agrandissent également de la vigne de «Sarbachon», ainsi que de champs et de prés entourant la ville. A Biemme même, Bellelay possède dorénavant trois maisons. La première est située dans la ville fortifiée, la seconde à la «neuve ville» et la troisième à la «Niedergasse».

Plutôt que de continuer cette énumération, nous avons jugé préférable de dresser la liste et la carte des moulins de l'abbaye. Ils sont le signe d'acquisitions importantes faites à proximité. Deux exemples suffisent à le montrer. Dans la paroisse de Tavannes, Bellelay obtient grâce à un échange tous les domaines que Walter d'Asuel possède à Loveresse (1256). En 1262, l'abbaye y achète un fief dit «de Soleure», dix journaux de terre et sept faux de prés une année plus tard, cinq journaux et deux faux en 1267. A Reconvilier, elle acquiert entre 1276 et 1308 une vaste propriété, composée en particulier du domaine de Chaindon. Là, l'abbé possède des droits étendus sur deux moulins: celui de Reconvilier et la moitié d'un autre à Tavannes. Dans la paroisse de Boécourt, l'acquisition du moulin dit «Amerel» et de celui de Séprais va également de pair avec l'obtention d'importants fonds de terre. Il en est de même à Glovelier, Undervelier, Courtemaîche et Lepuix. A ces quatre dernières usines hydrauliques, il faut encore ajouter les moulins situés à proximité de Bellelay et de Grandgourt. Ils existent probablement dès 1325 bien qu'ils ne soient attestés qu'un peu plus tard.

Il reste à faire un certain nombre de remarques générales en rapport avec cette deuxième phase d'extension des biens fonciers de Bellelay.

## ↑Amodiation, inféodation, colonisation et défrichement↑

Signalons tout d'abord que, relativement aux deux décennies suivantes, les abbés de Bellelay n'ont que peu investi dans l'achat de biens-fonds. Entre 1254 et 1323, ils n'ont dépensé que cent septante livres estevenantes et trois cent dix livres bâloises. Les deux tiers de cette somme ont été consacrés à l'acquisition des domaines de Chandon, Loveresse, Boncourt, Boécourt, Courtemaîche et Lepuix. Le reste a servi à acheter les vignes de Bienne et de La Neuveville, les moulins de Séprais et de Tavannes et de nombreuses terres à Lugnez. On remarque surtout alors que l'abbaye commence à affermer, amodier et inféoder une partie de ses propriétés. Dans les trois cas, il s'agit d'une location à plus ou moins long terme de droits ou de terres contre redevance en argent et en nature: le cens. L'affermage est la mise à bail d'un droit, la dîme par exemple. On en trouve un premier exemple en 1277 déjà. Cette année-là, Bellelay afferme au curé de Tavannes sa part des dîmes de Saules et Saicourt contre deux muids annuels d'avoine et de froment. L'acte stipule que cette quantité de grain doit être livrée même si les champs cultivés ont le malheur de subir dommages ou tempêtes. Au cas où le curé ne les livrerait pas au moment prescrit, on le menace d'envoyer deux moines vivre chez lui à ses dépens jusqu'à ce qu'il s'en acquitte<sup>87</sup>.

L'amodiation et l'inféodation consistent en une location des biens-fonds. La première est temporaire, d'une durée variable selon les cas. Le plus souvent, il est précisé que l'amodiataire reprend un bien **sa vie durant**. Ainsi à Bienne, les deux maisons de la «Niedergasse» et de la «neuve ville» sont amodiées respectivement pour vingt sols et vingt-quatre sols de cens annuel en 1311 et 1316<sup>88</sup>. Quant à l'inféodation, il s'agit d'une location perpétuelle. Le bien-fonds constituant le fief est transmissible par le **porteur du fief** à ses héritiers mâles. Chaque fois que le fief **change de main** ou que l'abbé de Bellelay meurt, il faut payer une **reprise**, en principe d'un montant équivalent à la cense annuelle. Celle-ci est en général fixée moitié en argent, moitié en nature (blé, avoine, orge et chapons). Nous en trouvons deux de ce type à Reconvilier et à Réchésy en 1308<sup>89</sup>. Mais la première inféodation est plus ancienne. Elle date de 1296, année où les frères de Renaud d'Undervelier reprennent en fief, contre la cense annuelle de huit sols bâlois, un domaine situé dans cette localité et donné à l'abbaye par leur parent<sup>90</sup>.

Inversément, l'abbé lui-même est porteur, au nom du chapitre, d'un certain nombre de fiefs reçus ou achetés. C'est le cas à Reconvilier et à Lugnez, où l'abbaye

---

<sup>87</sup> Trouillat II, N° 218.

<sup>88</sup> Trouillat III, N° 101 et N° 137.

<sup>89</sup> Trouillat III, pages 687-688.

<sup>90</sup> Trouillat II, N° 469.

retient des terres appartenant à Moutier-Grandval. Dans ce cas, Bellelay est redevable d'une cense et doit la reprise au prévôt. En outre, il est fréquent à cette époque d'acquérir non pas le bien-fonds d'une terre, mais une rente assignée sur cette terre. Celui qui la cultive doit alors verser une certaine somme d'argent ou une quantité définie de grain. Ce type de revenu est donc négociable indépendamment du bien-fonds sur lequel il est assigné. Les rentes, de même que les cens, peuvent être achetées, vendues ou échangées. Elles peuvent également servir à rembourser un emprunt. Dans ce cas, Bellelay abandonne momentanément ses revenus en argent et en nature, à Glovelier par exemple, jusqu'au remboursement de sa dette.

Le système de la propriété foncière de Bellelay est, on le constate, extrêmement complexe. Il est difficile également de déterminer les revenus réels touchés chaque année par l'abbaye. On peut néanmoins estimer, sur la base des contrats d'amodiation et d'inféodation, qu'elle prélève quelque huit livres bâloises et soixante sols estevenants en 1325. A cela s'ajoutent les cens en nature, dont l'estimation est bien plus hasardeuse encore<sup>91</sup>. Cela peut paraître modeste. En réalité, c'est loin d'être négligeable si l'on considère que les seules rentrées d'argent permettent de financer en une année l'achat de la moitié du moulin de Tavannes (huit livres bâloises). Cependant, il est certain que les revenus ci-dessus ne forment qu'une partie des rentrées et des sorties annuelles de Bellelay. Il apparaît en effet dans un acte de 1324 que l'abbaye a amodié ou inféodé ses vignes sur les bords du lac de Bienne et qu'elle y prélève des censes considérables en vin<sup>92</sup>. Et, même si les preuves manquent pour l'affirmer, il est probable qu'à cette date la plus grande partie des terres qui lui appartiennent est exploitée par des fermiers, des amodiataires ou des fiéteurs. Cette impression se renforce si l'on considère qu'au tournant du siècle, Bellelay obtient des privilèges qui favorisent l'établissement d'étrangers sur son domaine. En 1284 et 1307, les évêques de Bâle libèrent de toute servitude ces colons, à condition que chaque famille lui paie un chapon et une émine d'avoine annuellement et pour autant qu'ils participent, comme les autres habitants, à la défense du pays<sup>93</sup>. Ces libertés leur seront encore confirmées en 1331 par le vicaire général de l'Évêché. Ces documents ne font peut-être que suivre les grandes étapes d'un mouvement de colonisation commencé antérieurement. Ainsi, en 1285, Bellelay rachète aux paroissiens de Tavannes tout ce que les religieux, leurs colons ou leurs locataires

---

<sup>91</sup> Les recettes en nature qui figurent dans les actes entre 1250 et 1325 environ se montent à 11 chapons, 4 muids et 16 émines, moitié froment et avoine (mesure de Moutier-Grandval), 3 muids d'avoine et froment, 1 muid d'épeautre (probablement mesure de Porrentruy ou de Cornol). On trouve également 18 setiers de vin rouge à Bienne.

<sup>92</sup> La somme des censes prélevées en 1324 est estimée à 21½ *baralia*, 3 *soumas*, 35 *mensuras*, 48 *sextaria*. En 1573, l'acte de reconnaissance des biens de Bellelay dans la paroisse de La Neuveville permet de calculer un total de 21¼ barraux, 60 setiers et 2 gerles de vin blanc uniquement. Trouillat III, page 719 et AAEB, B 133 / 35.

<sup>93</sup> Trouillat II, N° 298 et Trouillat III, N° 60 et N° 257.

**occupaient** ou **habitaient** à Reconvilier<sup>94</sup>. D'autre part, la reconnaissance épiscopale du privilège d'exemption de la dîme des noales (1307) témoigne du défrichement et de l'extension du domaine agricole à cette époque, notamment du côté des limites de juridiction de l'abbaye. Un différend va d'ailleurs s'élever entre celle-ci et les paroissiens de Tavannes au sujet de la jouissance des terres situées près du gouffre de la Rouge Eau et du lieu dit «la Bottière». En 1308, une sentence arbitrale l'attribue à Bellelay et prévoit de délimiter sa frontière sud par des bornes<sup>95</sup>. Le couvent est alors un passage obligé sur la route la plus directe menant de Bienne à Porrentruy à travers les montagnes jurassiennes. De plus, mises à part les libertés accordées par les évêques de Bâle, s'installer sur ses terres présente des avantages certains: la proximité d'une église, d'une cave et d'un grenier où trouver en cas de besoin du pain, du vin et l'absolution. Quant aux abbés, nous verrons qu'ils prendront soin de faire reconnaître leurs droits et leur autorité à ces nouveaux habitants.

### ↑1325-1414↑

Durant cette troisième période d'extension des biens fonciers de Bellelay, se remarquent les mêmes phénomènes de concentration déjà signalés. Les échanges deviennent plus rares, mais ils confirment une volonté manifeste d'abandonner des propriétés trop éloignées ou trop minces au profit de localités ou de paroisses dans lesquels l'abbaye est déjà solidement implantée. L'alleu de Bettlach, des biens divers à Bonfol, à Coeuve, à Corgémont et à Saint-Ursanne sont ainsi échangés contre d'autres à Reconvilier, à Tramelan, à Bienne et dans sa région<sup>96</sup>. Cette pratique se confirme par l'analyse des actes d'achat. Ils sont réalisés dans leur très grande majorité dans les bans de Glovelier, de La Neuveville, de Lugnez et de Dampfreux. Le cas de ces deux dernières localités est particulièrement frappant. Entre 1328 et 1360, trois cents florins et quelque cent quatre-vingts livres bâloises sont investis dans l'achat de prés, de champs, de terres et pour acquérir le moulin de Lugnez. Le nombre des usines hydrauliques de Bellelay continue d'ailleurs à augmenter. Outre celles déjà citées, on compte en plus le moulin situé «en Estran» (à Glovelier?), ceux de Longeau, de Tramelan et une forge à Undervelier<sup>97</sup>. Il en est de même des maisons de pierre. Sans tenir compte des innombrables chesaux et granges, l'abbaye acquiert encore deux nouvelles demeures à Bienne, deux dans le bourg du

---

<sup>94</sup> Trouillat II, N° 317.

<sup>95</sup> Trouillat III, N° 68.

<sup>96</sup> Trouillat III, page 810; Trouillat V, pages 718-719 et 721.

<sup>97</sup> Trouillat III, N° 221, page 759 et page 793; Trouillat IV, N° 155 et pages 672-673; Trouillat V, page 716.

Schlossberg et deux autres encore à Porrentruy<sup>98</sup>. A celles-ci, il faut encore ajouter les maisons de Delémont, de Dampreux, de Florimont, de Gervilier, de Pontenet, d'Undervelier, de Tramelan et de Saint-Ursanne. Bellelay est donc bien représentée dans les bourgs et les cités de l'Évêché et plus particulièrement dans les deux villes des bords du lac de Bienna. Remarquons néanmoins que, parmi tous ces bâtiments, ceux des centres urbains ne sont que rarement achetés. Ils sont acquis par donation et amodiés presque aussitôt pour la plupart. Ils ne sont donc pas occupés par les moines, sauf exception à Bienna où l'abbaye semble s'être réservé l'usage d'une des bâtisses lui appartenant. De même à La Neuveville, il est clairement fait mention de la «maison des religieux de Bellelay» en 1380. En outre, l'acte d'amodiation d'un bâtiment à Porrentruy stipule que l'abbaye se réserve l'usage de la cave et de l'écurie pour y mettre trois à quatre chevaux. Est-ce pour y entreposer momentanément les grains et le bétail destinés à être vendus sur le marché? C'est probablement le cas à Porrentruy pour les revenus en nature des cens et des dîmes d'Ajoie, comme cela est prouvé à La Neuveville pour le vin. Grâce à un débiteur insolvable qui a dû vendre ses vignes et son jardin afin de rembourser sa dette, nous apprenons que Bellelay a vendu du vin pour cinquante-sept florins d'or de Florence en 1381<sup>99</sup>.

Les ressources en nature de l'abbaye ne servent donc pas uniquement à l'entretien de la communauté. Une partie est vendue et l'argent ainsi récolté réinvesti dans l'achat de nouvelles terres. Bellelay est même parfois suffisamment riche en numéraire pour octroyer des prêts à d'autres maisons religieuses<sup>100</sup>. Il ne s'agit cependant que de cas exceptionnels. La propriété foncière reste le principal objet des investissements. Nous l'avons déjà constaté en Ajoie et sur le littoral biennois, mais cela est vrai également pour les vallées de Delémont et de Tavannes.

Dans ces deux régions, on constate en particulier deux phénomènes: une extension des biens du couvent vers le fond des vallées (Courfaivre, Bassecourt, Pontenet, Malleray) d'une part; d'autre part, des achats de plus en plus nombreux réalisés dans les vallons latéraux, dans leurs prolongements en direction du plateau franc-montagnard et jusque sur les sommets des montagnes. Là, Bellelay acquiert des pâturages, des forêts et surtout des prés. Il en est ainsi à Séprais, à Saulcy, à Sceut, à Montfavergier, à Montoz et à Tramelan. Nous savons par ailleurs que les abbés ont tenu en fief, depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, deux pâturages. Les cens payés annuellement sont de vingt et un fromages pour l'un et de cent nonante et une livres de fromage pour l'autre. Une des sentences arbitrales qui nous livre ces informations précise encore que ces produits doivent être faits du lait de vache ou de

---

<sup>98</sup> Les nouvelles maisons de Bienna sont situées à l'intérieur du vieux bourg pour l'une et «*in exteriori nova ville de Biella*» pour l'autre. Trouillat III page 791 et Trouillat IV page 650.

<sup>99</sup> Trouillat IV, pages 768-769 et page 771.

<sup>100</sup> Trouillat IV, page 725. Un siècle plus tard, les évêques de Bâle eux-mêmes seront débiteurs de l'abbaye.

brebis et pendant les mois de mai ou de juin. Un autre document révèle que l'abbaye possède aussi des boeufs et des chevaux<sup>101</sup>.

L'élevage ovin, bovin et même chevalin semble donc bien attesté à Bellelay au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Les pâturages où paissent les troupeaux de l'abbaye font d'ailleurs l'objet de convoitises. Une sentence arbitrale réglant un différend entre cette dernière et Moutier-Grandval attribue définitivement leur jouissance au couvent en 1335. En 1381, ce sont les habitants des Genevez qui revendiquent sans succès le droit d'y faire paître leur bétail. Enfin, suite à une longue querelle, des bornes sont plantées afin de fixer les limites de l'abbaye avec la paroisse de Glovelier<sup>102</sup>.

A cette date, le domaine de Bellelay est entièrement délimité, sauf à l'ouest, du côté des Franches-Montagnes. Des colons sont venus s'y installer et fonder les villages des Genevez et de Lajoux-Mertenat, attestés pour la première fois en 1381 et 1404. Ils forment la paroisse de la Madeleine, dont l'église se trouve dans un lieu isolé et difficile d'accès. Faut-il interpréter cet isolement comme le résultat des ravages causés par les guerres et les pestes, et comme le signe du déplacement des habitations sur les hauteurs qu'elles occupent aujourd'hui encore? C'est du moins ce que prétend la tradition<sup>103</sup>. Mais aucun document ne permet de certifier que l'emplacement primitif des Genevez ait été le fond du vallon, entre les bâtiments abbaciaux et le village actuel. Par contre, on constate que Bellelay obtient à nouveau des évêques de Bâle le droit d'installer des étrangers sur ses terres et dans certaines localités (1404). A la demande de l'abbé Nerr, l'écuyer Reinal de Tavannes, maire de Malleray, promet en 1402 et 1410 d'affranchir ceux qui iront s'établir à Pontenet<sup>104</sup>. Ne cherche-t-on pas alors à repeupler ces régions et à réparer les dommages des épidémies, des guerres et des incendies? On est tenté de le croire à la lecture de nombreux actes de donations qui relèvent la pauvreté de l'abbaye, dont les autels manquent d'ornements et d'objets de culte et où pourtant se célèbre «un service religieux assidu»<sup>105</sup>.

Parmi les bienfaiteurs de Bellelay se remarque alors tout spécialement l'évêque Humbert de Neuchâtel. C'est à lui que l'abbaye doit la confirmation de l'octroi de nombreux privilèges qui sont le fondement de l'autorité seigneuriale de l'abbé. Henri Nerr jouira également de la protection spéciale du comte d'Asuel, en reconnaissance de services rendus. Enfin, durant le Concile de Constance, les faveurs de l'empereur

---

<sup>101</sup> Trouillat III, N° 289, N° 354 et pages 767-768.

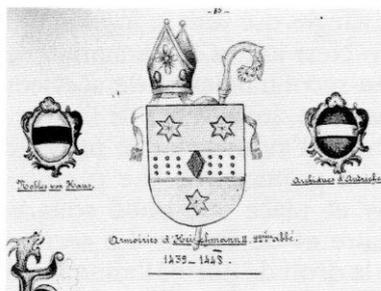
<sup>102</sup> Trouillat IV, page 768 et Trouillat V, pages 717-718.

<sup>103</sup> Dufour, op. cit.; Vautrey, op. cit., pages 151-152; Saucy, op. cit., pages 37-38 (nouvelle édition).

<sup>104</sup> Trouillat V, N° 29, N° 35 et page 730.

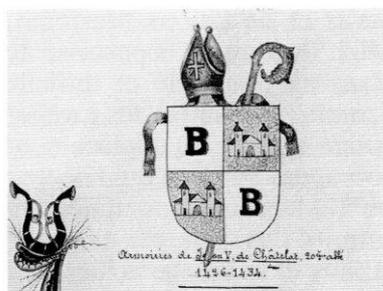
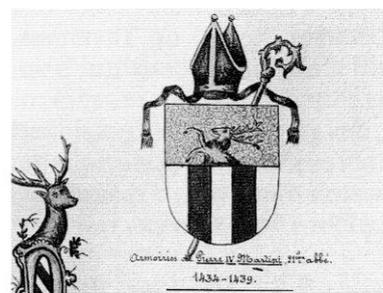
<sup>105</sup> Trouillat IV, page 817.

Sigismond et du pape Jean assureront l'autorité et le prestige nouveaux et grandissants de cette maison prémontrée. Le premier confirme tous les privilèges de Bellelay et place son abbé sous la protection des villes impériales de Soleure et de Berne. Le second accorde à Henri Nerr et à ses successeurs le droit de porter l'anneau, la mitre et la crosse. L'abbé de Bellelay devient ainsi un véritable seigneur de l'Évêché et le combourgeois de deux puissants cantons suisses.

Armorial de Daucourt (3)

Jean, 20<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1426-1434), de Châtelat. «Prudent, pieux, intègre, il gouverna de manière louable et digne d'admiration». Nommé visiteur de la circarie de Bourgogne, il inspecta en cette qualité Fontaine-André en 1428.

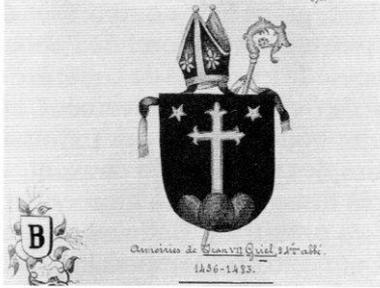
Pierre, dit Martini, 21<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1434-1438), de Sarathoine, en Artois. «Renommé par toutes ses vertus et sa piété, il construisit une horloge et rendit nombre de services». Profès de l'abbaye de Vicogne, près d'Arras, il a été envoyé à Bellelay par le chapitre général. Très versé dans les matières ecclésiastiques et civiles, il a souvent été choisi comme médiateur par Prémontré et par les pères du Concile de Bâle.



Heischmann, 22<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1439-1448), de Delémont. «Distingué par sa piété, sa science et son zèle», il n'eut presque jamais la paix avec son couvent, où il tenta sans grand succès de supprimer les abus.

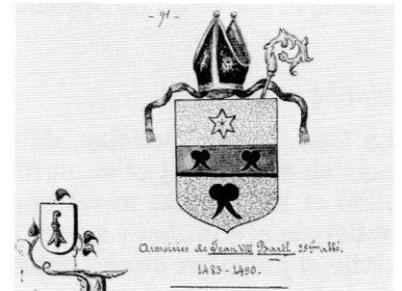
Jean Rier, 23<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1448-1456), de La Neuveville. «C'était un homme estimé, zélé et soucieux des choses du monastère. Chargé d'années et de gouvernement, (...) il abandonna sa charge en 1456 et se retira à La Neuveville où il décéda en 1458».





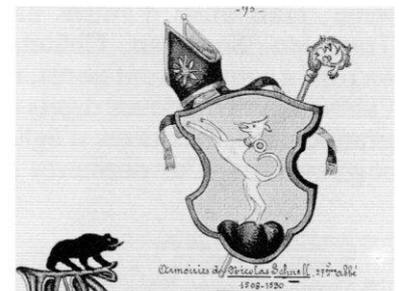
[Jean Griell](#), 24<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1456-1483), de Bienne. «Bien que très jeune, on remarquait ses mesures, sa science et sa piété. Il restaura le clocher de l'église et les autres bâtiments qui menaçaient ruine».

[Jean Barth](#), 25<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1483-1490), d'Osterhoffen, en Bavière. «D'abord profès à la Porte-du-Ciel, le dénuement de son abbaye l'obligea à demander l'hospitalité à Bellelay. Il était d'une piété admirable».



[Jean Brullard](#), 26<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1490-1508), de Tavannes. «Bon, vertueux, probe et zélé, (...) il libéra notre église et notre monastère de nombreuses dettes et remit tout en ordre». Chargé d'années, il renonça à sa charge le 2 juillet et mourut le 21 décembre.

[Nicolas Schnell](#), 27<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1508-1530), de Bienne. «Sa piété, sa prudence, son esprit religieux étaient considérables (...) Il consolida et répara magnifiquement tout le monastère ainsi que l'église et d'autres édifices qui menaçaient ruine. Il réussit aussi à augmenter les cens et les rentes. Il prit le soin de faire rédiger et mettre en meilleure forme les locations et reconnaissances des terres voisines (...). Il ordonna encore que les dîmes de nos vignes de La Neuveville soient bien perçues et remises sur les lieux mêmes».



# ▲ Le “seigneur-abbé” ▲

## Sommaire

- [L'abbé et ses sujets](#)
- [Rôles de paroisse et de colonge](#)
- [«Seigneur-abbé» et prince-évêque](#)
- [Confraternités et combourgeoisies](#)
- [Berne, Soleure et Bienne](#)

## Le “seigneur-abbé”

A l'origine, l'abbé de Bellelay n'exerce son autorité que sur la communauté de chanoines et de frères convers dont il est le chef élu. Cependant, grâce à de nombreuses donations, puis par des achats, le pouvoir spirituel et temporel de l'abbaye s'étend sur les paroisses dont Bellelay possède les droits de collature et une partie des dîmes. De plus, l'abbaye y devient progressivement un des principaux propriétaires fonciers: une bonne partie des paroissiens sont aussi amodiataires, fiéteurs ou simples fermiers du couvent. A ces premiers droits ecclésiastiques et à ces titres fonciers s'ajoutent encore parfois des privilèges seigneuriaux. Les prélats de Bellelay sont ainsi devenus autant seigneurs qu'abbés. Leur autorité temporelle, ils l'exercent d'abord et essentiellement sur le domaine et les hommes qui se situent à l'intérieur des bornes de l'abbaye, sur ce qu'on appelle, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, la «Courtine».

### ↑*L'abbé et ses sujets*↑

La Courtine de Bellelay, délimitée d'abord seulement à l'est (1161), puis au sud (1308) et au nord (1405), sera définitivement abornée en 1530 et 1635<sup>[106]</sup>. Ces terres appartiennent en propre à la communauté abbatiale et son chef y exerce de plein droit son autorité ecclésiastique, civile et judiciaire sur les habitants. L'usage exclusif du sol, du sous-sol et de l'eau, avec tout ce qui y pousse et y vit, lui revient en priorité. Il possède le droit de chasse, de pêche et il peut y utiliser la force hydraulique. Ce dernier privilège a une importance toute particulière, car il permet de construire un moulin, un battoir, une scierie ou une forge.

Ces ressources naturelles semblent d'abord avoir été exploitées par les moines convers, du moins en partie. En 1360, un acte mentionne encore un certain frère Syma cultivant une terre du couvent à Châtelat<sup>[107]</sup>. Mais bien avant cette date, des colons se sont fixés aux environs de l'abbaye. Certains sont de simples employés de l'abbé, ainsi cette cuisinière et son mari cités en 1445<sup>[108]</sup>. D'autres ont obtenu en fief une partie du domaine de Bellelay. C'est le cas des paroissiens de la Madeleine, mais aussi d'autres habitants de Fornet, Rebévelier, Saulcy, Tramelan, Sornetan, Châtelat. Tous ces hommes qui cultivent les terres du couvent sont libres, mais ils n'en restent pas moins assujettis à l'abbé. En vertu de ses droits et de ses pouvoirs, celui-ci prélève la plus grande partie des taxes d'église (la dîme de tout ce qui se laboure) et seigneuriales. Ces dernières sont fixées de la manière suivante pour

---

<sup>[106]</sup> AAEB; B133/ 26 A.

<sup>[107]</sup> Trouillat IV, N° 58.

<sup>[108]</sup> Trouillat V, page 795.

l'ensemble de la Courtine: trois deniers bâlois sur chaque journal de champ cultivé ou sur chaque faux de pré et un chapon par feu. En outre, le seigneur-abbé impose aux résidents toute une série d'obligations ou de restrictions. Il règlemente l'usage des pâturages et l'exploitation des forêts; il oblige à n'utiliser que les usines hydrauliques du couvent, pour autant que celles-ci soient en état de bien fonctionner. Afin de faire respecter ces règles coutumières, Bellelay nomme un ou plusieurs banvards, sorte de gardes qui peuvent infliger des amendes pour les dégâts causés par les habitants ou leur bétail aux champs et forêts. Les causes relevant de ces délits peuvent être déférées devant la justice de l'abbé, qui préside une petite cour locale. Reconnu expressément en 1407 par Humbert de Neuchâtel, ce droit de justice est confirmé et précisé en 1529 par le prince-évêque Philippe. Il est stipulé dans les documents que la cour de Bellelay est composée de douze jurés de la Courtine, dont six sont nommés par le président. Ces six premiers élus choisissent ensuite le reste des membres, d'accord avec l'abbé. Cette instance judiciaire ne peut infliger que de petites amendes, dont le montant revient au couvent<sup>109</sup>.

### ↑Rôles de paroisse et de colonge↑

Dans les paroisses situées hors de la juridiction de Bellelay, mais néanmoins dépendant du couvent par droit de patronage, les devoirs et les droits respectifs de l'abbé, des paroissiens et du curé ont longtemps relevé de la coutume. Par un processus de codification dont les premiers symptômes se manifestent au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle déjà, ce droit coutumier est fixé dans des «Rôles» au XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons déjà signalé ceux des Genevez, de Tavannes et de Bévillard à propos des droits de dîme et des obligations de desserte ou d'entretien des églises. Celui de la paroisse de Boécourt est d'un intérêt tout particulier. Rédigé en 1541 par le notaire Christophe Gigandet, des Genevez, ce rôle a été élaboré sur la base des témoignages des habitants de Boécourt, Montavon et Séprais. Il témoigne de l'autorité exercée par Bellelay sur cette communauté paroissiale par l'intermédiaire du curé et par l'entremise d'une institution: le plaid. Il s'agit de l'assemblée des paroissiens mariés, placés sous la direction de leur vicaire. Celui-ci doit convoquer le plaid au moins une fois par an, à Noël, sans quoi il est amendable. Si nécessaire, on peut le réunir une fois par mois à la demande des parties. Des causes aussi diverses que la fornication, le «mariage rompu», le déplacement de bornes y sont jugées. Ces délits sont amendables. Par exemple, celui (ou celle) qui est reconnu coupable de fornication est condamné à donner quatre channes de vin au curé! Il est également interdit de travailler aux douze fêtes des Apôtres, sauf si le mauvais temps met en danger les fruits de la terre. Dans ce cas cependant, il faut déposer

<sup>109</sup> A propos des privilèges, droits ecclésiastiques et seigneuriaux de Bellelay dans la Courtine, voir en particulier Trouillat IV, page 768, Trouillat V, N° 45 et pages 721-722 et 63 AAEB, B 133/ 30.

quatre deniers aux coins de l'autel pour gagner son pardon et tout abus est puni de soixante sols d'amende<sup>110</sup>.

A Montignez, le pouvoir de l'abbé est encore plus étendu. Les habitants de ce village se trouvent dans un rapport très étroit de sujétion avec Bellelay. L'abbaye possède toutes les terres et prélève toute la dîme, dont la proportion est fixée à deux gerbes sur dix. De plus, les gens de Montignez doivent chaque année quatre jours de corvées. Il leur est également interdit de cuire leur pain ailleurs qu'au four banal du village, où les moines exercent encore un autre «monopole» sur la vente du vin. Pour surveiller ses intérêts, l'abbé a également le droit d'y nommer un banvard.

Ces privilèges particuliers de Bellelay à Montignez font que les habitants du lieu se reconnaissent comme colongers de l'abbaye, du moins en 1346 et 1359. Par contre, un siècle plus tard (1439), ils s'en défendent et tentent de se soustraire à leurs obligations. Ils prétendent même faire admettre comme coutume les bienfaits occasionnels des moines, mais sans succès<sup>111</sup>.

### ↑«Seigneur-abbé» et prince-évêque↑

Si les rapports entre Bellelay et ses sujets-paroissiens nous sont relativement bien connus, il n'en est pas de même pour ceux qui lient le seigneur-abbé au souverain de la principauté épiscopale de Bâle. Nous l'avons vu, ce dernier est, dès 1141, reconnu comme avoué et protecteur du couvent. Mais cela ne lui donne aucun pouvoir de contrôle sur l'abbaye et aucun droit de ratification à l'élection de l'abbé. C'est un privilège de Prémontré que d'exercer sa propre surveillance et sa propre justice sur les maisons et les chanoines de l'ordre. En outre, l'institution de saint Norbert est en principe exemptée de toute redevance à l'égard des rois et des princes.

Pour autant qu'on puisse en juger, Bellelay a bénéficié de toutes ces libertés au sein de l'Évêché de Bâle, du moins jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle. Au moment de l'élection de l'abbé Nerr, le choix du chapitre est en effet déjà soumis à la ratification d'Humbert de Neuchâtel, contrairement à la déclaration du chapitre cathédral bâlois de 1276<sup>112</sup>. S'agit-il en l'occurrence d'une simple marque de bonne volonté à l'égard d'un bienfaiteur ou d'une coutume déjà bien établie? Les élections antérieures ou postérieures ne permettent pas de répondre à la question. Quoi qu'il en soit, le poids de l'autorité épiscopale est encore bien léger alors, ce qui ne sera plus le cas après la Réforme tridentine.

<sup>110</sup> AAEB, B 133/ 36 A, feuillets 478-485.

<sup>111</sup> Trouillat III, N° 356; Trouillat IV, N° 50 et Trouillat V, pages 785-787.

<sup>112</sup> Trouillat V, page 183 et Trouillat II, N° 216.

Cependant, Bellelay n'en reconnaît pas moins la souveraineté temporelle de son prince. L'abbé est d'ailleurs inféodé au souverain bâlois pour des terres ou des droits qu'il retient au nom du couvent. D'autre part, le chapitre abbatial a toujours présenté les causes civiles où il est partie à la justice du prince, qui fait aussi office d'instance de recours pour la cour de Bellelay. Quant aux affaires criminelles de haute justice, elles sont directement saisies par le lieutenant de Delémont. Enfin, les colons installés dans la Courtine doivent bien entendu un impôt et le service armé au prince du pays en reconnaissance de sa souveraineté.

Mais, dans les rapports hiérarchiques temporels et spirituels, l'abbé jouit d'une liberté encore suffisamment grande pour conclure des alliances. Cette capacité juridique spéciale témoigne aussi de l'autonomie relative de Bellelay au sein de l'Évêché de Bâle.

### ↑*Confraternités et combourgeoisies*↑

Intégrée dans la principauté épiscopale de Bâle, l'abbaye n'en développe pas moins des contacts importants hors de cet État en formation. Ainsi, en 1362, l'abbé Jean signe avec les chefs des monastères de Cerlier, Frienisberg, Fontaine-André, Gottstatt et de l'Ile-du-Lac (île de Saint-Pierre) une charte de confédération. Cette union, appelée aussi «confraternité», lie non seulement des maisons prémontrées, mais aussi cisterciennes (Frienisberg), bénédictines (Cerlier) et clunisiennes (prieuré de l'Ile-du-Lac). A l'exception de Bellelay, elles sont toutes situées dans le diocèse de Lausanne. Est-ce l'insécurité des temps qui les incitent à conclure une alliance? On est tenté de le croire à la lecture de l'acte. Outre le partage de tous les biens spirituels (messes, vigiles, jeûnes, aumônes) et une célébration commune des offices à l'occasion du décès d'un abbé ou d'un chanoine, il est surtout prévu des clauses d'aide réciproque et une procédure de règlement des différends. Il est stipulé notamment, en cas de ravage ou de destruction d'un des couvents, que les autres devront accueillir «à proportion» leurs confrères démunis et les nourrir. Par ailleurs, si l'évêque ou un autre diocésain fait peser sur l'un des membres des charges contraires à ses immunités et privilèges, chacun s'engage à soutenir le lésé dans la revendication de ses droits.

En ce qui concerne les différends, une procédure particulière est mise en place. Elle concerne aussi bien les désordres qui peuvent survenir à l'intérieur d'une communauté que les litiges qui opposeraient deux maisons de la confraternité. Pour autant que les causes de cette sorte ne puissent être apaisées autrement, elles seront jugées par une cour formée des abbés ou, à défaut, des prieurs de tous les couvents; elle se réunira à Bienne. Si l'une des parties au conflit refuse de se soumettre au jugement prononcé, tout le monde devra lui résister jusqu'à ce que les troubles cessent.

Cette instance peut également être convoquée à la demande d'un des prélats et pour lui présenter n'importe quelle autre affaire en litige dont sa communauté est partie. Dans cette circonstance, l'abbé en question doit accepter l'avis de la cour et abandonner la cause si la majorité estime qu'elle est indéfendable. Par contre, si on la juge juste, chacun lui devra son appui pour la faire triompher<sup>113</sup>.

A une époque non déterminée, une autre alliance de ce type sera conclue entre Bellelay, l'abbaye cistercienne de Lucelle et les chapitres de Saint-Ursanne et de Moutier-Grandval. Elle est renouvelée en 1460, mais existe certainement depuis quelques décennies déjà. D'après le père Bernard Pallain, chanoine de Bellelay et auteur d'une notice biographique sur l'abbé Schnell (1508-1530), cette deuxième confraternité «fut d'un grand secours pour se soutenir mutuellement dans l'ancienne religion». Elle continuera d'ailleurs à fonctionner après la Réformation. La première disparaît à cette époque, en même temps que toutes les maisons religieuses du diocèse de Lausanne qui en font partie<sup>114</sup>. Bellelay est bien près de subir le même sort dès lors que ses combourgeois de Berne et de Bienne optent pour la nouvelle foi et tentent de l'imposer à leurs alliés.

### [↑](#)*Berne, Soleure et Bienne*[↑](#)

Les deux traités de combourgeoisie liant Bellelay à Berne et à Soleure remontent à 1414. Cette année-là, l'empereur Sigismond accorde à l'abbé Nerr un droit de cité dans les deux villes impériales. Un siècle plus tard, Nicolas Schnell unit encore son couvent à Bienne, sa ville natale. Par ce dernier acte, signé en 1516, les Biennois s'engagent à protéger et à défendre l'abbaye. Ils promettent aussi de la soutenir s'il s'avère nécessaire d'apporter la preuve de ses droits et de ses revenus. Enfin, Bienne assure aux moines la jouissance des mêmes privilèges qu'aux bourgeois du lieu, notamment pour le bois nécessaire à la construction ou à la rénovation des maisons qu'ils possèdent en ville. Quant au chapitre, il a l'obligation de faire renouveler la combourgeoisie à ses frais et à chaque élection d'abbé, ainsi que de toujours accueillir, nourrir et loger «honnêtement» les magistrats et députés biennois de passage à Bellelay.

Seule la combourgeoisie avec Soleure sera régulièrement reconduite jusqu'à la dissolution de l'abbaye. Par contre, l'alliance avec Berne est abandonnée en 1530. Après la guerre de Trente Ans, l'abbé Cuenat cherchera bien à renouer les contacts, mais l'intervention du prince-évêque de Bâle fera alors échouer le projet<sup>115</sup>. C'est

<sup>113</sup> Jeunet, op. cit., note 20, pages 264-266, version en latin, et Saucy, op. cit. (nouvelle édition), pages 59-62 traduction française partielle.

<sup>114</sup> Saucy, op. cit. (nouvelle édition), page 97 et A. Chèvre, Lucelle, page 117.

<sup>115</sup> Mandelert, ASJE 1857, pages 136-138; Saucy (qui reprend Mandelert), op. cit. (nouvelle édition), pages 105-106 et page 160.

également la pression exercée par Jacques-Christophe Blarer de Wartensee sur Bienne qui contraindra cette ville à renoncer à son alliance avec Bellelay en 1606<sup>116</sup>.

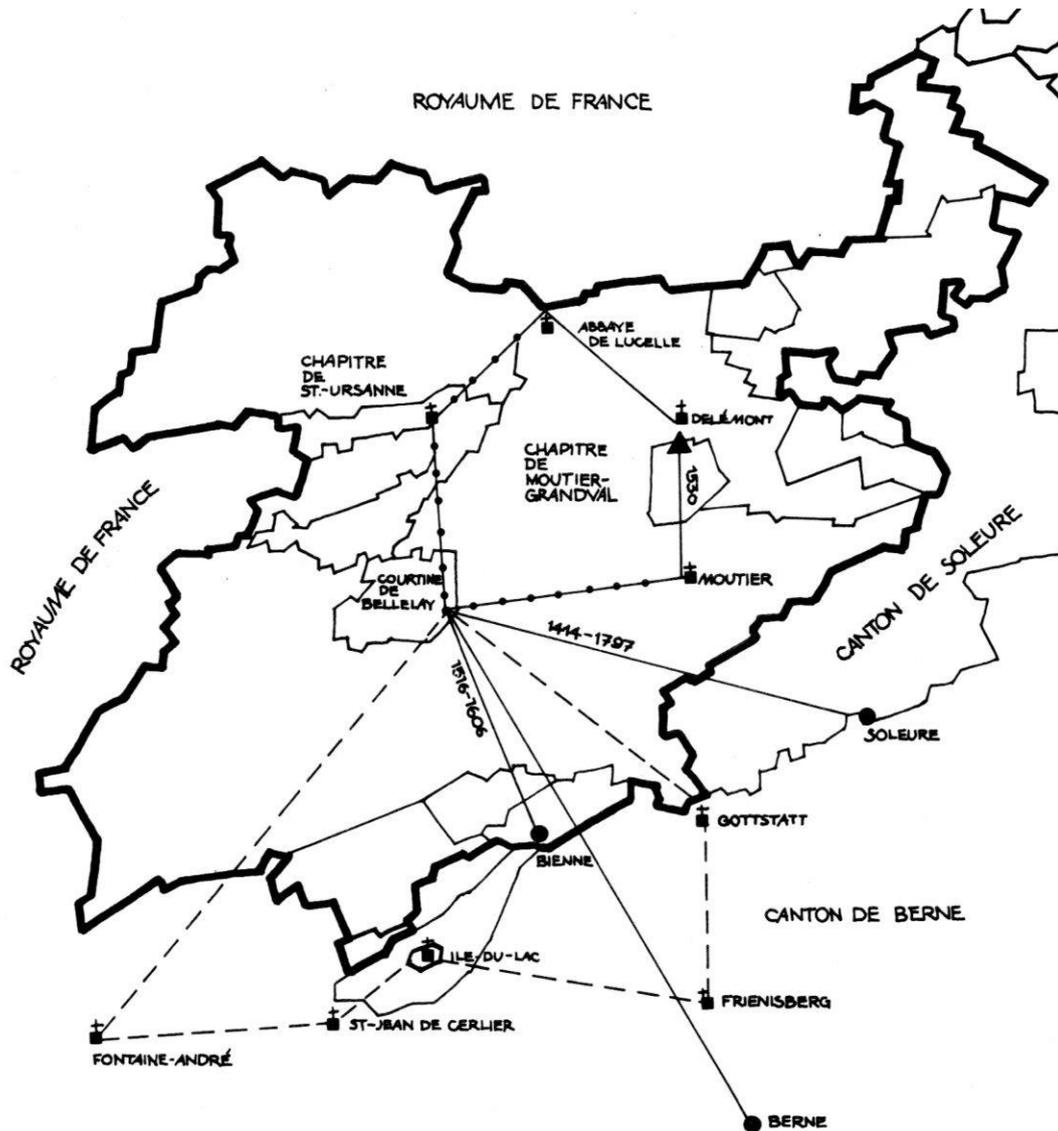
Faute d'informations précises à ce sujet, il est hasardeux d'évaluer l'importance réelle de ces traités de confraternité et de combourgeoisie. Au vu des événements, on peut cependant douter, si ce n'est de leur application, du moins de leur utilité. Les premiers en particulier, ne seront d'aucun secours aux abbés de Bellelay qui, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, essaient de réagir contre la division des prébendes. Cette pratique, contraire aux vœux de pauvreté et au principe fondamental de la communauté des biens, consiste à répartir les revenus de l'abbaye entre chanoines. Elle est attestée notamment pendant l'abbatit d'Heischmann II de Delémont (1439-1448). Cet abbé tente de supprimer les abus de cette sorte, mais sans succès. Son initiative est même désavouée par les supérieurs de l'ordre<sup>117</sup>. Quant aux combourgeoisies, celle de Soleure mise à part, elles représenteront davantage une source de malheurs qu'une protection efficace. Les guerres de Souabe, la Réformation et les guerres de religion révéleront le caractère éminemment politique, contraignant et parfois même dangereux de ces alliances.

---

<sup>116</sup> A. Chèvre, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, Bibliothèque jurassienne, Delémont, 1963, pages 284-311 et en particulier page 308.

<sup>117</sup> Saucy, op. cit. (nouvelle édition), pages 94-95.

## Les alliances de Bellelay



# ▲ Au temps de l'église gothique ▲

## Sommaire:

- [L'église gothique](#)
- [La Réformation](#)
- [Reconnaissances et revenus fonciers](#)
- [La Réforme tridentine](#)
- [Bellelay intégrée dans l'Évêché](#)
- [Rénovations et constructions](#)
- [Le Journal de l'abbé Cuenat](#)
- [Les conventuels de Bellelay au XVII<sup>e</sup> siècle](#)

## Au temps de l'église gothique

En raison de ses combourgeoisies, Bellelay sera considérée comme terre confédérée par Maximilien d'Autriche qui s'affronte aux Suisses pendant les guerres de Souabe. Peu avant la bataille de Dornach (1499), les troupes autrichiennes envahissent la Prévôté de Moutier-Grandval et dévastent complètement cette région. Les secours - insuffisants - envoyés par Berne arrivent par ailleurs trop tard. La Courtine n'est pas épargnée: l'église et le couvent, à peine réparés de l'incendie de 1480, sont pillés et incendiés<sup>118</sup>. L'abbé Schnell entreprend de les reconstruire avec le même zèle qu'il met à réorganiser son abbaye et à défendre le catholicisme.

### ↑L'église gothique↑

Les travaux de reconstruction commencent au début de l'abbatit de Nicolas Schnell. Ils arrivent probablement à leur terme en 1513, date à laquelle trois autels sont consacrés. La nouvelle église, dédiée à saint Pierre, a été élevée sur la base des murs romans qui ont servi de fondations. Les espaces vides ont été comblés afin d'assainir le sol, dont le niveau s'est ainsi trouvé élevé d'un mètre environ. La structure du nouveau sanctuaire ressemble par conséquent à celle de l'ancien: la nef a la même largeur; on retrouve les deux passages latéraux qui relient le corps de l'édifice aux bras du transept. Par contre, les absidioles disparaissent et les murs du chœur sont déplacés légèrement vers l'extérieur. En outre les piliers de la croisée ont été prolongés vers l'ouest.

Le peu de restes gothiques mis au jour lors des fouilles ne permet pas de reconstituer l'aspect extérieur de l'église. On ignore notamment comment se termine le bâtiment à l'est. On suppose également que les murs romans ont subsisté dans le transept jusqu'à la hauteur des anciennes absidioles. Il en est de même pour la tour frontale qui flanque l'édifice à son extrémité ouest. Elle ne sera rénovée et rehaussée qu'en 1568. Sa façade sud s'appuie contre l'aile ouest du couvent. A l'étage supérieur un passage doit probablement relier ces deux parties de l'abbaye.

L'organisation et l'aspect des espaces intérieurs de l'église gothique nous sont mieux connus, surtout grâce aux rapports de visite du XVII<sup>e</sup> siècle. Les découvertes archéologiques ont par ailleurs montré que son sol est dallé et que ces dalles se trouvent à des hauteurs différentes suivant les parties du sanctuaire. Dans la nef, elles sont vingt centimètres plus haut que dans le transept; le chœur, lui, s'élève à près de quarante centimètres. Le presbytère, autrefois limité à la croisée, a été élargi. La place réservée aux laïcs se trouve ainsi réduite de moitié. Il s'y trouve cependant quatre autels, dont les patrons sont respectivement sainte Anne, saint Léger, saint

---

<sup>118</sup> P.-O. Bessire, *op. cit.*, page 81; A. Chèvre, *Nouvelle Histoire du Jura*, page 91.

Nicolas et saint Germain. Les fidèles peuvent également accéder à celui de saint Augustin, situé dans le bras nord du transept. Ces espaces sont séparés du chœur des moines et du bras sud du transept (où se trouve peut-être un sixième autel ou la sacristie) par des grilles.

Quant au couvent, son emplacement n'a pas changé non plus par rapport à l'époque romane. Placé au sud de l'église, il forme avec elle un quadrilatère au centre duquel se trouvent le cloître et le cimetière. Ni son apparence ni son organisation ne peuvent être déduites des fouilles. Seule la mise au jour d'un escalier, reliant le bras sud du transept à l'aile est du couvent, permet de supposer que le *dormitorium* se trouve à proximité. Le reste des espaces de l'habitation doit être organisé suivant le schéma traditionnel: salle capitulaire et parloir à l'est; cuisine, réfectoire, chambre de travail et cellules au sud; logements réservés à l'abbé et aux hôtes à l'ouest<sup>119</sup>.

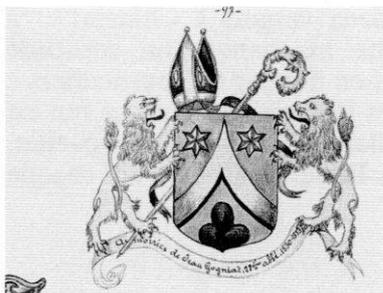
Outre la reconstruction de l'église et la combourgeoisie avec Bienne, Bellelay doit aussi à l'abbé Schnell l'incorporation de l'église Saint-Georges de Bévillard et surtout celle de l'abbaye de la Porte-du-Ciel. Par une bulle de 1523, le pape Clément VII assure cette dernière annexion. A la mort du dernier abbé et seul conventuel de ce monastère prémontré, Nicolas Schnell en prend possession. Il y nomme Claude Berlincourt comme prieur. Celui-ci l'administrera de 1524 à 1531. Ensuite, et mis à part le bref priorat de Servais Fridez (1544-1549), la Porte-du-Ciel sera desservie et gérée par des prêtres séculiers jusqu'en 1567<sup>120</sup>. Cette période de gestion indirecte de ce prieuré est significative des difficultés que traverse alors Bellelay.

---

<sup>119</sup> Wyss, op. cit., pages 64-76.

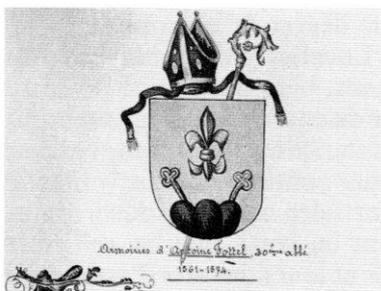
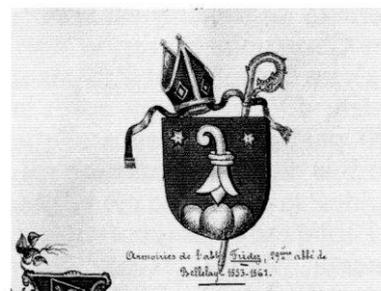
<sup>120</sup> Gerspach, op. cit., pages 27-28.

### Armorial de Daucourt (4)



Jean Gogniat, 28<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1530-1553), de Belfond. «De l'avis de tous, cet homme fut élevé à la dignité abbatiale à cause de son sens des affaires et de sa prudence. Dès qu'il fut en possession de sa charge, il mit une ardeur infatigable à restaurer et à réparer de nombreux bâtiments du monastère ou d'autres ailleurs qui menaçaient de s'écrouler, ou bien qui avaient brûlé».

Servais Fridez, 29<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1553-1561), de Delémont. D'abord prieur de la Porte-du-Ciel de 1544 à 1549, puis de Grandgourt en 1550, «il n'était pas moins illustre par son érudition que par sa piété. Sa patience était héroïque, vraiment chrétienne». Il aurait écrit un journal des misères de son temps.



Antoine Fottel, (de la Fage), 30<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1561-1574), de La Neuveville. Excellent économiste, médiocrement lettré, le monastère lui doit un splendide clocher et un petit orgue à quatre registres.

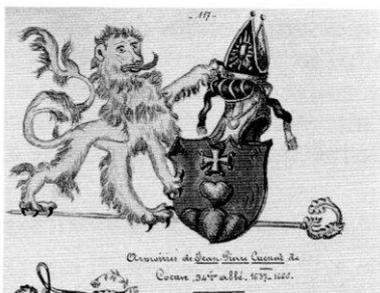
Jean Simon, dit Feunat, 31<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1574-1579), de Bure. Profès en 1530, notaire juré, sous-prieur de Bellelay puis de Grandgourt, il «connut un renom certain par l'honnêteté et la dignité de sa vie».





[Werner Briselance](#), 32<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1579-1612), de Porrentruy. «Cet homme habile en tout est un (...) exemple d'économe avisé (...) Administrateur prévoyant (...), il eut à surveiller les revenus des moulins de Boujean, de la Rouge-Eau et de Berlincourt, de la maison de Bassecourt et de la grange de Grandgourt. Il reprit les constructions, clôtura de ses mains le monastère, fit un nouveau bâtiment, mis des orgues (dans l'abbatiale), une voûte au cloître et des étangs à Boécourt. Il remit tout en ordre et accrut les biens du monastère. Par ailleurs, il s'efforça de restituer la discipline monastique presque délaissée, et, sans lésiner, envoya de jeunes religieux poursuivre leurs études dans les universités. Par son enseignement et son exemple, il s'attacha ardemment à faire reflourir l'obéissance, la chasteté et la pauvreté à demi exilées».

[David Juillerat](#), 33<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1612-1637), de Monible. Né en 1574 de parents pauvres restés catholiques, on prétend qu'il fut très tôt berger puis aide-cordonnier de l'abbaye. L'abbé Briselance l'aurait remarqué et lui aurait fait faire des études à Porrentruy et en Souabe. Il fit profession en 1597 et fut ordonné prêtre en 1601. On dit de lui qu'il administra soigneusement le monastère et qu'il poussa sans relâche au progrès des sciences.



[Jean-Pierre Cuenat](#), 34<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1637-1666), de Coeuve. Profès en 1616, prieur de la Porte-du-Ciel de 1633 à 1637, puis à Bellelay, il se réfugia au début de son abbatiat à La Neuveville. Il y séjournera jusqu'en 1645. Sans avoir autant de science et de piété que son prédécesseur, il fut par contre un excellent administrateur.

## ↑La Réformation↑

A la fin de l'abbatit de Nicolas Schnell et malgré les efforts déployés par ce prélat, la plus grande partie des paroisses dépendant de Bellelay ont passé au protestantisme. Deux parmi les chanoines qui les desservent ont également opté pour la nouvelle foi. Les prédications de Farel, soutenu par Berne et Bienne, n'ont par contre remporté aucun succès à l'abbaye et dans la paroisse de la Madeleine<sup>[121]</sup>.

La Courtine, entourée de Sornetan à Tramelan par des populations protestantes, devient ainsi la pointe avancée de la partie restée catholique de l'Évêché de Bâle. Bellelay est d'autant plus exposée qu'une grande partie de ses propriétés foncières et de ses droits est située dans les paroisses réformées où Berne et Bienne interviennent d'autorité contre les intérêts de leur combourgeoise. En outre, la communauté, qui compte une vingtaine de chanoines pendant l'abbatit de Nicolas Schnell, se réduit très vite de moitié; la zone où se recrutent traditionnellement les novices a diminué considérablement.

Parallèlement à la réduction des vocations, on constate un net relâchement dans la discipline et dans l'observance de la règle. Dès 1530, les supérieurs de l'ordre négligent de faire visiter Bellelay, qui se trouve également privée du soutien des abbayes prémontrées du Lac de Joux, de Fontaine-André, de Gottstatt et de celles de la «confraternité du plateau». Quant au prince-évêque de Bâle, il songe déjà à recueillir l'héritage en cas de dissolution de l'abbaye. Philippe de Gundelsheim (1527-1553) passe en effet une convention secrète avec la ville de Bienne en 1530. Ce document prévoit un partage des biens du couvent situés au-delà de Pierre-Pertuis, dont le tiers doit revenir aux Biennois<sup>[122]</sup>. A cette menace s'ajoutent encore les malheurs d'un incendie qui, en 1555 ou 1556, ravage le couvent. Il faudra bien des années à l'abbé Fottel pour réparer les dégâts. Un petit orgue est acheté en 1565 et la totale reconstruction de la tour est achevée en 1568. Enfin, en 1579, l'évêque de Bâle consacre quatre autels de l'église<sup>[123]</sup>.

---

<sup>[121]</sup> La tradition rapporte que Farel aurait prêché un dimanche à la sortie de la messe et depuis l'auberge de Bellelay. Aux Genevez, il aurait été accueilli à coups de bâton par les femmes venues à sa rencontre. A ce propos, voir Mandelert, ASJE 1857, pages 139 note 1 et L. Dufour, op. cit., page 107.

<sup>[122]</sup> AAEB, A 16/ 7; voir aussi la lettre de l'abbé Monnin au Père Pacifique Migy, datée de Wyhlen, 23 janvier 1802. Ambroise Monnin parle à son correspondant de cette convention comme d'un «acte infâme. resté secret, mais il y en a un double dans les archives de Bienne, dont j'ai vu et lu une copie». Lettre publiée par P. Mandelert, ASJE 1863, pages 123-128.

<sup>[123]</sup> Wyss, op. cit., pages 31-32.

Au moment où s'achèvent les travaux de reconstruction et de rénovation des bâtiments abbaciaux, Bellelay entreprend de faire reconnaître ses droits et ses titres de propriété, notamment dans les villes et villages protestants de l'Évêché.

### ↑*Reconnaisances et revenus fonciers*↑

Dans les années 1572-1573, Antoine Fottel, originaire de La Neuveville, commence par faire rédiger les reconnaissances des biens de Bellelay dans sa ville natale. Cette tâche sera poursuivie par ses successeurs et Werner Briselance réussira presque à l'achever entièrement. A la fin de son abbatiat, seules les propriétés de Bellelay situées au-delà de Pierre-Pertuis échappent encore à cette entreprise. Faut-il voir dans cette vaste lacune une conséquence du conflit qui oppose Bienne à Bellelay et à l'évêque en cette fin de siècle? Il est difficile de répondre à la question. Toujours est-il que l'abbaye n'arrivera ni à faire reconnaître ses biens ni à prélever ses revenus en Erguel et à Bienne avant l'abbatiat de Jean-Pierre Cuenat. Le registre des reconnaissances de La Neuveville, complété en 1611, témoigne d'ailleurs également des difficultés rencontrées au cours de l'opération. Certaines vignes et certains revenus échapperont alors définitivement à l'abbaye. D'autres devront être rachetés, parfois au prix de lourdes dépenses.

Ces exceptions mises à part, les registres de reconnaissances présentent un aperçu assez exact et complet des revenus fonciers de Bellelay entre 1572 et 1611. Leur analyse permet du moins de se figurer quelles sont les ressources dont dispose l'abbaye à cette époque. On remarque en premier lieu que la plus grande partie des censes en argent et en nature du couvent proviennent des paroisses protestantes de La Neuveville, de Tavannes-Chaindon et de Tramelan. Du côté catholique, et mis à part les villages de la Courtine, c'est Bassecourt, Boécourt et Montignez qui occupent les premières places. Au total, le montant annuel de l'argent versé à l'abbaye est de cent quarante-sept livres bâloises, six livres bernoises et quelque cinq sols de Bienne. Quant aux revenus en nature, ils diffèrent évidemment selon les régions. A La Neuveville, c'est exclusivement du vin blanc que l'abbaye retire de ses propres biens ou de ceux faisant partie de la dot de la Blanche Église qui sont amodiés perpétuellement. En Ajoie, dans les seigneuries de Delémont et de Florimont, en Prévôté et à Tramelan, le canon en nature des fiefs se compose surtout d'avoine et de froment mélangés et de volaille. Les chapons, gélines et poussins, dont l'abbaye reçoit au total et annuellement deux cent quatre-vingts têtes, proviennent indistinctement de toutes ces régions. En outre, on trouve une trentaine de pots ou de channes de beurre cuit, quelque septante livres de chanvre et des fruits. Ces derniers sont prélevés sur deux vergers à Châtelat et à Séprais, à raison de la moitié de la récolte. Le chanvre, lui, constitue une partie de la cense des moulins tenus en fief par des particuliers à Bassecourt, Séprais, Lajoux, Tavannes et Reconvilier. Pour ce qui est du beurre cuit, ce sont les fiéteurs de Bellelay à

Tramelan, Rebévelier, Lajoux, La Racine, Pontenet et aux deux Fornet qui le doivent chaque année.

### ↑*La Réforme tridentine*↑

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la situation matérielle de Bellelay est si bien rétablie qu'elle trompe longtemps Jacques-Christophe Blarer de Wartensee sur son état réel. Ce prince-évêque s'y arrête pourtant souvent et il y est toujours parfaitement reçu. Il revient de ses illusions après la visite canonique faite en décembre 1580 par le nonce apostolique Bonomi. Celui-ci constate de graves désordres dans l'organisation spirituelle du couvent et dans la vie des chanoines: la clôture de même que le voeu de pauvreté ne sont pas observés; l'abbé est «plus ignorant que ses religieux», le prieur «têtu et impertinent»; l'église, les autels, les objets et vêtements de culte sont dans un état déplorable; des femmes, servantes ou domestiques, vivent dans la clôture, y compris la mère de l'abbé. Blarer veillera à faire appliquer le décret de réformes envoyé par Bonomi. D'ailleurs, contrairement à Lucelle, la communauté prémontrée se soumet presque immédiatement, bien que l'abbé proteste de cette intrusion dans les affaires internes du couvent. Les censures qui frappent le couvent sont levées et les pénitences sévères infligées aux chanoines adoucies. Mais le prince-évêque continuera à surveiller le couvent. Il y intervient si nécessaire pour faire cesser le désordre et châtier les récalcitrants. Il fait également en sorte que les religieux accomplissent leurs obligations pastorales et leurs devoirs d'assistance aux malades ou aux mourants lorsqu'il apprend qu'ils les négligent. Enfin, il exige que l'abbaye rouvre son école monastique, pour laquelle il cherche des professeurs et où il enverra des novices. Cependant, loin de vouloir se substituer aux supérieurs de Prémontré, il les prie au contraire d'accomplir leurs visites régulières à Bellelay<sup>124</sup>.

Blarer de Wartensee montrera moins de scrupule à respecter les droits de l'abbaye au moment où il cherchera à constituer la dot du collège de Porrentruy. Il est vrai que beaucoup d'évêque agiront comme lui, d'ailleurs pour le bien général de l'Église: le manque de vocations et l'absence d'établissements de formation se font grandement sentir. Le prince-évêque de Bâle obtiendra ainsi du pape que le prieuré de Grandgourt soit affecté à une fondation de cette sorte dans son diocèse. Bellelay réussira à récupérer son bien, mais s'engagera à livrer annuellement dix bichots de froment et seize d'épeautre aux Jésuites<sup>125</sup>.

Cet événement mis à part, les interventions du prince-évêque de Bâle ont été bénéfiques. Vers 1587, il n'est plus question d'une éventuelle dissolution de l'abbaye. Le pillage du couvent perpétré cette année-là par des Bernois, des Biennois

<sup>124</sup> A. Chèvre, *Wartensee*, op. cit., page 156-158. Louis Delavelle, *Bellelay*, op. cit., Bibliothèque jurassienne, Delémont, 1982.

<sup>125</sup> A. Chèvre, *Blarer*, op. cit., page 379 et Saucy, op. cit. (nouvelle édition) pages 149-150.

et des Neuvevillois n'y changera rien. Ces mercenaires, engagés dans les armées protestantes d'Henri de Navarre, ont obtenu le droit de passage sur les terres de l'Évêché. Après avoir traversé pacifiquement les bailliages méridionaux, ils arrivent le 13 août à Bellelay. Là, en dépit de leurs promesses, ils massacrent le bétail et répandent le vin qu'ils n'ont pu boire<sup>126</sup>.

Ce nouveau malheur incitera d'autant plus l'abbé Briselance à construire un mur d'enceinte autour de l'abbaye qu'il y est par ailleurs contraint pour faire respecter la clôture. L'événement ne réussira qu'à renforcer la rupture avec Bienne. La visite de 1597 du nonce apostolique Della Torre confirme en tout cas que ce pillage n'a pas empêché le renouveau monastique à Bellelay. Il y constate au contraire que tout y est normal dans la discipline et le recrutement, que l'abbé est «un homme très digne» et que l'école du couvent est prospère<sup>127</sup>.

Ce jugement semble partagé alors par Servais de Laruelle, délégué du chapitre général et un des réformateurs les plus actifs de Prémontré. Celui-ci accompagne le nonce apostolique à l'occasion des visites de 1596, 1597, 1599 et 1610. Mais, en 1612, il ressort d'une lettre envoyée à Werner Briselance par l'abbé de Pont-à-Mousson que Bellelay résiste encore aussi bien à l'autorité de Prémontré qu'à celle de l'évêque diocésain. Servais de Laruelle revient à la charge en 1619 et il informe alors le prince-évêque Rinck de Baldenstein de son intention de visiter le couvent. Il le prie de l'y autoriser et l'assure qu'il n'a aucunement l'intention de «léser sa juridiction», mais qu'il veut «seulement tâcher de mettre bon ordre en cette abbaye», qui «se porte plus mal qu'elle ne pense». Une nouvelle visite aura lieu deux ans plus tard conjointement avec un représentant de l'évêque<sup>128</sup>.

La seconde réforme de Bellelay entreprise par les visiteurs de Prémontré n'ira pas sans mal. Les princes-évêques de Bâle ne sont pas prêts à céder les prérogatives de visite et de surveillance acquises dans les circonstances exceptionnelles de la Réforme tridentine et suivant l'application des décrets du Concile. Ils les considèrent dorénavant comme des droits exercés de toute ancienneté. Malgré ses privilèges d'exemption, le couvent n'échappera pas non plus aux réquisitions ordinaires et extraordinaires que le prince réussit à lever avec l'assentiment des représentants du pays, les États de l'Évêché, dont l'abbé de Bellelay devient le président.

### ↑*Bellelay intégrée dans l'Évêché*↑

Déjà pendant le règne de Blarer de Wartensee, la cour épiscopale ne manque pas d'intervenir au moment du décès de l'abbé de Bellelay. Le souverain délègue

<sup>126</sup> A. Chèvre, *Blarer*, op. cit., page 226 et A. Ballmer, *Les États du pays*, SJE, 1985, page 28.

<sup>127</sup> A. Chèvre, *Blarer*, op. cit., page 158.

<sup>128</sup> Delavelle, *Bellelay*, op. cit., pages 62-63.

immédiatement un représentant ecclésiastique et son lieutenant de Delémont pour mettre les scellés aux appartements, maintenir l'ordre et présider à l'élection du nouveau prélat. En outre, il est étonnant de constater qu'un délégué de Prémontré se sente obligé d'annoncer et de justifier sa visite au prince, qui prend toujours la précaution de lui adjoindre son ou ses propres représentants civils et religieux. Enfin, après avoir fait enlever des pièces d'archives à Bellelay par son chancelier Biegeisen, Rinck de Baldenstein aurait fait signer, en 1622, un acte que Prémontré fera annuler en 1625, par lequel l'abbé Juillerat reconnaît l'entière juridiction du prince-évêque sur son couvent<sup>[129]</sup>. Faut-il mettre ce dernier événement en rapport avec les onze assemblées des États tenues entre 1621 et 1637 à la demande du souverain afin de subvenir aux dépenses nécessaires à la défense du pays? Il est en effet possible qu'à ce moment David Juillerat, alléguant les privilèges d'exemption de son abbaye, ait refusé de participer aux frais occasionnés par la menace d'une invasion militaire de l'Évêché. Mais il est aussi probable que, comme en 1650 sous l'abbé Cuenat, le couvent a cédé et que c'est à ce moment que l'abbé de Bellelay a acquis la charge de président des États ecclésiastiques et séculiers du pays<sup>[130]</sup>.

Quoi qu'il en soit, les menaces d'invasion de la principauté épiscopale de Bâle, puis les guerres et les pestes qui la ravagent, vont temporairement mettre fin à la querelle. Elle reprendra sous l'abbé Cuenat qui, en 1641, renoue pour la dernière fois, semble-t-il, la combourgeoisie avec Bienne<sup>[131]</sup> et qui tente quelques années plus tard de renouer le même type d'alliance avec Berne. D'autre part, des scandales éclatent à Bellelay: Pierre Petit-Richard de Porrentruy, qui «depuis plusieurs années n'a jamais rien fait, ni assisté à chœur, ni lu messe, ni seulement servi une petite messe», donne un coup de couteau dans le ventre du sous-prieur Claude Borne, «lequel est de bonne vie»<sup>[132]</sup>. Jean-Pierre Cuenat avertit immédiatement le nonce

<sup>[129]</sup> Lettre d'Ambroise Monnin de 1802, document cité, publiée par Mandelert in ASJE 1863, pages 124-125; Saucy, op. cit., pages 154-155, 2<sup>e</sup> édition.

<sup>[130]</sup> A ce propos, voir Ballmer, op. cit. Ce n'est qu'en 1650 qu'il est fait mention pour la première fois de la charge de président des États. Mais, selon Ballmer, elle «existait...avant 1650». Comme cette assemblée des représentants du pays n'a pas été convoquée entre 1637 et 1650, il faut donc admettre que c'est à l'occasion des onze assemblées tenues entre 1621 et 1637, pendant lesquelles les États semblent s'être organisés, que cette charge a été instaurée et confiée à l'abbé de Bellelay. A moins évidemment qu'elle ne remonte aux premières assemblées de 1587-1588. Voir en particulier les pages 33-34, 42 et 60-61.

<sup>[131]</sup> Nous interprétons comme tel un passage du Journal de Jean-Pierre Cuenat, qui dit en janvier 1641 avoir payé une certaine somme au secrétaire Scholl de Bienne, pour avoir rédigé la lettre de bourgeoisie. Cela s'inscrit alors dans la politique de rapprochement entreprise par l'abbé Cuenat avec Bienne, dans le but de faire reconnaître la propriété et les cens revenant à Bellelay dans la région. Nous en reparlerons. Mais nous ne trouvons plus ensuite de cas où la combourgeoisie biennoise ait été renouvelée. Le prince-évêque a-t-il réussi, comme Christophe Blarer en 1606, à faire renoncer Bellelay ou Bienne à cette alliance ? Nous ne pouvons l'affirmer.

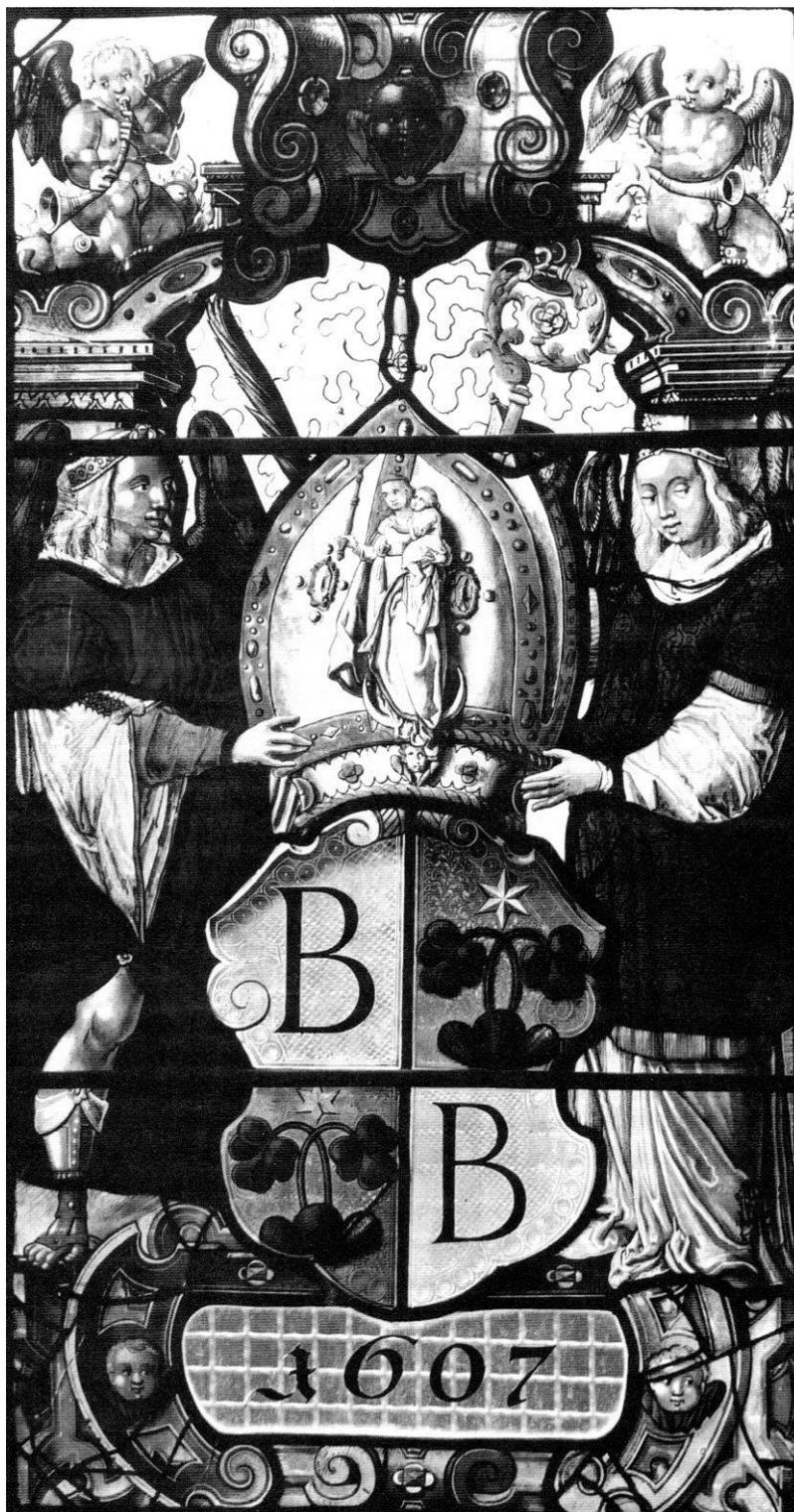
<sup>[132]</sup> Journal de Jean-Pierre Cuenat, AAEB, cité et transcrit en l'occurrence par Auguste Quiquerez, op. cit., ASJE 1857, pages 108-110.

apostolique et provoque une visite de son monastère par l'abbé de Corneux à l'insu de l'évêque. Celui-ci réagit farouchement et envoie immédiatement son vicaire Thomas Henrici pour empêcher le visiteur d'accomplir sa mission, à moins qu'il ne puisse «prouver la légitimité de son droit». Dans ce cas seulement, ajoute le prince-évêque, «nous lui fixerons un rendez-vous et nous visiterons avec lui<sup>133</sup>. Une visite conjointe a finalement lieu en novembre 1647 et elle permet de rétablir l'ordre au couvent. On se débarrasse de Petit-Richard et de frère Vernier Brunner de Soleure, à qui l'abbé pardonne «les molestations et fâcheries qu'il... nous a toujours fait [sic] étant à couvent»<sup>134</sup>, en les envoyant occuper des cures éloignées.

---

<sup>133</sup> Cité par Delavelle, op. cit., page 65.

<sup>134</sup> Journal de Jean-Pierre Cuenat, cité et transcrit en l'occurrence par A. Quiquerez, op. cit., pages 108-110.



[Vitrail de l'église de Perles](#) (Pieterlen), 1607, détail.

Le conflit opposant le prince-évêque à Bellelay et à Prémontré n'en continue pas moins. Il touche à la fois l'exercice de la juridiction sur l'abbaye et la capacité de celle-ci à renouer son alliance avec Berne. La cour épiscopale réussit à faire échouer le projet bernois et confie à Thomas Henrici la défense de ce qu'elle estime être ses droits «immémoriaux» sur Bellelay. De son côté, l'ordre prémontré fait appel à l'abbé d'Adelberg, prince du Saint-Empire et savant canoniste, qui fait remarquer que si «l'évêque de Bâle a pu exercer seul sa juridiction, ce n'est que dans les circonstances extraordinaires prévues par le Concile de Trente». Plaçant son interlocuteur dans un dilemme, il lui signifie que si l'on admet l'appartenance de Bellelay à Prémontré, l'évêque doit accepter sans entraves les visites ordonnées par le chapitre général. Dans le cas contraire, l'abbaye doit cesser d'appartenir à cet ordre<sup>135</sup>.

En 1650, le refus de l'abbaye, qui prétexte «de prétendues franchises impériales et papales», de payer sa part des contributions votées par les États renforce le différend. L'abbé Cuenat, par ailleurs président de l'assemblée du pays, demande l'aide de son combourgeois soleurois. Il finit cependant par céder après protestation des autres membres des États et suite à une intervention des plénipotentiaires de l'Empire, requis à cet effet par le prince. Dès lors, contrairement aux villes, seigneuries et bailliages du sud de l'Évêché, alliés ou combourgeois d'un des treize cantons suisses, Bellelay payera malgré tout. Son abbé restera le président des États, fonction dont l'importance ira en s'accroissant<sup>136</sup>.

Dans le conflit de juridiction qui l'oppose à Prémontré, l'évêque ne cède pas davantage. L'abbé d'Adelberg est interdit de séjour à Bellelay. En 1658, on ne fait que tolérer la visite de l'abbé de Toussaint. Celle de l'abbé de Valsery, pourtant porteur d'une lettre du roi de France priant l'évêque de Bâle de faciliter ses fonctions, n'est pas mieux accueilli par le suffragant Gaspard Schnorff. L'intégration de Bellelay à la circarie de Souabe et Bavière n'y changera rien: on espère que des représentants germaniques de l'ordre seront mieux admis à la cour à Porrentruy. Mais les mêmes difficultés resurgiront. Au XVIII<sup>e</sup> siècle les visites commenceront encore et toujours par un échange de protestation entre délégués du prince et de Prémontré<sup>137</sup>. Bon gré mal gré, Bellelay a ainsi cédé face à la tendance absolutiste du pouvoir souverain. Intégrée peu à peu dans l'Évêché de Bâle par la rupture de presque toutes ses alliances traditionnelles et par l'intermédiaire de l'institution des États, Bellelay n'en devient pas moins un des membres les plus influents et les plus prospères du pays. Cette prospérité peut se mesurer dès les abbatiats de Werner Briselance et de David Juillerat au vu des nombreuses constructions ou rénovations

---

<sup>135</sup> Delavelle, op. cit., pages 66-67.

<sup>136</sup> Ballmer, op. cit., pages 60-61 et 112.

<sup>137</sup> Delavelle, op. cit., pages 67-68.

d'édifices entreprises par ces deux prélats. La guerre de Trente Ans et son cortège de malheurs n'ont guère terni l'ère faste qui s'annonce. L'analyse du Journal de l'abbé Cuenat et la courbe illustrant l'évolution du nombre de conventuels en offrent d'autres exemples.

### ↑*Rénovations et constructions*↑

Werner Briselance et David Juillerat entreprennent de rénover ou de reconstruire les prieurés, les églises, les maisons et les moulins dépendant de Bellelay. Le premier fait réparer l'usine hydraulique de Boujean, sur le mur de laquelle il fait graver ses armoiries<sup>138</sup>. Pour ces travaux, on a notamment fait appel au sculpteur Niejehan, dont on retrouve la marque sur la façade de la maison de Bellelay à la rue Basse à Bienne<sup>139</sup>. La reconstruction de l'église de la Porte-du-Ciel se place à la même époque. Elle est l'oeuvre de frère Grand Jean de Porrentruy, convers de Bellelay depuis 1588 et prieur de la Porte-du-Ciel jusqu'en 1616-1617. Le choeur, où l'on retrouve les armes de Werner Briselance sera achevé en 1603, la nef et le portail en 1614<sup>140</sup>.

David Juillerat, lui, achève la rénovation de l'église de Perles, où les vitraux aux armoiries du prince-évêque, de la ville de Bienne et de Bellelay ont déjà été placés en 1607<sup>141</sup>. Une inscription gravée dans le rocher avec la date de 1618 témoigne de l'achèvement du chemin de Berouai, qui conduit de Bellelay à la ferme de Montbautier. C'est à lui également que la paroisse de la Madeleine doit la construction d'une nouvelle église en 1619. La délimitation complète de la Courtine, aux frontières de laquelle de nouvelles bornes sont plantées, est aussi l'oeuvre de David Juillerat. Ce prélat a encore probablement fait, sinon construire, du moins rénover le moulin de la Rouge-Eau, inféodé en 1614 à Servais Voirol et dont l'étang sert de vivier au couvent<sup>142</sup>.

Enfin, à la fin de sa vie, l'abbé Juillerat fait bâtir la superbe demeure qui est aujourd'hui la cave de Berne à La Neuveville. Situé alors au bord du lac et hors du bourg, ce grand bâtiment avec dépendances, jardin et vigne est entouré d'un mur. Ses vastes caves serviront dorénavant à presser le raisin et à entreposer le vin de

---

<sup>138</sup> Les armoiries de Werner Briselance sont gravés sur une pierre qui était encastrée dans la muraille entourant le moulin. Elle se trouve aujourd'hui au Musée Schwab à Bienne. Amweg, *Les arts dans le Jura et à Bienne*, volume I, page 129.

<sup>139</sup> Le sculpteur Niejehan (1578-1643) était originaire de Porrentruy et bourgeois de Bienne. Amweg, *op. cit.*, volume I, page 170.

<sup>140</sup> Gerspach, *op. cit.*, page 30.

<sup>141</sup> Amweg, *op. cit.*, volume 11, page 460; collectif, *Arts et Monuments, Jura bernois, Bienne et les rives du lac*, publié par la Société suisse d'histoire de l'art, Büchler, Berne, 1983, pages 67-69.

<sup>142</sup> Saucy, *op. cit.* (nouvelle édition), pages 155-157.

Bellelay. Les appartements de l'abbé et des chanoines se trouvent aux étages. Ils ne sont en principe occupés que pendant le temps des vendanges. Dans l'intervalle, la surveillance des biens et la défense des intérêts de l'abbaye sont confiés à un receveur, à Bienne comme à La Neuveville<sup>143</sup>.

La maison de Bellelay de cette dernière ville servira cependant de refuge à l'abbé Cuenat (1637-1666) et à une partie de la communauté pendant la guerre de Trente Ans. Comprise dans la neutralité helvétique grâce à sa combourgeoisie avec Soleure, la Courtine échappe aux occupations militaires françaises, suédoises et impériales qui se succèdent dans la principauté épiscopale jusqu'en 1637. Néanmoins, elle n'a pas été épargnée par la peste qui a décimé les populations de tout l'Évêché pendant les deux années précédentes. De plus, à cette date, les troupes de Saxe-Weimar portent la guerre jusque dans les Franches-Montagnes, aux frontières de Bellelay. Le successeur de David Juillerat, qui meurt le 17 février 1637, demande la protection du combourgeois de l'abbaye. Soleure intervient auprès de l'ambassadeur de France et envoie une garnison afin de faire respecter la neutralité de la Courtine. Quant à l'abbé, il se réfugie à La Neuveville, où il séjournera jusqu'en 1644, confiant au prieur et cellérier Schwaller le soin du monastère<sup>144</sup>. Cet exil momentané ne l'empêchera pas de travailler utilement au bien-être de son couvent. L'analyse de son Journal montre qu'il a été au contraire un excellent administrateur et un défenseur acharné des droits et des biens de son abbaye.

### ↑*Le Journal de l'abbé Cuenat*↑<sup>145</sup>

Ce document, dont Quiquerez et Saucy n'ont tiré que les passages les plus développés ou les plus anecdotiques, est avant tout un livre de comptes. L'abbé Cuenat y a noté très scrupuleusement le détail de ses recettes et de ses dépenses de 1640 à 1659. Mais c'est surtout pendant les années d'exil à La Neuveville, où Jean-Pierre Cuenat se trouve réfugié «à cause des Suédois», que le Journal est particulièrement intéressant. Il permet d'étudier l'organisation de l'économat et la situation financière de Bellelay à cette époque de crise.

On constate ainsi et en premier lieu que les entreprises de David Juillerat ont coûté cher, que l'abbaye est fortement endettée ou engagée dans des opérations qui

---

<sup>143</sup> A Bienne la charge de receveur a été remplie par Jean-Georges Berlincourt, qui était aussi fiéteur du moulin de Boujean, jusque dans les années 1640. Bendit Graff lui succédera. A La Neuveville, le receveur de Bellelay est Jacques Petitmaître jusqu'en 1641-1642. A cette date il est congédié par l'abbé Cuenat, qui le soupçonne d'avoir volé de l'argent et tout le linge de la maison de Bellelay. Il est remplacé par Vincent Chiffele. AAEB, B 133/ 50; Saucy, op. cit. (nouvelle édition), page 150.

<sup>144</sup> A. Chèvre, in *Nouvelle Histoire du Jura*, pages 109-112; Saucy, op. cit., pages 165-168.

<sup>145</sup> AAEB, B 133/ 50, *Journal de l'abbé Cuenat*.

se révéleront très coûteuses<sup>146</sup>. D'autre part, on remarque que la guerre prive momentanément Bellelay d'une grande partie de ses ressources et qu'elle la contraindra à rebâtir Grandgourt et la Porte-du-Ciel<sup>147</sup> et à réparer les églises de Boécourt et des Genevez<sup>148</sup>. A considérer les nombreux achats de vaches, de boeufs et de chevaux réalisés surtout en Gruyère et particulièrement durant les dernières années d'occupation militaire de l'Évêché, il semblerait aussi que la guerre ou les épidémies ont privé l'abbaye d'une grande partie de son cheptel. Outre la viande sur pied, l'abbé Cuenat fait encore parvenir à Bellelay du sel, du linge, du poisson de mer, des épices et des médicaments qu'il achète à Neuchâtel et à des marchands ambulants de Savoie, des Grisons et du Montbéliard. L'essentiel des transports consiste cependant en tonneaux de vin, par bateau jusqu'à Bienne ou Nidau et ensuite par char jusqu'à Bellelay. Mais une grande partie du vin est aussi vendue soit sur place, soit à Bienne, Soleure, Tavannes, Sornetan. Il est en outre étonnant de constater que l'abbé approvisionne aussi son couvent en blé, en orge, en froment, en seigle et en avoine qu'il se procure chez le receveur Berlincourt. Est-ce à dire que les cens en nature de Tramelan et de la Prévôté ne suffisent pas ou qu'ils ne sont pas versés non plus? On est d'autant plus enclin à le croire qu'aucune recette provenant de cette région ou de la seigneurie de Delémont n'est inscrite dans le livre de l'abbé. Il est évidemment possible d'imaginer que le prieur Schwaller administre depuis Bellelay les biens de l'abbaye dans les paroisses avoisinantes. Mais on s'explique mal alors pourquoi il est fait mention des recettes de Grandgourt et de Montignez et pourquoi Jean-Georges Schwaller s'adresse toujours à l'abbé Cuenat pour payer ses achats ou même ses frais de voyage.

Quoi qu'il en soit, les recettes de Bienne et de La Neuveville occupent incontestablement la première place dans les comptes. L'une et l'autre sont situées dans la maison que Bellelay possède dans ces deux villes. Les grains et le vin y sont entreposés sous la garde d'un receveur et c'est entre ces deux dépôts que les échanges sont les plus fréquents. L'abbé s'approvisionne en grain ou en farine à Bienne; il les revend en partie à La Neuveville, et inversement pour le vin. Ce commerce est d'autant plus lucratif que l'abbaye contrôle tous les stades de la «production» à l'exception du transport. Pour cette opération, on fait toujours appel à des bateliers ou à des charretiers «indépendants» que l'on prend soin de payer grassement en argent, en vin, en pain et en fromage afin qu'ils ne volent ni n'abîment

---

<sup>146</sup> En 1639, les dettes de Bellelay se trouvent réparties comme suit: 1000 livres bâloises empruntées à Delémont et pour lesquelles l'abbé paie 50 livres d'intérêt annuel; 1000 autres livres bâloises empruntées chez les Ursulines à Porrentruy aussi contre un intérêt de 5%; 1000 «ristallers» empruntés à Soleure et pour le même intérêt annuel. En 1639, l'abbé a dû verser trois ans d'arriérés sur cette dette. D'autre part, dans les années suivantes, il découvrira toute une série d'obligations laissées par son prédécesseur à La Neuveville et qui concernent la construction de la maison de Bellelay. AAEB, B 133/ 50.

<sup>147</sup> Gerspach, op. cit., pages 34-35.

<sup>148</sup> AAEB, B 133/ 24.

la marchandise. Il est instructif de suivre ces différentes étapes, à Bienne et à La Neuveville.

Les ressources en grains dont dispose l'abbé proviennent toutes de la dîme des paroisses de Perles et de Longeau. L'impôt ecclésiastique y est affermé lors d'une «monte» (mise aux enchères) qui a lieu lorsque les blés sont encore sur pied; il est attribué au plus offrant. Celui-ci s'engage alors à dîmer à ses frais et à verser une certaine quantité de froment et d'avoine à la recette de Bienne. De cette manière le couvent se décharge du soin de prélever la dîme et s'assure un revenu dont il peut disposer avant même la récolte. En cas de besoin, l'abbé peut demander à son receveur d'acheter de la graine sur l'hypothèque de l'affermage, à charge pour lui de veiller à la différence de prix. Il lui est également possible d'emprunter sur cette recette future en nature. C'est ce que fera à plusieurs reprises Jean-Pierre Cuenat pour faire face aux pressantes obligations d'argent laissées par son prédécesseur. Par contre, lorsqu'il désire de l'avoine ou du froment, il fait parvenir un ordre à son receveur qui, selon les besoins, fait encore moudre le grain au moulin de Boujean.

A La Neuveville, les choses se passent quelque peu différemment, probablement en raison de l'importance des revenus de l'abbaye. Outre les dîmes et les censes perpétuelles en vin de la dot de la Blanche Église, Bellelay y possède encore des vignes qui sont cultivées «en moiteresse». La vendange de ces dernières est donc partagée par moitié entre le vigneron qui les soigne et l'abbaye. Le total de la surface des vignes exploitées selon ce système s'élève à nonante et un «hommes», soit près de quarante mille mètres carrés<sup>[149]</sup>. On comprend dès lors que l'abbé et les chanoines aient tenu à diriger eux-mêmes les vendanges! Pour cela, on engage spécialement des dîmeurs, des brandards et d'autres aides afin de récolter la part de la vendange qui revient au couvent. Cette opération n'est pas sans poser des problèmes, surtout en ce qui concerne la dîme. Ainsi, l'abbé se plaint que les vignerons vendangent avant la levée du ban et qu'ils soustraient de cette manière une partie de leur récolte à l'impôt ecclésiastique. De l'autre côté, on remarque que dîmeurs et ouvriers de l'abbaye sont presque tous gens de la Courtine, qui viennent grossir momentanément les rangs de la petite communauté catholique. En 1644, le magistrat de la ville accuse l'abbé de dire la messe dans sa maison de La Neuveville, où on lui reproche aussi de résider sans payer de taxes d'habitation et de percevoir avantageusement la dîme des novalles. Jean-Pierre Cuenat répond à ces allégations mensongères «sans passion, en toute douceur» et un accord est finalement conclu en 1649. Mais la dîme et son mode de perception resteront un sujet de discorde: en 1752, le Conseil de la cité repousse comme dîmeurs «des manants de forest et de labourage qui...sont aussi ignorans que hardis»<sup>[150]</sup>. Bon gré mal gré, Bellelay prélève donc sa part du raisin,

---

<sup>[149]</sup> La «somme», ou «homme» ou «ouvrée» de La Neuveville est égale à 430 m<sup>2</sup>. La surface des vignes de Bellelay à La Neuveville et Chavannes a été calculée sur la base des reconnaissances de 1572-1573, complétées en 1611. AAEB, B 133/35.

<sup>[150]</sup> Archives bourgeoises de La Neuveville, Bellelay, carton P5/a.

dont les gerles pleines sont charriées jusqu'aux pressoirs des maisons de La Neuveville ou de Chavannes<sup>151</sup>. De Chavannes, le vin est ensuite conduit par bateau jusqu'à La Neuveville dans des tonneaux qui contiennent en moyenne neuf cents litres. A La Neuveville, l'abbé a fait reconstruire à neuf les pressoirs en 1643. C'est également lui qui a pourvu la cave en gerles, tonneaux de sapin et de chêne et en paniers d'osier. A ce propos, il est intéressant de signaler que les douves démontées viennent de Bienne par bateau avant d'être cerclées à La Neuveville avec l'aide du «faivre (forgeron) de la Neuve Porte». Mais il est probable qu'elles proviennent de Bellelay, où l'existence d'une tonnellerie est attestée quelques années plus tard. C'est d'ailleurs également au couvent que l'on s'approvisionne en cuir: on donne les peaux à tanner à Cressier avant d'engager un cordonnier pour fabriquer les souliers des chanoines et des serviteurs. On procède de même avec les habits après avoir acheté de la toile à Neuchâtel. Comme les cordonniers, les tailleurs viennent presque tous des Franches-Montagnes et de la Prévôté.

Il est difficile d'estimer la quantité et la valeur des revenus en vin de Bellelay dans la paroisse de la Blanche Église. La seule indication donnée par Jean-Pierre Cuenat est pour l'année 1645. En juin 1646, il précise que «depuis les vendanges passées» il a fait conduire jusqu'à Bienne quarante et un tonneaux de vin, dont 29 destinés au couvent. Ces derniers, dit-il, contiennent en moyenne cinq cents pots, soit huit cents quarante-cinq litres. Ce qui signifierait que la vendange 1645 a rapporté trente quatre mille litres de vin, dont le tiers aurait été vendu<sup>152</sup>.

A ces revenus déjà considérables à La Neuveville et Chavanne<sup>153</sup> s'ajoutent encore ceux de Bienne, Longeau, Boujean, Perles, Romont, Reiben et Meinisberg. Ils comprennent non seulement la dîme de ces six derniers villages, mais aussi des vignes à Bienne ainsi que le moulin de Boujean. D'après Jean-Pierre Cuenat, il lui a fallu dix ans de lutte acharnée pour faire reconnaître les droits de son abbaye et parfois de lourdes dépenses. Ainsi le moulin, la scie, la ribe et la forge de Boujean, avec une maison proche du pont et deux prés contigus, ont dû être rachetés en 1641 des héritiers de Jean-Georges Berlincourt, receveur du prince et de Bellelay à

<sup>151</sup> La maison de Bellelay à Chavannes, que l'abbé Cuenat désigne dans son livre sous le terme de «maison sur le lac», est aujourd'hui la «cave aux moines». Elle faisait partie, avant 1637, de la dot de la Blanche Église et Bellelay y prélevait une cense annuelle et perpétuelle en vin. La cense est rachetée cette année-là par l'abbaye et elle sera dorénavant utilisée pour les vendanges du couvent à Chavannes. AAEB, B 133/ 50.

<sup>152</sup> Ce chiffre est confirmé par les indications fournies postérieurement par Urs Voirol dans son Journal (publié in Vautre, op. cit., pages 115-150). Voirol participe régulièrement aux vendanges de Bellelay à La Neuveville. D'après ses écrits, la vendange de 1696 a été très faible et n'aurait rapporté que 34'645 litres, tant à Chavannes qu'à La Neuveville. Par contre, 1705 a été une très bonne année: la vendange aurait produit 126'750 litres.

<sup>153</sup> Urs Voirol fournit d'autres indications précieuses qui permettent d'évaluer la valeur marchande des vins de Bellelay. En novembre 1696, le pot de vin nouveau (entre 1 et 1,6 litre suivant les régions) se vend à 12 sols à Lajoux. En décembre 1707 en revanche, son prix est descendu à 2 sols.

Bienne, qui les a tenus dix-huit ans en fief «sans en avoir donné un liard en notre Abbaye». L'abbé sera contraint de leur verser mille écus parce que, prétend-il, ils sont soutenus par les notables de Bienne qui lui donneront tort en cas de procès. Il réussira pourtant à se forger des appuis, notamment auprès du secrétaire Scholl, du bailli de Berne à Büren et du pasteur Beynon à Perles. Pour les remercier de leurs services, il les gratifiera de «doublettes», belles coupes d'argent gravées à ses armes, et de nombreux dons en argent et en nature. Enfin, il n'est pas impossible qu'il ait également renoué la combourgeoisie avec la ville de Bienne, en janvier 1641<sup>154</sup>.

Quoi qu'il en soit, l'abbé Cuenat réussira à faire rédiger progressivement les reconnaissances des biens de Bellelay dans la région biennoise. Dès 1646, l'abbaye touche à nouveau régulièrement leurs revenus. Affermée, la dîme des paroisses de Perles et de Boujean est payée quelquefois en nature, mais le plus souvent en argent. Elle représente une moyenne de cent à cent dix muids de froment ou d'épeautre par an, plus une dizaine de mesures de pois à Romont. En 1646, elle est versée en argent, sauf à Boujean et à Romont, ce qui représente une somme de septante-neuf écus et cent quarante-cinq batz pour les seuls villages de Perles, de Meinisberg et de Reiben. La vendange de Bienne est également vendue au receveur Graff. Celui-ci l'obtient en 1646 pour deux cents écus biennois. En 1647, on la lui vend pour soixante écus suisses, mais à charge pour lui de payer en plus la prébende en vin des pasteurs. Quant au moulin de Boujean, il faudra bien des années au meunier Thévenat, neveu de l'abbé, pour le remettre en état. Ce n'est qu'en 1647 que le décompte annuel de Jean-Pierre Cuenat avec le meunier se solde positivement en faveur de l'abbé.

A cette date, la situation économique et financière de l'abbaye est bien rétablie: on a recommencé à semer à Grandgourt, dont le moulin, le pont et le prieuré ont été réparés, à la Porte-du-Ciel, en cours de rénovation, et dans les champs de Bellelay, où on refait la tour de l'église. Plus tard, l'abbé fera encore construire le moulin du bas et un pont de pierre au milieu de la Nod, sur le chemin de Montbautier. La nouvelle usine hydraulique sera située hors des murs du couvent, en direction de Châtelat, en remplacement de l'ancienne, placée du côté de la tannerie. Jean-Pierre Cuenat a en outre réussi non seulement à faire face aux grandes dépenses occasionnées par ses entreprises, mais aussi à rembourser une partie des dettes laissées par son prédécesseur, notamment celles contractées à La Neuveville et auprès des Ursulines à Porrentruy. Il reste cependant encore à «repeupler» Bellelay, dont le nombre de conventuels a diminué fortement pendant son abbatiat.

---

<sup>154</sup> On trouve en effet la mention d'un salaire versé en janvier 1641 au secrétaire Scholl «pour avoir rédigé les lettres de bourgeoisie».

### ↑*Les conventuels de Bellelay au XVII<sup>e</sup> siècle*↑

L'abbatiate de Jean-Pierre Cuenat est marqué par une diminution importante du nombre de chanoines et de frères convers; La raison doit en être recherchée dans le déficit démographique causé dans l'Évêché de Bâle par les pestes et la guerre. La courbe montrant l'évolution de la «population» de Bellelay, que nous avons établie sur la base des dates de profession de foi et de mort des conventuels, montre en effet une augmentation constante jusqu'en 1635. A cette date, l'abbaye compte vingt-trois membres pour une dizaine seulement en 1600. Ce chiffre est confirmé lors de la visite de Thomas Henrici qui a lieu cette même année<sup>155</sup>. Dès lors et jusqu'en 1664, année où l'on ne dénombre plus que treize conventuels à Bellelay, la population de l'abbaye ne cesse de diminuer. Les périodes de la plus forte baisse se situent entre 1635 et 1637, intervalle pendant lequel la peste règne, et entre 1649 et 1654. Par contre, dès 1664, on constate une augmentation constante et régulière. En 1700, on compte trente membres et la progression continuera tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

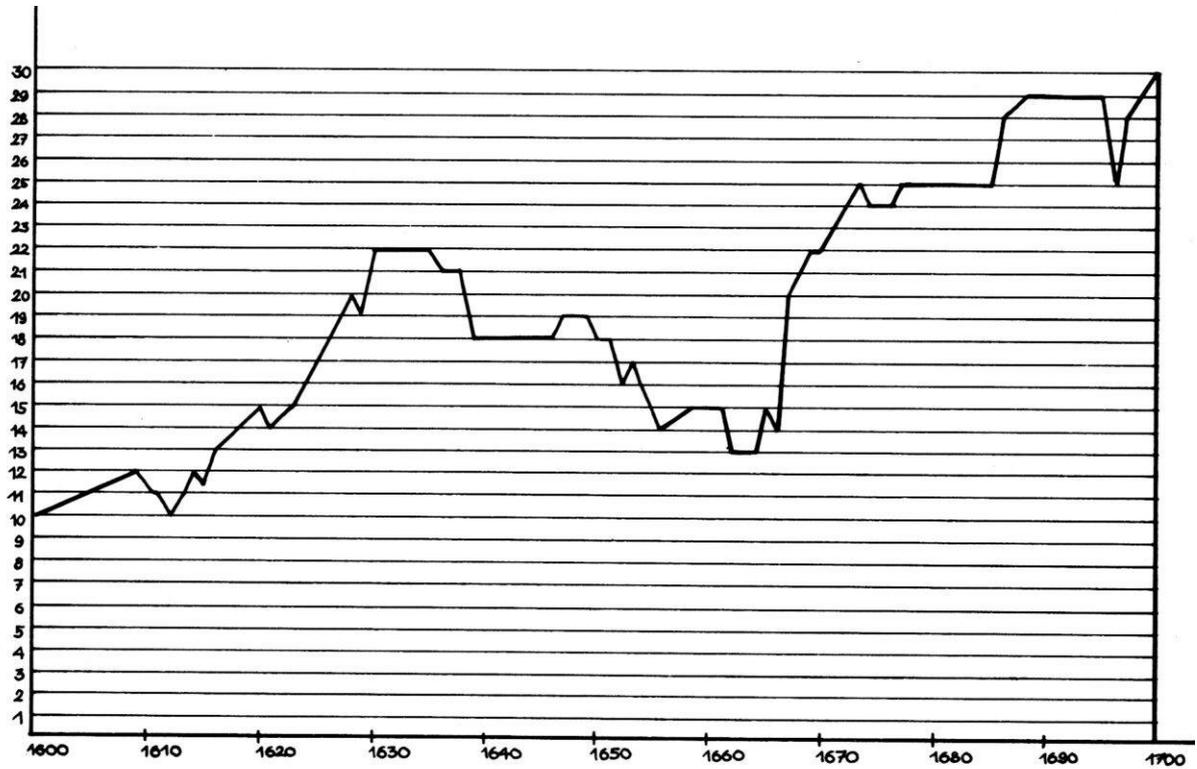
D'autre part, il est curieux de remarquer un changement quant à la provenance des chanoines de Bellelay; il s'opère au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Près de 80% de ceux qui sont morts avant 1664 sont issus de familles bruntrutaines, delémontaines ou soleuroises. Jusque-là, les membres d'origine campagnarde sont peu nombreux. Leur nombre ira cependant en augmentant à la fin du siècle et on constate alors qu'ils proviennent presque tous des villages de la Courtine ou des Franches-Montagnes. Ce phénomène est certainement lié au développement des écoles paroissiales dans l'Évêché à cette époque. Il faut signaler également que la proportion des chanoines étrangers à la principauté épiscopale de Bâle est forte au XVII<sup>e</sup> siècle. Avant et après 1664, près de 30% des chanoines de Bellelay sont soleurois ou suisses, franc-comtois ou alsaciens d'origine<sup>156</sup>.

---

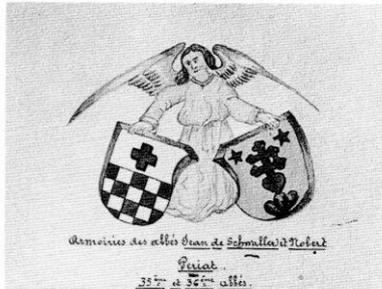
<sup>155</sup> Saucy, op. cit. (nouvelle édition), page 143.

<sup>156</sup> Pour établir la liste et réunir des informations sur les conventuels de Bellelay aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, nous avons utilisé les ouvrages suivants: C. Nicolet, *Necrologium Bellelagense*, in ASJE 1852, pages 78-96; Egbert de Mülinen, *Rauracia Sacra*, dictionnaire historique du clergé catholique jurassien, in ASJE 1863, pages 203-328; Eugène Folletête, *Rauracia Sacra ou dictionnaire du clergé jurassien*, N° 2, le clergé régulier, in ASJE 1933; Saucy, op. cit., annexes B et C.

Evolution du nombre de chanoines de Bellelay au XVIIe siècle



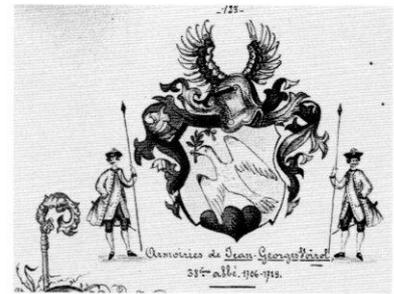
## Armorial de Daucourt (5)



[Jean-Georges Schwaller](#), 35<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1666-1691), de Soleure. Profès en 1630, prieur de Bellelay dès 1637, il défendit l'abbaye pendant l'occupation de l'Évêché par les Suédois. Ensuite, il se battit contre la cour épiscopale pour défendre l'immunité de son ordre. Devenu abbé, il s'attacha à faire respecter la discipline régulière par sa parole et surtout par son exemple.

[Norbert Périat](#), 36<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1691-1692), de Fahy. Profès en 1671, il fut d'abord curé de Bassecourt. Il mourut à La Neuveville, où il surveillait les vendanges. C'était un excellent prédicateur.

[Jean-Georges Voirol](#), 38<sup>e</sup> abbé de Bellelay (1706-1719), des Genevez. Né en 1672, il reçut le prénom de son parrain l'abbé Schwaller. Il fit ses études à Soleure et à Porrentruy avant d'entrer comme novice à Bellelay en 1694. Profès en 1696, il obtint les grades de docteur en théologie et de notaire apostolique. Prélat plein de droiture, attaché à la science, il était aussi un modèle de modestie. En 1717, il fut nommé visiteur des circaries de Bourgogne et de Champagne. Il mourut à son retour des bains de Pfäfers et fut enterré à la Porte-du-Ciel.



## ▲ Les abbés-bâisseurs ▲

### Sommaire:

- [L'église baroque](#)
- [La construction du couvent](#)
- [Bellelay dans les troubles de l'Évêché](#)
- [Bellelay au ban de l'Évêché](#)
- [Le rayonnement de l'abbaye](#)
- [Une tradition séculaire d'éducation](#)
- [Le collège de Bellelay](#)
- [Le pensionnat de Bellelay](#)



[Anonyme: portrait](#) de [Frédéric de Staal](#). 1700. Huile sur toile, 0,60 x 0,46 m. Office du patrimoine historique (OPH), Porrentruy.

## Les abbés-bâisseurs

L'augmentation du nombre de conventuels à Bellelay obligera les abbés Cuenat et Schwaller à revoir l'organisation du couvent. Un second *dormitorium* est construit; le poile (chambre de séjour), le réfectoire et la cuisine sont rénovés et agrandis<sup>157</sup>. L'abbatiate de Jean-Georges Schwaller est également marqué par l'intégration de l'abbaye à la circarie de Souabe, circonscription de Prémontre, dont elle fera partie jusqu'à sa dissolution. A ce titre, elle reçoit la visite de l'abbé de Marckthal en 1672 et 1681. Le délégué de l'ordre constate à ces deux occasions le «bon état de la maison» et se contente de recommander des réformes mineures<sup>158</sup>. C'est enfin à l'abbé Schwaller que Bellelay doit d'avoir obtenu les reliques de sainte Claire, pour lesquelles on construira spécialement une chapelle. Elles y sont solennellement translâtées en 1688<sup>159</sup>.

L'abbatiate de Norbert Périat a été trop bref pour marquer la vie de l'abbaye. Par contre, Frédéric de Staal se signale pour avoir fait construire une nouvelle auberge «presque à la même place que la vieille, mais un peu plus sur bise [à l'est]». La ramure de l'hôtellerie de Bellelay est levée le premier septembre 1698<sup>160</sup>. Le chroniqueur qui nous livre ces informations signale également l'incendie de la «maison des tonneliers» en 1703. Afin de la remplacer et pour éloigner les ateliers des frères convers, dont le travail perturbe le silence du cloître, un bâtiment est élevé à l'entrée du couvent<sup>161</sup>. En 1708, l'abbé Voirol fait appel à l'architecte Franz Beer (1659-1726) pour dessiner les plans de cette bâtisse qui, outre les appartements du curé des Genevez et du proviseur, comprend encore une forge, un lavoir et des ateliers. Un dessin de 1755 permet de se représenter l'apparence de ce bâtiment avant sa transformation en pensionnat<sup>162</sup>. Il n'est probablement pas encore achevé lorsque le chapitre décide d'édifier une nouvelle église. Sa construction sera également placée sous la direction de Franz Beer, qui en fera un des plus beaux monuments de l'art baroque dans le style du Voralberg.

---

<sup>157</sup> Wyss, op. cit., pages 73-74.

<sup>158</sup> Saucy, op. cit., pages 195-196.

<sup>159</sup> Les archives paroissiales des Genevez, où se trouvent actuellement les reliques de sainte Claire, conservent le diplôme d'authentification et d'autres documents touchant l'acquisition de ces reliques.

<sup>160</sup> Urs Voirol, *Journal*, transcrit et publié par Vautrety, op. cit., pages 120-121.

<sup>161</sup> Urs Voirol, op. cit., page 133 et Saucy, op. cit., page 177.

<sup>162</sup> Wyss, op. cit., pages 25 et 78 avec l'illustration N° 2.



[Armes de l'abbé Frédéric de Staal](#). 1698. Cartouche situé à l'entrée de l'auberge de Bellelay, actuel hôtel de l'Ours.

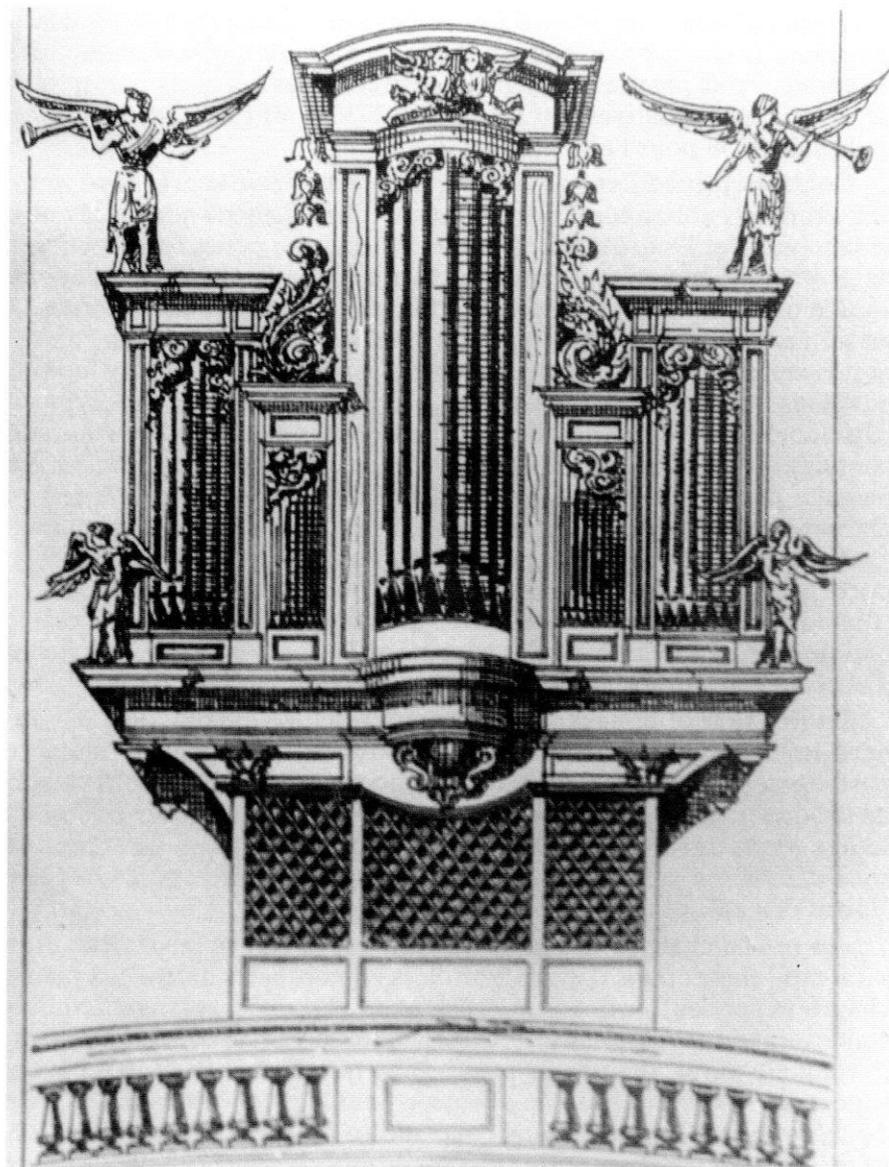
## ↑L'église baroque↑

En 1709, un nouveau contrat est conclu avec Beer: l'architecte s'engage à diriger les travaux de démolition, de construction et de décoration. Ils s'étendront sur près de cinq ans et coûteront quelque deux cent mille florins. Le gros oeuvre est terminé en 1711 et déjà sous toit. L'année suivante, on entreprend d'élever la tour nord pendant que s'achèvent l'aménagement intérieur de l'église et la pose des fenêtres. La bénédiction, d'abord prévue pour l'été 1713, est finalement célébrée le 23 septembre 1714 par l'évêque Jean-Conrad de Reinach. Quant à la seconde tour, elle n'est restaurée et rehaussée suivant le modèle de la première qu'en 1715 par les maçons Rebetez et Metthez. Enfin, en 1718 a lieu le coulage, l'accordage et l'installation des dix cloches: quatre sont placées dans chacun des deux clochers et deux plus petites dans le clocheton situé au milieu de l'église. Quatre cloches supplémentaires sont fondues en même temps: deux destinées à Grandgourt, une à Bassecourt et une dernière aux Genevez<sup>163</sup>.

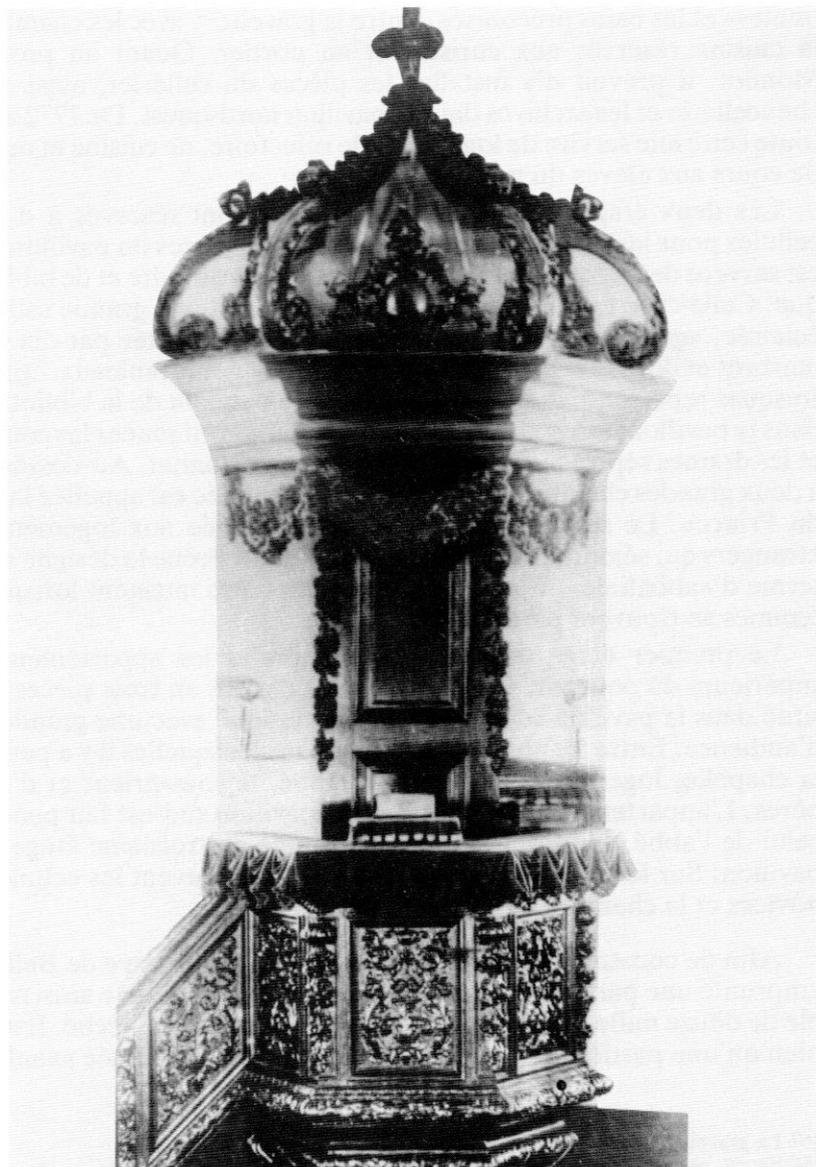
L'église actuelle mesure intérieurement 58,2 mètres en longueur sur 18 mètres de haut. Sa largeur est de 19,3 mètres dans le chœur et de 24 dans le transept. En raison de la déclivité du terrain, la moitié est de l'édifice a été élevée sur une cave voûtée, qui a servi de lieu de sépulture aux moines défunts. L'aménagement intérieur se présente comme suit: une grille de fer sépare la nef du chœur, auquel on accède en montant deux marches. Deux autres marches permettent d'accéder au sanctuaire où se trouve le maître-autel: son dôme à la romaine est soutenu par huit colonnes en bois de chêne que l'abbé Joliat fera recouvrir d'or. Au centre, on placera une statue de la Vierge, qui se détache sur la fresque entourant l'autel et peinte vers 1750-60. Douze pilastres, supportant chacun la statue d'un saint, complètent encore l'ensemble.

---

<sup>163</sup> Wyss, op. cit., pages 78-82.



[Grand orgue de l'église de Bellelay](#) dessiné au moment où il se trouvait au temple de La Chaux-de-Fonds avant d'être détruit par l'incendie de 1919. Photographie du début du XX<sup>e</sup> siècle.



[Chaire de l'église de Bellelay](#) lorsqu'elle se trouvait dans le même temple avant 1919.  
Photographie du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Dans le chœur se trouvent les stalles en bois de chêne où les chanoines prennent place durant les offices. Elles comptent trente-six sièges dans la rangée supérieure et vingt-quatre au niveau inférieur. Les conventuels y accèdent directement par une porte à double battant aujourd'hui murée, percée dans le mur sud. Deux escaliers accrochés à chaque paroi leur permettent également de gagner la galerie supérieure sans quitter la clôture. C'est sur cette galerie, qui court tout au long de l'église, que sont placés les deux orgues. Le petit est appuyé contre le mur méridional, à la hauteur du chœur. On remarque encore l'ombre du grand sur la paroi ouest. L'étage supérieur de l'édifice est aussi relié à la nef par un escalier situé dans la tour nord. Enfin, après la construction du couvent, des passages seront percés pour en permettre l'accès depuis les deux ailes du couvent.

Sous la galerie et entre les piliers qui supportent la voûte se trouvent quatorze confessionnaux logés dans des niches et six autels collatéraux. Ils ornent aujourd'hui les églises de Saignelégier, de Saint-Brais, des Genevez et de Boécourt, où l'on peut aussi admirer de nombreux tableaux et objets de culte provenant de Bellelay. Le grand orgue et la chaire ont été détruits dans l'incendie du temple de La Chaux-de-Fonds en 1919<sup>164</sup>. Outre la grille du chœur et la peinture murale, l'église ne conserve plus aujourd'hui de son décor intérieur que les stucs des plafonds et des piliers. Cette décoration murale représentant des têtes d'anges, des éléments floraux ou végétaux et des figures abstraites est probablement l'oeuvre de Franz Schmutzers, qui a travaillé entre 1712 et 1714 d'après les dessins de Beer. Seuls les stucs ornant les voûtes surplombant le maître-autel sont plus tardifs: ils ont été exécutés vers 1730 dans un style Régence par le même groupe d'artistes inconnus qui a décoré le prieuré de Grandgourt et les grandes salles du couvent de Bellelay<sup>165</sup>.

### ↑*La construction du couvent*↑

Nous ne possédons que peu de détails sur la construction du couvent. A-t-il été édifié sur la base d'un projet de Franz Beer? Rien ne permet de l'affirmer si ce n'est la comparaison avec d'autres oeuvres semblables de cet architecte, en particulier Saint-Urban. Cependant, les travaux débiteront bien après la mort de Beer et de Jean-Pierre Voirol. C'est pendant l'abbatit de Jean-Baptiste Sémon (1719-1743) et certainement sous la direction du convers Antoine Monnot que le couvent a été construit. Trois plaques de fonte encastrées dans les murs permettent de dater approximativement les étapes: 1730 pour l'aile est; 1733 pour l'aile sud; 1738 pour l'aile ouest.

<sup>164</sup> Saucy, op. cit., 2<sup>e</sup> édition, pages 202-207; Wyss, op. cit., pages 82-94.

<sup>165</sup> Wyss, op. cit., pages 130-138.

Contrairement à l'axe de l'église, fortement dévié vers le nord, ceux des bâtiments abbaciaux n'ont pas été modifiés. Le vide ainsi créé entre le sanctuaire et l'aile est dû être comblé par une petite construction à deux étages. Comme toute cette partie du couvent, elle repose sur une arcade ouverte, bâtie en raison de l'humidité du terrain. Les voûtes et les piliers massifs qui soutiennent les ailes sud et ouest sont, par contre, murés en partie et forment les caves. Aux angles s'élèvent quatre pavillons faisant saillie et plus hauts d'un demi-étage que les corps du bâtiment, qui en comptent trois. Les deux pavillons situés au sud contiennent les escaliers, qui conduisent des caves jusqu'au grenier. Le passage pratiqué sous la tour sud de l'église permet aux voitures de marchandise d'accéder à la cour intérieure, à proximité des celliers. Quant aux personnes, elles pénètrent et sortent des bâtiments par la porte principale située au milieu de l'aile ouest. Sur la même façade, à côté du pavillon sud-ouest, se trouve aussi une petite entrée. Depuis le bâtiment reliant l'église à l'aile est, un escalier de pierre permet encore d'accéder aux jardins aménagés derrière le couvent.

La fonction et la disposition des quatre-vingts pièces que contiennent les bâtiments abbaciaux ne nous sont pas connus de manière parfaitement exacte. Les deux documents qui les décrivent sont parfois contradictoires. Le premier, daté de 1728, est un État des bâtiments rédigé par le frère Antoine Monnot sous forme de projet. Le second se situe dans la seconde moitié du siècle. Il est de la main du père Grégoire Voirol et a été résumé par Saucy<sup>166</sup>.

Au rez-de-chaussée du pavillon nord-est se trouve la sacristie et la salle capitulaire, puis, d'après Voirol, la chambre des morts. Six pièces chauffées par des fourneaux en faïence sont disposées le long du couloir conduisant au pavillon sud-est. C'est là que, suivant le convers Monnot, la chapelle aurait dû être installée, bien que Voirol la situe à l'étage supérieur, réservant le rez-de-chaussée pour la pièce des archives, celle du trésor et les latrines. Dans l'aile sud se trouvent d'abord le réfectoire, puis la cuisine et enfin, suivant Voirol, le grand «poile» dans le pavillon sud-ouest. Le même auteur situe dans l'aile ouest les «eaux de boules» et les bains préconisés contre la gravelle<sup>167</sup>, avec les chambres et la cuisine réservés aux curistes et au portier. Quant au projet de Monnot, il prévoit d'y installer les pièces du cellier, ainsi que la chancellerie et les archives dans le pavillon nord-ouest. De 1772 à 1782, toute cette aile servira de logement, de réfectoire, de cuisine et de salles de cours aux élèves du pensionnat.

---

<sup>166</sup> Saucy, op. cit., 2<sup>e</sup> édition, pages 211-214.

<sup>167</sup> La gravelle est une maladie qui provoque des calculs dans les reins.



[Anonyme: portrait](#) de [Jean-Baptiste Sémon](#). Première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Huile sur toile.  
0.91 x 0.71 m. OPH. Porrentruy.

Les deux étages supérieurs de l'aile est sont réservés à d'autres cellules pour les moines, alors que les grandes pièces du pavillon nord-est servent de lingerie, de dépôt pour les objets du culte et de bibliothèque. Celle-ci se trouve au troisième étage. C'est une grande salle bien éclairée, «garnie de rayons, avec une galerie supportée par dix piliers marbrés et dorés» et où se trouve au plafond «neufs tableaux...peints à fresques représentant différents arts»<sup>168</sup>. Le pendant de la bibliothèque dans le pavillon nord-ouest est le théâtre, où seront jouées les comédies et les drames représentés par les élèves du pensionnat. Au-dessous, il y a deux grandes chambres, dont une avec cheminée est appelée la «salle du Prince». Le reste de l'aile ouest est destinée aux logements des étrangers qui séjournent à l'abbaye. Le pasteur Frêne la désigne sous le terme d'«abbatiale». C'est là aussi que les hôtes mangent lorsque des femmes se trouvent parmi eux<sup>169</sup>.

Le premier étage de l'aile sud comprend les appartements des supérieurs du couvent. Celui de l'abbé consiste en trois pièces: il est situé dans le pavillon sud-ouest et communique avec une grande salle d'audience. Entre les autres chambres, parmi lesquelles il y a peut-être la chapelle, logent le chambrier de l'abbé, le sous-prieur et d'autres pères. L'appartement du prieur dans le pavillon sud-est fait pendant à celui de l'abbé. L'infirmerie doit être située au troisième étage de ce pavillon. Sur le même niveau de l'aile sud se trouvent les cellules des novices et la chambre de leur maître<sup>170</sup>.

Afin de construire son église et son couvent, l'abbaye de Bellelay a emprunté une partie de l'argent nécessaire. Elle se trouve ainsi redevable de douze mille livres bâloises envers les États de l'Évêché. Il semble bien qu'une partie sinon toute la somme a été remboursée avant 1740.

En 1731 par exemple, l'abbé Sémon remet six cents livres à déduire de la dette pour couvrir les frais d'une délégation envoyée à Vienne<sup>171</sup>. Mais le rôle joué par les supérieurs de Bellelay dans les troubles de 1730-1740 attirent sur l'abbaye les foudres du prince Sigismond de Reinach (1737-1743). Au moment de la répression, l'abbé, le prieur et le sous-prieur seront condamnés sévèrement. L'abbaye elle-même

---

<sup>168</sup> Saucy, op. cit., 2<sup>e</sup> édition, page 214.

<sup>169</sup> Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), *Journal* du pasteur Théophile-Rémy Frêne, 7 volumes manuscrits, 1741-1804, ouvrage en cours de publication sous la direction d'André Bandelier en collaboration avec Pierre Yves Moeschler et Cyrille Gigandet.

<sup>170</sup> Saucy, op. cit., 2<sup>e</sup> édition, pages 211-214; Wyss, op. cit., pages 138-145; Vautrey, op. cit., pages 303-306.

<sup>171</sup> Ballmer, op. cit., page 154.

devra non seulement payer les frais du procès et une amende de mille livres, mais aussi rembourser intégralement son emprunt aux États<sup>172</sup>.

### ↑*Bellelay dans les troubles de l'Évêché*↑

Au moment où l'abbaye achève la reconstruction de son couvent et où la confraternité «jurassienne» est renouvelée<sup>173</sup>, l'abbé Sémon se trouve mêlé de près aux troubles qui secouent les Franches-Montagnes. Depuis 1726, les habitants de cette seigneurie refusent en effet de laisser amodier l'accise<sup>174</sup> et de la payer. De plus, comme les sujets d'autres seigneuries, ils considèrent comme contraires à leurs franchises les ordonnances édictées cette année-là par la cour afin de rationaliser les services de l'État. Ils présentent ainsi leur cause devant le tribunal impérial de Wetzlar pour défendre leurs libertés.

En tant que président des États de l'Évêché, l'abbé de Bellelay a tenté une première fois d'apaiser les esprits en 1726, mais en vain. En 1729, c'est encore à lui que les Franchs-Montagnards s'adressent pour se plaindre de l'accise et pour demander à en être exemptés. L'année suivante, le prince Jean-Conrad de Reinach ordonne à Jean-Baptiste Sémon de convoquer une assemblée restreinte du pays. Celle-ci s'engage à tenter une nouvelle démarche pour faire amodier l'impôt et exhorte les sujets des Franches-Montagnes au calme. La délégation réussit sur le premier point, mais échoue quant au second: l'abbé de Bellelay est empêché de parler à plusieurs reprises. Convoqués une fois encore, les États décident alors d'entreprendre une ultime démarche d'apaisement et, en cas d'échec, de donner au prince les moyens financiers nécessaires à une intervention militaire. On leur laisse effectivement entendre que la cour impériale de justice a condamné les Franchs-Montagnards.

Dès ce moment, le rôle de Jean-Baptiste Sémon devient primordial. Choisi une nouvelle fois comme délégué, il reçoit les plaintes des gens de la Franche-Montagne

<sup>172</sup> Ballmer, op. cit., pages 198-199.

<sup>173</sup> Cette confraternité «jurassienne», liant Bellelay à l'abbaye de Lucelle et aux chapitres de Moutier-Grandval et de Saint-Ursanne, a été renouvelée en 1729, de même que celle liant Bellelay à Mariastein. Quand cette dernière été conclue, nous ne pouvons le dire avec certitude, mais probablement dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle. Voir Mandelert, op. cit., ASJE 1857 page 145.

<sup>174</sup> L'accise est une taxe indirecte perçue sur les marchandises. Introduit pour la première fois en 1659 par les États à la demande du prince Jean-Conrad de Roggenbach afin de payer une partie des dettes de l'Évêché, cet impôt est supprimé en 1668. Il est réintroduit en 1673 dans le but de payer les frais de délégation et d'aider à supporter les dépenses de la garnison suisse à Porrentruy. Il subsistera dès lors jusqu'en 1730, bien qu'il ait été restreint ou élargi à plusieurs reprises. L'introduction, la diminution, l'augmentation et la suppression de l'accise est au départ une compétence des États. Ensuite, le prince se passe peu à peu du consentement de l'assemblée du pays pour prolonger la perception de cette taxe, qui par ailleurs devient de plus en plus impopulaire. Voir Ballmer, op. cit., pages 87-90.

qui, à juste titre, lui font savoir que le procès qui les oppose au prince est toujours pendant et qu'aucune condamnation n'a encore été prononcée. L'abbé prend conseil auprès de ses confrères de Saint-Ursanne et de Moutier-Grandval et propose d'écrire à Wetzlar afin de connaître la vérité. Le baron de Ramschwag, «premier ministre», le lui reprochera de manière «sanglante» et Son Altesse d'une «voix tonnante». Cela décide néanmoins le prince à réagir: il ordonne aux Francs-Montagnards de remettre leurs armes à ses officiers et décide d'envoyer la délégation nommée par les États, à laquelle il adjoint son suffragant Jean-Baptiste Haus.

L'insuccès de cette nouvelle démarche incite l'abbé de Bellelay à prendre conseil auprès du comte de Reichenstein, ambassadeur de l'empereur en Suisse. Celui-ci, qui a déjà reçu la visite du baron de Ramschwag, engage les deux parties à s'arranger à l'amiable. Jean-Baptiste Sémon prend alors l'initiative de demander au prince-évêque de permettre une convocation des États, refusant tout entretien préalable avec son souverain et insistant pour qu'il s'agisse d'une assemblée plénière, comprenant également des représentants des Franches-Montagnes. Il ne se contente pas non plus d'envoyer les convocations aux villes et aux baillis des seigneuries. Il en adresse également à tous les représentants des communautés, tentant ainsi de transformer les États en une assemblée représentative du peuple. Les délégués de la noblesse ne manqueront pas de le lui reprocher à l'ouverture des séances, qui se dérouleront à Delémont du 5 au 10 décembre 1730.

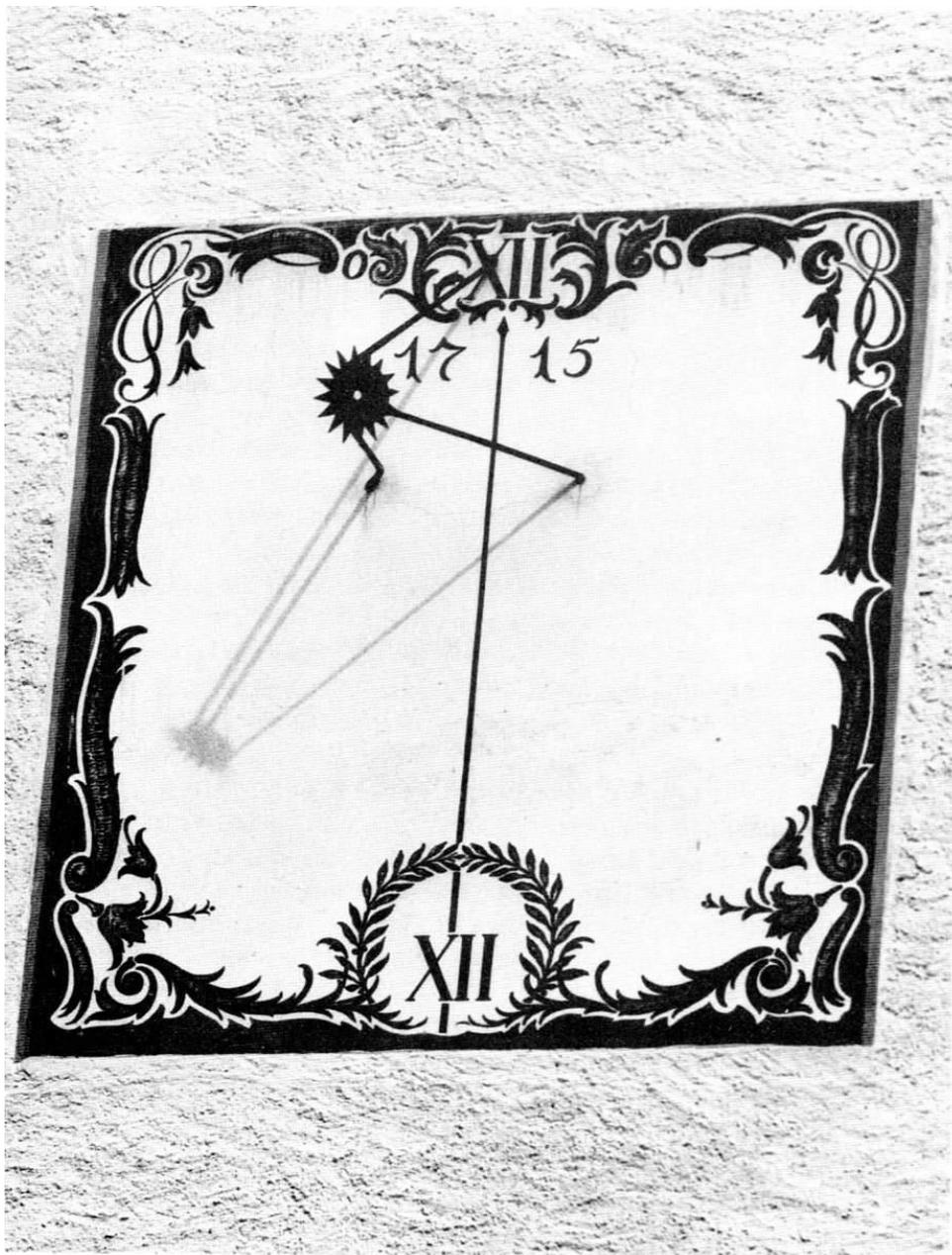
Le discours et les propositions faites par Jean-Baptiste Sémon à cette occasion mettent en valeur les intentions de l'abbé, soutenu par la partie dite «plaignante» de l'assemblée. On cherche «visiblement à s'opposer à l'autoritarisme du prince»<sup>175</sup> mais par voie «légale» et si possible en faisant admettre la codification de certaines règles de représentation, de procédure et de compétence des États. Dans l'immédiat, il est proposé concrètement au prince de laisser le peuple exprimer ses doléances pour apaiser les troubles, qui dorénavant s'étendent à l'Ajoie et à la vallée de Delémont. Le refus du souverain provoque l'intervention du comte de Reichenstein. Après audition des parties, l'ambassadeur impérial rédige un «plan de composition impartial et juste». Il est rédigé, en ce qui concerne les États, sur la base des griefs présentés par une commission de quatre membres. Une autre commission de six membres est nommée à la même occasion et dans le but «de soutenir les intérêts communs et [de] choisir les moyens les plus utiles et les plus convenables»<sup>176</sup>. Outre l'abbé Sémon, elle comprend deux représentants pour chacun des chapitres de Moutier-Grandval et de Saint-Ursanne et pour chacune des villes de Delémont et de Porrentruy. C'est elle qui rédigera le mémoire de *Réflexions* sur le premier projet de règlement proposé par Reichenstein. C'est elle également qui se déclare prête à accepter la seconde version de l'ambassadeur en septembre 1731. Cette décision est

---

<sup>175</sup> Ballmer, op. cit., page 136.

<sup>176</sup> Cité par Ballmer, op. cit., page 139.

ratifiée un mois plus tard à Porrentruy à la majorité des États, où Bellelay est représentée cette fois par son prieur. L'intervention de l'empereur fait cependant échouer ce second projet de règlement.



[Cadran solaire](#) de la cour intérieure de Bellelay.

## ↑*Bellelay au ban de l'Évêché*↑

En août 1731, le prince a envoyé une délégation à Vienne. Dirigée par le baron de Ramschwag, elle réussira d'abord à faire suspendre puis démettre de ses fonctions le comte de Reichenstein. De leur côté, les États ne restent pas inactifs. Malgré l'opposition du député de la noblesse, le mandat de la commission des six est prolongé, la «gracieuse composition» de Son Altesse est repoussée à la même majorité des voix et on décide d'envoyer un mémoire à l'empereur. Par la suite, la commission des six déléguera même trois représentants à Vienne, où le ministre du prince réussira à la faire discréditer. Ses intrigues lui permettront également d'obtenir des sentences provisionnelles du Conseil aulique impérial. Celle de mai 1732 repousse en particulier toutes les prétentions des États, ordonne à sa délégation de quitter la capitale autrichienne et considère l'abbé de Bellelay comme partiellement responsable des troubles<sup>177</sup>. Fort de cet appui, le prince-évêque cherchera dès ce moment à trouver chez ses alliés les moyens militaires de faire imposer sa loi et de châtier les récalcitrants.

Une première demande présentée aux cantons catholiques est repoussée en juillet 1732 en raison de l'intervention des États plaignants. Ceux-ci écrivent à leur tour aux alliés confédérés et se défendent d'être des rebelles et des fauteurs de troubles. Cependant, l'aggravation de la situation en Ajoie incite la commission des six à demander les bons offices du chapitre cathédral. Les chanoines d'Arlesheim acceptent de s'entremettre, mais exigent comme condition préalable la soumission au prince, et le respect des lois en attendant la sentence impériale. Tous obtempèrent à l'exception des communautés ajoulotes et de quelques-unes de la vallée de Delémont. Les nombreuses démarches des États n'y changeront rien. L'intervention des cantons catholiques qui, avant d'envoyer leurs troupes, délèguent des émissaires, n'aura pas plus de succès. Ils renonceront malgré tout à mettre leur force militaire au service du prince. L'alliance catholique n'est pas non plus renouvelée en 1735. Dès lors que le Conseil aulique impérial aura rendu son jugement, Jean-Conrad de Reinach requerra l'aide de l'empereur, puis celle de la France.

Dans son ensemble, la sentence de la justice impériale donne gain de cause au prince-évêque. La grande majorité des griefs des États plaignants de l'Évêché est rejetée. Pourtant, nombre de passages et la décision de compenser les frais montrent

---

<sup>177</sup> La sentence provisionnelle du Conseil aulique impérial constate que le président des États s'est attribué une autorité trop grande, qu'il a introduit des nouveautés «hors de règle». «Sa façon de convoquer les États, de conduire les délibérations et de faire voter les résolutions sapent l'autorité du prince territorial: c'est le salut même de l'Évêché de Bâle qui est en jeu. L'abbé s'abstiendra à l'avenir de pareilles entreprises, faute de quoi il sera dépouillé de sa charge de président». Ballmer, op. cit., pages 155-156.

combien le jugement manque de «conviction profonde» et qu'il est plus fondé «sur des espoirs que sur la réalité des faits»<sup>178</sup>.

La commission des six, mise au courant de cette décision, ne désarme pas pour autant. Elle tente en vain de demander une convocation des États, sollicite une nouvelle fois l'appui du Haut Chapitre. Elle proteste également contre les allégations du prince qui prétend que sa vie est en danger pour exiger l'intervention de troupes autrichiennes. Mais celle-ci se révélera de toute manière impossible car le canton de Bâle refuse d'accorder aux troupes impériales le passage sur son territoire.

Sollicitée à son tour, la France laisse entendre qu'un accord préalable est nécessaire. Jean-Conrad de Reinach, qui meurt le 19 mars, laisse à son successeur le soin de conclure l'alliance française et d'organiser la répression.

Au début de son règne, Jacques-Sigismond de Reinach tente à nouveau d'obtenir la soumission de ses sujets récalcitrants. Son insuccès l'engage à requérir l'appui militaire de son allié français<sup>179</sup>. Les commis et les communautés d'Ajoie s'obstinent dans leur refus. Les États et la commission des six sont, quant à eux, réduits à l'impuissance.

A Bellelay, à l'occasion de la fête de Pâques 1739, on instaure «au son du cor et du tambour, et au bruit des détonations des mortiers» le patronage de saint Joseph<sup>180</sup>. Un tableau, commandé au peintre Jean-François Tavanne, est appendu dans l'église. Est-ce vraiment l'abbé Sémon qui y est représenté au milieu d'un groupe formé du roi de France, de l'empereur, du pape et d'un évêque? On ne retrouve que difficilement la figure grasse et le ventre arrondi de ce prélat, portraituré déjà en 1738<sup>181</sup>.

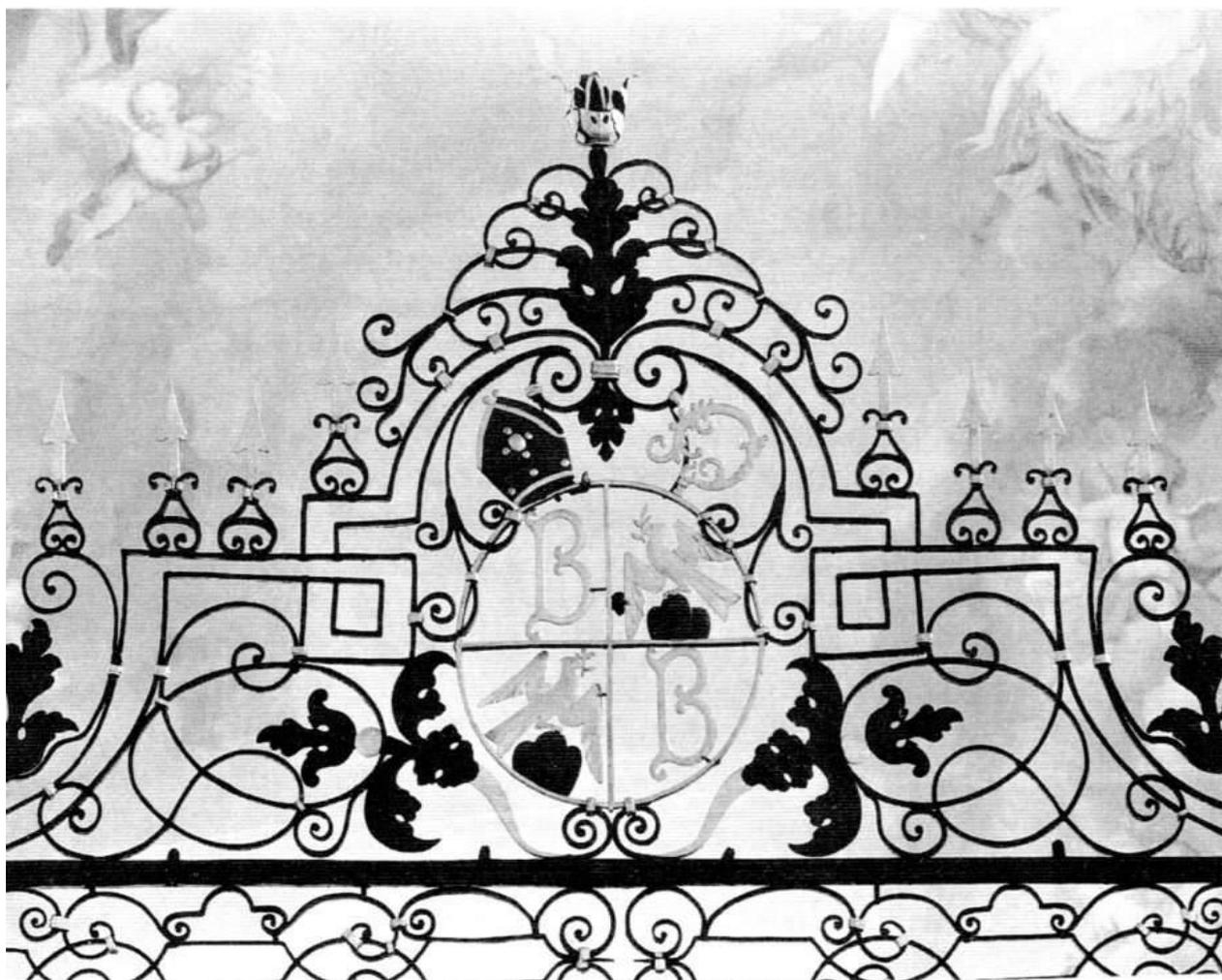
---

<sup>178</sup> Ballmer, op. cit., page 176.

<sup>179</sup> L'alliance avec la France est signée à Soleure le 11 septembre 1739 et ratifiée à Versailles le 22 du même mois. Elle a pour but principal le rétablissement et la conservation de la tranquillité intérieure des deux États. L'article 3 prévoit l'envoi de troupes françaises dans l'Évêché de Bâle pour remédier aux troubles. Ballmer, op. cit., pages 184-185.

<sup>180</sup> Père Bernard Pallain, *Journal*, cité par Saucy, op. cit., 2<sup>e</sup> édition, page 226.

<sup>181</sup> Tableau du patronage Saint-Joseph, église des Genevez; portrait de l'abbé Sémon, Lycée cantonal, Porrentruy, dont une copie se trouve également au Musée jurassien à Delémont.



[Détail](#) de la grille du chœur.

Le 27 avril 1740, quatre cents dragons et deux cents grenadiers français pénètrent dans l'Évêché. Avec eux commencent la répression et les procès. Les commis d'Ajoie sont condamnés à la décapitation, au bannissement ou aux galères. Les membres laïques de la commission des six sont déchus de leurs fonctions et doivent payer de lourdes amendes. Certains ecclésiastiques comparaitront ensuite devant une cour relevant de l'évêque de Bâle et siégeant à Delémont en 1741. C'est à l'encontre des supérieurs et de l'abbaye de Bellelay que les peines les plus sévères sont prononcées. Jean-Baptiste Sémon est reconnu coupable d'avoir outrepassé ses pouvoirs de président, d'avoir disposé d'une somme de douze mille livres de la caisse des États et d'avoir «détourné les puissances étrangères d'envoyer leurs troupes». Il est en conséquence destitué de sa charge présidentielle, «mis aux arrêts pendant six ans dans son monastère et condamné à 1883 livres d'amende». Le prieur Placide Bennot écope lui d'une peine d'arrêts de deux ans et le sous-prieur Godefride Jourdain de six mois. Les trois devront par ailleurs se rendre à Porrentruy et implorer le pardon de Son Altesse. Quant à l'abbaye, elle est condamnée à payer les frais de justice, une amende de mille livres et à rembourser douze mille livres à la caisse des États, bien que la somme ait été utilisée pour la poursuite du procès à Vienne<sup>182</sup>. En outre, Bellelay aura l'obligation de s'acquitter, comme les autres États plaignants de l'Évêché, de sa part des frais d'occupation militaire notamment. En 1741, leur dette est de cent quarante mille livres. Elle se monte à 189'476 livres en 1752, année où le prince accepte de la réduire à 153'636 livres<sup>183</sup>.

Suite à la condamnation très dure et à bien des égards injuste de Bellelay, l'abbaye ne se mêlera plus des affaires de l'État. Elle refusera même dorénavant de déléguer des représentants aux assemblées du pays. Une requête est soumise dans ce but à Jacques-Sigismond de Reinach en 1741. Prétendant n'avoir jamais ni été membre ni siégé aux États, remarquant que les convocations n'ont jamais été adressées qu'à l'abbé seul, le chapitre demande au prince de pouvoir s'abstenir à l'avenir «conformément au dispositif des juges de la dernière inquisition, qu'il ne convient nullement aux religieux de se mêler dans [sic] les affaires de l'État»<sup>184</sup>. Il faut attendre les États généraux de 1791 pour que Bellelay demande à réintégrer sa place. Ambroise Monnin recouvre même alors la charge de président, à la demande du prince-évêque...<sup>185</sup>. Entre temps, les abbés Joliat et de Luce se contenteront de

---

<sup>182</sup> Ballmer, op. cit., pages 198-199.

<sup>183</sup> Ballmer, op. cit., page 217.

<sup>184</sup> Cité par Ballmer, op. cit., page 209.

<sup>185</sup> Ballmer, op. cit., page 244. Outre l'ouvrage de Ballmer, dont nous nous sommes principalement servi, on consultera aussi avec profit les *Notes sur les événements relatifs principalement à l'abbaye de Bellelay*, (1737-1752) du père Bernard Pallain, traduites de l'original latin et publiées par Paul Mandelert in ASJE 1862, pages 91-118. Elles offrent un excellent moyen d'analyse des réactions et de l'attitude du chapitre face aux troubles, à la condamnation des supérieurs de l'abbaye et au

compléter l'oeuvre bâtie de leurs prédécesseurs et de faire de Bellelay un centre d'art, de science, d'éducation et de foi.

### ↑*Le rayonnement de l'abbaye*↑

Pendant l'abbatit de Grégoire Joliat, de nombreux embellissements sont apportés à l'aménagement et à la décoration intérieure de l'église. Cet abbé fait également exécuter une série de travaux et ériger des bâtiments qui donneront au domaine de la Courtine son apparence presque définitive. En 1743, il bénit et dédie à la sainte Vierge la chapelle de Lajoux. Dans les années 1750, les travaux d'aménagement des jardins d'agrément et du potager sont mis en chantier derrière le couvent: ils sont construits en espaliers, sur deux terrasses soutenues par des murs en pierre de taille. De cette époque date également la construction du moulin-du-four, de la tannerie et de l'habitation abritant les logements et ateliers du boucher, des cordonniers et des tonneliers. Le premier est élevé à l'intérieur de l'enceinte, à l'angle sud-est. Outre les logements du meunier et du boulanger, il comprend un grenier, la boulangerie avec deux grands fours, le moulin proprement dit et un égrugeoir. Les deux autres bâtisses se trouvent à l'angle sud-ouest du mur, l'une au-dessus de l'autre. En 1752, l'abbé Joliat achète avec le consentement de son chapitre un domaine situé à une lieue de la Porte-du-Ciel et appelé le Markhof. Acquis des nonnes d'Olsperg, ordre de Cîteaux, pour 70'720 florins, ce fief d'empire comprend des champs, des vignes, des prés et une très bonne terre. Pour ce faire, dix-huit mille florins sont empruntés à Bâle sur l'hypothèque d'une vigne<sup>[186]</sup>. La même année, les premiers arbres fruitiers sont plantés par les jardiniers sur la seconde terrasse de Bellelay. En 1768, l'abbaye fait encore construire par les frères Spahr, de Nidau, deux grandes fermes situées à droite de la route conduisant à Tavannes. L'une contient les écuries destinées aux vaches, aux boeufs et aux chevaux du couvent et les granges à foin. L'autre renferme les habitations des fermiers. Enfin, Grégoire Joliat termine son abbatiat en faisant arpenter et dresser les premiers plans de la Courtine<sup>[187]</sup>.

---

moment de l'élection - houleuse - du successeur de l'abbé Sémon. Voir aussi à propos des troubles et de la position des différentes seigneuries, Victor Erard, in *Nouvelle histoire du Jura*, pages 165-179.

<sup>[186]</sup> Gerspach, op. cit., page 61. Cet auteur précise que la transaction reçoit l'accord de l'abbé de Roggenbourg le 20 mars 1752 et que Bellelay a payé 270 florins de taxes au gouvernement impérial. En 1773, l'abbaye tente également d'acheter le «Vogelspurg», métairie située près du Markhof, mais sans succès.

<sup>[187]</sup> Père Bernard Pallain, op. cit., publié par Mandelert in ASIE 1862, en particulier pages 116-118. Ces notes ont servi principalement de source à Vautrey, op. cit., pages 305-307 et à Saucy, op. cit., 2<sup>e</sup> édition, pages 233-237. Les plans de la Courtine portent les dates de 1775 à 1779. Ils se trouvent pour la plupart aux archives de l'Etat de Berne (STAB). STAB, AA VI Nos 12-14-15-17 et AA VI Nos 13-16-18 d'une autre dimension. Le N° 14 manque, mais il est possible qu'il s'agisse de celui qui est conservé au Musée d'histoire naturelle de Bâle. A ce propos voir Georges Grosjean, Catalogue cantonal de cartes et de plans, Berne, 1960, pages 14 et 42.

Les entreprises de l'abbé Joliat témoignent, malgré les grandes dépenses consenties jusque-là, des moyens financiers considérables dont dispose l'abbaye. Le dynamisme de Bellelay en matière économique n'est pas moins remarquable à cette époque. La gestion de son domaine agricole et des fermes ou métairies alentour, la beauté de ses troupeaux font l'admiration des étrangers de passage. La présence de tanneurs, de tonneliers, de cordonniers, de meuniers, de forgerons, de boulangers fait aussi de Bellelay un véritable centre artisanal. On y travaille alors le bois, le cuir, le fer et on y exploite la tourbe, probablement sous l'impulsion de l'ingénieur Decker à qui les tourbières de la Rouge Eau ont été amodiées. On se rend également à Bellelay pour y acheter du grain, du vin et de la viande, ou encore pour emprunter de l'argent. Il est en outre possible d'y obtenir des médicaments ou des poisons chez le pharmacien, d'y consulter le médecin et le chirurgien du couvent.

Le Journal d'Urs Voirol, des Genevez (1694-1703)<sup>188</sup>, illustre à bien des égards l'étroitesse des rapports qui depuis longtemps unissent les paroissiens de la Madeleine à Bellelay. Il s'agit à la fois de liens familiaux avec les chanoines, de rapports de travail pour les nombreux fermiers, servantes, ouvriers et vendangeurs engagés temporairement ou à l'année, et enfin d'échanges économiques presque quotidiens. En outre, les habitants de Lajoux, des Genevez, des paroisses des Franches-Montagnes et de la vallée de Delémont fréquentent Bellelay comme membres des nombreuses confréries, à l'occasion des grandes fêtes religieuses ou encore pour assister aux cérémonies et festivités de bénédiction des abbés, voire des princes-évêques. On y rencontre aussi bien souvent les pasteurs, les notables et autres sujets des régions protestantes de l'Évêché. On trouve parmi eux non seulement les ministres au bénéfice d'une cure dépendant de l'abbé, mais aussi ceux de Sornetan, Bévillard, Court, Moutier et Tramelan, accompagnés des baillis d'Erguel, des magistrats de La Neuveville et de Bienne. Le Journal de Théophile-Rémy Frêne est extrêmement révélateur à cet égard. Le pasteur de Tavannes deviendra lui-même l'intime des trois derniers prélats et c'est une admiration et amitié réciproques qui l'unit en particulier à l'abbé de Luce.

Les affaires qui se traitent et les échanges qui se font entre l'abbaye et les bailliages protestants ne sont pas moins étroits et importants que ceux qui lient Bellelay aux populations catholiques. En matière économique et culturelle, dans certains aspects de la vie sociale (travail) et même religieuse (gestion des biens de cure), le traité d'Arberg n'a eu aucune influence. Par exemple, c'est à Tavannes que l'abbaye et les paroissiens de la Madeleine vont faire moudre leur grain en hiver, lorsque les sources et les étangs qui alimentent les moulins du couvent ou de la Rouge Eau sont taris ou gelés. Entre Tavannes et Reconvilier, Bellelay possède un étang qui lui sert de vivier<sup>189</sup>. A Malleray, c'est le frère Pacifique Erard, meunier de

---

<sup>188</sup> Urs Voirol, op. cit., pages 115-150.

<sup>189</sup> AAEB, B 133/14.

l'abbaye, qui fait la visite du moulin et qui établit la liste des réparations à entreprendre en 1731<sup>190</sup>.

Le rayonnement économique de Bellelay touche par ailleurs toutes les régions de l'Évêché et s'étend même jusqu'à Soleure et à Bâle. Son prestige religieux et culturel auprès des populations catholiques et protestantes de la principauté n'est pas moindre dès cette époque. Mais la fondation et le développement de son pensionnat lui donneront une dimension supplémentaire, à la fois européenne et aristocratique.

### ↑*Une tradition séculaire d'éducation*↑

L'engagement de Bellelay dans l'enseignement ne commence pas avec la fondation du collège et du pensionnat par l'abbé de Luce. Elle repose au contraire sur une tradition pastorale et sur l'expérience de son école canoniale. La première se manifeste dès les premières années de l'abbaye et se traduit par l'effort d'édification des frères convers et des paroissiens dirigés spirituellement par les chanoines prémontrés. Dans ce dernier cas, le rôle pédagogique du desservant ne s'arrête pas non plus à la célébration de la messe et à l'administration des sacrements. Nous avons vu combien les rôles de paroisses sont pénétrés de morale chrétienne. C'est au prêtre d'en faire si ce n'est comprendre et respecter les principes, du moins juger et sanctionner les délits. C'est à lui aussi que revient la charge de préparer les jeunes gens à la communion, à la confirmation et au mariage. La leçon de catéchisme a par ailleurs représenté longtemps la seule «école» où il est possible d'apprendre les rudiments de lecture et d'écriture. La création de classes, généralement réservées aux garçons et tenues uniquement pendant l'hiver, ne se rencontre guère avant la fin du XVII<sup>e</sup>, ou même au XVIII<sup>e</sup> siècle suivant les villages.

---

<sup>190</sup> Archives de la commune municipale de Malleray, N° 45 et N° 46 de l'inventaire Gigandet. Voir aussi Cyrille Gigandet, "Les lettres de fief du moulin de Malleray", in *La mémoire du peuple*, volume III du Panorama jurassien, SJE, Moutier, 1983, pages 210-221.



[Anonyme: portrait](#) de [Grégoire Joliat](#). Milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Huile sur toile, 0,97 x 0,80 m.  
OPH, Porrentruy.

Que cette mission pastorale et éducative ait été négligée, voire complètement abandonnée par les chanoines de Bellelay à certaines époques, cela ne fait aucun doute! C'est en particulier le cas au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, après la Réformation et jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Mais il est aussi certain qu'elle a repris et s'est développée depuis lors sous l'impulsion de Blarer de Wartensee et des réformateurs de Prémontré. La réouverture de l'école canoniale de l'abbaye, prescrite par l'évêque Blarer, est un signe de ce renouveau. C'est également lui qui intervient et tance les religieux de Bellelay, coupables d'avoir négligé leurs obligations pastorales à l'occasion d'une peste. Cela ne s'est pas reproduit semble-t-il. Ainsi, en 1636-1637, ce n'est pas moins de cinq conventuels, dont l'abbé Juillerat, qui meurent pour avoir soigné et administré les pestiférés.

Quant à l'école canoniale, elle va à nouveau très bien fonctionner après la guerre de Trente Ans. Le recrutement des novices et la croissance de la communauté sont particulièrement spectaculaires à la fin du XVII<sup>e</sup> et au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Après la construction du nouveau couvent, l'abbé Sémon lui donne encore une plus grande impulsion, car il renonce à exiger une dot des familles qui lui envoient leurs fils. L'abrégé de la vie de ce prélat signale aussi qu'il a aimé laisser venir «à lui les petits enfants pour leur enseigner les principes de la religion et des belles-lettres»<sup>[191]</sup>.

Les renseignements que nous possédons sur le fonctionnement et l'organisation de l'école canoniale sont rares. Nous savons seulement que c'est par elle que se fait la formation et la préparation des novices à la vie spirituelle et monastique, à la profession de foi et, pour certains d'entre eux, à la prêtrise. Cependant, beaucoup de jeunes gens admis au noviciat renoncent finalement à devenir religieux et reçoivent ainsi un complément d'instruction à Bellelay. Nous en trouvons quelques exemples dans le Journal du père Grégoire Voirol<sup>[192]</sup>. Mais nous savons aussi par lui que les derniers abbés de Bellelay se sont montrés très sévères quant au recrutement. Avant d'être admis comme novice et de recevoir la calotte blanche, il faut d'abord subir avec succès un examen. Ensuite, après un délai de trois mois environ, le novice est «proposé» au chapitre et admis à prendre l'habit. Six mois plus tard environ, le «proposant» prononce ses vœux et fait sa profession de foi. Dans le cas du père Grégoire Voirol, le noviciat a duré deux ans et quatre mois. Certains religieux arrêtent là leur «carrière» ecclésiastique: ils seront frères convers et s'occuperont surtout de jardinage, d'agriculture et d'artisanat. Il se trouve parmi eux des hommes extrêmement habiles et industriels. Ainsi le frère Erard, qui est le charpentier de

---

<sup>[191]</sup> *Abrégé de la vie et de la mort du Père en Jésus Christ Jean-Baptiste Sémon*, 39<sup>e</sup> abbé de Bellelay, lettre envoyée à l'occasion de sa mort à tous les confrères. Cité in extenso par Mandelert, op. cit., ASJE 1862, pages 164-165.

<sup>[192]</sup> Père Grégoire Voirol, *Journal*, (1773-1807) publié en partie ou résumé par Vautrety, op. cit., pages 323-471.

l'église, le maître-d'oeuvre probable du couvent et aussi le meunier de l'abbaye en 1731<sup>193</sup>. Ainsi le frère Monnot, qui est l'auteur des sculptures ornant l'autel, la chaire et les stalles de l'église<sup>194</sup>. Ainsi enfin le frère Py, serrurier de profession, qui réussit à ressouder en 1778 un morceau de quarante-trois livres qui s'est détaché d'une des cloches<sup>195</sup>.

Les chanoines ne sont d'ailleurs pas en reste de ce point de vue puisque la construction de tous les bâtiments élevés sous l'abbé Joliat, à l'exception des deux fermes, a été placée sous la direction du prieur Placide Bennot. Néanmoins, la majorité d'entre eux s'attache avant tout à l'étude. Suivant toujours l'exemple de Grégoire Voirol, on remarque qu'après sa profession de foi, il se prépare au diaconat. Un mois plus tard, il reçoit les ordres mineurs de son abbé, un missel et deux burettes. Deux jours après, il est ordonné sous-diacre à Porrentruy par l'évêque Gobel. Il fonctionne ensuite comme portier et sonneur de cloches à l'église, comme lecteur des écritures et du martyrologe au réfectoire et comme servant de messe. En avril 1775, il est enfin ordonné diacre et fonctionne comme tel pour la première fois le 7 avril. Enfin, en 1780, il commence la théologie. D'autres pousseront encore plus loin leurs études et compléteront l'enseignement reçu à Bellelay au collège de Porrentruy, voire dans les universités étrangères. C'est le cas de Jean-Georges Voirol, qui revient de Rome en 1774 avec le titre de docteur et de pronotaire apostolique et qui publie ses thèses de théologie en 1780, celles de philosophie et de mathématiques en 1782<sup>196</sup>. D'autres, comme le père Bernard Pallain, sont plutôt versés dans la recherche historique ou, comme le père Horn, dans le chant et la musique.

C'est sur ce capital humain, sur la tradition d'éducation de Bellelay et sur une économie florissante que s'appuie l'abbé de Luce lorsqu'il fonde le pensionnat. L'insuffisance des matières enseignées à Porrentruy et la décadence relative de ce collège ne sont peut-être pas étrangères non plus à sa décision. Selon l'esprit et les besoins du moment, l'enseignement dispensé à Bellelay, d'abord par deux professeurs seulement, deviendra vite beaucoup plus éclectique et très libéral. On y accueillera des jeunes gens catholiques et protestants afin de les préparer aussi bien à la vie religieuse que militaire, aux études supérieures ou encore aux fonctions publiques. Mais l'initiative de fonder un établissement d'instruction à Bellelay part

<sup>193</sup> Amweg, op. cit., volume I, pages 76-77; Wyss, op. cit., page 142; Saucy, op. cit., 2<sup>e</sup> édition, pages 178-179.

<sup>194</sup> Amweg, op. cit., volume I, page 212. Les stalles de Bellelay, vendues en 1798, étaient destinées à une des salles de l'Hôtel de ville de La Chaux-de-Fonds, où elles se trouvent encore en partie. A ce propos, voir aussi Saucy, op. cit., 2<sup>e</sup> édition, page 181; Mandelert, op. cit., ASJE 1857, page 155.

<sup>195</sup> Saucy, op. cit., pages 164-165, G. Voirol, op. cit., page 339.

<sup>196</sup> Saucy, op. cit., page 239. Voir aussi à ce propos Henri-Hubert de Grandvillers, *Journal*, (rédigé pendant son séjour à Rome, où il réside avec Jean-Georges Voirol), 1772-1775, in Vautrey, op. cit., pages 190-194.

des autorités supérieures de Prémontré. Comme dans d'autres abbayes de l'ordre, on a laissé à l'abbé de Luce le soin de choisir le moyen le plus adéquat pour éviter aux chanoines de succomber aux charmes du bien-être et du désœuvrement.

### ↑*Le collège de Bellelay*↑

En 1772, Bellelay accueille une trentaine de jeunes gens<sup>197</sup>. Le cadet est Jean-Baptiste de Verger, de Delémont, âgé de 9 ans. L'aîné, François Stouder, de la même ville, en a, lui, 21. Mais l'âge de la majorité se situe entre 11 et 15 ans. Mis à part ceux dont nous ne connaissons pas la destinée, on est surpris de constater que six de ces premiers élèves deviendront prémontrés à Bellelay<sup>198</sup> et que cinq autres embrasseront également la vie ecclésiastique<sup>199</sup>. Est-ce à dire que le collège de l'abbaye n'est, au départ, qu'un développement de l'école canoniale, qui reçoit temporairement les jeunes gens de la région désireux de parfaire leur éducation? On est tenté de le croire. Il se trouve bien parmi eux un Parisien et deux Alsaciens, mais la grande majorité provient de l'Évêché et en particulier de la vallée de Delémont. D'autre part, si les pensionnaires font du théâtre dès 1773, comme cela se pratique au collège de Porrentruy, ce n'est qu'à partir de 1776 qu'ils commencent à être organisés sur un pied militaire<sup>200</sup>. C'est, semble-t-il, sous la conduite du père Placide Raymann<sup>201</sup>, un ancien soldat, qu'ils apprennent à parader au son du tambour et le fusil à l'épaule. Quant à l'enseignement, il est dispensé en 1774 par les seuls pères Ursanne Meusy et Germain Doucet. A cette date, le père Wilhelm Rossé occupe la charge de principal<sup>202</sup>.

Cependant, le succès que rencontre l'établissement va très vite rendre nécessaire l'augmentation, la spécialisation et la formation du corps enseignant. En outre, les

<sup>197</sup> Saucy (op. cit., 2<sup>e</sup> édition, page 225), repris par Delavelle (in *E Cinere Phoenix*, page 35) donne le nombre de 24 élèves en 1772. Le dernier rectifie le tir en 1982 (*Bellelay et son pensionnat*, op. cit., page 78) et propose le chiffre de 22 élèves. Cela est contredit par Vautrety (op. cit., pages 307-308) qui cite une Liste de 29 élèves. Ces 29 noms se retrouvent, à une exception près (Pierre-Joseph Wiser, de Boécourt), dans la liste exhaustive des élèves publiée par Delavelle en 1982 (op. cit., pages 161-294). Mis à part P.-J. Wiser, Joseph Barbier, ou Barbier, de Courfaivre et Joseph Bailat de Glovelier, dont Delavelle ne signale pas les années où ils auraient fréquenté le collège (page 170), les 27 autres pensionnaires figurant sur la liste de Vautrety sont bien cités par Delavelle comme ayant commencé leurs études à Bellelay en 1772. Ce serait donc 28 ou 29 jeunes gens que l'abbaye accueille en 1772.

<sup>198</sup> Il s'agit de Pacifique L'Hoste, Jacques Kilcher, Pierre Voyame, Joseph Herbier, Augustin Vermeille, Hermann Rebetez. Ces chanoines de Bellelay sont cités ici avec leurs prénoms de baptême et non de religieux.

<sup>199</sup> Il s'agit de François-Xavier de Verger, Joseph Hennem, Urs Koller, Joseph Bailat et Imier Montavon.

<sup>200</sup> G. Voirol, op. cit., pages 324 et 332.

<sup>201</sup> Saucy, op. cit., 2<sup>e</sup> édition, page 254.

<sup>202</sup> G. Voirol, op. cit., page 327.

écoliers étrangers à la principauté sont de plus en plus nombreux, de même que ceux de condition noble. Il se trouvera même parmi eux des protestants, alsaciens surtout, mais aussi un Biennois.

En 1777, il est décidé d'élaborer un règlement qui est adopté le 9 décembre par les supérieurs de l'abbaye et par les responsables du collège. On trouve déjà trois enseignants supplémentaires: les pères Félix Ettlin, Imier Guinens et Léopold Cuenat. Quant à Placide Raymann, il est dorénavant cité comme principal, charge qu'il occupe depuis septembre 1776<sup>203</sup>. La fonction de préfet est dévolue au sousprieur Thomas Erard. Ces deux religieux doivent principalement veiller à l'application du règlement, surveiller l'enseignement et punir les contrevenants. Quant aux cinq «régents», ils enseignent les belles-lettres latines et françaises, l'allemand, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et le catéchisme. Les élèves suivent encore des cours de danse et de bonnes manières, de théâtre, de chant et de musique. L'organisation des études et l'enseignement sont inspirés du *Traité des études* de Rollin. Les professeurs doivent «suivre autant [que] possible la manière d'étudier et d'enseigner de M. Rollin» et faire en sorte d'inspirer à leurs élèves «les sentiments de Religion, de crainte de Dieu, de vertu et de probité».

Pendant les jours «ouvriers», il est permis aux pensionnaires de porter des vêtements de couleur. Autrement, ils sont vêtus de leur petit uniforme, qui se compose d'une chemise (dont les manchettes et le collet sont ornés d'un galon d'or), d'une veste et d'une culotte bleues. C'est dans cette tenue ordinaire qu'ils suivent l'horaire presque monacal qui leur est réservé. On se lève très tôt (six heures en hiver, cinq heures et demie en été) et on assiste à la messe avant le petit déjeuner. L'étude et les cours du matin se situent entre huit heures et onze heures et demie, avec une récréation prévue à dix heures. Le repas de midi est précédé et suivi d'une prière; il se déroule en silence, mais on écoute la lecture du Nouveau Testament ou d'un livre édifiant. Les pensionnaires ont ensuite droit à une récréation, suivie des leçons de musique, de chant et de danse jusqu'à quatorze heures. Les cours et l'étude de l'après-midi se prolongent jusqu'au repas du soir, fixé à dix-sept heures trente. Après une dernière récréation, la prière du soir en commun et l'examen de conscience, chacun se couche en silence.

Les dimanches et jours de fête sont réservés à l'instruction religieuse et au catéchisme. On exige des pensionnaires qu'ils assistent en plus à la grand-messe et aux vêpres. Mais c'est aussi à ces occasions qu'ils s'exercent aux maniements des armes et qu'ils parquent dans leur grand uniforme: un habit bleu roi, un chapeau et un manteau bleus avec parements, galons et boutons dorés. Ils précèdent également en formation les processions, font la haie et tirent des salves d'honneur ou présentent les armes aux dignitaires et personnages importants qui visitent Bellelay. C'est encore à ces occasions-là qu'ils représentent drames ou comédies, qu'ils tirent des

---

<sup>203</sup> G. Voirol, op. cit., page 336.

feux d'artifice et jouent de la musique. Durant leur temps de loisir, on remarque qu'ils pratiquent également le jardinage, qu'ils participent aux vendanges de La Neuveville ou de la Porte-du-Ciel et qu'ils font de nombreuses promenades dans les environs du monastère.

En 1779, le collège compte soixante-deux élèves, qui proviennent des cantons suisses (Fribourg, Soleure, Lucerne, Uri, Schwytz, Valais) et d'Alsace surtout, mais aussi d'autres régions de France, de Savoie, d'Italie, d'Allemagne, de Belgique et de Pologne. Leur nombre continue si bien à augmenter qu'en 1781 l'abbé de Luce et le chapitre décident de construire un bâtiment réservé au pensionnat.

### ↑*Le pensionnat de Bellelay*↑

Logés d'abord dans l'abbatiale, l'aile ouest du couvent, les élèves couchent pour la première fois le 29 octobre 1782 «dans le nouveau bâtiment ou pensionnat séparé<sup>204</sup>. La première pierre en a été posée le 29 mai de l'année précédente par l'abbé de Luce<sup>205</sup> et la chapelle de la nouvelle pension est inaugurée le 23 décembre 1782.

Le pensionnat est situé au nord de l'entrée du couvent, dans la ligne du mur, et forme ainsi une partie de l'enceinte extérieure. Il est une extension et un agrandissement de la bâtisse construite au même endroit en 1720 par l'abbé Voirol. D'une longueur de soixante mètres et d'une largeur de quinze environ, il comprend, au rez-de-chaussée, une pharmacie, un atelier de menuiserie, des chambres, une cave, un réfectoire et une cuisine. Aux extrémités des deux étages se trouvent les salles de cours, séparées par les dortoirs, les salles d'étude et la lingerie.

Le déplacement du collège hors des bâtiments conventuels rendra nécessaire la modification de son règlement et l'obtention d'une dispense pour les chanoines qui y enseignent et partagent la vie des élèves. Cela se fera après la mort de l'abbé de Luce et après que le chapitre aura finalement renoncé à reprendre en main le collège de Porrentruy.

---

<sup>204</sup> G. Voirol, op. ch., page 360.

<sup>205</sup> Voirol, op. cit., page 352.



[Emanuel Witz: portrait](#) de [Nicolas de Luce](#). Deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Huile sur toile, 0,90 x 0,72 m. OPH, Porrentruy.



[Anonyme: l'abbé de Luce](#) et trois élèves du pensionnat. Huile sur toile. Deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, détail. Maison du doyen Morel, Corgémont.

Ambroise Monnin, dernier prélat de Bellelay, continue l'oeuvre d'éducation entreprise par son prédécesseur. En 1784, on adopte un nouveau règlement proposé par l'abbé-général Lecui «suivant les projets [de] Monseigneur l'évêque de Bâle». Le temps des études est prolongé et le corps professoral élargi. La charge de préfet est remplie dorénavant par le prieur Wilhelm Rossé. Marcel Helg, qui occupe la fonction de principal depuis 1782, est aussi maître de mathématiques. Grégoire Voirol enseigne la philosophie, Xavier Ertel la rhétorique, Gotefride Voyame les humanités, Charles Steullet les principes et rudiments, Evermode Donzé la musique. Pour le dessin et la peinture, on a fait appel à Ignace Tavanne, qui sera le premier professeur de Jacques-Henri Juillerat. Vers 1785, celui-ci est même autorisé «à prendre les leçons avec les élèves du pensionnat»<sup>206</sup>.

En 1785, on commence les travaux de fondation pour la terrasse du pensionnat, qui s'étendra devant la pension et qui servira de cour de récréation aux élèves. Le 26 février de la même année, on installe l'autel de la chapelle du collège<sup>207</sup>. Enfin, en 1787, afin d'améliorer encore l'enseignement dispensé à Bellelay, le père François Berbier est envoyé à Paris. Pendant deux ans, il y suit les cours de la Sorbonne, visite les bibliothèques et les écoles de la capitale et étudie les méthodes d'éducation. Il est de retour en mai 1789 et rapporte à l'abbaye des livres classiques et scientifiques, des pièces de théâtre, des instruments de chimie et de physique<sup>208</sup>. En 1790, le père Berbier est nommé principal du collège, poste qu'il occupera jusqu'en 1797. C'est sous sa conduite que les pensionnaires, qui comptent alors de nombreux fils d'émigrés dans leurs rangs, déménagent le premier janvier 1792 pour Soleure, par crainte d'une invasion française qui paraît imminente. Ils y resteront en exil jusqu'en 1797. Cependant, en janvier 1796, on rouvre à Bellelay un «petit pensionnat» placé sous la direction des pères Guinens et Cramatte. En novembre, il compte dix-huit élèves que viendront grossir les cent écoliers de Soleure, de retour en mai 1797. Tout le collège se trouvera ainsi rassemblé pour accueillir les soldats français et pour parader une dernière fois sous les yeux admiratifs du général Gouvion Saint-Cyr<sup>209</sup>.

Dans la lutte menée contre la sécularisation de Bellelay, Ambroise Monnin n'a obtenu que cinq ans de répit. Après 1798, tous les efforts déployés par les derniers conventuels pour reconstituer leur communauté et leur collège resteront vains<sup>210</sup>.

<sup>206</sup> Amweg, op. cit., volume 1, pages 322-344 et page 416.

<sup>207</sup> G. Voirol, op. cit., pages 378-384.

<sup>208</sup> Père François Berbier, *Journal*, cité in extenso par Saucy, op. cit., pages 258-262.

<sup>209</sup> G. Voirol, op. cit., pages 421-424, ainsi que la relation de l'invasion française de la Courtine par le père François Berbier, in Vautrety, op. cit., pages 425-429.

<sup>210</sup> A propos du collège et pensionnat de Bellelay, outre Saucy, op. cit., et Mandelert, Notes biographiques sur d'anciens élèves de Bellelay, in ASJE 1868, pages 212-216, on consultera avec

---

profit: Robert Genevoy, “Les élèves français du collège suisse de Bellelay”, in *Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique Le vieux papier*, Paris, 74 (1973), pages 49 et suivantes et Jules Joachim, “Le collège de Bellelay et l'Alsace”, in *L'Alsace et la Suisse à travers les siècles*, Strasbourg, 1952, pages 265-277. Ces deux derniers ouvrages ont servi de source principale à Delavelle, *Bellelay et son pensionnat*.



[Emanuel Witz \(?\) \(de Bienne\): portrait d'Ambroise Monnin](#). Fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Huile sur toile, 0,90 x 0,72 m. OPH, Porrentruy.



[Portail nord de la cour du couvent](#) avant la construction de la cuisine de l'asile. Photographie du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette grille se trouve actuellement dans la cour du numéro 10 de la rue des Maréchaux à Bienne.

# ▲ La lutte de Bellelay contre la Révolution ▲

Sommaire:

- [A l'avant-garde de la neutralité suisse](#)
- [Les années de crainte et d'espoir](#)
- [Bellelay dépouillée et sécularisée](#)
- [La question des biens nationaux de Bellelay](#)
- [Le sort des derniers chanoines](#)
- [Les archives perdues?](#)

## La lutte de Bellelay contre la Révolution

Les événements de 1789 en France ont très rapidement eu des répercussions dans l'Évêché de Bâle. Dès le printemps 1790, les communautés d'Ajoie s'assemblent, demandent la convocation des États et publient leurs griefs. Le prince de Roggenbach, qui cherche surtout à s'assurer l'appui d'une force militaire, réussit à repousser la réunion de l'assemblée du pays. Après avoir consulté les cantons suisses, il décide de s'adresser à l'empereur. Quelques jours avant l'arrivée des troupes autrichiennes, Rengguer, le syndic des États, réunit ses partisans et quelques représentants des seigneuries à Porrentruy. Ceux-ci décident de faire appel à la France révolutionnaire et de déléguer Rengguer à l'Assemblée nationale. Il n'aura que le temps de quitter l'Évêché.

Sécurisé par la présence des soldats autrichiens, le prince-évêque se décide enfin à convoquer les États. Ambroise Monnin est sollicité par Joseph de Roggenbach pour en prendre la présidence. Le 9 mars 1791, le chapitre de Bellelay autorise son chef à accepter cette charge et lui adjoint le prieur Rossé et le secrétaire Helg. Cette dernière réunion des représentants de l'Évêché, qui se séparent le 18 septembre après septante-quatre séances, ne servira à rien<sup>211</sup>. Le 20 avril 1792, la France déclare la guerre à l'Autriche et envoie ses troupes. Sitôt la nouvelle connue, le 25, Bellelay évacue Grandgourt et accueille le prince et sa cour le 28. Le même jour, on fait partir pour Bienne une «grande partie» de la bibliothèque et du pensionnat. Le 29, Joseph de Roggenbach part à son tour, laissant à l'abbaye son trésor, que le chapitre décide de lui envoyer à Bienne un jour plus tard. Ce 30 avril, la garnison soleuroise abandonne momentanément Bellelay, où on vide la sacristie et la chambre de l'abbé. Tout cela quitte le couvent pour la Suisse, de même que les grains et le vin la nuit suivante. Enfin, le 1<sup>er</sup> mai, l'abbé Monnin et le reste du pensionnat s'en vont à Soleure. Les troupes françaises, qui ont pénétré le 29 avril dans l'Évêché, arrivent le 24 août à Lajoux et aux Genevez<sup>212</sup>. Ils reconnaîtront cette frontière «helvétique», malgré les démarches de l'abbé Monnin pour faire comprendre la paroisse de la Madeleine dans la neutralité de Bellelay et malgré les tentatives rauraciennes, puis françaises, d'annexer le reste de la Courtine à la République.

### [↑A l'avant-garde de la neutralité suisse↑](#)

Dans un premier temps, la neutralité de Bellelay sera respectée par le général Ferrières, installé à Delémont. Les officiers français en poste à Lajoux et aux

---

<sup>211</sup> Ballmer, op. cit., pages 225-260.

<sup>212</sup> G. Voirol, op. cit., pages 393-394.

Genevez entretiennent même d'excellents rapports avec l'abbaye<sup>213</sup>. Tout change cependant avec l'arrivée des troupes de Demars, «le plus jacobin des généraux»<sup>214</sup>. Le 24 septembre, le prieuré de Grandgourt est mis à sac et les futurs gouvernants de la République rauracienne ne cachent plus leurs intentions d'annexer le reste de la Courtine. La démarche du Soleurois Altermatt, qui commande la garde envoyée à Bellelay par son canton, ne donne lieu qu'à une réponse «insolente». Demars lui répond qu'il n'a de comptes à rendre qu'à la Convention nationale française, de laquelle il tient ses pouvoirs<sup>215</sup>. La crainte d'une annexion est alors au plus haut à l'abbaye<sup>216</sup>. Le 21 novembre, un exprès envoyé par le «club de Delémont» arrive de Glovelier et transmet au chapitre l'interdiction «de ne rien enlever de Bellelay». La menace est si fortement ressentie que l'abbé retourne une nouvelle fois à Soleure. Là, Ambroise Monnin peut compter sur le soutien de son combourgeois et sur l'appui inespéré du représentant français auprès du corps helvétique. Soucieux de ménager les cantons suisses, l'ambassadeur Barthélemy défend en effet de tout son poids la neutralité de Bellelay et de la Courtine. Sa politique de non-intervention à l'égard de la Suisse est également soutenue à Paris, où le ministère des Affaires étrangères donne des instructions en ce sens à l'évêque constitutionnel Gobel. L'ex-suffragant de Joseph de Roggenbach est ainsi envoyé à Porrentruy avec comme ordre de mission de «respecter la neutralité de Bellelay, combourgeoise de Soleure»<sup>217</sup>.

L'ordre en question ne suffit pas pour autant à arrêter Rengguer, qui prend la tête du gouvernement de la République rauracienne. En janvier 1793, deux commissaires de l'Assemblée des États de la Rauracie se présentent à Bellelay pour en dresser l'inventaire, mais sans succès. Le rattachement de la jeune République à la France, voté en mars à l'instigation de trois commissaires de la Convention, changera quelque peu le problème: le ministre des Affaires étrangères, Lebrun, intervient personnellement auprès du Comité de salut public en faveur de l'abbaye. Le 6 janvier, l'ambassadeur Barthélemy lui a envoyé une lettre de combourgeoisie de Soleure pour Ambroise Monnin et lui a probablement fait part des protestations reçues du commandant soleurois en poste à Bellelay. Lebrun obtient du Comité «de faire reconnaître aux commissaires de la Convention à Porrentruy que cette abbaye est admise (...) à participer (...) de même que le Münsterthal aux avantages de la

<sup>213</sup> Par exemple, le père Etienne est autorisé à célébrer une messe militaire à Lajoux. G. Voirol, op. cit., page 397.

<sup>214</sup> Gustave Gautherot, “La lutte d'une abbaye jurassienne contre la Révolution française, Bellelay de 1792 à 1798, étude d'histoire diplomatique révolutionnaire”, in *Revue de Fribourg*, imprimerie Oeuvre de saint Paul, 1904, page 455.

<sup>215</sup> G. Gautherot, op. cit., page 456.

<sup>216</sup> G. Voirol, op. cit., page 400: «...30 octobre. Grande panique au couvent. Le vin se vend à bon marché à Bellelay, à cause de la crainte de la suppression...».

<sup>217</sup> Cité par Gautherot, op. cit., page 456.

neutralité helvétique»<sup>218</sup>. La décision du Comité est dictée par des motifs «de prévenir les difficultés et régler les intérêts respectifs d'une manière satisfaisante pour un allié nécessaire»<sup>219</sup>, comprenez les cantons suisses.

Dès lors, Soleure peut renouveler «aux Honorables et Prudents les préposés et communiens de la Courtine de la Vénérable Abbaye de Bellelay [l'assurance de] la continuation de [sa] haute bienveillance et protection»<sup>220</sup>. Les habitants de Lajoux et des Genevez profitent de l'occasion pour écrire au prince-évêque en exil. Ils lui demandent une organisation particulière que Joseph de Roggenbach leur octroie facilement et qu'il charge l'abbé de mettre sur pied. Après avoir participé à l'éclosion de la République rauracienne, les communautés de la Courtine témoignent ainsi de leur refus d'être rattachés au Mont-Terrible et à la France<sup>221</sup>. Il n'en reste pas moins que la neutralité de la Courtine est fréquemment violée par les troupes du Mont-Terrible. Le commandant soleurois s'en plaint au général Monter à Delémont le 16 mai 1793. Sa plainte est transmise le même jour au président de l'administration départementale «avec prière de déterminer exactement la frontière française»<sup>222</sup>.

Refusant de suivre les directives du gouvernement français, le Directoire du département décide alors d'occuper la Courtine. Le 20 mai, trois cents hommes commandés par le général Monter arrivent aux Genevez et à Lajoux. Ils arrêtent néanmoins là leur avance, peut-être grâce au commandant soleurois Stouder qui protège Bellelay et qui fait preuve de «courage» à cette occasion<sup>223</sup>. Averti aussitôt, Barthélemy écrit le 22 mai au ministre Lebrun, si bien que le 4 juillet le Comité de salut public désapprouve l'annexion des villages de la Courtine et casse l'arrêté départemental en la matière<sup>224</sup>. Grégoire Voirol peut ainsi noter avec soulagement à la date du 9 juillet au matin: «Les soldats campés aux Genevez depuis le 20 mai s'en

---

<sup>218</sup> Ministère des Affaires étrangères françaises, Basle, III, 93, avril 1793; cité par Gautherot, op. cit., page 457.

<sup>219</sup> Arrêté du Comité de salut public, Recueil de M. Aulard, III, 444, et Archives nationales françaises, A. E, III, 83; cité par Gautherot, op. cit., page 458.

<sup>220</sup> Ministère des Affaires étrangères, papiers Barthélemy, volume 435, folio 338, 10 mai 1793; cité par Gautherot.

<sup>221</sup> Le *Journal* de Grégoire Voirol permet de montrer que ce revirement est plus ancien. Le 27 novembre 1792 par exemple, les communiens de Lajoux, assemblés afin d'élire des députés pour «l'assemblée de la vallée» de Delémont, demandent une messe à leur chapelle. Parmi les habitants, «beaucoup rediment leurs obligations. Aux pauvres nous laissons les censes et quelque peu de capital». G. Voirol, op. cit., page 402. Voir aussi à ce propos H. J. Voirol, *Journal*, publié in Vautrety, op. cit., pages 204-205.

<sup>222</sup> Gautherot, op. cit., page 458.

<sup>223</sup> G. Voirol, op. cit., page 405.

<sup>224</sup> Gautherot, op. cit., page 460.

vont au camp du Repais»<sup>225</sup>. Mais, pendant cette occupation, on a quand même réussi à faire signer de force aux habitants des Genevez, de Lajoux, de Fornet et de Rebévelier leur réunion à la France<sup>226</sup>. Les troupes françaises reviendront quelques mois plus tard et la Courtine se trouve dès lors coupée en deux.

### ↑*Les années de crainte et d'espoir*↑

La demi-défaite de Rengguer ne diminue en rien l'ardeur de ses attaques à l'égard de Bellelay. A Paris, Gobel continue d'ailleurs à réclamer son annexion, notamment par l'intermédiaire d'une motion du député Rühl à la Convention<sup>227</sup>. Le 10 août, le retour des troupes françaises aux Genevez et à Lajoux provoque la fuite des hommes et des jeunes gens qui se réfugient à l'abbaye. En septembre à nouveau, une bande formée des partisans de Rengguer et de clubistes neuchâtelois menace d'attaquer la Courtine. Cette fois, Ambroise Monnin ne se contente plus de faire intervenir Barthélemy, il exige en plus des autorités départementales qu'elles s'abstiennent «de tout acte administratif sur les propriétés, corps, bénéfiques et établissements» que Bellelay possède dans le Mont-Terrible<sup>228</sup>. La demande est favorablement accueillie par l'ambassadeur français. Par contre, elle provoque la fureur de Rengguer<sup>229</sup> qui se déchaîne contre Bellelay, l'accusant de «fanatiser» les administrés et dénonçant l'abbaye comme un repaire d'émigrés.

En ce qui concerne le dernier point, Barthélemy et son ministère préféreront croire Ambroise Monnin qui réfute à plusieurs reprises ces allégations. Pourtant, l'analyse du Journal de Grégoire Voirol montre que Rengguer n'a pas tout à fait tort<sup>230</sup>. Cependant, il est vrai que l'on ne trouve plus aucun signe de ce «fanatisme» à Bellelay dès le début du mois de mai, si ce n'est que la célébration de la messe attire souvent beaucoup de monde le dimanche. Ambroise Monnin renouvelle même fréquemment aux religieux ses «avis de prudence»<sup>231</sup>.

<sup>225</sup> G. Voirol, op. cit., page 405.

<sup>226</sup> H. J. Voirol, op. cit., pages 206-207.

<sup>227</sup> Gautherot, op. cit., pages 460-461.

<sup>228</sup> Gautherot, op. cit., page 461.

<sup>229</sup> C'est probablement parce que les biens de l'abbaye ont déjà été saisis. Pour se défendre, Rengguer prétexte en octobre 1793 que la «Régie des guerres» a un impérieux besoin du bronze des cloches, alors que celles de Grandgourt ont été enlevées le 1<sup>er</sup> novembre déjà. G. Voirol, op. cit., page 407.

<sup>230</sup> On y remarque en effet que, jusqu'en mai 1794, les chanoines s'en vont régulièrement célébrer la messe. Ils visitent d'ailleurs non seulement leurs paroisses habituelles, mais aussi Undervelier, Glovelier, Develier. Il n'est pas rare non plus de voir une procession se rendre à l'abbaye depuis Montfaucon, Saint-Brais ou Bassecourt. G. Voirol, op. cit., pages 406-407.

<sup>231</sup> G. Voirol, op. cit., page 412.

A propos des biens de Bellelay situés dans le Mont-Terrible, l'abbé Monnin réussira également à faire intervenir ses appuis pour déjouer les manoeuvres de Rengguer. Celui-ci obtient pourtant du tribunal de Porrentruy la saisie en sa faveur de toutes les propriétés du couvent le 14 décembre 1793. Il justifie ses prétentions en expliquant que, par la faute de Monnin, la révolution dans l'Évêché lui a coûté trois cent mille livres! Le tollé est alors général: Bienne, Berne et Barthélemy interviennent pour soutenir Bellelay et son abbé qui crient à la spoliation. La dénonciation de Rengguer comme concussionnaire et son arrestation permettront de régler rapidement ce problème. En juin 1794, le département autorise l'abbaye à retirer ses biens et meubles du Mont-Terrible, en lui interdisant toutefois d'exporter le produit de ses récoltes. Une nouvelle intervention de l'ambassadeur français entraînera la levée de cette dernière interdiction en décembre de la même année.

L'issue heureuse de ces démarches ne semble pas avoir rassuré totalement Ambroise Monnin. Il est vrai que Bellelay reste l'objet d'une étroite surveillance. Les émissaires et espions français dans le Mont-Terrible et en Suisse continuent d'ailleurs à dénoncer l'abbaye. Bacher, secrétaire d'ambassade à Soleure, se fait par exemple l'écho des accusations portées par Liomin, le promoteur de la révolution en Erguel, contre le couvent. L'abbé Monnin se défend de son mieux dans les lettres qu'il adresse à Barthélemy et au général Nouvion. En septembre 1796, il délègue même à Paris le père Ursanne Meusy. De retour en janvier 1797, ce chanoine rapporte «les assurances les plus bienveillantes» du Directoire<sup>232</sup>. Est-ce cette réponse qui décide le chapitre à ramener le pensionnat à Bellelay en mai? On peut en douter car, depuis juin 1796, on craint une invasion prochaine de la Prévôté et de la Courtine<sup>233</sup>. De plus, la menace se précise au début de mai, dès le rappel de Barthélemy à Paris. Avec lui, la neutralité helvétique perd son meilleur défenseur.

Le 19 novembre 1797, le Directoire ordonne au général en chef de l'armée d'Allemagne de prendre «les mesures les plus promptes pour se mettre en possession (...) des pays, terres et droits (...) qui dépendaient autrefois du ci-devant Évêché et Principauté de Bâle, en Erguel, Moutier-Grandval et Bellelay»<sup>234</sup>. Le 12 décembre, on apprend la nouvelle à l'abbaye et on fait immédiatement partir une partie des écoliers pour Soleure. Le vendredi 15 décembre, le père Pacifique Migy chante la dernière messe à l'église. L'avant-garde française se présente aux portes du couvent entre onze heures et midi. Le général Gouvion Saint-Cyr, précédé par mille hommes, dont deux cent cinquante resteront en faction à l'abbaye, arrive vers quatorze heures. Le dimanche 17, un ultime office religieux est célébré à la chapelle du pensionnat et, le 18, les religieux prennent connaissance de l'arrêté d'expulsion prononcé contre eux. Le jour suivant, vingt-cinq chanoines et vingt-trois écoliers

---

<sup>232</sup> Gautherot, op. cit., pages 564-569.

<sup>233</sup> G. Voirol, op. cit., page 421.

<sup>234</sup> Cité par Bessire, op. cit., page 218.

sont conduits jusqu'à la frontière soleuroise sur les chars réquisitionnés à cette intention dans les villages voisins. Huit conventuels resteront à Bellelay afin de s'occuper des quarante pensionnaires restants. Ils ne seront libérés que le 5 février, après que les frais de pension du dernier élève auront été réglés. Ils suivront alors le même chemin d'exil que leurs confrères<sup>235</sup>. L'abbaye sera ensuite livrée au pillage et les biens de Bellelay situés dans le Mont Terrible vendus comme biens nationaux.

### ↑*Bellelay dépouillée et sécularisée*↑

Dès le départ des premiers religieux et jusqu'en été 1798, l'abbaye de Bellelay a été pillée. Les soldats français, mais aussi les habitants de la région, qui visitent les bâtiments de nuit, emportent tout ce qu'ils peuvent<sup>236</sup>. La commission de six officiers, nommée sur les instances de Liomin afin d'établir un inventaire, n'a pas été pressée non plus d'achever son travail. Les chanoines restés à l'abbaye s'en émeuvent et craignent de voir disparaître jusqu'à leurs propres effets de leurs chambres. Le 28 janvier, ils adressent en leur nom et au nom de leurs confrères exilés à Soleure une demande aux administrateurs du Mont-Terrible. Ils exposent dans leur requête que, à l'inverse des autres religieux, ceux de Bellelay n'ont pu emporter que leurs habits et leur linge et qu'on a retenu leurs lits, leurs livres personnels et tous leurs meubles. Contrairement aux autorités départementales, le ministre Ramel accède à cette pétition. Dans sa réponse, datée du 8 mars, il autorise les religieux à emporter le mobilier, les linges et tout ce qui est destiné à leur usage personnel, en y excluant toutefois les livres de la bibliothèque commune<sup>237</sup>. Mais, ajoute le père Berbier, témoin oculaire de la scène, «lorsqu'on a voulu exécuter l'ordre du ministre, on a été très embarrassé pour retrouver tous les effets», dont on n'aurait pas retrouvé «le sixième»<sup>238</sup>. Ces biens personnels des chanoines seront par la suite transportés aux Genevez. Placés sous la garde du chambrier Voirol, ils y seront mis aux enchères publiques en mai, du moins en partie<sup>239</sup>. Les bréviaires et autres livres des religieux seront, par contre, transportés à Bassecourt chez le neveu de l'abbé, où ils seront une nouvelle fois saisis et mis sous séquestre par les autorités en 1801<sup>240</sup>.

Ensuite, les bâtiments abbatiaux, l'église et les maisons attenantes sont dépouillés de tout ce qui peut y être enlevé. Les tableaux, les livres de la bibliothèque, les

<sup>235</sup> G. Voirol, op. cit., et François Berbier, op. cit., in Vautrey, op. cit., pages 422-429.

<sup>236</sup> Mandelert, op. cit., ASJE 1857, page 155.

<sup>237</sup> Pétition des chanoines de Bellelay et lettre données *in extenso* par Saucy, op. cit., 2<sup>e</sup> édition, annexes L et M, pages 352-354.

<sup>238</sup> Relation de F. Berbier, citée par Saucy, op. cit., 2<sup>e</sup> édition, page 314.

<sup>239</sup> H.J. Voirol. op. cit., pages 243-244.

<sup>240</sup> Saucy, op. cit., page 324, 2<sup>e</sup> édition.

statues, les autels, bref tout le mobilier est vendu aux enchères en mars 1798. Elles dureront huit jours. Cela n'empêchera pas les habitants de la région de continuer leurs expéditions nocturnes au couvent, pourtant surveillé par la garde nationale des villages protestants. Dans la nuit du 26 au 27 avril, ces scènes de pillage aboutissent à une véritable fusillade entre «brigands» et gardes nationaux. L'enquête du juge de paix Himely, du «canton» de Malleray, dénonce les habitants des villages catholiques, qui, eux, rejettent tout en bloc sur les soldats français<sup>241</sup>. Japy, l'acquéreur de Bellelay, vendra les derniers ornements de l'abbaye et récupérera en toute légalité une grande partie des matériaux de construction.

Le lot acquis par Frédéric Japy, de Beaucourt, constitue un domaine considérable. Il comprend non seulement tout ce qui se trouve à l'intérieur de l'enceinte du couvent, mais aussi les forêts, prés et terres situés entre le mur est et les communes de Châtelat et de Sornetan, soit plus de soixante et un hectares en tout. Pour l'obtenir, Japy a fait monter les enchères jusqu'à quatre millions et cent quarante mille francs. Mais de cette somme considérable, seul le tiers doit être remboursé en argent ou en bons du trésor «consolidés». Le reste peut être payé en bons divers, levés sur les biens ecclésiastiques ou des émigrés, et considérablement dévalorisés. En 1798, Grégoire Voirol note que l'assignat de cent francs ne vaut plus que dix centimes et il prétend que la vente de Bellelay n'a rapporté que quarante mille francs en argent, soit quatre mille louis d'or<sup>242</sup>.

Le reste du domaine de Bellelay, près de trois cents hectares, est affecté comme dotation à la Légion d'Honneur. Il comprend les deux grandes fermes de Béroie et de la Nod, le moulin dessous, l'auberge, la laiterie et la ferme de Montbautier. Quant au moulin de la Rouge Eau, reconstruit à neuf en 1790, il est acquis par Théodore Liomin en juillet 1798 pour deux cent mille francs<sup>243</sup>.

A l'exception de l'abbaye, ces terres et ces bâtiments continueront à être exploités comme par le passé. Japy, lui, a l'intention de transformer ce qu'il considère comme un ancien «repaire de la superstition monastique» en une manufacture d'horlogerie. Il y renoncera assez vite et cédera Bellelay après avoir vendu les derniers ornements de l'église<sup>244</sup>. En 1801, les deux tours sont délestées de leurs dômes métalliques et

---

<sup>241</sup> Jean-René Suratteau, *Le département du Mont-Terrible sous le règne du Directoire*, Paris, 1964, pages 755-756.

<sup>242</sup> Xavier Kohler, *La vente des biens nationaux dans le département du Mont-Terrible*, in ASJE 1873, pages 100-101. Suratteau, op. cit., page 736. G. Voirol, op. cit., pages 429-431.

<sup>243</sup> Le moulin de la Rouge Eau était constitué d'une maison couverte de tuiles abritant deux meules, un égrugeoir, une ribe, des caves, des écuries, un grenier, d'un jardin avec aisances et de dépendances. G. Voirol, op. cit., page 431; Suratteau, op. cit., page 736; Kohler, op. cit., page 105.

<sup>244</sup> La chaire, le grand orgue et les stalles du choeur sont ainsi partis à La Chaux-de-Fonds. La seule petite cloche de Sainte-Anne a été achetée par la paroisse des Genevez pour onze louis, celle dédiée à la sainte Vierge orne aujourd'hui encore le clocher de Noiraigue et une troisième se trouverait à

les pierres du caveau sont transformées en chaux. Le pensionnat, qui a servi jusque-là d'hôpital militaire et où sont morts trois fusiliers français d'infanterie légère, est à son tour démoli pour en récupérer une partie des matériaux<sup>245</sup>.

Rattaché à la commune de Saicourt, qui fait partie du «canton» de Moutier avec Les Genevez, Lajoux et Fornet depuis 1800, le domaine de Bellelay connaît une forte immigration protestante<sup>246</sup>. Cependant, l'auberge de Bellelay continue à être tenue par le vieux Monnin, de Develier, puis par son gendre Chariatte, de Delémont<sup>247</sup>. En outre, les noms de nombreux gabelous d'origine française figurant dans les registres d'état civil attestent de la présence d'un bureau de douane important. Quelques-unes des familles protestantes citées feront souche à Bellelay et seront parfois reçues bourgeoises dans les communes avoisinantes en 1815<sup>248</sup>. Parmi elles les Monnin, de Dasle<sup>249</sup>, dont Jean-Pierre a épousé Frédérique Japy et qui rachète le «beau domaine» mis en vente par son beau-frère en 1804<sup>250</sup>.

Quant aux biens constituant une dotation de la Légion d'Honneur, ils sont mis en vente en 1809. Cependant, l'opposition des Eaux et Forêts ne permet de procéder

Chaindon. Les autres grosses cloches ont par contre été mises en pièces et vendues au poids du métal pour 1350 livres bâloises. Voir à ce propos H. J. Voirol, op. cit., page 244; Feuille d'avis de Neuchâtel, mardi 21 janvier 1986; Andres Moser et Ingrid Ehrensberger, *Arts et Monuments, région Jura bernois, Biennet et rives du lac*, Société suisse d'histoire de l'art, Büchler, Wabern, 1983, page 187.

<sup>245</sup> Les dépouilles mortelles des chanoines ont été transportées dans le cimetière laïque de Bellelay, situé près du vieux chemin de Lajoux, et l'église aménagée en grange, au grand scandale des populations catholiques. Voir à ce propos G. Voirol, op. cit., pages 445 et 449; Mandelert, op. cit., in ASJE 1857, page 156, qui confirme que la démolition du pensionnat a eu lieu à différentes reprises pour être définitivement rasé en 1820. Suratteau, op. cit., pages 744-745 et note 89 page 756 cite le Journal de Guélat, de Porrentruy, qui prétend que c'est pour y chercher le trésor de Bellelay, puis pour récupérer les pierres à chaux, qu'on a exhumé les dépouilles des religieux du caveau.

<sup>246</sup> On y trouve dans les années suivantes les horlogers Monnin, de Dasle, Peugeot, d'Héricourt, Berger, d'Héricourt; le marchand de vin Girard, de Besançon, le cordonnier Juillerat, le tanneur Doriot, de Montécheroux. Nicolas Glück, de Lörrach, y est installé comme tuilier. Les familles Amstutz, de Sigriswil, et Nussbaum y sont engagées comme «fermiers de la République». Jean-Pierre Glantzman, de Trueb, et Jean Jacob Spillman sont meuniers.

<sup>247</sup> Parmi les personnes de confession catholique vivant à Bellelay, on trouve encore le meunier Rebetez, des Genevez, le couvreur Brenner, de Lajoux, et Geneviève Froidevaux, de Saignelégier, marchande de quincaillerie en détail.

<sup>248</sup> Les renseignements sur la population de Bellelay entre 1798 et 1815 sont tirés des Archives d'état civil de la République déposées à Porrentruy (AAEB) et nous ont été fournis obligeamment par Jean-Philippe Gobat.

<sup>249</sup> Saicourt refusera catégoriquement la bourgeoisie aux Monnin, de Dasle, en 1816, mais ils seront cependant reçus bourgeois plus tard. Archives de la bourgeoisie de Saicourt, carton VIII.4, liasse procès, et Registre des bourgeois de Saicourt, volume I, folio 74.

<sup>250</sup> Annonce parue dans le *Messenger du Haut-Rhin*, N° 7, 14 Thermidor An XII, 2 août 1804, cité par Vautrey, op. cit., pages 431-432. Louis Delavelle et André Rais ont publié in extenso cette annonce in *E Cinere Phoenix*, Delémont, 1971, pages 48-49.

qu'à la cession de petits lots pour un total de mille huit cent quatre-vingts francs. Le reste est ensuite racheté par la Caisse d'amortissement, qui revend son domaine en 1812 pour cent quarante-cinq mille francs au baron de Reinach-Hirtzbach<sup>251</sup>. En 1815 et 1816, les fermiers Schmidt, Amstutz, Frésard et Väber [sic], le tuilier Glück et l'aubergiste Hentzi exploitent et gèrent ses possessions<sup>252</sup>.

### ↑*La question des biens nationaux de Bellelay*↑

En prévision de l'invasion française, Ambroise Monnin a tenté d'éviter la saisie et l'aliénation d'une partie des biens de Bellelay. Espérant sauvegarder le patrimoine de l'abbaye, le chapitre a procédé à des ventes fictives d'un grand nombre de ses propriétés. C'est en particulier le cas de Grandgourt, prétendument acheté par Béal Migy pour cent cinquante mille écus le 28 octobre 1797 en confirmation d'un acte de 1792. C'est le cas également de toutes les métairies, «achetées» par des Voirol et des Gigandet, des Genevez. C'est enfin le cas de la maison et des biens de Bellelay à Bienne, «vendues» en 1789 à Alexandre-Joseph Wildermett, le receveur du couvent. Lorsque l'administration départementale met en vente ces propriétés comme biens nationaux, ces acquéreurs fictifs réclament et portent leur cause en justice. Dans un premier temps le tribunal leur donnera raison, mais la sentence sera ensuite cassée par les instances judiciaires de Colmar. Les autorités arriveront en effet assez vite à faire la preuve de la falsification. On découvre par exemple des quittances montrant que les chanoines ont continué à percevoir les canons et les cens six mois après la «vente». On met la main en 1798 sur des papiers en blanc portant la signature de l'abbé qui sont des autorisations d'aliéner délivrées par Prémontré. On saisit chez le notaire Aubry des actes de vente tout préparés. En outre, l'administration soupçonne que Bellelay a «vendu» ses biens sans respecter les clauses du droit canon et du droit impérial en la matière, c'est-à-dire sans autorisation du souverain territorial, des supérieurs de l'ordre et du pape.

L'affaire traînera longtemps en justice, quand bien même toutes les propriétés nationalisées de Bellelay ont été mises aux enchères et attribuées en 1798. Certains pseudo-acquéreurs préféreront «racheter» cette année-là, plutôt que de subir les frais et les risques d'un procès. Les autres seront finalement déboutés par les jugements des tribunaux de Delémont et de Porrentruy en 1803. Quelques-uns des recourants seront même condamnés à de fortes amendes en 1807 et 1808. En ce qui concerne Wildermett, sa condamnation est prononcée par le tribunal de Delémont en 1801 et la sentence confirmée à Colmar en 1806. Les biens de Bellelay à Bienne sont alors

---

<sup>251</sup> G. Voirol, op. cit., page 431 et Suratteau, op. cit., pages 755-756.

<sup>252</sup> Archives bourgeoises de Saicourt, VIII.4/ procès.

saisis et loués jusqu'en 1809. Ils ne seront mis en vente qu'à cette date et attribués, le 1<sup>er</sup> février, à David Schwab<sup>253</sup>.

La somme de toutes les propriétés de l'abbaye mises en vente comme biens nationaux dans le Mont-Terrible en 1798 s'élève à 20'167'678 francs. Ce total est supérieur à ceux provenant des biens de Moutier-Grandval (5'154'400 francs) et du prince-évêque (12'028'909 francs) réunis. Outre le domaine de Bellelay acquis par Japy et Liomin, les lots les plus importants se situent en Ajoie et à La Neuveville. A ceux-ci s'ajoutent encore les métairies de l'abbaye.

Parmi les premiers, citons le prieuré et domaine de Grandgourt<sup>254</sup>, le moulin du même nom<sup>255</sup>, les terres de Montignez<sup>256</sup>, la forêt de Lugnez<sup>257</sup>, celle de Courtemaîche<sup>258</sup> et la maison de Porrentruy<sup>259</sup>. A La Neuveville, les principaux lots sont formés de la maison de l'abbaye<sup>260</sup> et de la maison de cure<sup>261</sup>, de la maison de Chavannes<sup>262</sup> et des vignes<sup>263</sup>. Les vacheries et métairies de Bellelay représentent

---

<sup>253</sup> Suratteau, op. cit., pages 720-727.

<sup>254</sup> Bâtiment à deux étages, chapelles, grange, quatre écuries, deux remises, la cour et un jardin, 13 journaux de pâturages, 70 journaux de champ et 64 fauchées de pré: lot acquis par Florian Robert de Bienne pour 1'530'000 francs.

<sup>255</sup> Bâtiment à deux étages avec quatre roues, une remise et 5½ fauchées de pré: acquis par le même pour 520'000 francs.

<sup>256</sup> 63 journaux de champ et 19½ fauchées de pré: acquis par des acheteurs locaux pour 604'000 francs.

<sup>257</sup> Le «Bois aux moines» ou «Chenois» de 65 journaux, vendue pour 774'000 francs.

<sup>258</sup> Appelée le «Chantes», de 40 journaux et 10 perches vendue 200'000 francs à Georges Roussel, de Belfort.

<sup>259</sup> Située vis-à-vis de l'église paroissiale, vendue pour 700'000 francs à Nicolas Welter, directeur de l'enregistrement.

<sup>260</sup> L'actuelle «cave de Berne» à La Neuveville est décrite comme une maison avec de vastes et agréables logements. Le lot comprend également la cour, la fontaine, l'écurie, un grenier, les caves avec quatre pressoirs, un grand jardin avec aisances et dépendances et une vigne de trois ouvrées attenante. Il est acquis par Louis Schneider, ex-receveur de Bellelay, et par Frédéric Imer pour 600'000 francs.

<sup>261</sup> La maison de cure, nouvellement rebâtie par Bellelay, était située à la «rue Pacot». Elle touchait au nord la maison de ville et servait de logement au pasteur Jean-François Imer. Ce bâtiment de trois étages avec des caves, pressoirs, grenier, aisances et dépendances est acquis par Georges-Auguste Liomin pour 251'000 francs.

<sup>262</sup> Maison à deux étages avec deux caves, un pressoir assorti, aisances et dépendances et une vigne de six ouvrées attenante. Elle est acquise par Frédéric Imer et Louis Schneider pour 320'000 francs.

<sup>263</sup> La vente des vignes de La Neuveville et Chavannes a rapporté au total 641'000 francs. Parmi les principaux acquéreurs, on retrouve Louis Schneider et Frédéric Imer, puis Georges-Louis Chiffelle, Philippe Bennot, de Porrentruy, et les trois David: Chiffelle, Cunier et Imer.

des lots également considérables. Celle du Cernil à Tramelan-Dessus<sup>264</sup> et celle des Joux aux Genevez<sup>265</sup> sont attribuées pour plus d'un million. Les autres sont: les Vaux<sup>266</sup>, la Seigne à l'Aigle et le Pot de Fer<sup>267</sup>, Chez Blaise<sup>268</sup>, Chez Henri<sup>269</sup>, le Creux<sup>270</sup>, Sur les Roches<sup>271</sup>, la Seigne<sup>272</sup>, Rière les Embreux<sup>273</sup>, la Combe Tabeillon<sup>274</sup>, Montruesselin<sup>275</sup> et les deux métairies du Cernil<sup>276</sup> et de la Chau d'Abel<sup>277</sup> sur Sonvilier. A cela, il faut encore ajouter des prés, terres et pâtures à Lajoux<sup>278</sup>, des terres éparses à Develier<sup>279</sup>, à Rebévelier<sup>280</sup>, à Boécourt<sup>281</sup>, à Bassecourt<sup>282</sup>, etc<sup>283</sup>.

---

<sup>264</sup> Outre la métairie, le lot comprend 160 journaux de terres et pâturages. Il est attribué à Jacques Conrad Moser, de Bienne, pour 1'237'000 francs.

<sup>265</sup> La métairie et 250 journaux: lot acquis par Georges Cugnotet pour 1'237'000 francs.

<sup>266</sup> Vendue pour 470'000 francs.

<sup>267</sup> Situées aux Genevez et vendues avec 100 journaux à Pierre-Ignace Rebetez pour 300'000 francs.

<sup>268</sup> Située aux Genevez, vendue avec 50 journaux à Etienne Jourdain pour 331'000 francs.

<sup>269</sup> Dite aussi Chez le Sire, située aux Genevez, vendue avec 150 journaux et la pâture voisine du Petit Monbovat de 100 journaux à J.-B. Jeangros, commissaire du Directoire à Saint-Brais et résidant à Montfaucon, pour un total de 900'000 francs.

<sup>270</sup> Située aux Genevez, achetée avec 130 journaux par Xavier Marchand, de Soubey, pour 575'000 francs.

<sup>271</sup> Situées à Lajoux, vendue à Frédéric-Louis Liomin, administrateur du département, avec 180 journaux pour 500'000 francs.

<sup>272</sup> Appelée aussi le Serisier, aux Genevez, vendue avec 100 journaux aux notaires Bernard, de Fonet, et Simon, d'Undervelier.

<sup>273</sup> Appelée aussi les Embreux, aux Genevez, attribuée avec 191 journaux à Paul George et à Cugnotet à Undervelier pour 500'000 francs.

<sup>274</sup> Située à Glovelier, attribuée avec 130 journaux aux deux anciens fermiers-métayers de Bellelay, Joseph Girard et Jacques Renaud, de Glovelier, pour 450'000 francs.

<sup>275</sup> Située à Boécourt, attribuée avec 190 journaux aux cousins Baur, anciens fermiers de Bellelay, pour 408'000 francs.

<sup>276</sup> Contenance du lot inconnue, vendu pour 400'500 francs à Jean-Jacques Jeanneret-Grosjean, négociant.

<sup>277</sup> Contenance du lot inconnue, vendu au même pour 702'500 francs.

<sup>278</sup> Surface du lot inconnue, vendu probablement à la communauté ou à un particulier du lieu pour 271'000 francs.

<sup>279</sup> Neuf journaux de champ et quatre fauchées de pré vendus à Germain Lémane pour 42'000 francs.

<sup>280</sup> Trois terres contenant environ 12 journaux de pré et champ, vendues au fermier Jean-Baptiste Juillerat pour 57'000 francs.

<sup>281</sup> Terres provenant de la dot curiale et champs épars, vendus pour 164'000 francs au total.

<sup>282</sup> Biens de la dot curiale et divers vendus pour un total de 174'600 francs.

Pour obtenir un tableau plus complet, il serait encore nécessaire d'inclure à cette liste et à ces sommes les biens du domaine de Bellelay attribués à la Légion d'Honneur, ceux de Bienne et de la Porte-du-Ciel. Nous reparlerons des derniers. Quant à ceux de Bienne, nous ne connaissons pas le détail de leur vente en 1809. D'autre part, il ne faut pas s'étonner de ne pas retrouver parmi ces propriétés «nationalisées» les fiefs héréditaires de l'abbaye, comme par exemple La Racine à Saulcy ou les moulins de Bellelay à Tavannes et à Reconvilier. Ces biens emphytéotiques seront attribués en toute propriété aux familles qui les occupent et les exploitent depuis des générations. Mais est-ce que toutes les ventes fictives réalisées par les chanoines avant leur départ ont été découvertes par l'administration départementale française? On peut se poser la question en constatant combien les autorités ont attaché d'importance à récupérer les archives de Bellelay et en particulier les carnets des receveurs. La répugnance visible et la lenteur calculée qu'Ambroise Monnin témoigne à cette occasion ne sont pas moins significatives. Outre le désir de ne pas nuire à ceux des pseudo-acquéreurs dont le procès est encore en cours, elles illustrent sa volonté et sa détermination à vouloir sauver ce qui peut encore l'être. Jusqu'à son expulsion de la Porte-du-Ciel, l'abbé Monnin a conservé l'espoir de pouvoir faire revivre dans ce prieuré, ou ailleurs, le collège et la communauté de Bellelay.

### ↑Le sort des derniers chanoines↑

Après son départ de Bellelay, la communauté se réfugie principalement à Soleure et à la Porte-du-Ciel, mais aussi près de Constance (Kreuzlingen) et de Lucerne (Krienz). L'invasion de la Suisse par les troupes françaises et la guerre contre Souvarov obligeront les chanoines à chercher asile dans les abbayes prémontrées de Souabe, d'Autriche et de Bavière (Roth, Roggenbourg, Wilten, Ursberg, etc.). Ils en seront bien vite chassés pour la plupart par l'avance des armées républicaines en campagne contre l'Autriche. Certains reviendront alors au pays, où ils trouveront des postes dans les nombreuses cures vacantes. Ainsi le père Grégoire Voirol est de retour aux Genevez en novembre 1800. Quant à l'abbé Monnin, il restera quelques années encore à la Porte-du-Ciel avec les plus vieux religieux de Bellelay. Il y conservera longtemps l'espoir de pouvoir sauver ce prieuré de la sécularisation et d'y rassembler la communauté dispersée.

En mai 1798 déjà, le père Berbier a écrit à l'empereur d'Autriche afin de permettre aux chanoines de fonder un pensionnat sur ce domaine<sup>283</sup>. La réponse négative à cette requête ne découragera pas pour autant Ambroise Monnin. En 1802, lorsqu'on commence à parler de la réorganisation de la République helvétique et de réintégrer

---

<sup>283</sup> Tous les renseignements sur la vente des biens nationaux de Bellelay sont tirés de G. Voirol, op. cit., pages 429-433; X. Kohler, op. cit., pages 100-107; Suratteau, op. cit., pages 733-737.

<sup>284</sup> Gerspach, op. cit., page 44; Delavelle, op. cit., pages 88-89.

La Neuveville, Bienne, l'Erguel et Moutier-Grandval à la Suisse, il entreprend des démarches auprès de von Glück, ministre de l'Intérieur. En janvier de la même année, il envoie également le père Helg dans le département du Haut-Rhin<sup>285</sup> afin de «prendre des arrangements»<sup>286</sup> avec les pseudo-acquéreurs de Bellelay et peut-être aussi pour y étudier «la possibilité (...) d'établir un pensionnat dans un local acquis récemment par le législateur Moreau»<sup>287</sup>. Mais les lettres de l'abbé Monnin à Pacifique Migy, précepteur du fils de von Glück à Soleure, montrent que la mission de Marcel Helg consiste surtout «à prévenir et éviter les obstacles et oppositions que nous rencontrerons dans le recouvrement de nos biens et revenus, dans les districts de pays qu'il est question de rendre à la Suisse»<sup>288</sup>. D'ailleurs, l'interrogatoire de Marcel Helg confirme que les autorités elles-mêmes se doutent du but réel de son voyage. On lui demande en particulier quels sont «les biens personnels de l'abbaye de Bellelay qui [ne sont] pas encore déclarés à la République (...) et si [il n'a] pas par-dessus [lui] les titres de Bellelay et si [il ne veut] pas les reproduire»<sup>289</sup>.

Ambroise Monnin continue à espérer récupérer les biens et revenus de son abbaye dans la partie méridionale du Haut-Rhin. Mais de quels biens et de quels revenus s'agit-il? Certainement pas de ceux déjà vendus comme biens nationaux! Il doit plutôt s'agir des propriétés de Bienne, dont le cas est toujours pendant en justice, des biens de cure et peut-être d'autres encore acquis de l'abbaye par de pseudo-acheteurs. Cependant, ajoute le père Helg, Ambroise Monnin et lui-même travaillent aussi à réclamer «ce qui nous appartient dans les cantons de Berne et de Soleure». C'est surtout cet espoir-là qui anime les démarches de l'abbé, à qui von Glück «vient d'écrire (...) que les corps ecclésiastiques, maisons religieuses et les églises étant nouvellement réintégrées dans la possession de toutes leurs propriétés, nous étions très fondé de faire, pour les biens situés en Suisse, des réclamations qu'il appuyeroit de tout son poids»<sup>290</sup>.

---

<sup>285</sup> Par la loi du 28 pluviôse An VIII (17 février 1800), le département du Mont-Terrible a été rattaché à celui du Haut-Rhin, dont il constitue dorénavant les deux sous-préfectures de Delémont et de Porrentruy.

<sup>286</sup> Lettre du père Marcel Helg au père Henri Schaffter, 15 février 1802. Il y relate son voyage, son arrestation et l'interrogatoire qu'on lui a fait subir à Delémont. Lettre publiée par Célestin Nicolet, in ASJE 1857, pages 176-178.

<sup>287</sup> Compte-rendu de l'interrogatoire du père Marcel Helg fait par le maire Bennot du 19 janvier 1802, cité par Delavelle, op. cit., page 88.

<sup>288</sup> Lettre d'Ambroise Monnin à Pacifique Migy à Soleure du 23 janvier 1802. Le premier remercie le second d'avoir procuré un passeport helvétique à Marcel Helg. Lettre publiée par Mandelert, in ASJE 1863, page 127. Voir aussi la lettre du même au même publiée par Vautrety, op. cit., pages 450-452.

<sup>289</sup> Lettre déjà citée de Marcel Helg à Henri Schaffter.

<sup>290</sup> Lettre du 15 février 1802, déjà citée, page 178.

En 1803, l'Acte de Médiation, rédigé par Napoléon pour régler le problème helvétique, confirme le maintien de la frontière de la Suisse avec la France. Dès lors, le sort de la communauté de Bellelay repose sur les quelques biens qui lui restent dans les cantons de Berne et de Soleure, et sur la Porte-du-Ciel. Le destin de ce prieuré n'est pas encore fixé non plus car l'ordre de Malte, le duc de Modène et l'électeur de Bade se le disputent. Il reviendra finalement au dernier en novembre 1803 et le bailli von Kalm défend alors à l'abbé d'en aliéner quoi que ce soit et d'en dresser l'inventaire<sup>291</sup>. Dès lors, Ambroise Monnin n'a apparemment plus rien à espérer du côté de la France ni aucune raison à opposer au retour des archives du couvent. Pourtant, il n'a pas l'intention de les rendre toutes puisqu'il envoie Marcel Helg à Memmingen procéder au «triage de nos archives que le gouvernement veut voir et dont il fera la demande officielle aux premiers jours»<sup>292</sup>.

On peut se demander quels sont les documents que cherche le père Helg pendant quinze jours dans la masse des archives et quel est le gouvernement qui désire les consulter. Les démarches de l'abbé Monnin fournissent à notre avis une réponse. En décembre 1803, il se rend à plusieurs reprises à Fribourg-en-Brigau, où il réitère sa proposition et sa demande d'ouvrir un pensionnat à la Porte-du-Ciel. Sa requête est une nouvelle fois repoussée, mais il obtient néanmoins qu'aucune décision ne soit prise avant 1806 quant à la sécularisation du prieuré<sup>293</sup>. Ensuite, de manière à conserver la Porte-du-Ciel, les chanoines procèdent à un partage entre vifs de leurs biens et ils abandonnent à l'abbé la «propriété» du prieuré et des domaines attenants. En décembre 1804, ils reçoivent du nonce apostolique à Lucerne «un indult qui nous habilite tous à recevoir des successions et donations soit de nos parents soit d'autres et de pouvoir en disposer soit par donations entre vifs, soit par testament à cause de mort»<sup>294</sup>.

Le partage aura lieu en septembre 1805 en présence de cinq délégués choisis selon la résidence des chanoines: la vallée de Delémont, l'Ajoie, la Suisse, l'Allemagne, l'Alsace et la Porte-du-Ciel. Outre la charge d'administrateur du prieuré, l'abbé Monnin obtient sa crosse, ses croix et son anneau. Il devra cependant subvenir aux besoins des religieux qui resteront avec lui «eu égard [à leur] rang d'ancienneté ou à [leur] état d'infirmité». Pour le reste, chacun des chanoines a reçu

---

<sup>291</sup> Gerspach, op. cit., page 45.

<sup>292</sup> Lettre de Marcel Helg à Memmingen au père Wilhelm Rossé à Wilten, datée du 31 avril 1803, publiée in Vautrety, op. cit., pages 455-456.

<sup>293</sup> Gerspach, op. cit., pages 44-45.

<sup>294</sup> Lettre d'Ambroise Monnin à son neveu J.-N. Berber à Courfaiivre, du 20 décembre 1804, publiée par Vautrety, op. cit., page 458.

vingt-neuf louis moins douze batz<sup>295</sup>, provenant probablement de l'argent liquide restant et de la vente des objets précieux de Bellelay. Une lettre du père Augustin Hertzseisen de mars 1805 signale en effet qu'on a l'intention de vendre «tous [les] ornements et peut-être [les] vases sacrés», parce que «ce serait le meilleur moyen d'en tirer un parti avantageux car il est moralement impossible de les partager»<sup>296</sup>.

Le dernier espoir de conserver la Porte-du-Ciel ne durera pas longtemps. En juin 1806, les commissaires de l'électeur de Bade se présentent pour dresser un nouvel inventaire du prieuré et de ses domaines, qui sont mis aux enchères en mai 1807. Leurs principaux acquéreurs seront, outre des particuliers et la commune de Wyhlen, les frères Henri et Daniel Merian, de Bâle. Ceux-ci achètent en particulier les bâtiments et parcelles attenantes du prieuré pour 26'513 florins et le domaine du Markhof pour 57'560 florins. La communauté de Wyhlen acquiert la forêt appelée Weissherrenwald pour huit mille florins et les particuliers des pièces de terre pour un total de 19'927 florins. Quant aux conventuels et aux serviteurs encore résidants, ils obtiennent des pensions, ainsi que le droit d'emporter le mobilier et les effets personnels de leur chambre<sup>297</sup>. Dès juin 1806, Ambroise Monnin n'a plus aucune raison de s'opposer au retour des archives de Bellelay. Leur rapatriement sera le dernier acte de son abbatiat.

### ↑*Les archives perdues?*↑

Considérant la situation incertaine dans laquelle se trouvent la Porte-du-Ciel et Ambroise Monnin en 1803, on peut se demander à quel genre de tri Marcel Helg est occupé à Memmingen sur l'ordre de son abbé. On peut évidemment penser qu'il sépare les archives selon que les documents concernent la vie spirituelle ou le domaine temporel de l'abbaye. Mais il paraît à notre avis beaucoup plus logique qu'il les trie en fonction des nouvelles frontières étatiques qui se sont mises en place: la France (département du Haut-Rhin), le duché de Bade (Porte-du-Ciel) et la Suisse (cantons de Berne et de Soleure). Nous avons vu les raisons qui poussent Ambroise Monnin à caresser l'espoir de conserver le prieuré et les biens et revenus de l'abbaye en Suisse. En outre, le père Helg ajoute que l'abbé «espère toujours que la Prévôté et l'Erguel seront compris dans la Suisse et que nous pourrons rentrer dans les droits que nous y possédions». Il dit encore qu'Ambroise Monnin gémit du sacrifice à faire

<sup>295</sup> Lettre de Marcel Helg, à Roth, au père Henri Schaffter, à Wilten, du 13 décembre 1805, publiée par Vautrey, op. cit., pages 461-462. Une autre source donne la somme de 731 livres 13 sols qui serait revenue à chaque chanoine.

<sup>296</sup> Lettre d'Augustin Hertzseisen du 23 mars 1805, publiée par Vautrey, op. cit., pages 454-460

<sup>297</sup> L'abbé Monnin est dédommagé d'une pension de 1'000 florins, les pères Renaud et Hertzseisen de 500 chacun, le frère Jeanguenat de 200, le chambrier Weber de 88, le valet Chigauté (sic pour Gigandet?) de 25, le valet Meyer de 32, la cuisinière de 25 et la servante de 15. Voir à ce propos Gerspach, op. cit., pages 46-48.

des archives «à l'insatiable République». Autrement dit, ce sont également les documents qui concernent ces régions «françaises» que l'on désire conserver.

Toujours est-il qu'une partie des archives a probablement quitté son dépôt de Memmingen pour la Porte-du-Ciel et peut-être pour la Suisse. Cela expliquerait qu'en automne 1804, il renvoie à Marcel Helg un certain nombre de documents contenus dans une caisse solide, fermée à clef<sup>298</sup>. En 1805, les archives se trouvent encore à Memmingen, d'où Marcel Helg écrit à son supérieur. Il lui fait remarquer «que les archives ne peuvent plus rester longtemps où elles sont», qu'il «faudra les rapprocher» et qu'il «y a dix caisses de documents pouvant faire en tout douze à treize quintaux»<sup>299</sup>. Se sont-elles effectivement rapprochées d'Ambroise Monnin en 1805 en raison de la guerre et de l'occupation militaire de Memmingen? On peut le supposer, mais alors ce sont toutes les archives, ou tout ce qu'il en reste à Memmingen, qui ont été déplacées, pour autant qu'on les ait éloignées afin d'éviter leur destruction. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'une année plus tard, alors que tout espoir de conserver la Porte-du-Ciel est perdu, qu'Ambroise Monnin se décide à les livrer, en deux fois, aux autorités françaises du Haut-Rhin. Un premier paquet de «vieilles pièces de 1200 ou 1300» arrive à Bâle dans le courant d'octobre 1806, d'où il doit être extradé à la demande de Conrad de Grandvillers, receveur des domaines nationaux à Delémont. Puis, suite à une réclamation des autorités, Ambroise Monnin restitue, au début de 1807, un deuxième paquet de documents contenus dans «quatre caisses dont deux ne sont pas pesantes»<sup>300</sup>.

Ce deuxième envoi n'a pas plus satisfait que le premier le receveur des domaines Welter, à Porrentruy, qui fait perquisitionner en avril 1807 chez le chanoine Beuchat à Soulce. Il procède de même chez Jean-Baptiste Saucy à Lajoux et il reste persuadé que «si l'on faisait de nouvelles recherches dans la masse des titres déposés je ne sais où, on en trouverait encore beaucoup»<sup>301</sup>. Welter a sans doute raison, du moins en ce qui concerne la Porte-du-Ciel. Les documents se rapportant au prieuré et aux domaines situés dans le duché de Bade ont en effet été remis aux autorités de cet État en 1807 et se trouvent aujourd'hui encore à Karlsruhe<sup>302</sup>. D'autre part, un autre envoi d'archives a été fait en 1806 ou 1807 au receveur des domaines nationaux à Bienne, Guillaume<sup>303</sup>. Aurait-on séparé à cette occasion les documents de Bellelay suivant les deux circonscriptions concernées: les sous-préfectures de Delémont et de

---

<sup>298</sup> André Chèvre, «Bellelay; le problème de son trésor et de ses archives», in ASJE 1957, pages 65-77. La caisse renvoyée à Marcel Helg pesait un peu plus d'un quintal (pages 69-70).

<sup>299</sup> Lettre citée par A. Chèvre, op. cit., page 69.

<sup>300</sup> Cité par A. Chèvre, op. cit., page 71.

<sup>301</sup> Cité par A. Chèvre, op. cit., pages 71-72.

<sup>302</sup> Gerspach, op. cit., page 66.

<sup>303</sup> A. Chèvre, op. cit., pages 70-71.

Porrentruy? Cela expliquerait qu'une partie des archives de Bellelay se trouve aujourd'hui encore à Bienne, bien que l'on puisse admettre également que ces documents y aient été déposés en 1797 déjà. C'est cette dernière hypothèse que propose Paul Bloesch. L'analyse de leur contenu montre en tout cas qu'il s'agit pour l'essentiel des titres de propriété de Bellelay à Perles, à Bienne, à La Neuveville, à Reconvilier et environs.

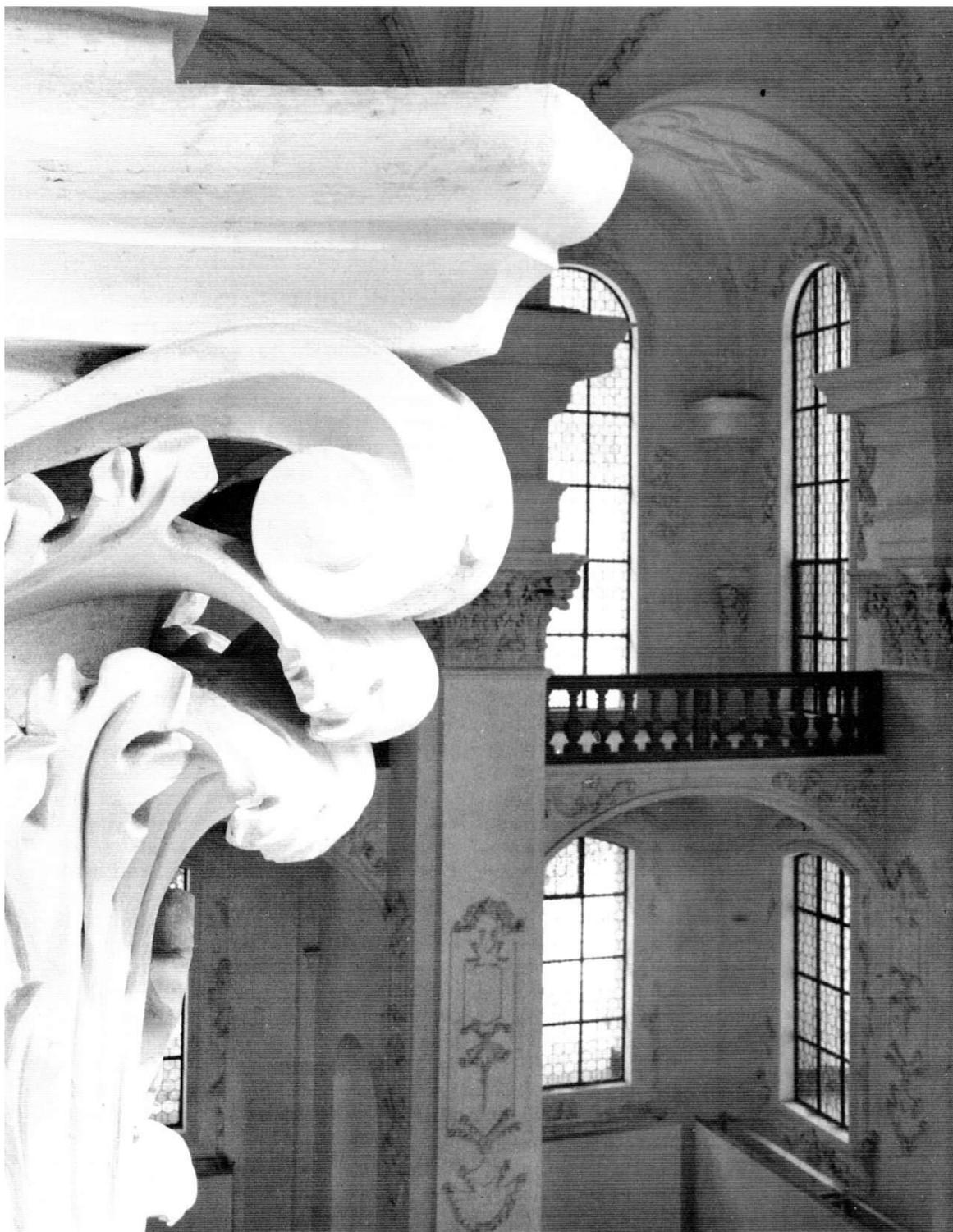
Est-ce ce fonds biennois que les autorités françaises ont cherché? Peut-être! Ce qu'il y a de sûr, en revanche, c'est qu'il a totalement échappé aux autorités bernoises, qui essaieront à leur tour de récupérer les archives «perdues». Le pouvoir a changé de main, mais le but reste le même: on s'intéresse surtout aux forêts, aux biens de cure de Perles et de La Neuveville et aux dîmes en vin de Bellelay au Landeron. Entre 1823 et 1835, les autorités bernoises ont fait paraître des annonces dans l'*Allgemeine Zeitung*, les *Neue Zürcher Nachrichten* et la *Gazette de Lausanne*. On promet notamment une récompense à ceux qui peuvent fournir des renseignements permettant de mettre la main sur les archives de l'abbaye. On entreprend aussi des recherches intensives dans le sud de l'Allemagne, sans plus de succès<sup>304</sup>.

Ce n'est qu'en 1849 qu'Auguste Quiquerez a découvert le fonds des archives de Bellelay remis au receveur de Grandvillers en 1806 et 1807. Il était déposé dans la tour de la préfecture à Delémont! Trouillat en fit l'inventaire et y joignit quelques pièces remises par le chanoine Henri Schaffter, curé à Bassecourt, contacté dans ce but par Quiquerez en 1842. Ces documents constituent aujourd'hui l'essentiel des vingt-six dossiers et septante-deux registres de *temporalia* de Bellelay à Porrentruy. Quant aux *spiritualia*, six liasses sur huit sont composées de pièces qui proviennent, semble-t-il, des archives des princes-évêques de Bâle. Les deux autres, comprenant en particulier la correspondance d'Ambroise Monnin, ont été remises par les héritiers du dernier abbé<sup>305</sup>. Apparemment, ce sont donc bien tous les documents qui concernent la vie spirituelle du couvent qui ont disparu. Suivant l'abbé Chèvre, c'est dans les archives des abbayes prémontrées sécularisées d'Autriche, d'Allemagne, voire de Tchécoslovaquie, qu'il y a le plus de chance de les retrouver. En attendant cette découverte hypothétique, il faut se contenter des archives de Bellelay déposées à Porrentruy et à Bienne et de celles de la Porte-du-Ciel conservées à Karlsruhe. Ce n'est déjà pas mal. Il s'y trouve une matière encore largement ouverte à la recherche et à l'étude.

---

<sup>304</sup> Paul Bloesch, "Ein Tell des Klosterarchives Bellelay liegt in Biel", in NBJ, 1979, pages 5-9.

<sup>305</sup> A. Chèvre, op. cit., pages 73-74 et note 7, page 77.



[Stucs de l'église](#) avec au fond une partie de la galerie.



[Maître-autel provenant de Bellelay](#). Bois doré. Première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Église de Saignelégier.



[Vierge à l'enfant provenant de Bellelay](#). Bois polychrome. Milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1,30 m.  
Église des Genevez.

## ▲ Conclusion: reliques ▲

## Conclusion

Après la vente de la Porte-du-Ciel, l'abbé Monnin retourne à Bassecourt, où il décède le 1<sup>er</sup> décembre 1807. Le père Marcel Helg meurt le 4 février 1808 à Roggenbourg, en Bavière. Les chanoines Hertzseisen, Guerry, Doucet, Chariatte, Migy et Arnoux ne vivront pas assez longtemps pour être les témoins du rattachement de Bellelay à la Suisse, qu'Ambroise Monnin a tant espéré. En 1818, les pères L'Hoste et Kilcher ne sont plus présents pour participer à l'ultime tentative de reconstituer la communauté de Bellelay au collège de Porrentruy. Le projet présenté à cette occasion avec l'appui du bailli de Jenner n'aura aucune suite<sup>306</sup>.

Les derniers survivants de l'abbaye continueront d'occuper leurs cures ou leurs postes d'enseignants dans le Jura, en Suisse ou à l'étranger. Avec Placide Mérat, qui meurt le 2 octobre 1861, à près de cent ans, s'éteint le dernier des conventuels de Bellelay. De près ou de loin, il aura peut-être eu le plaisir de suivre la réunion de l'assemblée générale de la Société jurassienne d'émulation, qui se déroule en 1857 à l'abbaye.

Le couvent est alors le siège de la brasserie des frères Monnin, dont les sociétaires n'ont pas manqué de goûter «l'excellente bière». L'église sert toujours de grange et d'écurie, mais elle est déjà tronquée des deux étages supérieurs de la tour nord, qu'on a démolis en 1842 parce qu'ils menaçaient de s'écrouler. On la visite cependant et on y admire «l'architecture à la fois sévère et gracieuse».

La réunion de l'assemblée a été organisée par le gérant de la brasserie, Paul Mandelert, qui a fait décorer pour l'occasion l'ancienne bibliothèque de l'abbaye. La salle est encore recouverte de ses fresques, que l'on a «rajeunies» pour l'occasion. Xavier Kohler les décrit en ces termes: «Moïse (...), portant le Décalogue et si admiré des connaisseurs, [les] attributs personnifiés de la Religion, de la Justice, de la Renommée, des Arts et des Sciences, de l'Astronomie, de l'Age humain, de la Poésie, du Commerce»<sup>307</sup>. Dans la bibliothèque, Paul Mandelert a également exposé les documents de sa collection. Outre les pièces d'archives, les livres et une correspondance des derniers conventuels, on remarque plus spécialement les portraits des abbés Sémon, de Luce et Monnin, celui de l'évêque Jacques-Sigismond de Reinach et ceux de neuf élèves du pensionnat<sup>308</sup>.

---

<sup>306</sup> Saucy, op. cit., pages 330-333, 2<sup>e</sup> édition.

<sup>307</sup> Xavier Kohler, "Un jour à Bellelay", in ASJE 1857, page 216.

<sup>308</sup> Voir le détail des pièces exposées in ASJE 1857, pages 54-55, ainsi que la description de quelques-unes d'entre elles par X. Kohler, op. cit., ASJE 1857, pages 217-218. Mandelert avait même établi «un catalogue des objets provenant de Bellelay»; voir la note de la page 55, ASJE 1857.

Outre septante sociétaires, la manifestation a attiré un très nombreux public où on signale en particulier «plusieurs ecclésiastiques catholiques et quelques dames»<sup>309</sup>. La foule de «villageois endimanchés, venus des hameaux voisins» se presse dans la salle et «sur la galerie», trop étroites «pour contenir tous les habitants, qui [désirent] assister à la séance»<sup>310</sup>. Placée immédiatement par Xavier Kahler sous le signe «de l'amour des lettres et [de] l'esprit de tolérance», l'assemblée se déroule ensuite de neuf à quatorze heures sous la présidence du pasteur Gobat. Elle se terminera par un banquet de trois heures, à l'issue duquel les employés de la brasserie, organisés en fanfare pour la circonstance, donnent un petit concert. La bière, le vin et le champagne aidant, on en arrive enfin aux toasts, portés «à la Suisse», «aux Franches-Montagnes», «au Jura», «aux souvenirs du vieux Bellelay», etc... Les sociétaires et leurs invités se séparent enfin vers dix-huit heures. Quelques-uns rentrent chez eux, mais beaucoup terminent la soirée à l'auberge où un bal champêtre s'est organisé.

Dans l'histoire moderne de Bellelay, cette réunion de la Société jurassienne d'émulation a valeur de symbole. Elle marque en effet le début d'un renouveau de l'abbaye par l'étude et la mise en valeur de son passé. De nombreuses communications historiques sont présentées à cette occasion par Auguste Quiquerez<sup>311</sup>, Paul Mandelert<sup>312</sup>, C. Revel, C. Nicolet, le pasteur Bernard et par Xavier Kohler<sup>313</sup>. Elles vont toutes servir à l'abbé Saucy, qui s'est fait excuser pour l'assemblée de 1857, et qui, avec Paul Mandelert, est alors un des grands amoureux de Bellelay. L'un et l'autre ont patiemment rassemblé les livres, objets et documents éparpillés qui concernent l'abbaye. Tous deux possèdent alors une belle collection. Jusqu'en 1868, Mandelert publiera régulièrement le résultat de ses recherches dans les *Actes* annuels de la société. Quant au chanoine Saucy, il édite en 1869 son *Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay*, qui reste encore la principale synthèse et l'ouvrage de référence. Malheureusement, Paul Mandelert a mis sa collection aux enchères en 1871, peu avant son départ de Bellelay et sa mort<sup>314</sup>.

L'assemblée de 1857 marque également un moment de transition important entre le Bellelay d'aujourd'hui et celui d'autrefois pour une autre raison: il y est fait mention pour la première fois de l'idée d'utiliser ces bâtiments à des buts sociaux et

<sup>309</sup> Procès-verbal de l'assemblée, ASJE 1857, page 51.

<sup>310</sup> Procès-verbal, page 51, et X. Kohler, op. cit., page 218, ASJE 1857. C'est nous qui soulignons.

<sup>311</sup> A. Quiquerez, "Notice historique...", ASJE 1857.

<sup>312</sup> P. Mandelert, "Bellelay, traditions...", ASJE 1857.

<sup>313</sup> X. Kohler a présenté un projet intitulé *Histoire littéraire de Bellelay*, auquel il n'a, semble-t-il, jamais donné suite ou qu'il n'a jamais publié.

<sup>314</sup> A propos de la mise aux enchères de la collection Mandelert, voir Marcel S. Jacquat, Les instruments de l'histoire jurassienne, in Panorama Jurassien, volume III, *La Mémoire du peuple*, SJE, Porrentruy, 1983.

d'utilité publique. A l'issue de son exposé et afin «de rendre [au couvent] l'un des caractères que lui imprima son fondateur, savoir de servir au soulagement des pauvres», le pasteur Bernard propose à la société d'adopter «le projet sérieux de faire du couvent de Bellelay, une maison de travail, un orphelinat et un asile de vieillards»<sup>315</sup>. A Porrentruy, en 1858, l'assemblée accepte la proposition. Elle exige cependant du pasteur Bernard un projet détaillé et le charge d'obtenir l'autorisation préalable du gouvernement<sup>316</sup>. Plus tard, le docteur Schwab, de Bienne, reprendra l'idée, mais cette fois avec l'intention d'installer à Bellelay un hôpital psychiatrique. En 1891, l'État de Berne rachète le domaine et les bâtiments appartenant à Pierre-Samuel Schindler-Monnin pour cent cinquante mille francs. Il y ajoute cinq cent quarante arpents supplémentaires acquis de MM. de Reinach. Les travaux de transformation ont commencé en 1895 et ont duré quatre ans<sup>317</sup>.

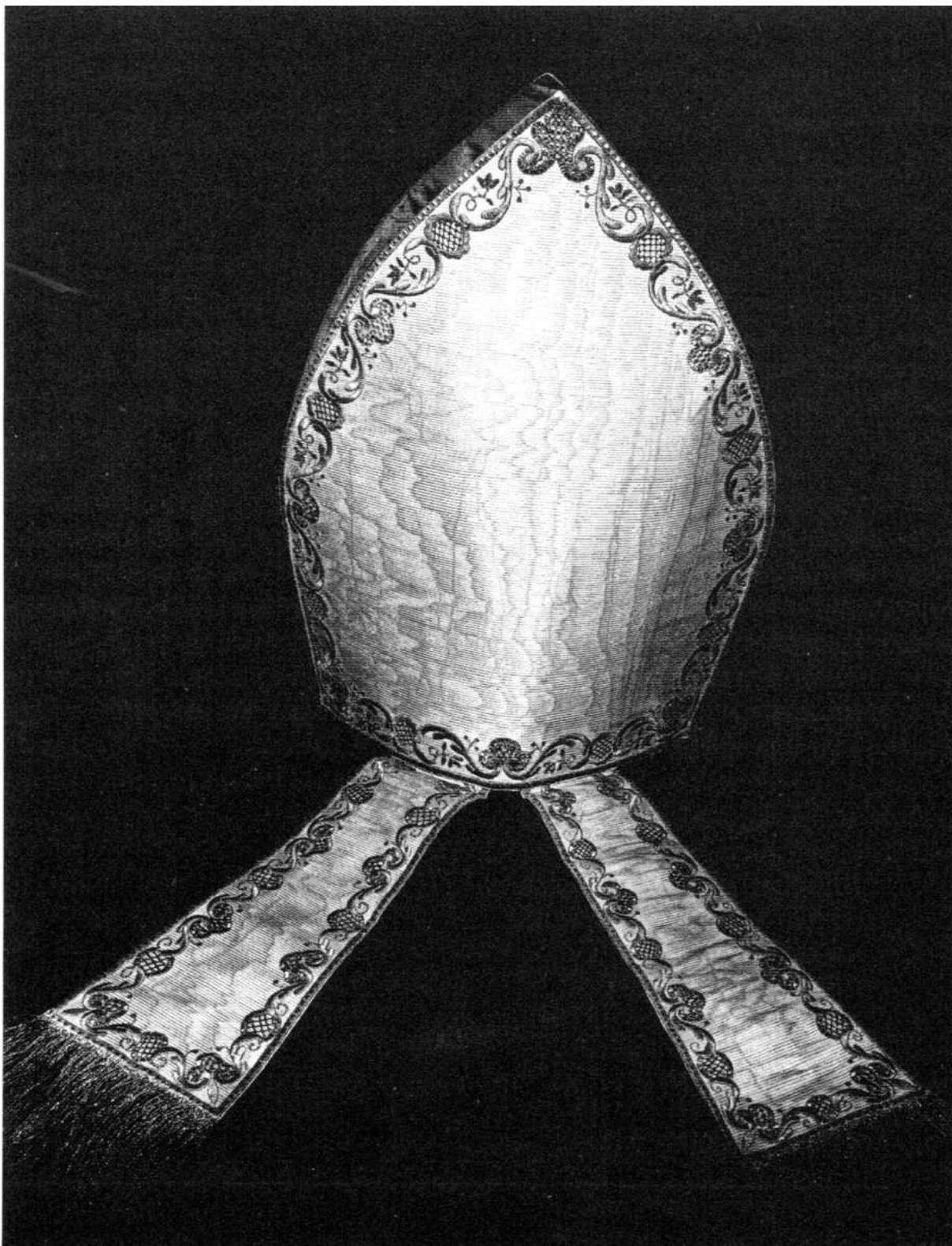
C'est ainsi qu'on a donné à l'abbaye sa destination contemporaine. Certes, l'image associée au nom et au lieu ne s'en est pas trouvée améliorée. Pourtant, la transformation de l'abbaye en hôpital psychiatrique a eu le mérite de faire revivre dans la Courtine une tradition d'asile et de soins aux malades chère aux chanoines de Prémontré. En outre, elle a incontestablement donné un élan économique nouveau à cette région. Nombreux sont ceux qui y ont trouvé du travail et s'y sont installés. Un village, avec sa poste et son école, a vu le jour à proximité des anciens bâtiments, heureusement sauvés de la destruction grâce à leur nouvelle affectation. Par la suite, la rénovation de l'église et les expositions de Bellelay, ont remis en honneur le passé et la tradition artistique de l'abbaye. J'aimerais croire que cette étude historique y contribuera à son tour. J'aimerais croire surtout qu'elle servira à se rappeler que la Courtine a longtemps été un cadre privilégié d'échanges et de réunion placé sous le signe du respect et de la tolérance.

---

<sup>315</sup> ASJE 1857, page 189.

<sup>316</sup> ASJE 1858, pages 44, 45 et 92.

<sup>317</sup> L. Delavelle et A. Rais, *E Cinere Phoenix*, page 51.



[Mitre de l'abbé Monnin](#). Musée jurassien, Delémont.

# ▲ Bibliographie ▲

## Sommaire:

- [Ouvrages bibliographiques](#)
- [Articles sur les sources et documents](#)
- [Sources](#)
- [Sources imprimées et témoignages publiés](#)
- [Ouvrages généraux](#)
- [Ouvrages et études sur Bellelay](#)

# Bibliographie

## 1. Ouvrages bibliographiques↑

AMWEG, Gustave, *Bibliographie du Jura bernois*, Porrentruy, 1928.

CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES (CEH), *Bibliographie jurassienne*, 1928-1972, publiée CEH de la Société jurassienne d'émulation (SJE), Porrentruy, SJE, 1973.

CEH, *Complément à la bibliographie jurassienne*, 1928-1972, publiée par le CEH, Porrentruy, SJE, 1980.

CEH, *Bibliographie jurassienne*, 1973-1978, publiée par le CEH, Porrentruy, SJE, 1980.

NOIRJEAN, François, *Bibliographie jurassienne*, (1979-1984), publiée chaque année dans les Actes de la Société jurassienne d'émulation (ASJE).

## 2. Articles sur les sources et documents↑

BACKMUND, père Norbert, "Ein Neuenendektes Nekrologium vom Bellelay", in *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, 44 (1950).

CHEVRE, André, "Bellelay; le problème de son trésor et de ses archives", in *ASJE*, 2<sup>e</sup> série, 61 (1957), pages 65-77.

BLOESCH, Paul, "Ein Teil des Klostersarchives Bellelay liegt in Biel", in *Neues Bieler Jahrbuch*, 1979, pages 5-7.

### 3. Sources↑

ARCHIVES DE L'ANCIEN EVECHE DE BALE (AAEB), Porrentruy, B 133/ 1 à 97 (*temporalia*) et A 16/ 1 à 10 (*spiritualia*)

ARCHIVES DE L'ÉTAT / STAATSARCHIV DE BERNE (STAB), Berne, AA III, N<sup>os</sup> 2-3; AA IV, N<sup>os</sup> 27-29; AA VI, N<sup>os</sup> 12-20.

ARCHIVES DE LA VILLE DE BIENNE, Bienne, archives de la recette de Bellelay à Bienne, archives concernant le couvent de Bellelay et les biens de l'abbaye à La Neuveville, Perles, Reconvilier, etc.

ARCHIVES DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL, (AEN), *Journal* du pasteur Théophile-Rémy Frêne, 7 volumes manuscrits, 1741-1804, ouvrage en cours de publication sous la direction d'André Bandelier en collaboration avec Pierre Yves Moeschler et Cyrille Gigandet.

ARCHIVES DE KARLSRUHE, documents concernant le prieuré de la Porte-du-Ciel.

ARCHIVES DE L'ÉTAT DE SOLEURE, Soleure; Ratsmanuale, Bellelay-Schreiben, Band I (1600-1700), Band II (1400-1497).

ARCHIVES COMMUNALES, PAROISSIALES ET BOURGEOISIALES, on trouvera également quelques documents en rapport avec Bellelay à La Neuveville (archives bourgeoises) et à Saicourt (archives bourgeoises) ainsi que dans les archives des paroisses des Genevez, de Sornetan et de Tavannes surtout.

BIBLIOTHEQUE DU LYCEE CANTONAL, Porrentruy. On y trouve une série d'ouvrages imprimés, de manuscrits et de documents provenant de Bellelay ou en rapport avec l'abbaye, dont:

*Bellelay*, nombreux documents sur l'abbaye, comprenant en particulier la relation du voyage et du séjour à Paris du père Berbier, des notes diverses, des cours, des discours, des pièces de théâtre, etc.

*Catalogus Novus*, catalogue des abbés de Bellelay, de Grandgourt et de la Porte-du-Ciel, des prieurs, des chapelains et desservants des paroisses de La Neuveville, Perles, Longeau, Tavannes, Falbringen, Les Genevez, Boécourt, Montignez, Bévillard, Perouse et Chaindon, 1720, 68 pages.

*Catalogue de Mrs les pensionnaires du collège de l'abbaye de Bellelay depuis 1772*, dressé le 1<sup>er</sup> octobre 1791, manuscrit grand folio de 29 pages.

*De Bellelagiensi monasterio, chronostica anno 1136 ex voto Siginandi a via aberranti fundatur*, Bellelagia, anno 1797, manuscrit de 120 pages avec armoiries.

*Dévotion à saint Joseph érigée en confrairie [sic] dans l'église [de] Bellelay*, 1746.

*Distribution des prix du pensionnat de Bellelay (1791-1795)*, Porrentruy, J.J. Goetschi; brochure de 16 pages.

HELG, père Marcel, *Relation de l'invasion de Bellelay*, manuscrit de 55 pages.

*Prologus ordinarii sacri ordinis Praemonstratensis*, manuscrit du XVe siècle.

*Registre du renouvellement des voeux des abbés et chanoines de Bellelay*, 1735-1797; 130 folio.

TROUILLAT, Joseph, *Manuscrit*, renfermant entre autres: *De Bellelagiensi Monasterio*, *Relation de l'invasion française par le père Marcel Helg*, *Armoiries*, etc. *Théologie de Bellelay*, manuscrit de 246 pages in quarto.

VOIROL, père Grégoire, *Manuscrit; notes de toutes sortes sur Bellelay*, dont un nécrologe de Bellelay et de Roggenbourg, le catalogue de la bibliothèque de Bellelay, son *Journal*, souvenirs historiques de 1790 à 1792, etc.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE NANCY, Nancy, fonds de documents concernant Bellelay rassemblés par le père Hugo pour écrire ses *Annales des Prémontrés* (ouvrage cité).

#### 4. Sources imprimées et témoignages publiés↑

BERBIER, père François de Sales, "Le collège de Bellelay et L'abbaye de Bellelay en 1797", in *Revue jurassienne*, 1904, pages 229-232, 241-245, 257-261, 274-276.

BERBIER, père François de Sales, "Relation de l'invasion de Bellelay par les troupes françaises en 1797", publiée partiellement par Louis Vautrety in *Notices historiques des villes et villages catholiques du Jura*, volume Franches-Montagnes, pages 425-429.

BRISELANCE, père Hermann, “Notes et remarques”, publiées par Paul Mandelert sous le titre “La vendange et la dîme à Neuveville en 1756 et 1757”, in ASJE 1859, pages 81-85.

CUENAT, père Jean-Pierre, chanoine et abbé de Bellelay, *Livre de comptes et journal* (1640-1659), manuscrit B 133/50 des AAEB, publié très partiellement par Auguste Quiquerez in “Notice historique sur Bellelay” (ASJE 1857, pages 98-111) et analysé par Saucy in *Histoire de Bellelay* (pages 148-160, 2<sup>e</sup> édition).

FRENE, Théophile-Rémy, extrait de son *Journal*, publié sous le titre “Une alerte au couvent de Bellelay”, in ASJE 1866.

GRANDVILLERS, Henri-Hubert de, *Journal* (1772-1775), publié partiellement par Vautrey, op. cit., pages 190-194.

GREPPIN, père Bernard, *Journal* (1793-1797), manuscrit se trouvant dans un registre paroissial des Genevez, cité et publié partiellement par Vautrey, op. cit., pages 175-177. GUELAT, *Journal*, Delémont, 1906.

HECHEMENT, David, de Monible, *Journal*, extrait publié in Paul Mandelert, Bellelay; monuments, tradition, histoire (ASJE 1857), pages 143-144, note 3.

HELG, père Marcel, “Relation de l'invasion de Bellelay”, publiée in Feuille d'annonces 1845, numéros 2 à 6 et dans L'almanach du Jura bernois, 1854 (pages 33-40) et 1855.

HELG, père Marcel, Quelques lettres du, communiquées par Paul Mandelert et publiées in ASJE 1857, pages 176-181.

Les religieux de Humilimont à l'abbé de Bellelay, acte du 20 août 1580, publié in Musée neuchâtelois, 1867.

MONIN, père Ambroise, abbé de Bellelay, Lettre d'A. M. au père Pacifique Migy, communiquée et publiée par Paul Mandelert in ASJE 1863, pages 123-128.

*Necrologium Bellelagiense*, édité par Célestin Nicolet in ASJE, 1852, pages 78-96.

PALLAIN, père Bernard, “Episode de l'invasion de Bellelay à l'époque dite des Suédois”, de 1634 à 1638, communiqué et publié par Paul Mandelert, in ASJE 1861, pages 82-88.

PALLAIN, père Bernard, “Notes sur les événements relatifs principalement à l'abbaye de Bellelay (1737-1752)”, traduites de l'original latin et publié par Paul Mandelert in ASJE 1862, pages 91-118.

PALLAIN, père Bernard, "Abrégé de la vie de l'abbé Nicolas Schnell", extraits publiés par Paul Mandelert, op. cit. in ASJE 1857 page 132, et que Saucy (op. cit., note 1 page 37) a utilisés. Le manuscrit en a été découvert en août 1857 aux Genevez par Paul Mandelert qui dit à son propos qu'il «contient...un grand nombre de notes très intéressantes, écrites de la main du Père Grégoire Voirol». Mandelert l'a communiqué à Célestin Nicolet à La Chaux-de-Fonds, qui l'a ensuite transmis à Saucy.

TROUILLAT, Joseph, *Monuments de l'histoire de l'Ancien Évêché de Bâle*, 5 volumes, Porrentruy, V. Michel, 1852-1867.

VOIROL, père Grégoire, *Journal* (1773-1797), larges extraits publiés par Vautrey, op. cit., pages 324-424.

VOIROL, Henri-Joseph, *Journal* (1770-1835), larges extraits publiés par Vautrey, op. cit., pages 199-264.

VOIROL, Jean-Pierre, *Remarques de toutes les journées et demi-journées qu'aura fait [sic] le muletier en menant Mr l'abbé de Bellelay à Prémontre et le ramener ici [à Bellelay] en commençant le 3<sup>ème</sup> avril 1717* (1717-1718), cité et publié partiellement par Vautrey, op. cit., pages 184-186.

VOIROL, Urs, *Journal*, (1694-1709), suivis de quelques remarques écrites par ses descendants jusqu'en 1770, publié in Vautrey, op. cit., pages 115-150.

## 5. Ouvrages généraux↑

AMWEG, Gustave, *Les Arts dans le Jura et à Bienne*, Porrentruy, 2 volumes, 1937 (volume I) et 1941 (volume II).

BACKMUND, Norbert, *Monasticon praemonstratense. Id est historia circarium atque canoniaram candidi et canonici ordinis praemonstratensis*. J. Straubing, Attenkofer, 1949.

BALLMER, Roger, *Les états du pays ou Les assemblées d'états dans l'Ancien Évêché de Bâle*, collection l'oeil et la mémoire, SJE, Delémont, 1985.

BANDELIER, André, *Un pasteur jurassien témoin de l'histoire de son pays pendant la Révolution française: Théophile-Rémy Frêne*, tiré à part des ASJE, 1970

BERNARD, “Vie de saint Norbert, fondateur de l'ordre de Prémontré”, ASJE, 1857, pages 182-189.

BESSIRE, Paul-Otto, *Histoire du Jura bernois et de l'Ancien Évêché de Bâle*, Moutier, 1977, avec une postface 1935-1975 de Bernard Prongué.

CERCLE D'ÉTUDES HISTORIQUES, *Nouvelle histoire du Jura*, SJE, Saint-Imier et Porrentruy, 1984.

CHEVRE, André, *Lucelle, histoire d'une ancienne abbaye cistercienne*, Delémont, Bibliothèque jurassienne, 1973.

CHEVRE, André, *Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, prince-évêque de Bâle*, Delémont, Bibliothèque jurassienne, 1963.

COLLECTIF, *La mémoire du peuple*, volume III du Panorama jurassien, SJE, 1983.

COLLECTIF, *Les Franches-Montagnes, 1384-1984*, SJE, section Franches-Montagnes, Le Noirmont, 1984.

COLLECTIF, *Kunstführer durch die Schweiz* N° 3, Gesellschaft für schweizerische Kunstgeschichte, Berne, 1982.

COLLECTIF, *Arts et Monuments, Jura bernois*, Bienne et les rives du lac, publié par la Société suisse d'histoire de l'art, Büchler, Berne, 1983.

DAUCOURT, Arthur, *Dictionnaire des paroisses de l'Ancien Évêché de Bâle*, Delémont, 1897-1913, 8 volumes.

DUFOUR, Louis, *Recherche sur l'origine du village des Genevez*, mémoires et documents 151 publiés par la Société d'histoire et d'archéologie, Genève, 1865, pages 85-112.

EGGER, Jean-Michel, *L'abbaye de Fontaine-André*, étude et localisation des revenus, Université de Neuchâtel, mémoire de licence, 1981.

FALLET, Marius, “Tavannes, Chindon et Reconvilier, étude historique et toponymique”, in ASJE, 1950, pages 115-148.

FOLLETÊTE, Eugène, “Rauracia Sacra: dictionnaire historique du clergé historique jurassien”, 1 clergé séculier, ASJE, 1931, 2 clergé régulier, ASJE, 1933.

GERMIQUET, Jean-Philippe, “Clerus Rauraciae Reformatus”, ASJE, 1885.

GINGINS-LA-SARRAZ, Frédéric de, *Annales de l'abbaye du Lac de Joux depuis sa fondation jusqu'à sa suppression en 1536*, Lausanne, mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, Tome I, N° 5, 1842.

GREINER-SCHUMACHER, Hans, "Ein Kuriosum aus der Zeit des Ueberganges", [concerne une plaque avec inscription rappelant la construction d'une fontaine à Belle lay], *Zofinger Neujahrsblatt*, 1974, pages 83-86.

GROSJEAN, Georges, *Catalogue cantonal des cartes et des plans* [du canton de Berne], Berne, 1960.

HUGO, Charles-Louis, abbé d'Etival, *Annales O. Praemonstratensis*, Nancy, 2 volumes, 1734-1736.

JECKER, Joseph, *Notice historique sur Moutier*, ouvrage inédit dont le manuscrit est déposé aux Archives communales de Delémont.

JEUNET, *Essai historique sur l'abbaye de Fontaine-André*, Le Locle, 1865.

KOHLER, Xavier, "La vente des biens nationaux dans le département du Mont-Terrible en 1797 et 1798", *ASJE*, 1873, pages 81-107.

KRIEG, Ernest, *Les lieux-dits de La Neuveville*, Bienne, éditions du Journal du Jura, 1935.

LOVIS, Gilbert, *Saulcy, histoire d'une communauté rurale jurassienne*, Moutier, Robert, 1973 (tiré à part des *ASJE* 1971 et 1972).

MÜLINEN, Egbert-Frédéric de, "Rauracia Sacra ou dictionnaire historique du clergé catholique jurassien", *ASJE*, 1863, pages 203-328.

MULLER, Karl, "Die Klöster und das Aufblüten des religiösen Lebens im Gebiete der heutigen Diözese Basel im XVI Jahrhundert", *Schweizerische Kirchen Zeitung*, 1896.

PETIT, François, *Norbert et l'origine des Prémontrés*, préface de Régine Pernoud, Paris, Cerf, 1981.

QUIQUEREZ, Auguste, *Histoire des institutions politiques, constitutionnelles et juridiques de l'Évêché de Bâle, des villes et des seigneuries de cet État*, 1865-1875, Delémont, Boéchat, 1877.

QUIQUEREZ, Auguste, *Monuments de l'ancien Évêché de Bâle: églises*, transcription du manuscrit original, Neuallschwil et Bâle, Heuwinkel, 1983.

RIBEAUD, Alfred, *Le moulin féodal. Etude de droit et d'histoire sur la principauté de Bâle*, Lausanne, Payot, 1920.

SIMON, Charles, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, Bienne, 1951.

SOCIETE JURASSIENNE D'EMULATION, *Monuments historiques du Jura bernois*, Neuchâtel, À La Baconnière, 1920.

SURATTEAU, Jean-René, *Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire (1795-1800)*, Paris, 1964.

VAUTREY, Louis, *Notices historiques sur les villes et les villages catholiques du Jura*, volume Franches-Montagnes, Fribourg, 1881.

## 6. Ouvrages et études sur Bellelay↑

CHEVRE, André, “Ambroise Monin, dernier abbé de Bellelay (1738-1807) et la fin de son abbaye”, *Almanach catholique du Jura*, 1959, pages 77-83.

COLLECTIF, *Bellelay et son fromage*, la «tête de moine», Delémont, Le Démocrate, 1947.

COLLECTIF, *E Cinere Phoenix*, Renaissance de Bellelay, Delémont, éditions du Jura, 1971.

COLLECTIF, *Renaissance de Bellelay*, Porrentruy, Jura S.A., 1957, tiré à part des ASJE, 1956, pages 143-164.

COURVOISIER, Jean, “La Chaux-de-Fonds et Bellelay”, in *Nos monuments d'art et d'histoire*, IX, 1958, page 53.

DELAVELLE, Louis, *Bellelay, l'ancienne abbaye et son pensionnat*, Delémont, Bibliothèque jurassienne, 1982.

GAUTHEROT, Gustave, “La lutte d'une abbaye jurassienne contre la Révolution française. Bellelay de 1792 à 1798”, in *Revue de Fribourg*, septembre-décembre 1903, Fribourg, imprimerie de l'Oeuvre Saint-Paul, 1904.

GENEVOY, Robert, “Les élèves français du collège suisse de Bellelay (1772-1798)”, in *Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique Le vieux papier*, Paris, 74 (1973), pages 49 et suivantes.

GERSPACH, Hansjörg, “Die Geschichte des Klosters «Himmelspforte» in Wyhlen”, *Arbeitsgemeinschaft Makgräferland*, Schopfheim, 35, 1973, Sonderheft, pages 1-68.

JOACHIM, Jules, “Le collège de Bellelay et l'Alsace”, in *L'Alsace et la Suisse à travers les siècles*, Strasbourg, 1952, pages 265-277.

MANDELERT, Paul, “Bellelay, traditions, monuments, histoire”, in ASJE, 1857, pages 159-165.

MANDELERT, Paul, “Le collège de Bellelay”, in ASJE, 1867.

MANDELERT, Paul, “Notices biographiques sur quelques élèves du collège de Bellelay”, in ASJE, 1868, pages 94-100.

MANDELERT, Paul, “Un pâtre devenu abbé de Bellelay, [David Juillerat]”, in ASJE, 1856, pages 159-165, repris in *Revue jurassienne*, 1929.

QUIQUEREZ, Auguste, “Notice historique sur l'abbaye de Bellelay”, in ASJE, 1857, pages 84-111.

SAUCY, P.-S., *Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay de l'ordre des Prémontrés*, Porrentruy, J. Gürtler, 1869.

WYSS, Alfred, “Franz Beer (1659-1726) und Bellelay”, in *Zeitschrift für schweizerische Archäologie et Kunstgeschichte*, 16, 1956, pages 94-110.

WYSS, Alfred, “Vom Jurakloster Bellelay und seinen Bauten”, *Jurablatt*, 20, 1958, pages 145-160.

WYSS, Alfred, “L'église romane de Bellelay”, in *Nos monuments d'art et d'histoire*, X, 1959, pages 12-13.

WYSS, Alfred, “Bellelay médiévale”, in *Intérêts du Jura*, 30, 1959, pages 185-196.

WYSS, Alfred, *Die Ehemalige Prämonstratenabtei Bellelay, eine Architekturhistorische Monographie*, Berne, A. Franck AG, 1960.



Stucs de l'église de Bellelay.

## ▲ Liste et notices des abbés de Bellelay<sup>318</sup> ▲

Gérolde, premier abbé de Bellelay de 1142 à 1179.

Issu de l'abbaye du Lac de Joux (VD) suivant la tradition de Bellelay ou de celle d'Humilimont (FR) d'après le nécrologe de cette dernière, le nom de Gérolde figure dans les bulles papales de 1142 et de 1148 ainsi que dans divers actes jusqu'en 1179. Sous son abbatiat, l'abbaye de Bellelay doit notamment régler des conflits concernant des biens temporels avec le chapitre de Moutier-Grandval et des seigneurs laïques avoisinants, notamment à propos des églises de Boécourt et de Tavannes.

Louis ( 11?? 1187?; †1202?)

Ne figure dans aucun document, si ce n'est dans les nécrologes de Bellelay comme successeur de Gérolde, avec 1187 et 1202 comme dates de résignation et de décès.

Adam (1202?-1208?)

Les nécrologes de Bellelay ne le mentionne pas. Mais il est pourtant attesté dans un acte d'échange entre l'abbaye Saint-Jean de Cerlier et Bellelay, datable entre 1196 et 1208.

Richard (1229 !-1237?)

Mentionné pour la première fois dans un acte de 1229.

Henri (1239?-1256)

Dit “de Soulce” selon les nécrologes de Bellelay et “Prince” d'après Saucy. Il serait mort le 16 octobre 1256 à l'abbaye St-Martin de Laon au retour du chapitre général de Prémontré. Attesté dans les documents pour la première fois le 23 mars 1239 et en dernier lieu le 3 novembre 1255 et en mars 1256.

---

<sup>318</sup> Les notices biographiques des abbés de Bellelay ont été réalisées sur la base de publications postérieures, surtout du volume IV/3 d'*Helvetia Sacra* consacré aux maisons de l'ordre de Prémontré en Suisse (2002) et, subsidiairement, grâce à quelques informations supplémentaires glânées dans le [Dictionnaire historique de la Suisse](#). Celles du [Dictionnaire du Jura](#) en ligne (DiJu) ne sont malheureusement pas toujours fiables.

Jacques (1256?-1258?)

Cité par Hugo et dans les nécrologes de Bellelay, il serait décédé le 22 mai 1258, après un abbatiat de deux ans. Cependant, aucun document ne le mentionne.

Conrad (1258-1275?)

Peut-être la même personne que le chanoine Conrad mentionné en septembre 1255 et le sous-prieur et prêtre cité en novembre 1255. Attesté comme abbé pour la première fois le 14 mars 1258 et la dernière le 7 décembre 1264. Les nécrologes de Bellelay le mentionne néanmoins encore le 10 novembre 1270 et on pourrait même retenir 1275 comme date de décès en supposant que c'est la mort récente de cet abbé qui aurait abouti à la sentence du chapitre de Bâle du 29 décembre 1275 par laquelle l'évêque Henri d'Isny est débouté de ses prétentions à contrôler l'élection de l'abbé de Bellelay.

Pierre (1289-1296) de Varres (auj. Varès, commune du Lot-et-Garonne)

Attesté pour la première fois comme abbé le 24 novembre 1289 et pour la dernière le 29 janvier 1296. De nombreux achats sont réalisés sous son abbatiat comme la cour de Chaindon et le moulin de Séprais en 1289 ainsi qu'une vigne à Nugerol en 1291. Mentionné pour la dernière fois dans un document le 29 janvier 1296.

Bourcard (1298-1316)

Cité pour la première fois comme abbé le 21 octobre 1298. Un acte du 9 octobre 1303 le mentionne comme le frère d'un certain Henri, de Berlincourt, hameau situé entre Bassecourt et Glovelier, aujourd'hui commune de Haute-Sorne. Le même document montre qu'il était issu d'une famille roturière peu argentée.

Lambert (1316-1323)

Probablement ancien curé de Boncourt ayant fait une grosse donation en faveur de Bellelay en 1303 avant d'y entrer. Cité comme prieur le 3 février 1308, il est élu abbé entre février et juin 1316. Mentionné pour la dernière fois dans un document du 27 février 1323 attestant le remboursement d'une dette de 20 livres à son successeur.

[Pierre](#) (1324-1336), de Sancey? (Franche-Comté) ou de Saulcy? (JU).

Cité comme abbé dès le 9 mars 1324, il l'est encore en mars 1336 mais plus en juillet 1337. Sous son abbatiat, de nouveaux litiges surgissent avec le chapitre de Moutier-Grandval. L'Église de Bâle renouvelle le 16 septembre 1331 le droit donné à Bellelay de faire venir des étrangers sur les terres de l'abbaye, qui procède aussi à de très nombreux achats, en particulier en Ajoie, jusqu'à la fin des années 1320. Pierre est attesté encore le 14 novembre et le 21 décembre 1347. Il serait mort le 26 décembre suivant d'après les nécrologes.

[Henri](#) (1337-1346/1350?), de Bassecourt

Mentionné pour la première fois comme abbé et avec cette origine dans un arbitrage du 8 juillet 1337. Le même document nous apprend qu'il était auparavant prieur et que Pierre de Saint-Ursanne l'a remplacé dans cette fonction. Il est probablement mort en 1350, comme l'indiquent les nécrologes de Bellelay. A la fin de son abbatiat l'abbaye n'investit pratiquement plus, ce qui pourrait correspondre à une grave crise économique causée par la peste de 1348-49.

[Pierre de Vennes](#) (?-1354?)

N'est mentionné comme abbé que dans les nécrologes, qui donnent comme date de sa mort le 22 août 1354, mais dans aucune autre source. Cité en revanche en tant que chanoine de Bellelay et ancien abbé du Lac de Joux (de 1298 à 1318) dans un document daté du 10 novembre 1322. Destitué de sa fonction pour raison disciplinaire? ou reçu à Bellelay en raison de la situation dramatique de son couvent attestée en 1324?

[Jacques](#) (1353-1358), de Bienne

Cité comme abbé pour la première fois le 31 juillet 1353. Probablement la même personne que le chanoine et vicaire perpétuel de Boécourt cité le 12 avril 1337 avec le même prénom et une origine identique comme acheteur de biens à Glovelier pour l'abbaye. Sous son abbatiat, Bellelay reprend ses investissements. Jacques est mentionné une dernière fois le 9 mars 1358 et serait mort en août de la même année.

[Jean](#) (1360-1365?), de Bassecourt

Attesté comme abbé en mars 1360. Peut-être la même personne que le chanoine cité sous un prénom et une origine identiques le 15 août 1541 déjà et figurant en 1358 aux côtés de son prédécesseur à l'occasion d'achats effectués par l'abbaye le

23 janvier et le 9 mars. D'après les nécrologes de Bellelay, il serait mort le 3 octobre 1365.

### Jean (1366-1374)

De Séprais et décédé le 2 décembre 1374 selon les nécrologes de Bellelay alors que cet abbé n'apparaît que sous son prénom dans les documents. Mentionné comme tel pour la première fois dans un acte d'achat d'une maison à Pontenet du 13 mai 1366. Sous son abbatiat, l'abbaye a peut-être souffert des incursions des Bernois et des Soleurois durant l'hiver 1367-1368. Elle achète néanmoins un moulin et le patronage de l'église de Longeau le 18 novembre 1374.

### Jean (1374?/1381-1398), de Pontenet

En conflit avec la communauté des Genevez, dont le bétail paît sur les terres de Bellelay, (acte du 18 juin 1381) et aussi avec celles de Lajoux, Saucy, Glovelier et Bassecourt, qui empiètent sur les forêts de l'abbaye (charte du 19 janvier 1391). A l'exception d'une importante rente en vin, d'une valeur de 96 florins, acquise le 22 décembre 1382, aucun autre achat n'est réalisé sous son abbatiat, ce qui pourrait être le signe d'une possible crise économique. Jean de Pontenet préside à l'élection de l'abbé de la Porte-du-Ciel en 1389 en tant que commissaire de l'abbé de Prémontré. Il fait dresser des listes de cens en 1398, année de sa mort, le 23 octobre d'après les nécrologes.

### Jean Donzelat (1398?-1401), de Saint-Ursanne

Probablement la même personne que le chanoine et curé de Tavannes cité en 1355 et 1356 sous un prénom et une origine identiques, puis comme «maître de Grangourt» et avec son patronyme le 30 mai 1357 et en 1358. Probablement le successeur direct de Jean de Pontenet en 1398, il meurt le 23 septembre 1401 d'après les nécrologes. La liste des dettes qu'il a laissées, datée du 29 janvier 1402, prouve en tous les cas qu'Henri Nerr était son successeur direct.

### Henri (Heinzmann) Ner(r), (1401-1424/1427), de Delémont

Curé de Tavannes (1390), chanoine de Saint-Imier (1394) et de Moutier-Grandval (1396). Notaire impérial (1397), bachelier en droit canon. En 1400, Henri Ner(r) est chapelain de l'Église de Bâle. Il résigne sa charge pour l'abbatiat de Bellelay, où il est élu le 27 octobre 1401 et qu'il occupe probablement jusqu'en mars 1427. Père de trois enfants avec sa concubine Mechtilde (†1439): Henri (°~1403), Jean et une fille, Serow. Il rétablit l'administration et la situation économique de Bellelay, faisant notamment réaliser le cartulaire notarié de 1414. Il obtient aussi pour son abbaye la collature de l'église de Bassecourt en 1405 (réunie ensuite à Boécourt) et celle de Perles en 1416. Abbé commendataire de la Porte-du-Ciel (auj. Bade-Wurtemberg, D) dès 1406, Nerr est reçu bourgeois de Bâle en 1407. En 1410, il reçoit aussi la

paroisse de La Neuveville en commende après la résignation du chanoine Jean, de Fahy. On trouve mention de lui la même année comme chapelain et nonce de l'évêque Humbert, puis comme vicaire général de l'Évêché, ensuite avec le titre d'«*executor pontifical*» et enfin avec celui de prévôt du chapitre de Saint-Imier en 1417. Il est présent au concile de Constance (1412-1418) avec une suite de huit personnes, peut-être pour y représenter l'ordre de Prémontré. Il y reçoit la protection de l'empereur Sigismond et obtient du pape Jean XXIII, pour lui et ses successeurs, le droit de porter la mitre et la crosse (1415). Les auteurs des nécrologues, qui situent son décès le 27 décembre 1418, l'auraient confondu avec Henri Girardin, de Courfaivre, qu'ils citent comme abbé entre 1418 et 1426 alors qu'Henri Nerr aurait été fait captif en 1421 lors d'une incursion de Comtois à Bellelay et qu'il serait encore attesté abbé le 12 novembre 1424 et même jusqu'au 30 mars 1427 par des copies d'actes.

[Jean Barbe](#) (1428-1432!/1434?), de Châtelat.

Probable curé de Tavannes résidant à Reconvilier en 1403, il devient ensuite chanoine de Bellelay puis abbé de la Porte-du-Ciel (Bade-Wurtemberg) de 1406? à 1428. Attesté abbé de Bellelay le 3 mars 1428 pour la première fois dans un acte d'accensement de vignes à La Neuveville. Visiteur de Fontaine-André en 1428, il fait vidimer des bulles papales d'exemption pour l'ordre en 1429 et est chargé en 1430 par Prémontré d'acheter une maison à Bâle pour les délégués au concile (1431-1449), où il est lui-même admis le 29 février 1432 et où il représente divers établissements alsaciens. Décédé le 24 avril 1434 d'après les nécrologues.

[Pierre Martini](#) (1434-1439), de Sarathoine en Artois

Profès de l'abbaye prémontrée de Vicoigne (Nord), probablement imposé abbé à Bellelay par le chapitre général de Prémontré en raison du concile Bâle, auquel il participe lui-même dès le 29 juin 1434. Chargé par les pères du concile d'une mission en France en 1435. En 1436, il obtint l'incorporation de l'église de Perles aux collatures de Bellelay. Cité en 1439 comme réformateur de l'ordre pour les diocèses de Bâle et de Constance. Décédé le 13 octobre 1438 d'après les nécrologues.

[Henri \(Heinzmann\) Girardin](#) (1439-1448), de Delémont

Curé de La Neuveville le 24 février 1437 et peut-être même dès février 1435. En conflit avec les chanoines au sujet des prébendes, il est débouté par les délégués de l'ordre. Le 13 mars 1448, à Bienne, il fait vidimer la bulle de 1188 en faveur de Grandgourt. Mort le 11 novembre 1448 suivant les nécrologues.

[Jean Rier](#) ou Riar (1452-1456/1457), de La Neuveville

Chanoine dès 1438, il participe au synode de Bâle en 1452. Le 4 décembre 1454, il assiste à une reconnaissance de revenus à Montignez. Il résigne la charge

abbatiale en 1456/57 pour la cure de La Neuveville. Décédé le 5 août 1458 d'après les nécrologues.

[Jean Grier](#) ou Gruer, Gryer, Griel (1456/57-1483), de Bienne

Chanoine de Bellelay et chapelain de Falbringen au-dessus de Bienne où Bellelay possède une cour (1436). Peut-être curé de Bassecourt en 1452 puis de La Neuveville en 1454. Durant son abbatiat, il renouvelle l'alliance avec les établissements de Lucelle, Moutier-Grandval et St-Ursanne le 28 septembre 1460 et restaure la tour et certains bâtiments du couvent. Le 17 avril 1474, il assiste à la translation des reliques de saint Ours trouvées à Soleure. Il est aussi présent le 18 janvier 1479 aux obsèques de l'évêque de Bâle Jean de Venningen, auquel il avait prêté de l'argent. Décédé le 26 ou le 27 mai 1483 suivant les nécrologues.

[Jean Barth](#) (1483-1490), d'Osterhofen (Bavière)

Profès à la Porte-du-Ciel (Bade-Wurtemberg). Durant son abbatiat, des difficultés surgissent avec les bourgeois de la Neuveville au sujet de la chapelle Sainte-Catherine (1485). L'église paroissiale de cette ville est incorporée officiellement le 30 janvier 1489 par le pape aux collatures de Bellelay. Mort le 17 septembre 1490 suivant les nécrologues.

[Jean Bruller](#) ou Brullard, (1491-1508), de Tavannes?

Procureur de l'abbé à Damphreux le 6 juillet 1483, il est attesté curé de Tavannes le 19 juin 1485 et acquiert peut-être une indulgence le 20 avril 1489. Abbé dès le 1<sup>er</sup> juin 1491, il prête 100 livres de Bâle pour récupérer la seigneurie d'Asuel, somme que l'évêque n'arrive pas à lui rembourser en 1497. Le 23 juin 1504, il renouvelle la confraternité avec Lucelle, Moutier-Grandval et St-Ursanne Il résigne en juillet 1508 et décède en décembre suivant, le 8 ou le 21.

[Nicolas Schnell](#) (1508-1530), de Bienne

Prieur de Grandgourt (1489), puis de Bellelay, il est élu abbé le 12 juillet 1508 à l'unanimité des dix-sept chanoines de l'abbaye, en présence de l'évêque de Bâle Christophe d'Utenheim et des délégués de l'abbé du Lac de Joux, soit son prieur Pierre Vannodi et l'abbé de Fontaine-André Conrad Maréchal. Après la confirmation épiscopale, Nicolas Schnell se rend à Soleure pour renouveler la combourgeoisie. Il en revient avec les reliques des saint Ours et Victor pour l'église de Bellelay, qu'il fait consacrer en 1513. La combourgeoisie perpétuelle avec Bienne est conclue en 1516 et la paroisse de Bévillard incorporée la même année parmi les collatures de Bellelay. En 1522 les paroisses de Boécourt et Bassecourt sont réunies. Le couvent de la Porte-du-Ciel est transformé en prieuré de Bellelay en 1523. Nicolas Schnell fut le visiteur des abbayes d'Auvergne, de Bourgogne et de Savoie et jouit de la confiance des évêques, en particulier de celle de Christophe

d'Utenheim, dont il porta la résignation au chapitre de Bâle en 1527. Il apparaît dans les affaires diplomatiques et dut faire face aux débuts de la Réforme. Tombé gravement malade en février 1530, il meurt le 12 juin suivant.

Jean (Joannes) X Gogniat, (1530-1553), de Belfond (hameau de l'ancienne seigneurie de Franquemont, alors paroisse de Goumois ; commune de Goumois jusqu'en 2009, aujourd'hui commune de Saignelégier).

Prieur de Grandgourt (1513), il est élu abbé au scrutin en juillet 1530. Philippe de Gundelsheim, évêque de Bâle bénit son élection dix ans après seulement, dans l'église de l'abbaye de Lucelle<sup>319</sup>. «De l'avis de tous, cet homme fut élevé à la dignité abbatiale à cause de son sens des affaires et de sa prudence. Dès qu'il fut en possession de sa charge, il mit une ardeur infatigable à restaurer et à réparer de nombreux bâtiments du monastère ou d'autres ailleurs qui menaçaient de s'écrouler, ou bien qui avaient brûlé. Ayant mené à bonne fin l'œuvre entreprise, il passa de vie à trépas l'an 1553, le 19 décembre. Sa mémoire se célèbre le jour de saint Jean devant la Porte latine (6 mai)<sup>320</sup>».

Servais (Servatius) Fridez, (1553-1561), de Delémont (JU).

Desservant de Perles (Pieterlen), sous-prieur du couvent, puis prieur en 1530, curé de Bassecourt (1541), il est prieur de la Porte-du-Ciel (Himmelspforte) de 1544 à 1549 et de Grandgourt (1550). Son élection comme abbé se fait par voie de compromis, suivant le choix de trois arbitres, tous conventuels de Bellelay. Elle est présidée par deux délégués du chapitre cathédral de Bâle, le siège épiscopal étant alors vacant. Il aurait écrit, d'après Hugo<sup>321</sup>, un journal des misères de son temps («*Diarum scripsit de miseria suis temporis*») qui «n'existe plus», précise Saucy<sup>322</sup>. Traduisant Hugo, Mandelert décrit ce document comme un ouvrage dans lequel l'auteur a «dépeint d'un style plein de larmes les calamités infligées à ses voisins par l'hérésie de plus en plus violente; il pleure ses infortunes et celles de son monastère brûlé pour la troisième fois; il le répara promptement et comme il put. Ecrasé par le chagrin, mais non vaincu, il cessa de vivre, le 22 février 1561»<sup>323</sup>. La généalogie des abbés de Bellelay campe le personnage en homme «vertueux, pieux et religieux» et

<sup>319</sup> Saucy 1958: Bellelay, p. 123

<sup>320</sup> Généalogie: [Delavelle 1982], p. 132. La date du décès est confirmée par [Hugo], Annales I, 1734 c. 275 et Mandelert, Bellelay, 1857, p. 138-139. Saucy (p. 133) et Nicolet (Nécrologe Bellelay, [1852] p. 84) la fixent au 6 mai.

<sup>321</sup> [Hugo], Annales I, 1734, c. 275.

<sup>322</sup> Saucy, Bellelay, [1958] p. 133-134.

<sup>323</sup> Mandelert, Bellelay, 1857, p. 138. Date confirmée par Hugo (Annales I, 1734, c. 275).

signale que sa mémoire était célébrée le «lendemain de la Saint-Servais, le 14 mai», information corroborée par le nécrologe de Bellelay<sup>324</sup>.

[Antoine \(Antonius\) Fottel](#) (Fotell, de la Fage), (1561-1574), de La Neuveville (BE).

Prieur de Grandgourt (1554), il est élu abbé «pour l'excellence de ses vertus» le 10 juin, par compromis et sous la présidence de Melchior de Lichtenfels, évêque de Bâle<sup>325</sup>. Décrit comme «excellent économiste [mais] médiocrement lettré» par Hugo, qui relève pourtant que cet abbé «entreprit la visite et la réforme de son monastère sur les instances de François Bonhomme, évêque de Verceil et légat du Souverain Pontife, qui, corrigeant les anciennes moeurs ou plutôt les criants abus, selon l'esprit du concile de Trente, supprima les divisions de prébendes ou pitances et les fâcheuses habitudes que l'amour de la propriété avait depuis longtemps introduites»<sup>326</sup>. Le monastère lui doit aussi, d'après la généalogie, «un splendide clocher et combien de services rendus quand il tenait la crosse», parmi lesquels «un petit orgue à quatre registres» acheté en 1565 pour 39 couronnes<sup>327</sup>. Le texte d'une inscription, gravé en 1568 sur une pierre retrouvée par Mandelert et que Saucy a publié, stipule que cette construction avait cent pieds de haut et qu'elle était flanquée d'une «horloge fort utile.» D'autres documents, cités par le même auteur, révèlent l'existence d'une hôtellerie à Bellelay en 1563. Ils laissent supposer que son fromage était déjà suffisamment renommé pour être accepté en paiement d'une amende, à moins que ce troc ne témoigne d'un manque de numéraire! Ces sources témoignent aussi du maintien dans la foi catholique d'une forte minorité à Tavannes, voire d'une majorité à Bévillard. En 1574, Antoine Fottel affecte une partie des dîmes de Fornet pour la célébration d'un anniversaire qui se célébrait le 25 février, jour de sa mort<sup>328</sup>.

[Jean XI \(Joannes\) Simon](#), dit Feunat, (1574-1579, de Bure (JU).

Profès vers 1530, notaire juré de la cour épiscopale bâloise, sous-prieur de Bellelay puis prieur de Grandgourt (1571), élu abbé le 25 février à la pluralité des suffrages sous la présidence de l'évêque Melchior de Lichtenfels<sup>329</sup>. Très lié avec Blaise Hory, pasteur de Gléresse, savant et poète<sup>330</sup>, il «connut un renom certain par

<sup>324</sup> Généalogie, [Delavelle 1982] p. 133; Nécrologe Bellelay, [Nicolet, 1852] p. 84. Le chroniqueur Hafner de Soleure, cité par Saucy (p. 136) et ceux qui l'ont copié donnent la date du 13 juin 1561.

<sup>325</sup> Saucy, Bellelay, [1958] p. 137-140.

<sup>326</sup> [Hugo], Annales I, 1734, c. 275, traduit par Mandelert, Bellelay, 1857, p. 140.

<sup>327</sup> Généalogie, [Delavelle 1982] p. 133

<sup>328</sup> Date confirmée par Nicolet (Nécrologe Bellelay, [1852] p. 80).

<sup>329</sup> Saucy, Bellelay, [1958] p. 140-141.

<sup>330</sup> Folletête, dictionnaire, 1934, p. 104.

l'honnêteté et la dignité de sa vie. Il fut un bon serviteur durant sa charge et rendit son âme à Dieu en 1579, le 3 février, jour où nous [fêtons] sa mémoire»<sup>331</sup>.

Werner (Vernerus) Briselance (1579-1612, de Porrentruy (JU)).

Prieur de Bellelay, il est élu à l'unanimité des suffrages sous la présidence de l'évêque. Il est mis en possession de la Porte-du-Ciel le 24 février 1579<sup>332</sup>. Son élection est bénie le 13 décembre suivant par Blarer de Wartensee, qui a consacré la veille 4 autels de l'église de Bellelay<sup>333</sup>. «Cet homme habile en tout est un(...) exemple d'économe avisé (...). Administrateur prévoyant (...), il reprit les constructions, clôtura de ses mains le monastère, fit un nouveau bâtiment, mis des orgues (dans l'abbatiale), une voûte au cloître et des étangs à Boécourt. Il remit tout en ordre et accrut les biens du monastère. Par ailleurs, il s'efforça de restituer la discipline monastique presque délaissée, et, sans lésiner, envoya de jeunes religieux poursuivre leurs études dans les universités. Par son enseignement et son exemple, il s'attacha ardemment à faire reflourir l'obéissance, la chasteté et la pauvreté à demi exilées». Il est décédé le 31 août 1612<sup>334</sup>.

Comme son prédécesseur, Werner Briselance entreprit de rénover ou de reconstruire les prieurés, les églises, les maisons et les moulins dépendant de Bellelay. Il fait notamment réparer l'usine hydraulique (moulin) de Boujean. Ses armoiries figurent sur un des murs<sup>335</sup>. Le sculpteur Niejehan a réalisé une partie des travaux. Sa marque se retrouve sur la façade de la maison de Bellelay de la rue Basse à Bienne<sup>336</sup>. La reconstruction de l'église de la Porte-du-Ciel se situe à la même époque. Elle est l'oeuvre de frère Grand Jean, de Porrentruy, convers de Bellelay depuis 1588 et prieur de la Porte-du-Ciel jusqu'en 1616-1617. Le chœur, où sont gravées les armes de l'abbé Briselance, est terminé en 1603; la nef et le portail en 1614<sup>337</sup>.

David Juillerat (1612-1637), de Monible (BE), paroisse réformée de Sornetan.

Fils de Rodolphe et d'Anne Blanchard. Né en 1574 de parents pauvres restés

<sup>331</sup> Généalogie, [Delavelle 1982] p. 133, date confirmée par toutes les sources.

<sup>332</sup> GLAKarlsruhe, 17/108 ; Gmelin, Himmelspforte, 344 n° 98.

<sup>333</sup> Saucy, Bellelay, [1958] p. 145.

<sup>334</sup> Généalogie, [Delavelle 1982] p. 133-134.

<sup>335</sup> Les armoiries de Werner Briselance sont gravés sur une pierre qui était encastrée dans la muraille entourant le moulin. Elle se trouve aujourd'hui au Musée Schwab à Bienne. Amweg, arts I, 1937, p. 129.

<sup>336</sup> Le sculpteur Niejehan (1578-1643) était originaire de Porrentruy et bourgeois de Bienne. Amweg, arts I, 1937, p. 129., p. 170.

<sup>337</sup> Gerspach, Himmelspforte, 1973, p. 30.

catholiques. On prétend qu'il fut très tôt berger puis aide-cordonnier de l'abbaye. L'abbé Briselance l'aurait remarqué et lui aurait fait faire des études à Porrentruy, puis à Dillingen (Bavière) et en Souabe<sup>338</sup>. Profès en 1597, prêtre en 1601, curé de Boécourt, prieur de Grandgourt (1611), maître des novices et sous-prieur à Bellelay (1612), puis bref séjour à Pont-à-Mousson (Lorraine). David Juillerat est élu abbé à l'unanimité le 27 septembre 1612. Son élection est bénie le 29 par l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein. Mis en possession de la Porte-du-Ciel le 12 février 1613<sup>339</sup>.

La rénovation de l'église de Perles est achevée sous David Juillerat. Des vitraux aux armoiries du prince-évêque, de la ville de Bienne et de Bellelay y avaient déjà été placés en 1607<sup>340</sup>. Sous son abbatiat, le chemin de Montbautier (commune de Saicourt) est achevé en 1618. La paroisse de la Madeleine inaugure sa nouvelle église aux Genevez en 1619 et l'abbaye alimentée en eau par de nouvelles fontaines (1623, 1627). De nouvelles bornes sont plantées aux frontières de la Courtine, entièrement délimitée sous l'abbé Juillerat (1625-1628). Le moulin de la Rouge-Eau, dont la retenue d'eau sert de vivier au couvent, est rénové, sinon construit pendant son abbatiat. Il est inféodé en 1614 à Servais Voirol<sup>341</sup>. A la fin de sa vie, David Juillerat fait encore bâtir la grande demeure qui est aujourd'hui la cave de Berne à La Neuveville. Les vastes caves du bâtiment serviront de pressoir et de cave à vin. Les appartements de l'abbé et des chanoines se trouvent aux étages. Ils ne sont en principe occupés que pendant le temps des vendanges. Dans l'intervalle, la surveillance des biens et la défense des intérêts de l'abbaye sont confiés à un receveur. La même organisation se retrouve à Bienne<sup>342</sup>.

On dit de lui qu'il administra soigneusement le monastère, qu'il fit régner l'ordre et la discipline dans sa maison et qu'il poussa sans relâche au progrès des sciences. Mais il ne put se défaire de la timidité que son origine lui avait laissée, ce qui aurait été cause de sa faiblesse dans les démêlés qu'il eut avec le prince-évêque de Bâle, dont il reconnaît l'entière juridiction sur son couvent<sup>343</sup>. En revanche, il fit preuve de

<sup>338</sup> Mandelert, Juillerat, 1856: la légende du «pâtre devenu abbé» est confirmée par Hugo (Annales I, 1734, c. 276) et reprise par Saucy (Bellelay, [1958], p. 152-153).

<sup>339</sup> GLAKarlsruhe, 17/115; Gmelin, Himmelspforte, 374 n° 98.

<sup>340</sup> Amweg, arts II, 1941, p. 460; Arts et Monuments JB, 1983, p. 67-69.

<sup>341</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 155-157.

<sup>342</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 150; Gigandet, Bellelay, 1986, n. 143.

<sup>343</sup> Mandelert, Bellelay, 1857, p. 141 (avec une traduction de la notice latine publiée par Hugo); Saucy, Bellelay, [1958], p. 154.

courage en allant personnellement administré les pestiférés. Il est mort à la fin de l'épidémie, le 17 février 1637<sup>344</sup>.

Jean-Pierre (Joannes-Petrus) Cuenat (Cuenatte) (1637-1666), de Coeuve (JU). Profès en 1616, prieur de la Porte-du-Ciel de 1633 à 1637, puis à Bellelay, il est élevé à la prélatrice le 27 février 1637. Son élection est présidée par Thomas Henrici, vicaire général de l'évêque Jean-Henri d'Ostein, qui le bénit le 25 mars au château de Birseck, où le prince réside pendant l'occupation de l'Évêché catholique par les troupes de Saxe-Weimar. Mis en possession de la Porte-du-Ciel le 29 mars 1637<sup>345</sup>. L'abbé Cuenat se réfugie lui-même à La Neuveville où il séjourne jusqu'en 1645. Grâce à la combourgeoisie de Bellelay avec Soleure et à l'intervention de l'ambassadeur de France, il réussit à empêcher le pillage et la destruction de l'abbaye, gardée par le seul prieur Schwaller<sup>346</sup> et par une garnison soleuroise. La communauté semble avoir été dispersée, notamment en Valais. Sans avoir eu autant de science et de piété que son prédécesseur, l'abbé Cuenat a été en revanche un excellent administrateur, comme tend à le prouver l'analyse du "livre de comptes et journal" qu'il a laissé<sup>347</sup>. A la fin de son abbatiat, la question relative à l'exercice de la juridiction sur Bellelay oppose à nouveau vivement l'ordre de Prémontré et l'Evêque de Bâle, sans être tranchée. Jean-Pierre Cuenat décède le 4 mars 1666, après une longue maladie pendant laquelle le prieur assure l'administration de l'abbaye<sup>348</sup>.

Jean-Georges (Joannes-Georgius) Schwaller (1666-1691), de Soleure (SO).

Né en 1609, profès en août 1630, prieur de Bellelay dès 1637, il veille sur l'abbaye pendant l'occupation de l'Évêché par les Suédois. Il combat ensuite la cour épiscopale pour défendre l'immunité de son ordre. Le 11 mars 1666, son élection au scrutin est dirigée par l'évêque Jean-Conrad, qui préside seul à sa confirmation, contrairement à la constitution de l'ordre. Mis en possession de la Porte-du-Ciel le 27 mai 1666<sup>349</sup>. Devenu abbé, il s'attache à faire respecter la discipline régulière par sa parole et surtout par son exemple<sup>350</sup>. Sous son abbatiat, Bellelay est incorporée à

<sup>344</sup> Cette date, reprise par tous les auteurs précédents, est confirmée par le Nécrologe de Bellelay, [Nicolet, 1852], p. 80.

<sup>345</sup> GLAKarlsruhe, 17/128; Gmelin, Himmelspforte, 375 n° 105.

<sup>346</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 148-168

<sup>347</sup> AAEB B 133/50, Cuenat: document cité et analysé par Quiquerez (à qui le manuscrit appartenait alors), Bellelay, 1857, p. 96-111; Saucy, Bellelay, [1958], p. 168-184; Gigandet, Bellelay, 1986 p. 82-87.

<sup>348</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 184-191. La date de décès est confirmée par Hugo (Annales I, 1734, c. 276) et le Nécrologe de Bellelay ([Nicolet, 1852] p. 81).

<sup>349</sup> GLAKarlsruhe, 17/131; Gmelin, Himmelspforte, 375-376, n° 108.

<sup>350</sup> [Hugo], Annales I, 1734, c. 276, traduction française publiée par Mandelert, Bellelay, 1857, p. 142.

la circarie de Souabe en 1670 et acquiert les reliques de sainte Claire en 1681, translâtées dans une chapelle spécialement construite pour elles le 8 septembre 1688. L'abbé Schwaller est mort le 26 mars 1681<sup>351</sup>.

[Norbert \(Norbertus\) Périat](#) (1691-1692), de Fahy (JU).

Profès en 1671, curé de Bassecourt, renommé pour ses prédications, il est élu abbé le 9 avril 1691 à la majorité des voix. Son élection est présidée par Jacques-Guillaume Rinck de Baldenstein, coadjuteur de l'évêque de Bâle. Il meurt à la Neuveville le 12 novembre 1692<sup>352</sup>.

[Jean-Georges \(Joan\(nes\)-Georgius\) Voirol](#) (1706-1719), des Genevez (JU), (°Genevez, bapt. à Bellelay 12.04.1672), fils de Gottfried, maire, et de Jeanne Miserez, de Lajoux.

Filleul de l'abbé Schwaller, dont il reçu le prénom, il aurait poursuivi ses études à Soleure et à Porrentruy avant d'entrer comme novice à Bellelay en 1694. Profès en 1696, il obtient les grades de docteur en théologie et de notaire apostolique en 1702. Sous-prieur en 1706, il est élu abbé le 4 mai<sup>353</sup>. Son élection, présidée par Jean-Christophe Hauss, délégué de la cour épiscopale, est bénie le 13 juin par l'évêque Jean-Conrad de Reinach. En 1717, l'abbé Voirol assiste au chapitre général de l'ordre à Prémontré, où il est nommé vicaire général de Champagne et de Bourgogne<sup>354</sup>. Il reçoit la même année la visite du Père Hugo, abbé d'Etival, auteur des *Annales de Prémontré*, qui le décrit comme un «ami de la droiture, ennemi du vice, attaché à la science, un modèle de régularité, plein de modestie, animé de l'esprit de pauvreté. (...) Je ne connais personne de plus affable dans les relations de la vie, de plus humble dans les honneurs, de plus zélé pour la propagation de la foi, de plus prudent dans l'administration, de plus constant dans l'amitié, de plus habile dans les affaires privées ou publiques»<sup>355</sup>. D'une santé fragile, l'abbé Voirol meurt, à son retour des bains de Pfäfers, le [1]7 août 1719 à la Porte-du-Ciel, où il est enterré<sup>356</sup>.

<sup>351</sup> Saucy, Bellelay, [1958] p. 193-196; la date de décès est confirmée par les autres sources.

<sup>352</sup> Saucy, Bellelay, [1958] p. 196-197; [Hugo], *Annales I*, 1734, c. 276, traduction française dans: Mandelert, Bellelay, 1857, p. 142; *Nécrologe Bellelay*, [Nicolet, 1852] p. 90; Folletête, dictionnaire, 1934.

<sup>353</sup> Urs Voirol, *Journal* (1694-1709), 142.

<sup>354</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 199-200; Folletête, dictionnaire, 1934.

<sup>355</sup> [Hugo], *Annales I*, 1734, c. 277, traduction française dans: Mandelert, Bellelay, 1857, p. 142-143.

<sup>356</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 207-208 qui donne une autre épitaphe de l'abbé Voirol que celle transcrite par Hugo et Mandelert; *Nécrologe Bellelay*, [Nicolet, 1852], fixe le décès au 7 août, date peut-être confirmée par l'exemplaire des *Annales de Prémontré* déposé à la Bibliothèque de Fribourg, qui appartenait à Bellelay, dans lequel le chiffre "1" précédant le "7" semble avoir été biffé.

[Frédéric \(Fredericus, Fridericus\) de Staal](#), 37<sup>e</sup> abbé (1692-1706), de Soleure (SO) où il est né le 5 avril 1651.

Fils du troisième lit de Hans Jakob (avoyer de Soleure, proche conseiller des princes-évêques de Bâle et propriétaire de divers biens à Delémont d'où sa première épouse, Anne Hugué de Raymontpierre, était originaire) et de Maria Franziska von Hertenstein, fille de Jakob, bailli de Zwingen. Demi-frère de Wolfgang Jakob (chanoine, puis prévôt de Moutier-Grandval qui tenta de ramener le chapitre à Moutier en 1670). Profès en 1668, puis prieur, Frédéric est élu abbé le 20 novembre 1602 par acclamation et à l'unanimité des suffrages. Son élection, présidée par Gaspard Schnorff, délégué de la cour épiscopale bâloise, est bénie à Porrentruy<sup>357</sup>. Mis en possession de la Porte-du-Ciel le 15 août 1694<sup>358</sup>. En 1698, son projet de créer à Allerheiligen, près de Granges, une filiale de Bellelay échoua, car trop proche de la frontière<sup>359</sup>. La nouvelle hôtellerie de l'abbaye, bâtie en 1698, porte ses armes. Il est mort le 23 avril 1706, d'une «maladie d'entrailles qui était épidémique»<sup>360</sup>.

[Jean-Baptiste \(Joannes-Baptista\) Sémon](#) (Semon) (1719-1743), de Montfaucon (JU) où il est né le 11 octobre 1674. Il est baptisé le 13 à Saignelégier par le curé Jean-François Froidevaux, dont il reçoit le prénom et qui lui donne ses premières leçons.

Sémon aurait terminé ses études littéraires à Porrentruy avant d'entrer à Bellelay. En 1697, il fait profession de foi et poursuit sa formation en théologie, discipline dans laquelle il obtient le doctorat en 1702 et qu'il enseigne. Successivement maître des novices et prieur, il est élu abbé le 21 août 1719 et sacré fin septembre à Porrentruy par le prince-évêque de Bâle Jean-Conrad de Reinach<sup>361</sup>. Sous son abbatiat, on achève la construction du couvent. L'église de Bellelay est décorée de sept autels et de deux orgues. Les prieurés de la Porte-du-Ciel et de Grangourt sont reconstruits. Président des États du pays, l'abbé Sémon est directement et fortement impliqué dans les troubles qui secouent l'Évêché. Reconnu coupable le 2 juin 1741 d'avoir outrepassé ses pouvoirs présidentiels, il est destitué de sa charge, mis aux arrêts pendant six ans dans son monastère et condamné à 1883 livres d'amende<sup>362</sup>. Autorisé l'année suivante à visiter les prieurés de l'abbaye, il tombe malade et meurt

<sup>357</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 197-198.

<sup>358</sup> GLAKarlsruhe, 17/137; Gmelin, Himmelspforte, 376, n° 112.

<sup>359</sup> Solothurnische Geschichte, vol. 2.

<sup>360</sup> [Hugo], Annales I, 1734, c. 276-277, traduction publiée dans: Mandelert, Bellelay, 1857, p. 142; Nécrologe Bellelay, [Nicolet, 1852] p. 83.

<sup>361</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 209-210.

<sup>362</sup> Ballmer, États, 1985, p. 198-199.

à Grandgourt le 29 mai 1743. Transporté le lendemain à Bellelay, son corps est déposé dans le caveau de l'église<sup>363</sup>.

[Grégoire \(Gregorius\) Joliat](#) (1743-1771), de Courtételle (JU) où il est né le 24 avril 1703

Etudes au séminaire de Porrentruy, puis de théologie à Fribourg-en-Brisgau (1721-1727). Ordonné prêtre le 22 mai 1728 à Porrentruy, ministère séculier. Entré à Bellelay comme novice en 1733, il y prononce ses vœux le 20 avril 1738. Proviseur, puis maître des novices et sous-prieur, il est élu abbé le 11 juin 1743 au deuxième tour du scrutin, par 14 voix sur 24. Son élection, présidée par le bailli de Delémont Rinck de Baldenstein est bénie le 24 août à l'église de Bellelay par Mgr Hauss, délégué de la cour épiscopale<sup>364</sup>. C'est sous son abbatiat que la discipline monastique et l'administration du couvent sont portées à leur comble. L'abbé Joliat oblige les recteurs des paroisses à rendre un compte annuel de leur gestion. Il instaure des registres pour les prises d'habit et les professions de foi. Le nécrologe de Bellelay est aussi son œuvre<sup>365</sup>. D'après la tradition, il aurait donné une grande impulsion au progrès de l'agriculture dans les contrées voisines. Les constructions réalisées sous son abbatiat (moulin et boulangerie "du Four", tannerie et cordonnerie, boucherie et tonnellerie, jardins potagers en terrasses et deux grandes fermes) semblent le confirmer ainsi que les débuts de l'exploitation de la tourbe dans la Courtine qu'il fait entièrement arpentée peu avant sa mort. L'abbé Joliat est décédé de la goutte le 30 novembre 1771 et «en saint» pour avoir supporté avec patience ses souffrances<sup>366</sup>.

[Nicolas \(Nicolaus\) de Luce](#) (1771-1784), né à Porrentruy le 16 novembre 1726, de Jean-Béat, conseiller et trésorier du prince et de Marie-Thérèse Lièvre.

Eudes au collège de Porrentruy<sup>367</sup>, puis à Besançon. Entré comme novice à Bellelay à 22 ans, il y prononce ses vœux le 20 septembre 1750 et ordonné prêtre le

<sup>363</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 222-228; Histoire abbégée: [Mandelert, 1857], p. 143-144.

<sup>364</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 229-230; Folletête, dictionnaire, 1934; Histoire abbégée: [Mandelert, 1857], p. 145-146.

<sup>365</sup> Tenu primitivement par le Père Horn, complété par différentes mains, la rédaction du nécrologe s'est poursuivie jusqu'à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Publié par Célestin Nicolet en 1852 dans sa forme originelle (latin et ordre chronologique), le manuscrit original est «entre les mains» de Paul-Simon Saucy en 1869, au moment où il rédige son Histoire de Bellelay, en annexe de laquelle il en donne un abrégé en français et sous forme alphabétique. Saucy, Bellelay, [1958], p. 236-237 et p. 357-363.

<sup>366</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 232-237; Nécrologe Bellelay, [Nicolet, 1852], p. 91.

<sup>367</sup> L'éloge des abbés Joliat et de Luce, qui relève que le premier avait l'habitude de dire que «tout ce qu'il était, savait et possédait de bon, il le devait aux jésuites» et que le second «récemment élu, en tous points semblables au défunt et peut-être même encore plus dévoué à notre cause», semble confirmer le fait. Annales du collège de Porrentruy, 1995-1996, p. 547/833.

19 septembre 1751. Il occupe successivement les fonctions de circateur, de sous-prieur, de prieur et, en même temps, de maître des novices. Son élection, à la majorité de 19 voix sur 29, a lieu le 10 décembre 1771. Elle est bénie à Bellelay le 22 mars de l'année suivante par l'évêque Gobel, co-adjuteur de Simon Nicolas de Montjoie. Le collège et pensionnat de Bellelay est fondé sous son abbatiat, de même qu'un orphelinat visité au début des années 1780 par le pasteur de l'église française de Bâle<sup>368</sup>. Nicolas de Luce est mort le 24 mars 1784, à son retour de Porrentruy où il est allé discuter secrètement l'éventuelle reprise du collège jésuite par Bellelay<sup>369</sup>.

[Ambroise \(Ambrosius\) Monnin](#) (1784-1807), de Bassecourt (JU) où il est né le 23 juin 1738, baptisé Jean-Baptiste. Fils de Joseph, notaire et meunier, et de Thérèse Pelée.

Etudiant à Porrentruy avant d'être admis comme novice à Bellelay, où il fait profession de foi le 11 janvier 1761. Ordonné prêtre le 1<sup>er</sup> juin 1765, il enseigne la théologie, discipline dans laquelle il obtient le grade de docteur en 1772. Sous-prieur et secrétaire de l'abbé de Luce, il est élu à sa place le 1<sup>er</sup> avril 1772 au premier tour du scrutin par 19 voix sur 31. Présidée par monseigneur de Lydda, son élection est bénie à Bellelay le 23 mai par l'évêque de Bâle<sup>370</sup>. En 1786, Ambroise Monnin assiste au chapitre provincial de l'ordre à Roth, en Souabe. Il recouvre, en février 1791 et à la demande du prince-évêque de Roggenbach, la charge de président des États de l'Évêché occupée par ses prédécesseurs. Chassé de Bellelay en décembre 1797 par les troupes françaises, il se réfugie d'abord à Soleure, puis à la Porte-du-Ciel jusqu'en 1807, avec une partie de la communauté dispersée. Retiré à Bassecourt après la vente du prieuré, il y décède le 1<sup>er</sup> décembre de la même année<sup>371</sup>.

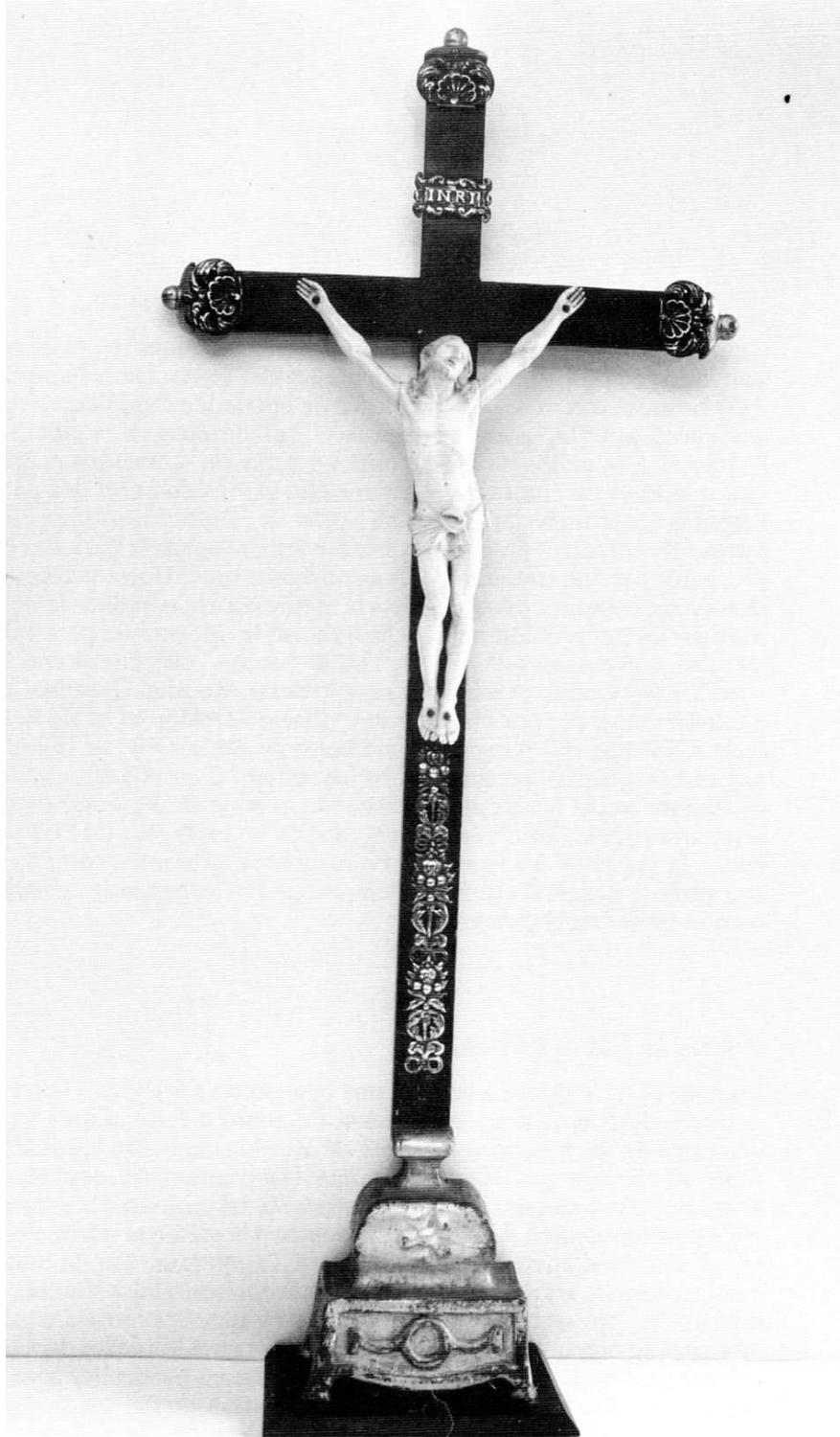
---

<sup>368</sup> Bridel, course, 1789, p. 162, extrait publié dans: Saucy, Bellelay, [1958], p. 245.

<sup>369</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 243-252; Mandelert, Bellelay, 1857, p. 148-151; Nécrologe Bellelay, [Nicolet, 1852], p. 81.

<sup>370</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 267-268.

<sup>371</sup> Saucy, Bellelay, [1958], p. 323-325; Mandelert, Bellelay, 1857, p. 151-158; Mandelert, Bellelay, 1857, p. 91; Folletête, dictionnaire, 1934.



[Crucifix](#) de style espagnol ayant appartenu à l'abbé Monnin. Ivoire. 0.60 m. Fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ancien collection de l'abbé †André Chèvre.

## ▲ **Table des illustrations** ▲

[Sceau de l'abbaye de Bellelay](#). XVIII<sup>e</sup> siècle. *Conventus Bellelagiae*. Le P abrègé Prémontré. Ancienne collection de l'abbé †André Chèvre.

[Saint Norbert](#). Bois polychrome provenant de Bellelay. XVIII<sup>e</sup> siècle, 0.80 m. Église de Lajoux.

[Saint Augustin](#). Bois polychrome provenant de Bellelay. XVIII<sup>e</sup> siècle, 0,80 m. Église de Lajoux.

[La tour Aymon](#), bâtie en 1331, seul vestige de l'abbaye du Lac de Joux, abbaye-mère de Bellelay sécularisée à la Réforme (1536), aujourd'hui commune de L'Abbaye (VD).

[Filiation de Prémontré](#) dans la Suisse (romande) actuelle.

[Armorial de Daucourt](#)<sup>372</sup> (1).

[Vierge à l'enfant](#). Pierre. XII<sup>e</sup> siècle, 0,95 m. Collégiale de Saint-Ursanne.

[Gottstatt](#): l'église vue de la cour.

[Les collatures de Bellelay](#) dans la principauté épiscopale de Bâle (Montignez, Boécourt, Bassecourt, Les Genevez ou Haute paroisse ou paroisse de la Madeleine, Tavannes, Bévillard, Perles et La Neuveville) et en dehors (Pfetterhouse et Longeau).

[Armorial de Daucourt](#) (2).

[Armorial de Daucourt](#) (3).

[Les alliances de Bellelay](#).

[Armorial de Daucourt](#) (4).

[Vitrail de l'église de Perles](#) (Pieterlen), 1607, détail.

[Evolution du nombre de chanoines de Bellelay au XVII<sup>e</sup> siècle](#).

[Armorial de Daucourt](#) (5)

---

<sup>372</sup> Arthur Daucourt, curé de Miécourt: *Les gloires de Bellelay*, armorial. 1866. Musée jurassien, Delémont.

[Anonyme: portrait de Frédéric de Staal](#). 1700. Huile sur toile, 0,60 x 0,46 m. Office du patrimoine historique (OPH), Porrentruy.

[Armes de l'abbé Frédéric de Staal](#). 1698. Cartouche situé à l'entrée de l'auberge de Bellelay, actuel hôtel de l'Ours.

[Grand orgue de l'église de Bellelay](#) dessiné au moment où il se trouvait au temple de La Chaux-de-Fonds avant d'être détruit par l'incendie de 1919. Photographie du début du XX<sup>e</sup> siècle.

[Chaire de l'église de Bellelay](#) lorsqu'elle se trouvait dans le même temple avant 1919. Photographie du début du XX<sup>e</sup> siècle.

[Anonyme: portrait de Jean-Baptiste Sémon](#). Première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Huile sur toile. 0,91 x 0,71 m. OPH. Porrentruy.

[Cadran solaire](#) de la cour intérieure de Bellelay.

[Grille du chœur](#): détail.

[Anonyme: portrait de Grégoire Joliat](#). Milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Huile sur toile, 0,97 x 0,80 m. OPH, Porrentruy.

[Emanuel Witz: portrait de Nicolas de Luce](#). Deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Huile sur toile, 0,90 x 0,72 m. OPH, Porrentruy.

[Anonyme: l'abbé de Luce](#) et trois élèves du pensionnat. Huile sur toile. Deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, détail. Maison du doyen Morel, Corgémont.

[Emanuel Witz \(?\) \(de Bienne\): portrait](#) d'Ambroise Monnin. Fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Huile sur toile, 0,90 x 0,72 m. OPH, Porrentruy.

[Portail nord de la cour du couvent](#) avant la construction de la cuisine de l'asile. Photographie du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette grille se trouve actuellement dans la cour du numéro 10 de la rue des Maréchaux à Bienne.

[Stucs de l'église](#) avec au fond une partie de la galerie.

[Maître-autel provenant de Bellelay](#). Bois doré. Première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Église de Saignelégier.

[Vierge à l'enfant](#) provenant de Bellelay. Bois polychrome. Milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1,30 m. Église des Genevez.

[Mitre de l'abbé Monnin](#). Musée jurassien, Delémont.

[Stucs de l'église](#) de Bellelay.

[Crucifix de style espagnol](#) ayant appartenu à l'abbé Monnin. Ivoire. 0.60 m. Fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ancien collection de l'abbé †André Chèvre.